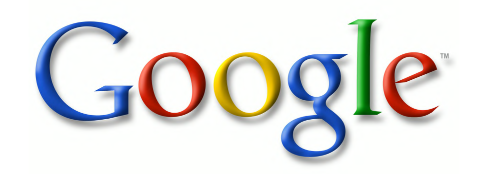
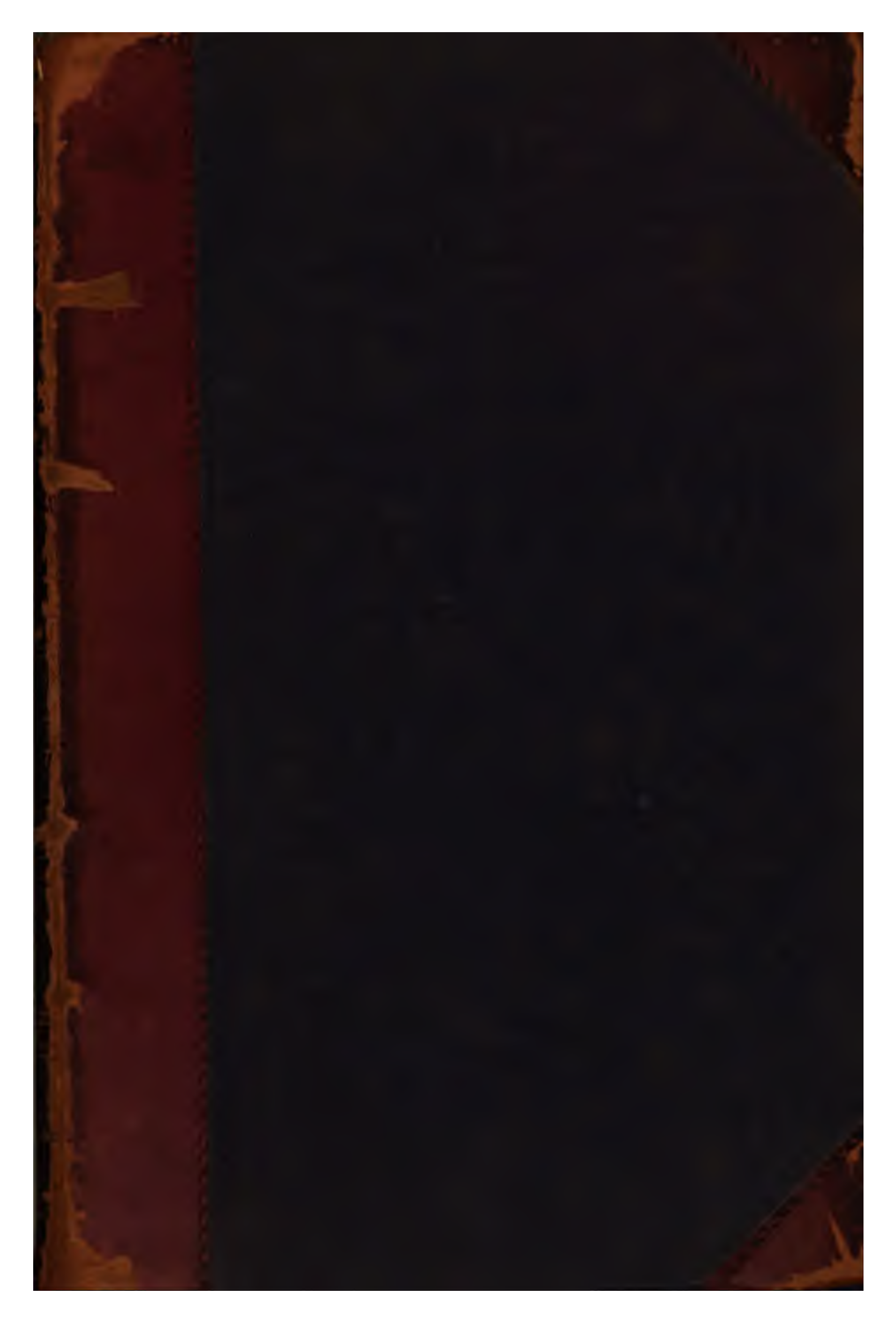





600054426R

LES

CURIEUSES RECHERCHES

DU MONT-SAINCT-MICHEL

Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES.

N° 10.

Caen. — Imprimerie de F. Le Blanc-Hardel.

LES
CURIEUSES RECHERCHES
DU MONT-SAINCT-MICHEL

PAR DOM THOMAS LE ROY

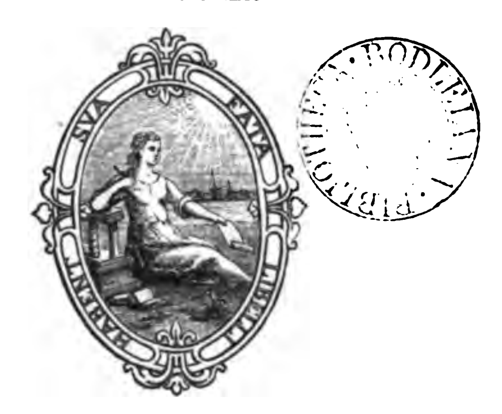
Publiées pour la première fois, avec une introduction et des notes

PAR

E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE CAEN
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

TOME PREMIER



CAEN

V^VE LE GOST-CLÉRISSE, ÉDITEUR

PLACE DU PALAIS-DE-JUSTICE

1878



THOMAS LE ROY

ET LE MANUSCRIT

DES CURIEUSES RECHERCHES

LA donation faite à la ville de Caen, par M. Mancel, de la riche collection d'objets de curiosité, de gravures, de tableaux et de livres, qu'il avait patiemment amassés, comprend, au milieu de raretés bibliographiques d'un prix inestimable, un manuscrit dont il est souvent question dans les publications relatives à la Basse-Normandie, mais qui n'a pas été jusqu'ici complètement et suffisamment étudié : nous voulons parler des *Curieuses Recherches du Mont-Sainct-Michel*, par

Thomas Le Roy. C'est un manuscrit in-folio sur papier qui porte un double titre.

En tête de l'œuvre de Thomas Le Roy on lit, en effet, les lignes suivantes :

Livre
Des Curieuses Recherches
Du Mont Sainct Michel
à
commencer
depuis la fondation de la première église dudit lieu par sainct Aubert évesque d'Avranches, l'an sept cent neuf, en l'honneur du glorieux archange sainct Michel, prince de la milice cœleste ;
Et ainsy à continuer
par un Religieux de la congrégation de Sainct-Maur, demeurant en l'abbaye dudit lieu, lequel a commencé cet œuvre le 1er jour de janvier l'an 1647 ;
F. Thomas Le Roy,
Moine Bénédictin de la congrégation de Sainct-Maur.

Mais, dès la page 4e, l'auteur a substitué à tous ces développements cette désignation beaucoup plus simple :

« *Remarques des choses plus notables arrivées à l'abbaye du Mont-Sainct-Michel.* »

Nous devons dire, toutefois, que les écrivains postérieurs n'ont guère tenu compte de cette rectification, et que c'est en définitive sous son

premier titre que le travail de Thomas Le Roy se trouve aujourd'hui le plus habituellement cité.

Les *Curieuses Recherches* ou les *Remarques des choses plus notables* ne remplissent pas moins de 485 pages d'une écriture fine et serrée. Un des successeurs de notre écrivain dans la charge de sacristain de l'abbaye, Fr. Antoine Du Rocher, a ajouté en marge quelques indications complémentaires qui nous conduisent jusqu'à l'année 1788. A la suite de ces textes, un riche propriétaire du département de la Manche, M. de La Varangerie, grand lecteur de *La Quotidienne*, a transcrit purement et simplement plusieurs poésies de circonstance empruntées à son journal favori. Ces extraits, sans importance, se terminent par la transcription du *Chant du Sacre*, de Lamartine, publié le 22 mai 1825.

Nous ignorons comment le manuscrit de Thomas Le Roy arriva aux mains de M. de La Varangerie; ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir appartenu à M. Letertre, bibliothécaire de Coutances, il fit plus tard partie de la riche collection de M. Abel Vautier, mise aux enchères à Caen, dans le courant de l'année 1853. Il figure, en effet, au catalogue imprimé, sous le n° 1357. C'est dans cette vente qu'il fut adjugé

à M. Mancel, qui, depuis, ne voulut jamais s'en dessaisir.

La Bibliothèque publique de la ville de Cherbourg possède une copie abrégée de ce travail. Elle est intitulée : « Le Livre des Curieuses « Recherches du Mont-Sainct-Michel, depuis « l'an 707, époque de la fondation de la pre- « mière église jusqu'au 24 février 1648, par « Thomas Le Roy, moine bénédictin de la con- « grégation de Sainct-Maur (1). » Ce manuscrit, autrefois la propriété de M. Asselin, qui l'a couvert d'annotations, porte la signature de Thomas Le Roy, précédée des mots: *mon unique espérance, mon Dieu, votre très-humble et pauvre serviteur* (2).

M. de Gerville, M. Lecanu, et plus tard M. l'abbé Desroches, ont consulté avec fruit les *Recherches du Mont-Sainct-Michel*; ce dernier écrivain, notamment, y a fait de très-nombreux emprunts pour la composition de ses Annales religieuses, civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches et de la toute Basse-Normandie. Ajoutons que presque tous

(1) *Bibliographie du département de la Manche*, par Adrien Pluquet : *Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg*, année 1873, p. 412.

(2) Renseignements communiqués par M. Adrien Pluquet.

les érudits Normands ont cité avec éloge cet ouvrage et se sont, tour à tour, pour résoudre certaines questions controversées, appuyés sur son autorité (1).

Ces témoignages d'estime générale nous ont fait penser qu'il n'était sans utilité d'examiner sérieusement ce travail important, alors, surtout que nous pouvions l'étudier dans son texte complet et original.

Qu'était-ce d'abord que Thomas Le Roy ? Comme le meilleur historien du Mont-St-Michel, dom Huynes, son enthousiaste continuateur, n'appartenait pas à notre province. La plus grande partie de sa famille habitait le Berry, et il en était lui-même originaire. L'auteur de l'*Histoire de la Congrégation* nous apprend, en effet, qu'il naquit à Mibouchet, au diocèse de Bourges, dans le courant de l'année 1618; il est, d'ailleurs, certain, par son propre témoignage, qu'il prit l'habit mo-

(1) *Recherches sur le Mont-Saint-Michel*, par M. de Gerville : *Mémoires de la Société des Antiquaires*, 1827-1828, p. 1, 58 ; — Lecanu, *Histoire des Évêques de Coutances*, in-8°, 1839, p. 7 ; — Desroches, *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'Ancien diocèse d'Avranches*, 2 v. in-8° avec atlas, Caen, 1838 ; — *Annales religieuses de l'Avranchin*, in-4° de 192 pages, Caen, Hardel, 1847 ; — *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches, et de la toute Basse-Normandie*, in-4° de 436 pages, Caen, Hardel, 1856.

nacal à St-Jovin-de-Marnes, en Poitou, et qu'il fut poussé à cette démarche décisive plutôt par des convenances mondaines que par une vocation véritable. Cette aventure tourna mieux qu'on n'eût pu le supposer. En lisant attentivement ses écrits, il est aisé de voir qu'il lui était resté dans l'âme certains souvenirs amers, et, en définitive, peu d'affection pour sa famille; mais bientôt il se consola de ces déceptions en portant ses regards en haut et en aspirant à une perfection supérieure.

Il ne parle du reste de sa famille que deux fois. A la page 265, au paragraphe 29 du chapitre XL, à propos de l'offre d'une coupe d'argent faite au Mont-St-Michel, pour la réception d'un novice, par M. de La Polinière, il nous apprend qu'à l'occasion de son admission, ses parents furent aussi forcés de faire une donation pareille à son monastère.

« Et moy qui écris cecy quand je fus receu à l'abbaye de St-Jovin-de-Marnes en Poitou à l'habit monacal, oultre plusieurs prestations qu'il faust faire en ce lieu, tant en festins que presents d'obligation, l'on fit bailler une couppe d'argent pour me servir au couvent, par mes parents. »

Ailleurs, en énumérant les obstacles nom-

breux qui se dressèrent devant lui lorsqu'il conçut le projet d'adopter une règle plus sévère, il écrit cette phrase significative qui est, à elle seule, toute une révélation :

« A quoy j'eus certes beaucoup de difficulté : « car mes parens, esloignez de ce lieu d'envi- « ron 80 lieues, la pluspart desquels habitant « la province du Berry, ne vouloient du tout « point que j'embrasasse une vie plus austère. « Il leur suffisoit de m'avoir *obligé* à la pro- « fession monastique pour, par quelque ques- « tion mondaine, s'estre totalement déffait de « ma personne. »

Notre religieux semble n'avoir pas eu plus à se louer de l'abbé commendataire de St-Jovin, personnage important qui s'appelait Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et qui, bien qu'ayant huit ou neuf abbayes de St-Benoist n'aimait, nous dit-il, aucunement les moines.

Mais, avec l'aide de Dieu, Thomas Le Roy triompha de toutes les difficultés, et, après avoir quitté, non sans regret, le monastère où il avait passé ses premières années, il se rendit secrètement à l'abbaye de Ste-Trinité de Vendôme, où le R. P. Dom Guillaume Gérard lui avait donné rendez-vous pour y recevoir l'habit de la congrégation de St-Maur. La cérémonie eut

lieu le 31 octobre 1631; Thomas Le Roy avait alors vingt-quatre ans. Dans cette vie d'édification et de travail, c'est là le grand fait et c'est celui sur lequel Thomas Le Roy nous a conservé le plus de détails. Cette entrée dans la congrégation fut chez lui le point de départ d'habitudes plus mortifiées et plus dignes d'un véritable religieux. Aussi, à plusieurs reprises, en reportant ses souvenirs sur l'abbaye où il avait été initié à la règle monastique, ne peut-il s'empêcher d'exprimer le désir ardent qu'il éprouve de voir ses anciens confrères fouler aux pieds les considérations temporelles et entrer résolûment dans la même voie :

« Mais, mon très-cher lecteur, il m'est impossible de passer oultre, sans vous dire un petit mot de cette insigne abbaye de St-Jovin-de-Marnes, qui se dit en latin : *Abbatia Sancti Jovini de Marnis*, dans laquelle j'ay, petit enfant, puisé les congnoissances de la règle du glorieux patriarche S. Benoist, et combien que les moines dudit lieu ne soient dans une estroite observance des préceptes dudit Sainct Père, ils vivent toutefois moralement d'une vie toute plaine d'œdification à ceux du monde qui ne se payent que de ce qu'ils voient estre bon en apparence. Nostre bon Dieu leur donnera, s'il

lui plaist, la volonté d'imiter les moines de plusieurs abbayes lesquels ont estably l'observance en icelles et par après grande partie desquels l'ont embrassée eux mêmes. »

L'admission de Thomas Le Roy dans la congrégation de St-Maur en avait fait un religieux, son envoi au Mont-St-Michel devait déterminer sa vocation d'historien. Ce fut le 29 novembre 1646 qu'après avoir passé douze années dans les monastères de St-Pierre de Bourgueil, de St-Florent de Saumur, et de St-Melaine de Rennes, le futur auteur des *Curieuses Recherches* arriva enfin dans la grande abbaye normande. L'effet que produisit sur lui cet étrange monument fut aussi soudain que profond, et il se manifeste avec un grand charme de naïveté dès les premières lignes de sa préface.

AU TRÈS-DÉVOT ET TRÈS-VERTUEUX LECTEUR, HUMBLE SALUT.

« Mon très-cher et très-aymé lecteur, la veille du glorieux apostre de Nostre Seigneur Jésus Christ, le grand S. André, le 29e jour de novembre de l'an mil six cent quarante et six, estant arrivé en ce fameux monastère du Mont-St-Michel, boutique où l'on pratique toutes

les vertus, avec une obédience à moy donnée de la part de Très-Révérend et Très-digne Père, le R. P. Dom Joachim Le Comtat, visiteur de cette province dans la congrégation de St-Maur en France, où il estoit porté par icelle que je devois faire ma demeure en ce lieu soubs la conduite de R. P. Dom Dominique Huillard, prieur et religieux de ladite congrégation establie en iceluy, il faut que je vous advoue, mon aymable lecteur, que oultre la consolation extresme que j'avois de quitter l'employ des affaires et l'embarras des choses extérieures ou j'avois vacqué dans deux ou trois monastères de la mesme congrégation, scavoir St-Pierre de Bourgueil et St-Florent de Saulmeur, tous deux en Anjou, et St-Melaine de Rennes en Bretaigne où j'avois passé dix ou douze années pour satisfaire à l'obéissance à laquelle, pour ce point, contre mon inclination, je me soubmettois volontiers, pour le souverain amour de celuy qui nous ayme tous tout souverainement, oultre le contentement d'avoir, dis-je, quitté le pesant fardeau des affaires ; je fuz tout joyeux d'envisager un lieu, lequel me sembloit très-propre pour mon profit spirituel et très-divertissant en voyant et considérant la construction excellente voire, ce semble, miraculeuse de cette maison cœleste. Aussytost

mes vœux offers à Dieu, à la Vierge et à l'archange S. Michel, patron tutélaire de ce saint Mont, je commencai à visiter tous les coins et recoins, ne laissant aulcun endroict qui ne m'eust esté congneu. »

Nous pouvons nous arrêter ici : si nous ne connaissons pas encore l'œuvre, il nous est aisé de pressentir le caractère de l'écrivain. Thomas Le Roy est un annaliste, mais c'est aussi et surtout un de ces esprits que La Bruyère, dans la langue de son époque, eût appelé un *curieux*, et qu'avec plus de précision nous nommons aujourd'hui un archéologue. Il s'est, d'ailleurs, admirablement peint sans s'en douter, lorsqu'avec une bonhomie naïve, il a pris la peine de nous expliquer les lacunes et les imperfections qu'il avait découvertes dans l'œuvre si correcte et si bien ordonnée de son prédécesseur Dom Huynes.

« Mon dessein étant congneu, on m'assura qu'en vain j'allois travailler pour ce que aussy, comme on me le fit veoir, le R. P. Dom Jean Huynes, religieux de nostre congrégation, avoit faict cela. Et de faict à l'instant me furent mis entre mains les cayhiers de ses lucubrations. Mais, comme chascun abonde en son sens, après les avoir suffisamment feilletés, je n'y

trouvé pas la satisffaction que je cherchois et qu'un autre moins curieux y pourroit trouver, prenant résolution à part moy de me forger un nouvel ordre de tout esloigné de celluy dudit Révérend Père. »

Avant d'examiner la valeur de ce long travail, il nous paraît nécessaire de préciser le point de vue qui se dégage nettement, auquel l'auteur s'est placé et le but particulier qu'il a poursuivi. Ses visées ont été infiniment modestes, et il a moins songé à marcher sur les traces de Dom Huynes, en composant une histoire savamment ordonnée qu'à réunir des matériaux pour celui qui voudrait, plus tard, entreprendre cette tâche difficile. Il s'est, d'ailleurs, à plusieurs reprises, expliqué à ce sujet avec une netteté qui ne laisse place à aucune incertitude.

« Donc, patient lecteur, je feroy cette œuvre brefve et courte, non à la mode des histoires, mais de simples et sans doubte curieuses remarques, soigneusement recherchées et mises selon *le jour, le mois et l'année*, tant qu'il me sera possible d'en avoir la congnoissance depuis la fondation de ce fameux Olympe . . . .

. . . .

Partant, l'intitulé du premier livre sera : *Recherches curieuses du Mont-Sainct-Michel*, sur

quoy l'on remarquera que le livre susdit n'est point un livre pour y voir l'histoire accomplie, mais de simples remarques pour très facilement écrire une vraye histoire entière et parfaite. »

L'idée de la composition étant conçue ainsi dans son esprit, Dom Thomas Le Roy parcourut immédiatement le travail de Dom Huynes et les divers manuscrits déposés dans la riche bibliothèque de l'abbaye, et, dès le 1er janvier 1647, il traçait les premières lignes de ses *Curieuses Recherches*.

C'est la date inscrite en tête du *Recueil*, et c'est celle qu'il convient d'assigner aux deux préfaces et au chapitre préliminaire consacrés à la description du Mont.

« Et pour foy de quoy, écrit Thomas Le Roy, nous l'avons remarqué. J'ay signé le 1er jour de janvier bon jour, bon œuvre, 1647. »

A partir de ce moment les paragraphes, avec leurs dates différentes, se succèdent et ne s'arrêtent qu'au 22 juillet 1648.

Le plan suivi par l'auteur est simple et facile à suivre. L'histoire du Mont se divise en effet en quarante-trois chapitres très-inégaux de longueur, et consacrés au récit de l'administration de saint Aubert, fondateur du monastère, et des quarante-deux premiers abbés. S'il s'était borné

là, Thomas Le Roy ne se serait pas éloigné sensiblement de la méthode suivie par ses prédécesseurs; mais il a fait autre chose; il a subdivisé, en effet, chacun de ces chapitres en un nombre plus ou moins considérable de paragraphes destinés à nous faire connaître soit un événement particulier, ou quelquefois à nous offrir la transcription de certains documents. Ces paragraphes suivent l'ordre chronologique des faits, et c'est aussi dans ce classement rigoureux que l'auteur, jour par jour, a circonscrit le cercle de ses investigations. Tel jour il s'occupe de saint Aubert, les jours suivants de ses successeurs. Il y a plus, chacun des paragraphes de son livre est daté et signé, en sorte que le volume nous présente l'aspect d'un travail réglé à l'avance, subdivisé à l'infini et poursuivi dans un ordre inflexible celui des dates, depuis le jour de son commencement jusqu'à celui de sa terminaison.

En nous reportant aux indications minutieuses qui closent chaque paragraphe, l'on voit que ce labeur considérable n'a occupé Thomas Le Roy que quatre mois et quelques jours. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la préface est du 1er janvier 1647 et le paragraphe destiné à raconter le dernier événement notable survenu au Mont-St-Michel avant l'arrivée de notre écrivain est

du 3e jour de mai de la même année. — Il s'agissait de bruits effroyables entendus par les soldats faisant la ronde de nuit, au petit corps de garde, à l'époque des fêtes de la Toussaint. — Thomas Le Roy raconte complaisamment ce prodige et termine son récit par sa formule habituelle.

« J'ay remarqué cecy le 3e jour de may l'an de Nostre Seigneur 1647. »

Le manuscrit, il est vrai, ne se termine pas là; mais les soixante-dix paragraphes inscrits à la suite présentent un caractère tout différent. Cette partie du volume, si l'on met de côté la liste des prieurés, le catalogue des abbés, et l'inventaire des reliques et argenteries, n'est rien autre chose qu'une sorte de journal où se trouvent consignés tous les événements dont Thomas Le Roy a été témoin oculaire pendant son séjour au Mont-St-Michel. — La méthode de l'auteur ne s'est pas du reste modifiée, c'est toujours la même manie de subdiviser, de dater et de signer que nous avons précédemment signalée.

Au début de son travail, Thomas Le Roy avait pourtant conçu quelques doutes sur l'excellence de ce procédé; il s'était même demandé si cette répétition perpétuelle de son nom ne semblerait pas l'indice d'une vanité excessive; mais nous

devons dire que ses inquiétudes n'avaient pas persisté et que, fort du témoignage de sa conscience, il avait bientôt repris, en pleine sécurité, ses errements habituels.

« Il nous fault tout dire, mon amy lecteur, une chose me fait de la peine, la crainte de vous mal œdifier. Voyant au commencement, à la fin, au milieu, voire partout, mon seing manuel apposé, vous aurez sujet de croire en cecy la vanité tenir place. Mais non, cher amy, ne le croyez pas; car je proteste que je n'ay eu d'autre intention ni prétention que le seul honneur de Dieu, d'acquérir la bienveillance de l'invincible archange saint Michel et de moyenner quelque utilité à son monastère. Hé plust à la divine bonté que tous nos Bénédictins eussent souscrit leurs volumes et, qui plus est, eussent apposé leurs noms au bas de chaque feillet; tant de nouveaux escrivains qui se les sont attribués ne jouiroient maintenant de l'honneur deu à leurs paines et travaux. »

Nous avouerons en toute simplicité que cette dernière raison nous désarme, et que nous ne pouvons nous résoudre à contester la légitimité d'une justification aussi ingénument présentée. Malheureusement on peut relever dans les *Curieuses Recherches* de plus graves imperfections.

Comme toutes les œuvres écrites au jour le jour, sans plan d'ensemble et sans préparation générale, celle-ci abonde en répétitions, en redressements d'affirmations antérieures et en rectifications.

A la page 196, nous lisons que le haut de la voûte de l'église tomba entièrement l'an 1421, mais, quelque temps après la rédaction de ce malencontreux paragraphe, l'auteur a ajouté en marge les lignes suivantes :

« Explication du present article cy après à la page 462 où il est dit ce qui en est de vray. Cestuy estant manqué. »

A la page 330, il attribue l'achat « de la bouette aux sainctes huiles », à Dom Bède de Fiesque, mais il revient bientôt sur cette indication erronée et la corrige en ces termes :

« Je me suis trompé, elle a été faite sous le prieur Charles de « Malleville, en 1623. »

On pourrait multiplier les exemples.

Si nous considérons le volume à un autre point de vue, il nous faut reconnaître que la transcription fréquente de documents intercalés dans le texte vient interrompre brusquement le récit des faits et jette dans les exposés de l'auteur une regrettable confusion. Ajoutons que les détails minutieux relatifs aux droits temporels de

l'abbaye, dans lesquels Thomas Le Roy s'est complu, ont perdu pour nous la meilleure partie de leur valeur, et que trop souvent notre prolixe écrivain a mis à contribution, sans mesure comme sans scrupule, les travaux de ses devanciers en leur empruntant non pas de simples indications mais des pages entières qui, bien que n'ayant subi aucune modification, n'en sont pas moins datées par lui et revêtues de sa signature (1). Ces réserves faites, l'ouvrage conserve cependant un intérêt d'un genre particulier, que nous allons essayer d'indiquer.

Depuis sa fondation, en 709, jusqu'à l'année 1642, époque à laquelle les Pères Bénédictins de la congrégation de St-Maur vinrent en prendre possession, le monastère du Mont-St-Michel avait été le théâtre d'événements importants, sur lesquels on ne saurait être trop minutieusement renseigné. Même à côté des textes de Dom Huynes et de Dom Louis de Camps, il convient de se reporter à celui de notre historien, lorsqu'il s'agit notamment de l'expulsion des *chanoines*, du séjour de *Henri II*

(1) On peut comparer notamment avec les premiers paragraphes de son chapitre dixième, *De Ranulphe esleu 9me abbé de l'abbaye de ce Mont-St-Michel*, le chapitre VII du *Troisième traicté de l'histoire du Mont-St-Michel* par Dom Huynes.

d'Angleterre, du siége du *Mont-St-Michel*, de la surprise du château par *de Touchet*, de l'entreprise de *Montgommery* sur l'abbaye et du massacre de ses partisans, comme aussi de l'attaque du marquis de *Belle-Isle*, de sa mort, de l'assassinat du gouverneur *Querolant* et des scandales intérieurs qui signalèrent l'administration d'*Arthur de Cossé*. Ici, les moindres variantes dans le récit des faits et dans la façon dont ils sont appréciés, ont leur valeur et doivent être recueillies avec d'autant plus de soin que les annalistes du Mont se sont servis chacun à leur manière, de documents contemporains que nous ne possédons plus.

Mais le Mont-St-Michel n'est pas seulement un lieu privilégié, qui évoque toute une suite de souvenirs chers aux âmes religieuses et aux cœurs patriotiques, c'est encore un entassement étrange, dans un site merveilleux, de bâtiments d'un jet audacieux et d'un effet pittoresque extraordinaire. Or, nous pouvons maintenant l'affirmer, sans crainte d'être démenti, de tous les historiens du Mont, Thomas Le Roy est celui qui a le plus le goût et l'intelligence du monument. C'est chez lui seulement que l'on rencontre, avec tous les détails nécessaires, l'énumération des diverses constructions, leurs

dates, leurs transformations et les réparations successives dont elles ont été l'objet, tant sous les abbés réguliers que sous les abbés commendataires.

Dans un moment où l'œuvre nationale de la restauration du Mont-St-Michel est le but de tous nos efforts, *Les Curieuses Recherches* acquièrent une valeur nouvelle et tout à fait de circonstance. Les lignes simples et quelquefois incorrectes de cet humble religieux éclairent bien des problèmes architectoniques obscurs, et elles pourront épargner des hésitations et souvent même des erreurs regrettables aux artistes chargés de l'étude d'un monument aussi compliqué.

Ces réflexions s'appliquent à la première partie du manuscrit qui s'arrête au mois de novembre 1646 ; nous voudrions ajouter quelques mots sur la seconde qui a trait aux faits dont Thomas Le Roy a été témoin oculaire. Elle comprend seulement une courte période de vingt mois, du 9 novembre 1646 au 22 juillet 1648, et elle ne met en lumière, il faut le reconnaître, aucun événement saillant. Cependant, dans ces récits sans art, mais aussi sans prétention, l'on peut encore glaner quelques informations utiles. Thomas Le Roy n'oublie rien, ni le saut pé-

rilleux fait par un soldat nommé Lecoq du haut de la tour *Perrine*, ni la collocation de quatre figures de poterie au grand autel, ni l'arrivée de diverses compagnies de pèlerins, ni la chute du tonnerre sur le Mont, ni même la prise d'un turbot de trois pieds de long et de deux pieds de large. Mais, entre tous les faits qui se sont passés sous ses yeux, il en est un sur lequel il s'est complaisamment étendu, et qui, même aujourd'hui, n'est pas encore pour nous, absolument dénué d'intérêt : nous voulons parler du différend qui s'éleva entre les moines et le clergé séculier, les *Surpelisés*, comme les appelle assez dédaigneusement notre écrivain. Les deux champions en présence furent le Prieur de l'abbaye, et Monseigneur Roger d'Aumont, l'illustrissime évêque d'Avranches. Il s'agissait du droit de regard, prétendu par le prélat, sur la discipline intérieure du monastère, grave difficulté qui se produisit, à la même époque, dans la plupart des diocèses de France. A cet égard, Thomas Le Roy ne nous apporte pas d'éclaircissement bien nouveau, mais il nous révèle les particularités piquantes de la lutte, depuis les pourparlers préliminaires jusqu'à la réconciliation. Il y a surtout un arrêt du grand conseil, rendu le 3 février 1648, qui rejeta les prétentions de

l'autorité diocésaine sur lequel l'écrivain bénédictin multiplie les informations; après l'avoir expliqué, il en analyse les dispositions, puis se ravisant tout à coup, il les transcrit intégralement et ajoute avec une satisfaction mal dissimulée :

« Il y a eu neuf audiences. Il s'y est dit les plus belles choses du monde en faveur des moines. Tous les évesques de France estoient nos parties adverses, et, mesme quand l'arrest a esté donné, il y en avait dix ou douze en habit assistant au conseil. M. de Souvré, nostre abbé, nous a servi, en tout ce qu'il a peu, de son crédit et de sa faveur, ce qui a très-bien fait pour les droits de notre congrégation.

« Le procez a cousté ausdits moines environ la somme de mille cinq cents livres tournois sans les paines. »

Tout serait à citer dans ce curieux exposé, où les incidents sont présentés par le menu et avec une pointe de malice assez habituelle à Thomas Le Roy. Malheureusement ce procédé nous entraînerait trop loin, et nous préférons, pour faire apprécier le ton général de l'écrivain, et rester dans les limites que nous nous sommes imposées, transcrire ici ses réflexions à propos de l'arrivée au Mont de l'abbé commendataire

de Savigny. Le paragraphe est court et il est inspiré par un sentiment analogue.

« L'an 1648, le 27e jour de may, Monsieur l'abbé de Savigny, cadet de la maison de La Vieuville, près de ces quartiers, vint en voyage en ce Mont-St-Michel ; ayant un gentilhomme, un vallet de chambre, et un pallefrenier à cheval avec luy et deux lacquets : et, pour ce qui est de sa personne, au lieu d'avoir l'habit blanc avec le scapulaire noir de son patriarche sainct Bernard, de l'ordre duquel est ledit Savigny, il avoit un habit de drap de Hollande, gris avec le juste au corps chargé de passementerie en grandes nattes d'or larges de trois doigts, avec le plumet à son chapeau et l'espée à son costé pendue d'un bosdrier en broderie d'or.

« Estant arrivé à la porte de la ville, des portiers et bourgeois qui estoient de garde luy demandèrent les armes, auparavant d'entrer, suivant les ordonnances royaux et la coutume gardée de longue main en ce monastère ; alors ce jeune abbé cavallier, se mettant en colère, disant qu'il les portoit bien dans le Louvre, mit la main à l'espée et en donna plusieurs coups du plat sur un des portiers, celuy qui se trouva le plus près de luy.

« Après quoy il se fit un grand tumulte à la

porte de la ville et peu s'en fallut qu'il ne reçût affront et qu'on ne le canardast ; mais bien luy en prit que cela arriva de bon matin et que les cerveaux de nos bourgeois du Mont-St-Michel n'estoient point encore eschauffez du cildre de Normandie.

« A ces bruits, le S^r^ de La Guillonnière, lieutenant, et de La Lande, major, vinrent à ladite porte, et, ce neantmoins luy permirent à luy et à son gentilhomme d'entrer avec leurs espées.

« Il vint en l'abbaye où le R. P. Dom Dominique Huillard, pour lors prieur, l'entretint beaucoup et luy fit veoir le monastère et par après, comme il sceut qu'on commençoit la grande messe, il y alla l'entendre et puis monta à cheval pour aller à Pontorson affermer sadite abbaye : n'ayant jamais voulu manger ny boire en ce lieu, sinon qu'il gousta à une bouteille de vin qu'on luy envoya à l'hostellerie, pour obliger les Religieux. Tout cecy nous doit faire déplorer la misère des temps de veoir ainsy les beaux monastères estre possédés par les séculiers qui ne scavent aucune règle de religion : et les pères et mères sont beaucoup blasmables devant Dieu de procurer, auprès des Roys, des bénéfices à leurs enfants qui sont dans une vie

aussy mondaine. Car ils se sauveroient facilement sans cela dans le monde. Cela se voit en ce mesme abbé cy dessus, lequel, en la conversation de sa personne, est très-honneste homme et bien nay, bon cavallier et qui a deja passé du temps dans les armées au service du Roy.

Nostre bon Dieu mette, sil luy plaist, bon ordre dans son église. »

Dès le mois de juillet 1647, Dom Le Roy dut s'occuper de résumer les recherches auxquelles il s'était livré avec tant d'ardeur depuis son arrivée au Mont-St-Michel. Il rédigea à cet effet un exposé sommaire des annales du monastère sous ce titre : « *Brefve histoire de l'Abbaye du Mont-St-Michel*, par Dom Thomas Le Roy. » Ce travail, qui ne comprend que 28 pages et qui fait partie du manuscrit n° 13,813, fonds latin de la Bibliothèque nationale, est précédé d'une lettre fort curieuse adressée au R. P. Dom Luc d'Achery, dont nous croyons devoir reproduire quelques passages :

« MON RÉVÉREND ET TRÈS-CHER PÈRE,

« Ce ne m'a pas été peu de satisfaction d'avoir eu cette petite commission par notre Révérend Père Prieur de vous faire cet abrégé

de l'hystoire du célèbre et dévot monastère du Mont-St-Michel, lequel à présent j'ay le bonheur d'habiter. Je n'ay pas eu beaucoup de peine à ce faire, un Religieux de la Congrégation en a si exactement fait les recherches occultes que peu de choses qui soient tant soit peu de conséquences arrivées en iceluy, depuis que l'ordre Bénédictin l'occupe, ne nous soient maintenant incongneues. Un point m'apréhende, c'est que vous y trouverez trop de discours, en ce cas vous rejetterés ce qui vous semblera superflu et inutile à votre hystoire, en laquelle je prie Nostre Seigneur de vous y faire réussir pour sa gloire, ce que la Religion attend de vostre capacité et bel esprit.

« Je m'estimerois heureux, non pas en cela seulement, mais en tous autres rencontres, si je pouvais trouver les moyens de vous tesmoigner par effect les particulières inclinations que j'ay à vous rendre mes petits services.....

« Votre très-humble, très-obéissant et très-affectionné confrère, Frère *Thomas Le Roy*, bénédictin indigne, qui vous salue d'affection.

« Au Mont-St-Michel, le 29 juillet 1647.

« *P. S.* Je fais offre d'un million de très-

humbles saluts à nostre Très-Révérend Père Supérieur général et au R. P. Dom Placide de Sarcus, si tant est que vous me veilliez faire la faveur de les leur présenter. »

Ce n'était là qu'une ébauche et comme une sorte de travail provisoire. En 1648, sur une nouvelle demande du R. P. Tarisse, il améliora et amplifia singulièrement ce premier essai, et le 13 juillet, il put adresser à Dom Luc d'Achery une autre histoire contenant, comme il le dit, « environ deux mains et demie de petit papier, composée de seize chapitres et tirée tant des manuscrits du Père Dom Jean Huynes que des anciens boucquins dudit monastère. »

Ce nouveau travail, d'une rédaction hâtive et très-négligée, nous a été conservé. Il figure à la Bibliothèque nationale sous le n° 18,950 des manuscrits français, et se termine par les lignes suivantes :

« De sorte que les religieux ont rendu ladite abbaye aussy gentille qu'aucune de cette province, pour à quoy parvenir ils ont beaucoup espargné de leur revenu annuel, tellement que le Mont-St-Michel reluit, autant que jamais il a faict, tant dans la splendeur et propriété des bastiments qu'office et service divers, qui s'y

faict avec autant de perfection que l'infirmité humaine le peut permettre, ce qui attire les pelerins de toutes parts et toutes sortes de gens de qualité.

« Nostre Seigneur y donne la persévérance pour sa gloire. Amen. Achevé le samedy 13 juin 1648. »

On lit d'ailleurs, en marge de la page 196, une lettre d'envoi d'un ton très-modeste, qui ne laisse aucun doute sur la destination spéciale de cette rapide compilation :

« Mon Révérend Père,

« La précipitation avec laquelle tout cecy a esté broché sera cause qu'il se trouvera beaucoup de faultes dans l'ortographe que je mets, mais Vostre Révérence suppléera au défaut ; que si vous trouvez qu'il y en ait trop et qu'il soit trop long, vous en osterez ce qu'il vous plaira et ce que vous jugerez ne devoir pas estre mis au jour. Enfin, un historien judicieux, comme Vostre Révérence, scait ce qui est à faire. Pardonnez-moi donc si je ne l'ay releu pour corriger les fautes, c'est que je craignois de vous faire trop attendre pour vostre impression

de nos abbés que vous voulez mettre en la vie du bienheureux Saint-Berquemont.

« Je me recommande à vos saincts sacrifices et suis votre très-humble et très-affectionné confrère.

« Th. Le Roy, bénédictin indigne. »

Ce surcroît de travail n'avait pas détourné un seul instant notre historien de son œuvre de prédilection. Il songeait même à l'améliorer en y joignant en appendice la copie intégrale de la plupart des documents sur lesquels il s'était appuyé, lorsque le 22 juillet il reçut inopinément son ordre de départ.

La veille, il avait assisté, avec ses confrères, à une procession solennelle dans laquelle on avait porté le corps de S. Aubert à la rive d'Ardevon pour obtenir le retour du beau temps, et rentré dans sa cellule, il avait décrit minutieusement l'ordre de la marche et la composition de l'escorte. « Il y avait là, nous « dit-il, cent mousquetaires et pertuisaniers, « la mesche allumée et l'espée au costé, le « tambour battant avec le petit fifre pour « donner le ton, soubs la conduite du s^r de La « Guillonnière, lieutenant de cette place, soubs

« la direction du sergent major La Lande
« Bernier, qui faisoit les rangs avec ses sergents
« de bandes, laquelle cérémonie fut terminée
« par force décharges d'artillerie à la rentrée
« du cortége. »

Ce procès-verbal de la fête, tracé avec un soin qui dénote un esprit libre de toute préoccupation, paraît avoir été porté sur le registre dans la soirée du 22; le lendemain, la situation était bien différente, et le pauvre religieux consignait à la suite, dans un langage troublé et singulièrement ému, l'expression de ses regrets et de ses angoisses.

« L'an 1648, le mesme jour, 22 juillet, arriva lettre du R. P. Dom Germain Morel, visiteur de cette province, par laquelle il estoit enjoint au R. P. Prieur de faire partir, dès le lendemain, le P. Dom Martin Poittevin, pour aller à Marmoutiers, pour estre sou-prieur, Dom Bernard Hamelin, à St-Melaine, pour s'adonner à la prédication, et moy, frère Thomas Le Roy, qui escris cecy, audit St-Melaine, pour là recevoir les ordres du R. P. Visiteur, tellement que, maintenant, je puis dire : *Quod verebar accidit mihi.*

« J'avois fait mon possible il y a longuement pour obtenir de mes supérieurs quelques années

au moins de solitude, mais on ne m'a donné que vingt mois, encore pas, car j'arrivay en ce lieu le 29 novembre 1646 et je dois partir demain 24 juillet 1648.

« C'est ce qui m'afflige extrêmement et ce qui me fait dire ce mot : que je suis bien misérable ! ! O sainct archange, c'est que vous m'avez trouvé indigne et incapable d'être continué plus longuement chapelain de vostre sacré temple. »

Malgré ces plaintes attristées, Thomas Le Roy ne songea pas un instant à réclamer. Il quitta le 24 juillet ce Mont qu'il ne devait plus revoir, en y laissant le manuscrit de l'histoire qu'il lui avait consacrée.

Nous ne saurions dire dans quel monastère Thomas Le Roy fut d'abord envoyé. —En 1651, au témoignage de Dom Martène, il était cellérier de Marmoutier, et il est vraisemblable que ce fut, par considération pour lui, que sa sœur Renée, marquise de Chassengrimont, donna, vers cette époque, à ce monastère, en argent monnayé et en ornements divers, une valeur de douze mille livres (1). En 1671,

« (1) En 1651, Dieu inspira à Mme la marquise de Chassengrimont, Renée Le Roy, sœur de Dom Thomas Le Roy, cellérier du monastère, de faire des dons considérables à Marmoutiers ; car nous lui sommes redevables du bâton de chantre de vermeil, du chandelier d'argent à trois branches que l'on met es grandes fêtes devant le Saint-Sacrement, des lampes d'argent de la cha-

nous le retrouvons avec le même titre à St-Benigne de Dijon. Fidèle à ses goûts historiques, il y composa un grand travail conçu dans le genre des *Curieuses Recherches* et intitulé : « *Histoire du monastère de Sainct-Benigne de Dijon ou plustost Remarques et Mémoires des choses anciennes et nouvelles arrivées en icelui pour plus facilement, par quelques personnes intelligentes, en composer une histoire, le tout recueilli et composé sur les tiltres et enseignemens gardés ès archives et trésor dudit Sainct-Benigne de Dijon, par Dom Thomas Le Roy, cellérier et procureur de ce monastère.* » Douze ans après le 2 juillet 1683, le laborieux écrivain mourait dans l'abbaye de St-Pierre-le-Vif de Sens (1). Son œuvre capitale, l'*Histoire de Sainct-Benigne*, précieusement con-

pelle de la Vierge et de celle de Saint-Martin, d'une chasuble, de deux tuniques et de deux chapes à fond d'argent semées de grands fleurons de soie relevés d'or, et de quelques autres ornements, sans parler d'une somme considérable qu'elle donna en pure aumône au monastère; tous lesquels dons étaient estimés douze mille livres. Elle se disposait d'en faire encore de plus grands lorsque, pour récompenser ses bonnes œuvres et ses bonnes intentions, Dieu la retira de ce monde le 2 novembre 1651. » Ce passage n'est guère que la traduction du paragraphe du *Rerum mirabilium liber*, intitulé : *Munificentia D. Marchionissæ de Chassangremond*, id., p. 595.

Histoire de l'abbaye de Marmoutiers, par Dom Edmond Martène, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, publiée pour la première fois, annotée et complétée par M. l'abbé C. Chevalier, président de la Société archéologique de Touraine, p. 13, 521.

(1) *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, Ordre de Saint-Benoît*, p. 101.

servée dans la bibliothèque du monastère, paraît avoir été détruite au moment de la Révolution; du moins toutes les recherches faites pour la retrouver ont-elles été jusqu'ici infructueuses. Elle ne contenait pas moins de 1121 pages in-4°.

Les *Curieuses Recherches* nous sont heureusement restées. A défaut d'autres documents, elles suffisent à nous éclairer sur la physionomie et le caractère de cet annaliste, moins froid et plus original que Dom Huynes, et qui a tant fourni de réflexions piquantes ou malicieuses à de Camps. Ce sont ces remarques si appréciées autrefois par M. de Gerville que nous publions aujourd'hui, au moins dans leurs parties essentielles. La Société des Antiquaires de Normandie devait bien cette marque de souvenir à celui des historiens du Mont-St-Michel qui l'a peut être le plus aimé et qui, dans tous les cas, a le mieux étudié et compris ses beautés architecturales.





LIVRE

DES

CURIEUSES RECHERCHES DU MONT-SAINCT-MICHEL

A COMMENCER

Depuis la fondation de la première église dudit lieu, faicte par S. Aubert, evesque d'Avranches, l'an sept cent neuf, en l'honneur du glorieux archange S. Michel, prince de la milice cœleste,

ET AINSSY A CONTINUER,

PAR UN RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DE St-MAUR,

SOUSCRIPT, DEMEURANT EN L'ABBAYE DUDIT LIEU,

Lequel a commencé cet œuvre, le premier jour de janvier 1647,

THOMAS LE ROY

MOINE BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE ST-MAUR

A très-hault et très-puissant prince de la milice cœleste, l'archange S. Michel.

L'autheur dédie son œuvre au S. Archange, et après l'avoir invocqué le supplie très-humblement de l'agréer.

GLORIEUX archange! Entre les grâces et les faveurs que j'ay reçeues de mon Dieu et pour recongnoissance desquelles je suis obligé continuellement d'en rendre très-humblement remerciement à son infinie bonté,

celle de m'avoir osté du tracas des choses extérieures pour me bienheurer de l'aymable et chère demeure de ce Mont solitaire, dédié à vostre Saint Nom, de moy n'est pas estimée une des plus petites. Les personnes, d'assurée condition despourveues, taschent, à leur possible, de se mettre auprès de quelque puissant seigneur, afin qu'ayant l'honneur de jouir de sa présence, ils puissent et apprendre la civilité, et obtenir quelque place dans sa maison et par après, avec le temps, faire par son moyen quelque bonne fortune.

O Saint Archange y-en a-il au monde qui vous esgalle en puissance, vous qui, d'un invincible bras, terrassez les puissances mesmes! Manquera-t-on d'apprendre la vraye civilité si l'on veut observer vos voyes gratieuses, vous qui l'avez aprise, dès il y a si longtemps que vous estes à l'escolle d'un Dieu? Qui donnera des charges honorables à vostre esgard sinon vous qui estes le chef général et le premier prince de la milice cœleste? Bref par l'entremise de qui pourrons-nous faire une solide fortune sinon par vous qui, estant l'advocat général des humains, charitablement, sans cesser, nous intercédez pour eux envers le Roy tout puissant? Esprit sacré, c'est sur cette espérance que je vivray en paix et contant dans les antres délicieux de ce rocher consacré à vostre mémoire, y employant, de bon cœur, pour l'amour de vous et à vostre service, autant des années qui restent de ma vie que la mort, l'obéissance que je doibs à mes Supérieurs, et ce Dieu souverain qui m'a créé me le permettront. Le service importun de très-longues années rendu aux

seigneurs mondains souvent est récompenssé de disgraces affligeantes ; de vous il n'en va pas ainssy, Esprit gratifiant, car fermement j'espère et très-assurément je croy que, après avoir employé tout le temps qui me sera permis au service de Dieu et à honorer vostre Sainct Nom dans ce sainct monastère, luy rendant continuellement graces de ce qu'il vous a faict si parfaict, racontant à tous, par ma bouche et mes escripts, les merveilles qu'il a opérées et opére, chascun jour, par vostre ministère, en ce sainct lieu, vous m'honorerez de vostre perpétuelle assistance et présence à l'heure de ma mort, apres m'avoir conservé, dans toutes les actions et mouvements de ma vie, pur et net devant mon Dieu; enfin que, m'ayant obtenu le pardon de mes péchés et crimes, assisté de vos sacrez compagnons, les glorieux archanges, Sainct Gabriel et Sainct Raphael, de mon aymable custode particulièrement, et de tous les Esprits bienheureux (lesquels vous et eux je salue d'un très-profond respect), vous conduirez mon âme au ciel où est la gloire æternelle.

Ainssy soit-il. Amen.

Ad Archangelum.

Angelicæ Michael qui dux fortissimus aulæ,
Qui Phlegetontæas Satanam detrudis ad undas,
Qui castas hominum tollis super æthera mentes,
Qui Tumbæ Montis posuisti in vertice sedem
Atqui ibi devotos numquam fastidis alumnos;

Ad nuncium.

Cœlicolum virtus et inexpugnabile robur,
Gabriel, humanos quondam miserate labores,
Intactæ matri reserans mandata Tonantis;

Ad medicum.

Lætiferos Raphael qui noscis pellere morbos
Qui Tobiæ comitatus iter, discrimine pulso,
Incolumem patrios fecisti cernere vultus;

Ad custodem.

Angele, qui nostræ vigilas a limine vitæ,
Excubitor, cui cura datur compescere fraudes
Tartareas, similesque tui nos reddere cœlo;

Ad omnes.

Aligeræ mentes, populi fælicis olympi
Quos possessa manet cœlestis portio regni,
Quotquot honoratum Christi componitis agmen,
Imploramus opem, pro nobis nostra laborat
Musa, suos que dicat cœlo devota labores,
Ferte citi auxilium placidique juvate clientem.

Qui vester humillimus,

Fr. Thomas Le Roy.

M. B. L

Au très-dévot et très-vertueux lecteur humble salut.

Avant-propos au bon lecteur dans lequel est exprimée l'intention de l'autheur entièrement. 1647.

Mon très-cher et très-aymé lecteur, la veille du glorieux apostre de Nostre Seigneur Jesus Christ, le grand sainct André, le 29e jour de novembre, de l'an mil six cents quarante et six, estant arrivé en ce fameux monastère du Mont-St-Michel, boutique où l'on pratique toutes les vertus, avec une obédience à moy donnée de la part de très-révérend et très-digne Père, le Révérend Père dom Joachim le Contat, visiteur de cette province dans la congrégation de St-Maur en France, où il estoit porté par icelle que je devois faire ma demeure en ce lieu soubz la conduitte de Rd Père, dom Dominique Huillard, prieur des religieux de laditte congregation establis en icelluy; il fault que je vous advoue (mon aymable lecteur) que oultre la consolation extresme que j'avois de quitter l'employ des affaires et l'ambaraz des choses extérieures où j'avois vacqué dans deux ou trois monastères de la mesme congregation, scavoir St-Pierre-de-Bourgueil et St-Florent-de-Saulmeur, tous deux en Angeou, et St-Melaine de Rennes en Bretaigne, où j'avois passé dix ou douze années pour satisfaire à l'obéissance à laquelle, pour ce point, contre mon inclination, je me soubsmettois volontiers, pour le souverain amour de celuy qui nous ayme tous

tout souverainement; oultre, dis-je, le contentement d'avoir quitté un si pesant fardeau, je fuz tout joyeux d'envisager un lieu lequel me sembloit très-propre pour mon proffit spirituel et très-divertissant, en voyant et considérant la construction excellente voire, ce semble, miraculeuse, de cette maison cœleste. Aussy-tost mes vœux offers à Dieu, à la Vierge et à l'Archange sainct Michel, patron tutélaire de ce sainct Mont, je commencé à visiter tous les coins et recoins, ne laissant aulcun endroict dessus qui ne m'eust esté congneu : touttefois tant plus je voyois cet admirable cheff-d'œuvre, plus il me restoit de paine dans l'esprit, ignorant les autheurs de si superbes bastiments. Je m'anquerois tantost à l'un, tantost à l'autre de mes confrères qui me faisoient la charité de me conduire partout. Les responsses estoient différentes et m'aperceus fort bien qu'aulcun n'en parloit pertinemment. Cecy, avec l'inclination naturelle que j'ay de scavoir l'origine de tout ce que j'entend et voy, me fit resouldre d'en chercher des congnoissances plus certaines et par après d'en laisser des mémoires par escript à ceux qui comme moy l'auroient jusque là ignoré. Mon dessein estant congneu, on m'asseura qu'en vain j'allois travailler pour ce que, ainssy comme on me le fit veoir, le R. P. dom Jan Huynes, religieux de nostre congregation, avoit faict cela. Et de faict à l'instant me furent mis entre les mains les cayhiers de ses lucubrations. Mais, comme chascun abonde en son sens, après les avoir suffisamment feilletés, je n'y trouvé pas la satisffaction que je cherchois et qu'un

autre moins curieux y pourroit trouver, prenant resolution à part moy de me forger un nouvel ordre du tout, esloigné de celluy dud. Révérend Père, qui me fust facille à mettre, par articles distincts, ce qui estoit desjà passé et aussy disposé à nos successeurs, de jour en jour, d'année en année, ce qui estoit digne et seroit necessaire d'estre ensuitte remarqué. Non pas touttefois, mon cher lecteur, que j'aye aulcune intenssion de blasmer un si bel ouvrage, mis au jour, par ce bon religieux, avec si grandes paines, et à la suitte de longues années, comme luy mesme le tesmoigne par les mesmes escripts, ains au contraire. je le loue et je l'exalte pour ce subject et pour sa vertu, tant qu'il m'est possible, et c'est la mienne volonté que tous les Religieux qui en font moins s'adonnassent et s'employassent en l'un et l'autre exercisse, et de la vertu et de l'histoire aussy ferventement et aussy utilement que luy. Donc, patient lecteur, je feray cette œuvre brefve et courte non à la mode des histoires, mais de simples et sans doubtes curieuses remarques, soigneusement recherchées et mises selon le jour, le mois et l'année tant qu'il me sera possible d'en avoir la congnoissance depuis la fondation de ce fameux Olympe. Je mettray au present livre non seulement les choses historiques, mais aussy les chartres, tiltres et actes sommairement compilés, lesquels donneront les enseignements des originaux et les lieux où ils sont et les tabellions et autres officiers qui les auront passés, le tout pour la conservation du spirituel et du temporel dudit sainct monastère.

J'éviteray toutte prolixité et toute narration ennuyeuse, ains succinctement, comme j'ay desjà dict, je rapporteray la chose comme elle a esté faicte simplement. Arrestons icy. Il nous fault tout dire, mon amy lecteur, une chose me faict de la paine, la craincte que j'ay de vous malœdifier, voyant au commencement, au milieu et à la fin, voire par tout, mon sein manuel apposé, vous aurez sujet de croire en cecy la vanité tenir place; mais, mon cher amy, non ne le croyez pas, car je proteste que je n'ay eu d'autres intenssions ny pretenssions que le seul honneur de Dieu, d'acquérir la bienveillance de l'invincible archange S. Michel et de moyenner quelque utilité à son monastère : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam;* et de plus : *Soli Deo Honor et Gloria!* Hé plust à la divine bonté que tous nos bénédictins eussent soubscript leurs volumes et qui plus est eussent apposé leurs noms au bas de chascun feillet. Tant de nouveaux escrivains qui se les sont attribués ne jouiroient maintenant de l'honneur deub à leurs paines et travaux ! Que ne scavons-nous les autheurs de la belle fabrique de tant de beaux monastères à present unis à nostre congrégation et que ne congnoissons-nous l'heure et le temps de ceux qui nous ont faict de si beaux legs ! Quelle satisfaction seray-ce à un chascun de nous qui desirons scavoir? Le R. P. dom Huynes et moi et tous ceux qui se meslent de feilleter les anciens manuscripts pour en tirer la quintessance ne seroient en vérité si empeschez qu'ils sont !

Tout remply donc de bonté et de charité pour moy, mon digne lecteur, je seray satisfaict dans le travail que je vais commencer, pour l'amour de Dieu et en l'honneur du S. Archange, si je suis assez heureux qu'il merite votre approbation et qu'il vous cause quelque satisfaction : soubmettant de très-bon cœur et tout sincèrement ledit ouvrage à la censure et syndique de vostre discrétion tant en ce qui concerne la datte, le temps, que la verité de la chose mesme. Le tout quoy je vous supplie de scavoir que je l'ay tiré, avec bien de la paine et de soin, des vielz manuscripts des archives de ce monastère et des autheurs qui en ont traicté : Tout cordialement dittes ce que vous en penserez. Sy le temps, la vie et la santé me le permettent, je mettray autre part les actes et instruments tout au long pour y avoir recours en necessité, le sommaire et date desquels est seullement inséré icy. Après de recheff vous avoir supplié d'agréer mon labeur, je vous prieray d'avoir mémoire de moy en vos sainctes prières. Et cependant je prendray cette advantageuse qualité de me dire en l'amour de nostre aymable Jesus, soubz les auspices et protection de l'éminent Archange et de toute la gendarmerie cœleste, de tout mon cœur, mon charitable lecteur,

Votre très humble, très obeissant et très affectionné serviteur.

Thomas Le Roy.

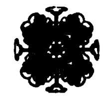
M. B. L.

Adhuc ad Lectorem benevolum.

Lector amice, vides nostri quæ causa laboris,
Quisve animus fuerit, Tumbæ dum singula Montis
Ordinibus memorare suis, contexere longos
Ordior annales, repetens primordia rerum
Lapsaque temporibus conjungens tempora nostris.
Scilicet, ut Christo celebres præconia laudum
Qui tot in inculto statuit miracula colle;
Spirituum Duci meritos, non parcus, honores
Sis adhibere memor, Superum totique coronæ
Cui placet hunc habitare locum cunctosque tueri
Qui sua non fictis onerant altaria votis.
Tu lege quodcunque est, nil littera lecta nocebit,
Si labor est tenuis, commendat magna voluntas,
Quæ si plura daret majori haud posset amore.

Tuus qui supra semper,

F. Thomas Le Roy.





DESCRIPTION

DU MONT-SAINCT-MICHEL COMME IL EST A PRÉSENT.

SOMMAIRE.

L'autheur décrit le Mont-St-Michel comme il est à présent avec un discours sommaire de l'establissement des Pères de la congrégation de St-Maur en iceluy, l'an 1622.—De la garnison du Mont-St-Michel et du gouverneur.—Description du rocher du Mont-St-Michel et des bastiments.—Fondation de la première église du Mont-St-Michel.—Concordats faicts avec M. de Guise, abbé, pour l'introduction des Pères de la congrégation en ceste abbaye et avec les anciens, 1622. — Prise de possession des lieux réguliers de l'abbaye du Mont-St-Michel par les Pères l'an 1622. — Entrée en la congrégation des FF. Constantinien Le Bret et Aubert Giroult peu après. — Réparations des lieux réguliers par le s^r de Brouhe. — Réparations faictes ès bastiments de l'église et plomb du four. — Révocation du vicquariat du R. P. de Bérulle, oratorien. — Concordat pour les réparations faict avec M. l'abbé. — Quantité de réparations faictes par les Pères de la congrégation. — Achapt de plusieurs ornements d'église par les Pères de la congrégation. — M. de Guise faisoit chacun an employer 1,200 escus aux réparations de cette abbaye. — Le présent discours sert au lecteur d'avant-propos. — L'autheur a changé plus loin l'intitulé de son livre. — Les Pères de la

congrégation ont eu beaucoup d'incommodités au commencement de leur introduction. — Plusieurs personnes de la ville privées de leurs lyppées en ce monastère hayssoient les Pères (1).

INTRODUCTION.

Le Mont-St-Michel au péril de la mer (comme à présent il s'appelle) est situé au duché de Normandie, province unie à la France, au diocèse d'Avranches vers l'Occident. Il s'appelloit jadis Mont-de-Tombe et *Ocrinum* ou *Ocrium* (selon d'Argentré et Tassin). C'est un rocher haut de 399 pieds et en circuit contient demy quart de lieue et plus, compris ce que la gresve couvre : sur la pointe est bastie l'église longue de 238 pieds et large vers la croisée de 118, et contient de hauteur depuis le pavé du cœur jusques au pinnacle du clocher 135 pieds. Autour de ladite église sont situez de haults, forts et admirables bastiments qui composent les lieux réguliers du monastère qu'on appelle aussy chasteau, à cause de la situation inexpugnable, lequel aux despends du Roy de ladite France est gardé de neuf soldats et d'un lieutenant tenant la place, en l'absence de M. le Marquis d'Amanville à present gouverneur dudit lieu et, en temps de guerre, y doibvent faire la

(1) L'introduction, contrairement à la méthode suivie par l'auteur dans le reste de l'ouvrage, n'est pas divisée en paragraphes signés, datés et précédés d'un titre spécial.

garde les parroissiens d'Ardevon, de Beauvoir, d'Huynes et d'Espas, comme nous dirons en son lieu, et Charles III ordonna que tous les habitans des villages circonvoisins y viendroient, n'estoit qu'ils eussent coutume d'aller faire le guet en d'autres forteresses plus proches. Les neuf soldats sont divisez en trois esquouades et entrent successivement trois en faction. Oultre trois portiers que les religieux entretiennent, payant chascun 24 livres par an et se relèvent aussy successivement gardant chascun jour, le tout sans parler des autres officiers de la garnison, lesquels ne sont de faction qu'en temps de guerre et demeurent en la ville en leur logis, scavoir le sergent major, le tambour, etc. L'on tient que les gages du sieur gouverneur sont par an de huict cents escuz et bien payez : pour retourner, au bas dudit rocher, du costé de l'Orient et de Midy, est bastie une petite ville ceinte de fortes murailles et tours en laquelle il y a une église parrochialle dédiée à St-Pierre, contenant environ cent mesnages ou feux, comme on dit en cas pareil. Du costé de l'Occident est la très-forte tour nommée Gabrielle, sur laquelle les religieux y ont faict bastir un moulin à vent pour le service de leur communauté. Le reste du rocher qui est du costé du Septentrion est inculte, en forme de garanne où se norissent quantité de lapins : Là l'on voit les poulins, par le moyen desquels et d'une grande roue, en forme de machine, establie au bout de la grande sale desoubs le cloistre et d'un gros cable long de 80 braces, on monte toutes

les choses nécessaires pour l'entretenement du monastère, tant pour la vie humaine que pour les bastiments. Un peu à costé on voit la chappelle dédiée à sainct Aubert et la fontaine que le mesme sainct obtint de Dieu par ses prières pour servir aux clers qu'il avoit estably en ce Mont : de tout quoy nous parlerons ailleurs. Ce qui fait paroistre ce rocher grandement et rend ses œdifices admirables, c'est sa situation. Car estant dessus, oultre le contentement de voir la grève qui l'environne de toutes pars, sur laquelle la mer fait, deux fois en 24 heures, son fluz et refluz, l'on a la satisfaction de regarder, du haut de ce dit rocher, tous les pays circonvoisins. Du costé de l'Occident on ne voit que la mer; du Septentrion, le rocher de Tombelaine, le promontoire de Grandville et quelques isles angloises qu'on peut voir avec des lunettes d'approche; de l'Orient, la ville épiscopale d'Avranches, etc.; bref, du costé du Midy, on voit plusieurs terres de Bretaigne et de la Normandye.

Le premier fondateur et qui œdifia une église sur cet éminent rocher fut S. Aubert, évesque d'Avranches (comme nous dirons) l'an 709, selon la plus commune opinion, et y mit des chanoines; et celluy qui y establit des religieux de St-Benoist fut Richard, premier du nom et troisième duc souverain de la Normandie, soubs la direction et conduite de Maynard, premier abbé et suppérieur de l'ordre dans ce Mont-St-Michel, après l'expulsion desdits chanoines l'an 966 ou selon d'autres 965. Or, celluy qui a remis la ré-

forme en icelle et faict reprendre son ancienne splendeur : ça esté l'Illustrissime et Révérendissime Henry de Lorraine, duc de Guise, archevesque de Reims et abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel, lequel ne scachant point de meilleur moyen, pour remettre l'observance régulière sur pied en icelle, laquelle y estoit totalement deschue par le malheur des siècles, que d'y mettre des religieux du mesme ordre de la congrégation de St-Maur, qui commençoit pour lors à florir puissamment en plusieurs abbayes de la France, ce qu'il fit après avoir contracté avec le R. P. supérieur général de ladite congrégation, il leur fit prendre possession réelle et actuelle de tous les lieux réguliers, au parfait contentement de tous les gens de bien qui désiroient une telle action il y avoit longtemps, et mesme de messieurs les anciens religieux dudit (estant au nombre de dix-sept et un novice), lesquels ne voullant ou ne pouvant embrasser une vie plus austère que celle qu'ils disoient avoir ainsy professée ne s'opposèrent à ce que d'autres fussent mis en leur place et lieu, moyennant qu'on leur donnast annuellement, leur vie durant, la somme de 400 ll. à chacun, pour pension, et qu'on leur permist de posséder leurs offices et bénéfices qu'ils avoient obtenu par devant et ainssy qu'ils seroient très-contents de voir remettre en leur monastère l'exacte observance régulière, sans estre obligez, pour ce chefl, de l'embrasser. Cette possession et establissement des pères de ladite congrégation eut lieu, l'an 1622, en présence du seigneur évesque d'Avranches et de

quantité de son chapitre, de MM. les susdits anciens religieux et d'un s^{r} commissaire de la part et soy agissant pour le R^{dme} Abbé. Or, pour parler des choses advenues et changements faicts ès lieux réguliers, église et sacristie d'icelle, ou plustost augmentation depuis la susdite introduction, les religieux accordèrent les 400 ll. à chacun que dessus à prendre sur le fermier du s^{r} abbé, à valloir sur le prix général contenu au concordat, ensuite plusieurs des anciens religieux se retirèrent, qui çà qui là, ne se mettant point en peine de demeurer audit monastère, se voyant bien payez nonobstant la non résidence, qui du petit nombre qui y demeura deux seullement, touchez de l'esprit de Dieu, par l'œdification pressante qu'ils avoient reçue, conversants avec les bons religieux de ladite congrégation, demandèrent instamment l'habit d'icelle et qu'on leur fist la faveur de les admettre à la vie, laquelle ils avoient recongneue extraordinairement vertueuse. L'un à présent s'appelle Dom Constantinien Le Bret et l'autre Dom Aubert Giroult. Ce dernier donna à la mense commune fort volontairement le petit prieuré de Tombelaine, situé sur le rocher nommé cy dessus, distant de trois quards de lieue de ce Mont, au jour de sa réception à profession dans ladite congrégation. Tous deux sortis et nez des plus nobles et apparentes familles de ces quartiers ycy, lesquels à présent sont plains de vie et estimez très-bons religieux dans ladite congrégation. L'un est au monastère royal de St-Denis en France et l'autre est à présent cellerier dans ce monastère

du Mont-St-Michel, auquel pour sa grande probité on a confié toute la chevance d'iceluy dans le gouvernement de son temporel. Touchant les autres qui n'ont embrassé la douceur de la vie refformée, ils sont tous décédez exceptés deux qui, de tout le nombre de dix-huict, nous restent seulement. Les vertueux religieux ainssy establis, ont apporté tous les soins possibles pour remettre ledit monastère tant au spirituel qu'au temporel, tant au dedans et enclos d'iceluy que dehors : au dedans par l'enjolivement de la maison de Dieu, la saincte église, procurant envers le seigneur abbé qu'il y apportast, par son zèle et saincte inclination accoutumée à l'ordre bénédictin, toute la diligence possible, ce que fit ledit seigneur donnant commission au s[r] de Brouhe de faire, avec grande diligence, accommoder les lieux réguliers et réparer ce qui menaçoit ruyne ou ce qui desjà estoit ruiné. En moins de rien, les dortoirs hauts et bas furent construits, comme on les voit à présent, dans le lieu qui servoit de réfectoir à MM. les anciens. Et au bas on a fait le réfectoir qui estoit une grande sale qui servoit aux plombeurs, pour appareiller leur plomb et leurs soudeures pour l'entretien des bastiments de ce Mont, qui estoient presque tous couvers de plomb autrefois et iceluy lieu, pour lors de l'introduction, rempli de touttes sortes d'ordeures et vuidanges. En un bout on distingua la cuisine du couvent par une muraille de séparation. On fit aussy tous ces beaux degrez pour monter du réfectoir ès dortoirs et la porte d'entrée avec touttes les vitres,

les bancs du réfectoir avec les pavez... de sapin et généralement tout ce qui est chargé des armes de Lorraine appartenantes audit seigneur abbé ; item on fist revestir deux gros piliers dans le chœur, après ladite introduction, soubs le clocher : et le s^{r} abbé, par le ministère du père de Bérulle, général de l'oratoire, deux ou trois ans avant icelle entrée, avoit faict faire un gros pilier pour soubstenir le plomb du four où sont ses armes et aussy lambrisser la nef de ladite église. Mais ledit père de Bérulle ayant esté remercié, son ordre de gérer et faire gérer dans ce monastère par luy et ses oratoriens ayant esté révocqué de Sa Saincteté, qui l'avoit estably à ce, pour la minorité dudit seigneur abbé, prince de Loraine, quoyque ce fust par la suasion de quelques-uns de MM. les anciens religieux qui avoient crainte que ce qu'on disoit des pères de l'oratoire fust véritable et venant à arriver ils ne s'en trouvassent pis, scavoir qu'ils avoient dessein de s'establir en ce dit monastère, ou bien qu'il fust vray ou non je m'en rapporte ; après cette révocation, dis-je, l'on fit ladite introduction et ledit seigneur abbé fit quelque autre petit accomodement dans l'église, comme il y est à veoir par la marque de ses armoiries, et en eut bien faict davantage, si ses agens eussent suivy ses desseins et coopéré à ses inclinations, car il estoit fort bon abbé et affectionné au sacré ordre bénédictin, jusques au dernier jour qu'il a possédé cette royalle abbaye, laquelle après qu'il en eust perdu le tiltre a esté donnée au s^{r} de Souveray, aussy très-homme de bien,

qui a donné une part attribuable aux réparations de ladite abbaye, scavoir la terre de Monrouault valant 400 ll. de rente et 800 ll. par an, plus 6,000 une fois payées, à la charge qu'ils feront tout ce qui sera nécessaire sans qu'il soit tenu de fournyr autre somme que celle là, si ce n'estoit qu'il convint faire quelque réparation par cheute et caducité qui excédast la somme de 5,000 ll. En ce cas, led. abbé sera tenu fournir et foncer à l'apointement et non lesdits religieux. Depuis cette convention faicte avec led. de Souveray, lesdits religieux, non comme destructeurs, mais comme vráys œdificateurs de la maison du Seigneur, ont fait employ fidellement de ladite somme de 1,200 ll., mais de beaucoup au delà. Ils ont fait faire ce magnifique autel de bois, sculpturé si délicatement, au-dessus du couronnement duquel la statue de S. Michel, en l'honneur duquel il est fondé et au souvenir duquel il est dédié, est posée avec deux figures d'anges à ses costés et deux autres figures, l'une du patriarche sainct Benoist et de sa sœur saincte Scolastique, le tout de grand prix et faict de sculpture richement ornée, comme aussy un parfaitement beau crucifix, tout au haut, de mesme estoffe et enrichissement. Les figures pour les autres niches dudit autel sont encore entre les mains de l'ouvrier, qui dans peu de jours les mettra à place. Ils ont encore fait paver de pierre dure la plus grande partye de la nef de ladite église et ont fait marché pour paver le reste : Item le cloistre et la grande sale qui souloit servir de réfectoir autrefois,

lieus qu'ils ont faict dresser, blanchir, percer et vittrer avec autant de propreté et décence que peut estre auroit-on de la peine à trouver dans la province une pièce si agréable et si utile à une communauté religieuse establie sur le feste d'un rocher si haut eslevé. Les grandes portes de l'entrée de l'église sont presque faictes et encore entre les establées des artisans ; l'horeloge s'est aussy ressenti de leurs grands bienfaits, car non seullement ayant esté changé de la vieille tour qui est sur le point de tomber, et le timbre d'iceluy porté au dosme de la lanterne du cœur, ils l'ont fait approcher plus commodément du dortoir, ains y ont adjousté les quards et plusieurs autres pièces qui manquoient et d'autres qui y estoient du tout nécessaires. Le reliquaire a esté mis en meilleur estat et six chandeliers d'argent y ont esté adjoutez avec une croix, le tout de moyenne haulteur ; les ornements pareillement de beaucoup ont esté augmentez : la belle chape de toile d'argent, les deux de satin à fleurs, thuniques, chasubles et parement d'autel pour les bonnes festes et plusieurs autres chasubles pour les messes votives et parement d'autel pour les chapelles ont esté acheptez par lesdits religieux.

La belle bibliothèque, tant ses murailles que boiseries, vitraux et livres ont esté faicts et acheptés de nouveau, aux fraicts des dits religieux, et plusieurs autres choses tant audit monastère que dépendances, auxdits pères appartenants, ont esté très-soigneusement restitués en un meilleur estat, et presque tout

ce que je viens de spécifier a esté aux fraicts desdits religieux, sur l'espargne de ce qui leur est donné, pour leurs pensions monacales par chascun an, et auparavant ladite transaction pour les 1,200 ll. affectées pour les réparations. Aussy l'autre partye a esté faicte depuis icelle. Mais soit avant, soit après, qui ne voit la charité excessive des religieux de ladite congrégation à embellir la maison de Dieu et aimant mieux se rescinder de leur nourriture et entretenement que de voir manquer quelque chose requise et nécessaire pour luy rendre le journalier honneur et service deub à sa grandeur. — Le seigneur de Guyse, abbé précédent, de quoy nous avons amplement parlé, avoit ordonné que la somme de douze cents escuz seroient pris du revenu annuel de sa mense abbatiale, pour estre employés aux réparations de ladite abbaye, jusques à ce que elle eust esté mise en bon estat, voire tant et si longtemps qu'il y auroit de quoy à remettre en ordre; mais la malignité des envieux et ambitieux raporteurs et flatteurs ès oreilles des grands fit entendre à ce seigneur qu'il n'estoit nullement nécessaire de débourcer davantage pour les réparations et que son abbaye estoit en parfaictement bonne réparation. Le cessement de quoy fit très grand tort ausdits religieux, lesquels, pour le respect qu'ils portoient audit seigneur, ne l'ayant voulu faire contraindre en justice (ce qu'ils eussent pu faire), ils commencèrent à faire le mieux qu'ils peurent. Tout ce que j'ay dit cy dessus n'est que pour donner une confuse congnoissance au lecteur

de l'estat auquel est à présent le monastère du Mont-St-Michel et auquel il estoit auparavant l'introduction, installation et entrée des religieux de la congrégation de St-Maur en icelluy. Et affin que plus facilement l'on congnoisse la suite des temps et ce qui sera arrivé en iceluy, ce que je remarqueray très exactement, tant qu'il me sera possible d'en avoir la lumière, par petis articles recherchés curieusement et distingués les uns des autres par mon sein manuel que je mettray au bas de chascun; et partant l'intitulé et l'inscription du présent livre sera comme cela : *Recherches curieuses du Mont-Sainct-Michel.* Sur quoy on remarquera que le livre susdit n'est point un livre pour y voir l'hystoire accomplie, mais de simples remarques pour très facilement composer une vraye histoire entière et parfaicte.

J'ay aussy faict ce petis dicours de description de l'estat auquel est à présent le monastère du Mont-St-Michel, non tant pour donner une facile entrée au livre suivant et une vraye prœface sur tout l'œuvre que je vois commencer (aydant Dieu), ains pour que l'on trouve en bref quelles paines et travaux nos pères ont pris, dans le commencement de cette introduction, combien d'incommoditez ils ont souffert pour nous accomoder. Il en a arrivé ainsy ou plus pirement presque dans tous les monastères qu'on prenoit de nouveau pour unir à la congrégation.

Ces bons religieux, douze ou treize en nombre, estant arrivez en ce Mont ne trouvèrent chambre, ny lieu ny meubles pour les accomoder. Il leur fallut se

mettre dans le logis abbatial, pour un temps, et la chapelle de Ste Catherine dudit logis leur servoit de réfectoir, mangeant tous à une table et bienheureux d'avoir de l'aliment commun pour rassasier leur apétit après avoir bien jeusné, et quelque peu de cydre, sans vin, pour estancher leur soif, après avoir beaucoup travaillé et payné à porter à hostées, sur leurs espaules, les vuidanges, et terres, et villenies desquelles estoient remplys presque tous les lieux réguliers (chose de quoy les moynes anciens, au temps de ce siècle de fer, les moynes susdits faisoient le moins d'estime) et icelles mises en une autre part moins incommodément. Qui plus est, la petitesse de ce qui leur restoit, après avoir payé les pensions des anciens religieux, ne leur permettoit d'avancer beaucoup pour l'accomodement et enmeublement des susdits lieux réguliers et les tenoit longtemps dans une extresme incommodité et y eussent esté bien plus longuement sans la charité du bon seigneur de Guyse, leur abbé, jaçoit qu'il ne faisoit que son devoir de les asister dans leur nécessité, néantmoins rarement nos commendataires nous font-ils aulcun bien, sinon celuy auquel ils sont précisément obligez et lequel ils ne peuvent nullement obmettre; joint à cette disgrâce les cris et clameurs de plusieurs personnes de la lye du peuple qui avoient de coutume de vivré ordinairement du bien du monastère, par l'administration mal dispensée de la portion d'un chascun des religieux anciens en particulier, lesquels une partye s'absentèrent, l'autre partye devenant plus soigneuse de conserver son quotidian,

le voyant réduit à une somme taxée qui luy estoit plus recommandable qu'une communauté confuse de laquelle il falloit nécessairement que chacun eust sa part, ne vouloit plus rien prodiguer. Ce qui faisoit hayr les bons pères et souetter l'heure n'estre jamais arrivée en laquelle ils ont en ladite abbaye entré.

Partant, cher confrère, nous voyons clairement qu'à présent nous mangeons notre pain bien de repos et à notre ayse. Il y a à présent de bon et beau revenu net et quitte, de quoy nous jouissons dans ce monastère. Néantmoins c'est la sueur et le sang de nos premiers pères, c'est le travail de nos prédécesseurs. Tout le moins que si nous avons le moyen de vivre, ayant de quoy subvenir aux nécessitez temporelles suffisamment, n'en abusons point, mon cher confrère; ains prenons de là occasion après l'en avoir remercié, de toute notre âme, de le mieux servir, notre bon Dieu, et plus fervemment que nous n'avons jusqu'à présent faict et aussy le glorieux archange, sainct Michel, intercesseur en tout cecy, et recevez mon petit travail que je fais vous asseurant que je suis, en l'amour sacré de Nostre Seigneur, après m'estre recommandé à vos sainctes prières,

Très humble serviteur et confrère,

F. Thomas Le Roy,

Moine Bénédictin.



ANNEXES.

Le chapitre de l'introduction se complète heureusement par deux fragments empruntés aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, 13,818, fonds français, et 18,950, fonds latin. — Le dernier est une sorte de guide destiné à diriger les pèlerins dans leur visite à l'abbaye.

I.

Description du Mont-Saint-Michel, rocher et bastiment du monastère (1).

PREMIÈREMENT.

Le Mont-St-Michel, auprès de la mer, comme à present il s'appelle, est situé au duché de Normandie, province unie à la France, au diocèse d'Avranches, vers l'Occident. Il s'appeloit jadis Mont-de-Tombe et Ocrinum ou Ocrium, selon d'Argentré et Tassin. C'est un rocher haut de 300 pieds,

(1) Manuscrit 13,818, fonds latin, de 427-437.

et en terrain contient demi-quart de lieue au plus, compris ce que la mer en couvre.

Sur la pointe d'iceluy est basti le monastère : 1° l'église, longue de 238 pieds et large vers les croisées de 118 pieds, et contient de hauteur, depuis le pavé du cœur jusques au pinnacle du clocher, 135 pieds. Elle est faite en croix à l'antique et a deux ayles dans sa nef lesquelles sont voultées et la nef ne l'est plus, la foudre l'ayant autrefois ruinée ; les deux croisées sont voultées et le cœur au dessus duquel est la tour de pierre des cloches soubtenue sur quatre gros piliers qui est une pièce admirable et bien davantage auparavant que la fouldre fust tombée dessus laquelle la ruina jusques aux cloches, au dessus prochement des quelles l'an 1607 on fit un dosme couvert d'ardoise parfaictement beau.

L'église est fort belle (quoyquant comme dit est), mais ce qui est de plus ravissant, c'est les bastimens neufs qu'on appelle le grand œuvre qui composent les chapelles, le circuit autour du grand autel et de costé et d'austre, jusques à l'entrée du cœur où on chante l'office, bastis superbement au dernier point, avec des vitraux, pilliers, pillastres dedans et dehors le plus industrieusement taillés, quoyque d'une pierre très-dure, qui se puissent veoir ; sur les chapelles et le circuit d'icelles est couvert de plomb, en plate forme, pour donner plus de jour à la lanterne du cœur soubtenue par une forest d'arcs boutants les plus beaux qu'on pourroit imaginer, dans l'un desquels est pratiqué un ravissant escalier qui ne

paroist presque point. Si l'église avoit été parachevée de la sorte elle n'auroit eu encore sa pareille dans la chrestienté, située qu'elle est ainsy en un endroit inaccessible.

Au dessoubs du grand autel est une double église de pareille proportion que le dessus, fors qu'elle n'est pas si haulte ny si délicate. Dessoubs la grande église est la chapelle que S. Aubert fit bastir par commandement de S. Michel et on y entre par un costé des aisles de la nef d'icelle.

L'ancienne église a esté reparée et rebastie par plusieurs fois, car la fouldre et le feu l'ont plusieurs fois ruinée en diverses parties puisque jusques à présent le monastère du Mont-St-Michel a esté brulé 9 fois, 7 desquelles, il a esté tout réduit en cendres dans les parties combustibles.

La nouvelle église, scavoir le cœur, appelé l'œuvre, non distinct et conjoinct ensuite à ladite ancienne église a esté basti par trois abbés successivement. Guillaume d'Estouteville, cardinal, fit faire un tiers d'icelle environ l'an 1452; Guillaume de Lamps, 33e abbé moine, en fit faire un aultre tiers l'an 1510; et Jean de Lamps, 35e abbé et dernier régulier, la fit parachever, ainsy comme on la voit, l'an 1521.

Du costé du midy sont les logis abbatiaux et forteresse du lieu appelés le chasteau à l'entrée duquel est un donjon le plus beau et le plus fort qu'on scauroit désirer. Il y a quatre estages ès logis abbatiaux jadis tous couverts de plomb. A présent il n'y en a plus qu'une partye.

Du costé du septentrion, sont les lieux réguliers dans un grand corps de logis espouvantablement fort et hault; soubs lequel sur le rocher sont des salles voultées belles en perfection depuis un bout jusques à l'autre. Sur ces salles, sont les reffectoires, cuisines, deppenses et piscines à laver pour la communaulté des moines aussy toutes voultées mais parfaictement belles.

Sur ce premier estage de rechef, sont les dortoirs l'un sur l'autre, haut et bas, contenant quarante cellules les plus belles qui se peut veoir. Et au dessus des dortoirs, sont les galetails où on peut encore faire quelque salle ou bibliothèque.

Ensuite au bout des salles du bas, toujours dans ledit grand corps de logis, sont les caves voultées anciennes de quoy on ne se sert point à présent.

Au dessus, une parfaitement belle salle carrée, supportant sa voulte par 15 pilliers délicats, dans laquelle jadis les chevaliers de St-Michel tenoient leur chapitre, suivant l'institution de cet ordre faicte par Louis XI roy de France l'an 1469.

Au dessus de ladite salle ou chapitre des chevaliers, est situé le cloistre lambrissé, lequel lambris est supporté sur un mur en arceaux et iceux supportés par un double rang de petits piliers qu'on tient estre des matériaux ou minéraux fondus et meslés avec du sable, dans ledit mur des arceaux sont 52 roses en sculptures toutes diverses et belles parfaictement. Le préau du cloistre est couvert de plomb et sur iceluy de la terre ou sont plantés des bouis et quantité de belles

fleurs, de sorte que du bas dortoir on entre dans ledit cloistre de plain pied.

Entre ladite salle du chapitre des chevaliers et le reffectoire, est la roue, qui est une machine par laquelle, avec un gros cable long de 80 brasses, sur les poulains qui sont sur la pente du rocher jusques sur les grèves, l'on monte toutes les provisions du monastère, vin, bois etc., et les matériaux à bastir.

A costé de la nef de l'église vers ledit septentrion, entre ledit cloistre d'un bout et icelle nef, est une grande salle fort large belle et spacieuse pleine de cartes et tableaux dévots en laquelle les moines se promènent quand il fait mauvais temps. Autrefois c'estoit le dortoir des moines.

. . . .

Bref, ce dit monastère ne subsiste que par miracle, combattu continuellement des vents et des flots de la mer, estant basti sur un si hault point de rocher et de si petite estendue (1).

II (2).

Comme toutes choses sont admirables en ce lieu et que pour ce subject il est aussi visité de tout le monde, ainsi a il esté convenable que la nature mesme ait

(1) Fol. 427, p. 8.

(2) Manuscrit 18,950, fonds latin, 361-423. *Exarpta est chartulariis necrologiis* (Recueil formé par Anselme Le Michel, bénédictin, originaire de Bernay.

tellement taillé ce rocher qu'il en soit peu bastir sur ses costez, en dessoubs du chasteau et monastère, une petite ville qui n'a qu'une seule porte assez bien accomplie et logeable, enceincte d'assez bonnes murailles et fortifiée de tours de toutes parts, mais notamment d'une grosse, qu'ils appellent la Gabrielle, forte et bien munie.

Avant que vous arriviez à la porte, chascun des bourgeois, à l'envi l'un de l'autre, vous ira au devant offrir son logis et toutes autres choses nécessaires pour le repos et contentement d'un pèlerin lassé du chemin et peut-estre fatigué comme vous.

Entrons s'il vous plaist dans la ville dont nous irons peu à peu, en montant la plus grande partie par des degrés, jusqu'à la porte du chasteau ou monastère posé sur la cime de ce rocher, où estant et reprenant haleine, vous pourrez contempler cette porte du chasteau qui regarde droit à l'orient et qui est merveilleusement forte, tant à cause de son éminence comme aussy pour estre bien munie de belles tours, de grilles et portes de fer, de bonnes pièces de canon et d'une garnison de courageux et vertueux soldats, en sorte que si, Dieu aydant, vous vous y trouvez un jour, vous aurez peut-estre bien de la peine à ne vous admirer et dire : *Vere horribilis est locus iste! Véritablement ce lieu icy est terrible!* Mais oultre tout ce que dessus, et qui rend non seullement cette porte mais aussi toute la place très forte et inexpugnable, c'est l'assistance du chef de la gendarmerie cœleste, S. Michel, qui la conserve et deffend par une vertu

non seullement invisible mais quelquefois aussi visible et apparente, que l'on appelle vulgairement la clarté St-Michel, de laquelle il sera traicté plus amplement ci-après.

Or, pour reprendre nos brisées, je dis qu'après que sera passé cette garnison ou corps de garde, la première chose qui se présentera à vos yeux sera l'église à main droicte et le logis abbatial à main gauche; mais pour entrer à l'église il vous reste encore plusieurs degrez à monter, au hault desquels estant arrivez, vous laisserez le Sault Gaultier à main gauche pour entrer à main droicte à l'église. Ce Sault Gaultier est une galerie percée de plusieurs fenestres, par où la curiosité vous portera sans doute à regarder sur les jardins du monastère et sur la ville, ou bien à voir aussi les pèlerins venir et retourner sur la grève qui sembleront assez petits, ou s'il est croissant ou pleine lune vous verrez venir la marée quelquefois calme, quelquefois agitée.

Mais entrons maintenant à l'église, et pour ne plus obéir à la curiosité, ceissez de contempler cette nef belle, longue et spatieuse, jettez vous droit à deux genoux devant le grand autel et là, d'un cœur dévot et amoureux, adorez humblement le fils de Dieu au très-Saint Sacrement de l'autel, et ne manquez à lui faire offres des plus tendres affections de vostre âme, priant le très glorieux archange S. Michel qu'il lui plaise les luy présenter.

De là cette offrande faicte, admirez les contours de toutes les chapelles d'une structure incomparable.

Mais entre toutes ne manquez de fléchir les genoux, en faisant une petite pose en celle de la très-glorieuse Vierge, luy présentant dévotement l'*Ave Maria* avec aultres pieuses prières que la dévotion vous pourra suggérer.

Puis de là passez oultre vers la sacristie où se tient le sacristain, pour après avoir, par son assistance et charitable entremise, satisfaict à vostre devotion, soit pour la confession, ou saincte communion, soit pour faire simplement dire ou entendre la saincte messe, visiter révéremment les sainctes reliques en la manière que vous apprendra le 14 chap. de ce présent traicté.

Cela faict, si le désirez ainsi, vous pourrez vous en aller recréer en la tour pour y veoir et considérer la structure admirable de tant de petites tours, tant de si beaux arcs boutants, qu'ayant veu cela, vous vous estonnerez de la dévotion de nos ancestres qui ont faict bastir, avec un si grand prix, ces choses si rares et surtout en un lieu si éminent et de si difficile abord. Après cela regardez, autant que vostre veue se pourra estendre, l'orient, l'occident et le septentrion et le midy, en Avranches, St-Malo distant de dix lieues (si toutefois l'air est serain), en Pontorson, Tombelaine et le reste, vous serez au milieu de l'air, vous voirez la plaine mer, le ciel et la terre, bref tout ce que je ne vous peux expliquer et qui sans doute vous portera à dire : Bon Dieu! *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum!* Hélas, s'il faict icy si beau, que sera ce quand nous serons un jour plus hault au ciel, jouissant avec plain contentement

de tout ce qui s'y doict ou peut souhaitter et desirer...

Estes-vous pour cet effect descendu, si vostre sexe le permet et puissiez obtenir ceste grace et faveur que d'avoir entrée dans le cloître, vous aurez du contentement de veoir la sculpture et structure assez bien elabourez de fleurons et de fleurs et au milieu un petit jardin verdoyant... (1).

(1) Cf. Description par de Thou, *Gallia christiana*, t. XI, p. 512.





SUIVENT

LES CURIEUSES RECHERCHES

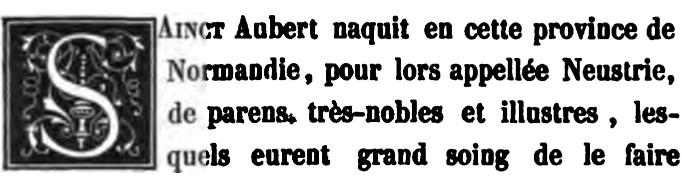
DU MONT-SAINCT-MICHEL

CHAPITRE I.

De sainct Aubert, évesque d'Avranches, premier fondateur de ce monastère.

§ 1.

La vie de sainct Aubert, évesque d'Avranches l'an 704.



SAINCT Aubert naquit en cette province de Normandie, pour lors appellée Neustrie, de parens, très-nobles et illustres, lesquels eurent grand soing de le faire instruire dès sa jeunesse dans touttes sortes de sciences, et particulièrement dans la vertu et crainte de Dieu, pour à quoy réussir ils luy donnèrent des maistres pieux et doctes tout ensemble soubs lesquels il s'avanssa tellement à la perfection,

qu'il estoit le mirouer et l'exemple des jeunes gens de ce temps-là. Il excella si particulièrement en la vertu de chasteté et du mespris des biens temporels que luy en ayant esté laissé grand nombre par ses parens, il les divisa en trois parts, la première il la distribuoit à l'Eglise, la seconde pour les pauvres, et la troisième il se la réserva pour son entretien. Sitost qu'il eut l'âge, il se fit promouvoir à la dignité sacerdotale, charge de laquelle, en sachant l'obligation, il s'acquittoit si soigneusement et apportoit tant de préparation à la célébration des divins mistères, qu'à la sortie de là il estoit tout enflamé comme un chérubin. Le siége épiscopal d'Avranches estant devenu vacquant l'an 704, il fut esleu évesque de cet église par la commune voyx de tout le peuple, lequel en avoit eu des signes du ciel tout miraculeux les excitant de ce fait; l'un dit qu'il fut le 5e évesque dudit lieu, l'autre le 8e, et l'autre le 9e: mais il n'importe. Quoy qu'il en soit, il est bien certain que ce sainct personnage esleu qu'il fut à la dignité épiscopale, redoubla ses austéritez, augmenta ses charitez, et commença à vivre d'une vie qui n'apartenoit qu'à un évesque très-sainct. Aussi Dieu, pour manifester sa sainteté, luy donna le don de miracles, ressussitant les morts, garissant de pleusieurs maladies et libérant tous les peuples des afflictions qui les environnoient et chassant un horrible dragon qui les dévoroit, enfin après avoir fait ressentir sa charité à touttes sortes de personnes, jeunes et vieux, pauvres et riches, hommes et femmes, et particu-

lièrement à ce sainct monastère de nostre Mont-St-Michel, lequel par ses admonitions angéliques il a le premier fondé et doté de ses biens et revenuz, et à l'ornement duquel il a apporté tous les soings et touttes les paines à luy possibles, et Nostre-Seigneur le voulant récompensser de ses travaux, il l'apella à soy (comme luy-mesme l'avoit prédit peu auparavant) le 10 septembre, l'an 723, après avoir gouverné miraculeusement son évesché environ 19 ans. Et le 18 juin de l'an (suivant nos anciens manuscripts) 960, son corps sainct, lequel après sa mort avoit esté enterré sur ce Mont, en l'église de Sainct-Pierre, chapelle bastie près l'église de Sainct-Michel, fut déterré par un chanoine et mussé sur un lambris. L'on faict à ce jour sa feste. Les bréviaires d'Avranches, tant anciens que modernes, et le Martyrologe gallican, font mention de luy le 18e jour de juin et le 16 octobre. Nous avons sommairement recueilly tout cecy desdits manuscripts de ce monastère, marqués par certaines lettres grecques, etc., lesquels nous ne rapporterons point, y recours. Et pour foy de quoy nous l'avons remarqué. J'ay signé le 1er jour de janvier, bon jour, bon œuvre 1647.

Thomas Le Roy,

Moine bénédictin indigne.

— Cf. *Histoire générale de l'Abbaye du Mont-St-Michel*, par dom Jan Huynes, publiée pour la première fois, avec une introduction est des notes, par Eugène

de Robillard de Beaurepaire, t. I, p. 7. — *Neustria pia*, p. 371.

§ 2.

Subversion par la mer de la forest entre le Mont-de-Tombe et Astériac.

Quelques temps auparavant (nous ne sçavons point l'année) que S. Aubert fust esleu évesque d'Avranches, le rocher de ce Mont-St-Michel paroissoit tout autre qu'il n'est à présent. Il estoit couvert sur sa feste d'espines et halliers, lieu presque du tout inaccessible, au bas entouré de tous costez d'une espoisse forest. Le fluz de la mer, en estant esloigné de trois lieues, s'advançoit seulement dans les rivières. Le lieu étoit inhabitable de touttes créatures raisonnables, sinon de deux dévots hermites serviteurs du Tout-Puissant, lesquels, pour luy servir plus décemment, avoient en iceluy faict et construict deux petites oratoires ou chapelles, l'une en l'honneur de S. Estienne, premier martyr, l'autre, en l'honneur de S. Symphorien, lesquelles ont esté longtemps sur pied. Neantmoins, ces gens de bien, voyant estre esloignés de toute sorte d'empeschement au service de Dieu provenant des hommes, ne le furent pas touttefois des inondations de la mer, laquelle, par son fluz et refluz, petit à petit, renversa toute cette forest jusques au pied dudit rocher (nous ignorons l'année,

comme nous avons dit au commencement de cet article), tellement que ces anachorètes furent nécessitez de chercher logis autre part et de prendre quartier. Cecy est tiré des manuscripts de ce Mont et des bréviaires de Coutances et de Lysieux, nouvellement imprimez, comme aussy la chose miraculeuse qui arriva du temps desdits hermites. Le curé d'Astériac (c'est à présent Beauvoir) prenant charitablement le soin d'administrer les nécessitez corporelles de ces deux gens de bien, il leur envoyoit au besoin un asne chargé de provisions hérémitiques qui se rendoit droit à leur demeure sans conduite, par permission divine. Un jour, un loup affamé le dévora, lequel par la même permission et commandement des susdits saincts personnages, fit l'office de l'asne et apporta les susdites provisions pour leur nourriture, tandis qu'ils restèrent en ce lieu. Le tout quoy j'ay remarqué icy, après l'avoir aussy signé ledit 1er jour de janvier 1647.

T. Thomas Le Roy,
Moine bénédictin.

— Cf. *Histoirè générale*, t. I, p. 19. — *Roman du Mont-St-Michel*, par Guillaume de Saint-Pair, publié pour la première fois par Francisque Michel avec une étude sur l'auteur, par Eugène de Beaurepaire. Caen, Hardel, 1856, p. 5.

Li lous fut fors e granz et gros,
Le sac porta dessus son dos;
Venuz en est a la meison...

§ 3.

Apparitions première, deuxième et troisième de l'archange sainct Michel à sainct Auber, et le frappa en la dernière à la tête, l'an 708.

L'an sept cent huict, le seixiesme jour du mois d'octobre, Dieu consola les bons hermites de la perte qu'ils avoient faict en la subversion de leur saincte demeure et les habitans des pays circonvoisins dans la submersion et inondation de ladite forest, par une première apparition de l'archange S. Michel, la nuit, en dormant, à S. Aubert sus-nommé évesque d'Avranches, en laquelle il luy commenda de luy œdifier un temple sur le Mont-de-Tombe, et que Dieu vouloit qu'il fust là honoré, ainssy qu'il l'estoit au Mont-Gargan. Le sainct évesque craignant d'être surpris en telle occurence de l'esprit maling, il pria Dieu de ne le laisser tromper. Quelques jours se passant là dessus, l'archange luy apparut de rechef en dormant et, après l'avoir tanssé, luy enjoignit très-expressément de faire œdifier le temple susdit au plustost, ce que le sainct évesque n'ayant encore tout à fait creu ny adjousté foy, priant plus instamment la divine bonté de luy faire congnoistre sa volonté et de ne permettre qu'il fust deçeu, l'archange luy apparut pour la troisième fois et le blasma de son incrédulité et ingratitude en son endroit, et

s'approchant, luy toucha du doibt la teste de telle sorte qu'il y fit un trou par lequel on voyait la cervelle. Allors, tout tremblant de peur, S. Aubert luy demanda l'endroit dudit Mont-de-Tombe où il vouloit cette oratoire luy estre érigée. L'archange luy dit au lieu où estoit un taureau lié, qu'un larron avoit mis en ce lieu pour par après le vendre à loisir au loin, et de plus que l'oratoire fust de même grandeur que l'endroit foulé des pieds de cet animal. Tout cecy est tiré de nos anciens manuscripts susdits, des anciens bréviaires d'Avranches, et le bréviaire du diocèse de Rennes dit que ce larron avoit nom Léon. Et j'ay le tout cy dessus remarqué et signé pour servir ce que de raison ledit premier jour de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 21.

— Dans les *Annales du Mont-St-Michel*, publiées par M. Léopold Delisle à la suite de la *Chronique de Robert*, on trouve les mentions suivantes (*Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 215) : « Anno 708 Johannes papa. Hoc tempore revelatio hujus loci facta est sub Alberto, Abrincis episcopo. » — *Id.*, p, 230. « Anno DCCVIII facta est revelatio Beati Michaelis in monte Tumba, sub Childeberto rege Francorum et Autberto episcopo Abrincensi. »

— *Roman du Mont-St-Michel*, p. 7. — Une copie fautive m'avait d'abord fait penser que ce roman était muet sur le miracle de la perforation : les vers ci-dessous rectifient cette erreur.

Li angles vint, cen li sembla,
Iriement e si bouta
D'un de seis deiz en mie le front ;
Encor il piert feiz en roünt
Icil pertus que il li fist.

Le chef de saint Aubert est aujourd'hui conservé dans le trésor de l'église St-Gervais d'Avranches.

S 4.

Construction de la première église en l'honneur de sainct Michel, sur le Mont-de-Tombe, par sainct Aubert, l'an 708.

Sitost que le sainct évesque eust esté touché de l'archange S. Michel jusque là qu'on luy voyoit la cervelle, et le trou lui a paru l'espace de quinze ans qu'il a survescu, il alla le matin à son église, et là il déclara tout cecy à son clergé et prit résolution de venir processionnellement au Mont-de-Tombe pour effectuer les desseins du sainct archange. Ayant donc faict trois lieues à pied, qu'il y a depuys Avranches jusques audit Mont, luy, son clergé et tout le peuple qui le suivoit (car la mer n'avoit encore en ce temps-là réduit en grève le pays qui est entre le rocher de Tombelaine et Avranches) estant monté au haut d'iceluy, il fit deslier le taureau, et, selon le commandement de l'archange, rendre iceluy à qui il appartenoit. Plusieurs

travaillèrent avec le sainct évesque à aplanir le rocher ; un nommé Bain avec ses douze enfants, du village d'Huynes, par l'ordre de l'archange, y vint travailler avec sesdits douze enfants masles qui luy appartenoient, luy et iceux ostèrent deux pointes du rocher. Le sainct prœlat estant le premier en besogne et recreu de travail, s'asséoit sur une pierre, laquelle on a montré longtemps comme chose digne de remarque, maintenant elle nous est incongneue. Les uns de nos manuscripts disent cecy, mais les autres et une prose ancienne disent autrement, sçavoir : que ce Bain ayant laissé le douziesme de ses enfants au logis, à cause de sa petitesse et incapacité de travailler, et que le susdit petit enfant ayant été faict venir par l'ordre du sainct prœlat, il avoit touché de son petit pied contre la plus difficile des pointes de ce rocher, son pied s'estant imprimé en iceluy comme dans de la cire mole, il l'avoit jettée à bas, où on la voit encore à présent, avec l'impression du pied de l'enfant. Du depuis la chapelle qu'on voit encore ce jourd'huy a esté bastie dessus en l'honneur de S. Aubert. Soit qu'il soit en la première ou en la dernière fasson, Dieu est tout puissant pour le faire. Le pape Eugène IV faict mention de cette merveille comme je feray voir l'an 1443, l'an auquel il en expédia bulle. Cecy faict, il restoit deux autres difficultés à S. Aubert, tant pour la grandeur de l'église que pour recouvrer des reliques pour y mettre. Pour la première, l'archange s'apparut derechef à S. Aubert, estant en prières, et luy dit qu'il fist son église aussy grande que le lieu qu'il trouveroit

le matin sec, ce qui fut faict. Il fist faire une église non superbement, ains en forme de grotte, capable de contenir environ cent personnes, désirant qu'elle fust semblable à celle que le glorieux archange avoit luy mesme creusée dans le roc du Mont-Gargan. La seconde difficulté, il se résolut d'envoyer trois de ses chanoines au Mont-Gargan quérir des reliques pour mettre en sa nouvelle église, ce qu'il fit comme je vois dire. En foy de quoy j'ai signé cet article, cependant après l'avoir remarqué, le premier jour dud. janvier l'an 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 34.

§ 5.

Collocation des reliques venues du Mont-Gargan dans l'église bastie par sainct Aubert, l'an 709.

Sainct Aubert voyant que son église s'advançoit, il prit trois de ses chanoines et les envoya au Mont-Gargan pour luy apporter des reliques pour mettre en icelle, lesquels s'estant transportez en diligence audit lieu allèrent saluer premièrement l'archevesque de Syponte, en Manfredonie, soubs l'estendue de la juridiction spirituelle duquel est situé le Mont-Gargan; puis le supérieur dudit Mont, qui s'appeloit abbé (on ne peut sçavoir à présent s'il y avoit des moines ou

non, à cause des changements arrivez en ce lieu à cause des ravages des Turcs ; c'est ce que nous en a mandé en France le R. P. Dom Placide Le Symon, religieux de nostre congrégation et procureur d'icelle à Rome l'an 1637, auquel on en avoit escript) ; lesquels ayant raconté de point en point l'apparition du sainct archange, faicte à S. Aubert, et le commandement qu'il avoit eu de bastir une oratoire en l'honneur dudict archange, ce qu'ayant tantost faict il avoit eu nouvel ordre d'envoyer au Mont-Gargan demander une partye du marbre sur lequel il s'estoit aussi apparu et un morceau du manteau rouge vermeil qu'il y laissa en tesmoignage de son apparition, ce que faict, l'archevesque et l'abbé, très ayses de tout ce que dessus, racontèrent pareillement l'apparition du sainct archange faicte au Mont-Gargan et puis leur donnèrent un morceau du marbre et du manteau vermeil, ainssy qu'ils demandoient, et s'en revinrent au Mont-de-Tombe, faisant beaucoup de miracles par les chemins, à cause des sainctes reliques qu'ils portoient avec eux. Les manuscripts de ce Mont disent qu'il y eut douze personnes qui reçeurent la veue corporelle en venant du Mont-Gargan à celuy de Tombe, au seul attouchement de ces sainctes reliques. Les trois chanoines donc estant arrivez au village d'Astériac, ils envoyèrent advertir le sainct évesque Aubert de leur arrivée et du bon succès de leur voyage, n'ayant sceu passer plus avant, à cause que la mer durant leur absence avoit renversé tout ce qui restoit de la forest depuis Tombelaine jusques à Avranches ; lequel sainct

prœlat, ayant cette bonne nouvelle, marcha avec son clergé et le peuple processionnellement au-devant des trois voyageurs porteurs d'un si sacré dépôt. Mais, o vertu divine ! affin que chacun recongnust le mérite de ces dons, on ne fust sitost en chemin pour les porter au Mont-de-Tombe qu'une femme aveugle, qui se faisoit porter à la procession accompagnant ces sacrées reliques, reçeut miraculeusement la veue et se prit à crier : ah qu'il faict *beau veoir*, et de là est venu qu'on a nommé le village d'Astériac, d'où elle estoit, Beauvoir. Le sainct évesque et sa compagnye estant arrivez sur le Mont, il colloqua décemment les sainctes reliques dans l'église qu'il avoit faict bastir, et on se retira jusques au lendemain dans les petites cabanes qu'on avoit basty autour d'icelle. Est à noter qu'à cause du don des sus dites reliques à ce monastère par ceux du Mont-St-Gargan, nous solennisons l'apparition de l'archange S. Michel le 8 may chacun an. En foy de quoy j'ay signé cecy après l'avoir tiré des viels manuscripts de ce Mont. Les bréviaires de Bayeux corrigez de nouveau en font mention. Fait donc cette remarque le 1er janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 31. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 30.

La ville out non, au mien espeir
Por cest miracle Bel-Veier.

§ 6.

Dédicace par Nostre Seigneur de l'église du Mont-de-Tombe, bastie par sainct Aubert, l'an 709.

Le 16 octobre l'an 709, selon la plus commune opinion, soubs le pontificat du pape Jean, 7[e] du nom, et de Childebert, roy de France, un an après la première apparition du sainct archange à l'évesque d'Avranches S. Aubert, le lendemain de la collocation des reliques cy dessus dans la nouvelle église bastie sur le Mont-de-Tombe, le sainct évesque penssant faire la dédicace d'icelle la nuit d'auparavant, sçavoir entre le jour de la collocation et de la future dédicace, l'archange s'apparut à luy et luy asseura que le Seigneur de toutes choses en avoit faict luy mesme la dédicace en sa présence et de tous les esprits cœlestes, et partant qu'il n'avoit qu'à y entrer et y offrir ses vœux et y faire ses prières. Le jour estant venu, ce vigillant pasteur advertit son troupeau de tout cecy. En entrant dans l'église, prit les sainctes reliques qu'il avoit mis décemment, comme nous avons dit, les mit dans une châsse et les colloqua sur l'autel de S. Michel, puis commença à chanter l'office canonial avec ses chanoines et à y dire la messe. On veoit encore aujourdhuy dans la chappelle Nostre-Dame-soubs-terre, qui est au dessoubs de la nef de l'église de ce Mont, l'autel (quoyque a moitié démoly) sur

lequel ce Sainct célébra, et cela seul reste dans le monastère de présent de tout ce qui fust basty pour lors et de l'église que nous disons que S. Aubert fit construire en l'honneur de S. Michel, où est maintenant cette chappelle. Tout cecy est tiré des manuscripts de ce Mont, lesquels sont différents d'opinion; néantmoins nous estimons avoir mis le plus probable, imitant les modernes. En foy de quoy j'ay signé le 2e jour de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 34. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 31-37.

§ 7.

Établissement par sainct Aubert des chanoines sur le Mont-de-Tombe; il leur légua les villages d'Huynes et Genest (1).

— Noté le 2 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 39.

(1) Lorsque le paragraphe ne sera que la reproduction de Dom Huynes ou d'autres textes depuis longtemps connus, nous nous contenterons de transcrire le sommaire en y ajoutant la date de sa rédaction, et, au besoin, l'indication des sources à consulter.

§ 8.

Une fontaine d'eaue douce, située au bas du Mont-de-Tombe, obtenue par les prières de S. Aubert.

La mesme année 709, S. Aubert ayant estably les XII chanoines susdits et leur ayant légué les terres de Genets et Huynes pour les entretenir, il ne leur manquoit plus qu'une source d'eaue douce, d'autant que le lieu en estoit grandement disetteux et falloit en aller quérir jusques à une lieue loin. C'est pourquoy, après avoir prié Nostre-Seigneur pour ce subjet de luy descouvrir quelque source proche, à l'instant l'archange s'apparut au sainct évesque et luy monstra au bas du rocher, dans le roc, une claire fontaine d'eaue, laquelle seroit utile non-seulement à rassazier la soif, ains aussy à guérir les malades. Car plusieurs fébricitans en ayant beu, avec espérance de recepvoir soulagement par l'intercession de l'archange et de l'évesque, ont esté guaris de leur mal. On l'a toujours du depuis appellée la fontaine de S. Aubert et on s'est toujours servy de cette eaue jusques à l'invention des cisternes, et lorsqu'elles manquent d'eaue en temps de sécheresse. Elle est entourée d'une haute tour, et depuis icelle jusques aux basses salles de dessoubs les cloistres on y voit un long degré fermé de murailles par lequel on y descendoit autrefois du monastère pour puyser de l'eaue. Aujourd'huy ce degré

est remply de vuidanges et demeure inutille. Tout est aux manuscripts du monastère et aux bréviaires de Bayeux nouvellement réformez. En foy de quoy je l'ay remarqué ici et signé le 2e de janvier 1647.

— *Roman du Mont-St-Michel*, p. 38.

A meint fievros fut salvable
Si r'eirt a beivre delectable,
Al quant malade qui en beveient
Sanz demorier santé aveient.

§ 9.

Dernière apparition de l'archange à sainct Aubert lequel, tout estant accomply, retourne à Avranches. 709.

— Noté le 2 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 39.

§ 10.

Le Mont-de-Tombe change son nom en celluy de Mont-St-Michel l'an 710.

— Noté le 2 janvier 1647. — *Histoire générale*, t. I, p. 43.

§ 11.

Le pape envoye une petite châsse pleine de sainctes reliques pour mettre en l'église du Mont-St-Michel. 710.

La mesme année 710, suivant ce qu'on en peut conjecturer, ou autre temps peu après, le St Père le Pape (on ne scait le nom à cause que les actes et chartres octroiés, donnés et faicts durant le règne desdits chanoines en ce Mont furent par eux bruslez ou autrement perduz à l'entrée des moines) envoya une petite châsse pleine de sainctes reliques pour colloquer en l'église du glorieux archange S. Michel, pour l'honneur et respect qu'il portoit à ce sainct lieu. Je déclareray les noms d'icelles l'an 1475, lorsque je diray qu'un pieux religieux de ce monastère, appellé Oudin Bouette, les fit richement enchâsser et escrire les noms dessus l'enchâsseure. En foy de quoy je l'ay signé, après l'avoir retiré d'un vieil manuscript des archives de ce mont, iceluy remis, le 2e jour du mois de janvier 1647.

§ 12.

Childebert, 2e du nom, roy de France, vient en pèlerinage au Mont et y offre des reliques de sainct Barthélemy.

Quelque temps fort peu après, à ce que l'on croit, Childebert, 2e du nom, roy de France, ayant ouy

dire les miracles qui se fesoient chascun jour en ce Mont-de-Sainct-Michel et que pour l'intercession du glorieux archange, tant de gens obtenoient ce qu'ils avoient besoin et ce qu'ils demandoient à Dieu par son entremise, estant pieux et dévot prince, se résolut d'y venir aussy luy mesme, en personne, en pèlerinage, ce qu'il fit, et y apporta des reliques de l'apostre S. Barthélemy, qu'il offrit à cette église, et croire qu'il n'eut enrichy le vase qui les contenoit, il n'en fault pas doubter, néantmoins nous ne sçaurions qu'en dire, ny si c'est le mesme reliquaire qui est à présent dans la trésorerie dans lequel aussy, avec les reliques dudit S. Barthélemy, il y en a de S. Sébastien et sur lequel il est inscript ces mots :

Me fecit alma dei dextra
Sacret hoc vas intus et extra.
Ex me quis quærens
Sit perpetuo bene vivens.
Hoc vas formosum
Resplendens et pretiosum
Quando tibi plenum
Sitienti tui ic fit amœnum.

Voilà les propres paroles, on ne sçay aussy au vray si c'est la vraye relique de S. Barthélemy que donna Childebert, on croit pourtant que ouy, selon les susdits manuscripts. Fait le 2 janvier 1647.

Thomas Le Roy,
Moyne bénédictin.

§ 13.

Les peuples d'Hybernie ou Irlande viennent offrir à S. Michel en ce Mont l'escusson et le poignart.

— Noté le 2 janvier 1647.

— Cf. *Relatio Baldrici de scuto et gladio. Histoire générale*, t. I, p. 137. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 102-114.

— La relation de Baudry est insérée à peu près textuellement dans le *Neustria pia*, p. 379. Elle fait aussi le sujet d'une scène comprise dans les *Miracles du Mont-St-Michel* et dont les auteurs sont : *Populus. Consultus populi*, *Mainart abbas montis*.

Les *Miracles du Mont-St-Michel*, fragment d'un mystère du XIV[e] siècle publié par Eugène de Robillard de Beaurepaire. Avranches, 1861, p. 24. Ce texte précieux, découvert par M. Dubosc, m'avait été communiqué par M. Léopold Delisle.

§ 14.

Un jeune chanoine du Mont-St-Michel voulant voir à descouvert les reliques que sainct Aubert avoit envoyé quérir au Mont-Gargan est puny de mort.

— Noté le 3 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 44. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 80. Relation incomplète.

§ 15.

Donation aux chanoines de ce Mont, par Rollo, premier duc de Normandie, d'une terre qu'on présume être Ardevon, l'an 912.

« On ne trouve le nom d'icelle dans aulcun manuscript. » — Noté le 3 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 50.

§ 16.

Donation de plusieurs terres aux chanoines de ce Mont, par Guillaume, deuxième duc de Normandie, l'an 917.

« Nous n'avons ces dons en chartes exprès, mais nous en avons par ses successeurs, qui confirmèrent ces beaux legs. » Noté le 3 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 52.

§ 17.

Enlèvement des choses plus précieuses de l'église du Mont-St-Michel par les chanoines avant l'établissement des moines l'an 966.

— Noté le 3 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 58.

— *Roman du Mont-St-Michel*, p. 63.

Quer illuec out de Seint Autbert
Le cors mucié, clos et covert.

§ 18.

Le duc Richard, 1er du nom, chasse les chanoines du Mont-St-Michel et y establist les moines de St-Benoist l'an 966.

— Noté le 3 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 55.

§ 19.

Un homme puny de mort pour avoir voulu estre une nuit curieusement en l'église du Mont-St-Michel.

« J'ay retiré cecy des viels manuscripts de ce Mont, esquels on ne congnoist ni celluy qui les a faict ni le temps auquel le miracle s'est faict. J'ay remarqué et signé le 3 janvier 1647. »

Histoire générale, t. I, p. 46. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 82.

Ancieine costume esteit
Que ja par nuit, en nul endreit,
N'osast entrer huem desolz ciel
Dedens l'égliese Seint-Michel.

CHAPITRE II.

De Maynard, 1er du nom, esleu 1er abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Maynard, 1er du nom, est esleu 1er abbé du Mont-St-Michel l'an 966, *meurt l'an* 991, *l'ayant esté* 25 *ans.*

L'an 966, suivant la plus probable opinion, 257 ans après l'establissement des chanoines par S. Aubert, évesque d'Avranches, dans ce Mont-St-Michel, un des trente moines que le duc Richard, premier du nom, troisiéme duc de Normandie, avoit installés en ce Mont, ayant expulsé les chanoines, appelé Maynard, fut nommé le premier abbé de cette nouvelle colonie bénédictine. Ce bon abbé estoit issu de illustre famille et nay de parents de haute condition. Dès sa jeunesse il avoit esté norry soubs la discipline régulière du patriarche S. Benoist, au monastère Fontenelles, en Normandie, que maintenant nous appelons St-Wandrille, lequel estant plus aagé il restaura entièrement, en ayant la charge, ledit monastère qui avoit esté ruiné par les guerres. Esleu qu'il fut abbé du Mont-St-Michel il fit bientôt paroistre ce qu'il estoit, car il estoit si

exact observateur de la règle de son glorieux patriarche et la faisoit observer si estrictement que, quoyqu'il eust peu commettre un frère soigneux de sonner l'office divin, néantmoins luy mesme en prit la charge de crainte qu'il avoit qu'il y arrivast du manque, sçachant que S. Benoist dit que touttes les faultes qui se commettent par les inférieurs, le supérieur en est responsable. Il couchait à cette fin dans le logis qu'occupoit cy devant le chanoine Bernhier ; tous l'aimoient uniquement dans son gouvernement, non seullement les moynes de son monastère, mais les séculiers du dehors. Durand, chanoine, duquel nous avons parlé, fut touché par son exemple, demandant à rentrer. Le bon abbé le reçeut et lui donna la charge de chappelain de cette église, le croyant homme de bien. Je ne sceu trouver s'il prit l'habit de S. Benoist, mais il est à présumer qu'ouy car l'abbé, dans le commencement, n'eust pas donné la commission des chevances d'une église à un sœculier presbtre et encore à un ennemy réconcilié. Cette mesme exemple d'humilité et charité qui reluisoit en nostre abbé fit revenir Foulcaud, nepveu de Bernhier, lequel ayant faict son possible pour réconcilier son oncle avec nos moines, après sa mort ses meubles luy furent relaissez à cause de l'amitié qu'il portoit à l'abbé et aux moines. Ce monastère, jouissant d'une profonde payx, augmentant spirituellement et temporellement chascun jour, nostre abbé Maynard estant cassé de vieillesse et d'austéritez, le 16 jour d'apvril l'an neuf cents nonante et un, après avoir sainctement vescu et gouverné son monas-

tère l'espace de 25 ans ou environ, il rendit son esprit entre les bras de ses confrères, lesquelz esleurent Maynard, 2e du nom, nepveu du deffunct. Ce voira cy après ce qui fust faict durant la vie dudit abbé dans ce Mont. J'ay tiré cecy des vielz manuscripts de ce Mont et du Livre Blanc. Dans aucun il est dit qu'il estoit abbé de St.-Wandrille et qu'il fut déposé pour l'estre à ce Mont le premier. En foy de quoy j'ay signé, aprez l'avoir remarqué, le 3e jour de janvier 1647.

P. Thomas Le Roy,
Moyne bénédictin indigne.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 149. — *Neustria pia*, p. 383. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515. — *Chronique de Robert de Torigni.....* suivie de divers opuscules historiques, le tout publié par Léopold Delisle (*Annales du Mont-St-Michel*), t. II, p. 217.

960. Auctoratum est hoc sacro scripto tam a donno Johanne papa quum a Lothario Francorum rege ut monasterium Montis Sancti Michaelis perpetualiter insigniatur ordine monachili et ut nullus nomine vel officio abbatis fungatur ibi, nisi quem idem monachi de suis elegerint præesse sibi.

965. Mainardus I, primus abbas.

Anno D CCCC XLII occisus est Guillermus filius Rollonis cui successit Ricardus, filius ejus, qui primus posuit monachos in ecclesia Sancti Michaelis, in periculo maris, anno domini IXc LXVI, Mainardum

silicet primum abbatem qui fuerat abbas Sancti Wandregisili per v annos et alium Mainardum, nepotem suum, cum ceteris monachis. Id., t. II, p. 231.

§ 2.

Le duc Richard, Ier du nom, faict bastir le monastère, donne des ornements à l'église et la justice temporelle.

Sitost que le duc Richard eust faict l'establissement de nos moines dans l'église de ce Mont-St-Michel, après en avoir rendu grâces à Dieu et remercié l'archange, la première chose qu'il fit, ce fut de décorer et orner cette église de riches vases d'or et d'argent, comme calices, croix, chappes et parements d'autels entretissus d'or et de pierreries précieuses, le tout d'un grand prix et valeur. Puis fit faire plusieurs beaux bastiments propres pour les moines, fit environner le haut de ce Mont de hautes et espoisses murailles, lesquelles, par la succession des temps, ont esté abbatues pour y bastir les œdifices qu'on y voit maintenant : ça faict, il confirma tous les biens que ses ancêtres avoient donné et autres ses subjects et y en donna des siens, et non content de cela, y venant souvent durant sa vie, il offrit toutefois et quantes de grands présents et donna aux moines plaine juridiction temporelle et sur les personnes et habitans de ce Mont, et, Maugis, évesque d'Avran-

ches, du consentement de son chapitre, du depuis leur donna la juridiction spirituelle qui lui appartenoit tant sur les clercs que sœculiers à raison de son éveché. De là procède que les abbés de ce Mont nomment un de leurs moines pour estre archidiacre et congnoistre des causes appartenantes à cet office, comme on voit à présent. Et cet archidiacre visite les paroisses de Sainct-Pierre-du-Mont et de Saincte-Marie-d'Ardevon, de temps immémorial. Tout cecy est tiré des manuscripts de ce Mont; en foy de quoy j'ay signé cecy, le 3e jour du mois de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 2.

§ 3.

Ordonnance du duc Richard, 1er *du nom, pour l'élection de l'abbé du Mont par les Religieux, l'an* 966.

« Nous n'avons à présent ce privilége de Richard; il fault qu'on l'ait perdu. J'ai tout tiré cecy du Livre Blanc. — Noté le 3 janvier 1647. »

§ 4.

Confirmation par le roy de France Lothaire, de l'establissement des Moines en ce Mont et des biens à eux donnés par Richard 1er, *l'an* 966.

— Noté le 3 janvier 1647. — Cf. *Gallia christiana*, t. XI, p. 106.

§ 5.

Confirmation du pape Jean XIII de l'établissement des Moines dans le Mont-St-Michel et de l'élection de l'abbé, l'an 966.

— Noté le 3 janvier 1647. — Cf. *Neustria pia*, p. 383. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 106. Ce document, ainsi que le *Prœceptum regis Lotharii* sont reproduits intégralement dans ce recueil.

CHAPITRE III.

De Maynard, 2ᵉ du nom, esleu 2ᵉ abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Maynard, 2ᵉ du nom, est esleu 2ᵉ abbé du Mont-St-Michel l'an 991, meurt l'an 1009, régna 18 ans.

L'an neuf cent nonante et un, le seisiesme jour d'avril, Maynard, premier de ce nom, ayant rendu l'esprit à Nostre Seigneur, peu de temps après, les religieux de ce monastère, en présence du duc Richard, premier du nom, et des plus grands de sa cour, esleu-

rent Maynard, 2e du nom, deuxième abbé du Mont. Il estoit nepveu de Maynard l'abbé deffunct, ayant faict profession de la règle S. Benoist au monastère de St-Wandrille et instalé en cestuy par son oncle. Il y avoit esté esleu prieur claustral pour ses vertus. Il estoit pareillement de sublime naissance et de parens beaucoup relevés. Eslevé qu'il fut dans cette nouvelle dignité il fit tout le debvoir d'un vray pasteur, suivant les traces du deffunct. Il gouverna, avec grande exemple, son monastère et paisiblement ayant grandissime soin du spirituel et du temporel. J'ay tiré sa vie des manuscripts de ce Mont. Il y en a qui disent qu'il fut aussy abbé de Rhedon : je doubte touttefois qu'il soit inséré au catalogue des abbés de Rhedon, mais cela ne nous importe. Enfin le 14e jour de juillet l'an mil neuf, environ dix-huict ans après son élection, auquel temps il a gouverné ce monastère, il rendit son esprit à son créateur qui l'avoit créé pour sa gloire. Avant d'espirer il conseilla à ses moines d'eslire un d'iceux nommé Hildebert, ce qui fut faict. En foy de quoy j'ay signé cecy le 3e jour de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 149. — *Additions de de Camps*, id., p. 241. — *Neustria pia*, p. 384. — « Juxta decessorem sepultus. » — *Gallia christiana*, t. XI, p. 514.

§ 2.

Donation par S. Mayeul, abbé de Cluny, de terres et vignes sittuées en Touraine (au village de Morier), à ce monastère de St-Michel, l'an 991.

— Noté le 3 janvier 1647.

§ 3.

Incendie généralle de l'église et logis de ce monastère, excepté celuy de Bernhier, arrivée l'an 992.

L'an 992, ainsy que je puis conjecturer par les vielz manuscripts de ce monastère, après l'élection de Maynard second du nom, il arriva un très-grand désastre à ce fameux monastère, devant les yeux du sainct abbé et pieux, sçavoir que le feu ayant pris à quelques maisons de la ville qui est au bas de ce rocher, les flammes passèrent jusques dans l'abbaye et réduisirent et convertirent en cendre l'église et les maisons des lieux réguliers générallement, excepté le logis où autrefois demeuroit le chanoine Bernhier, à cause que le corps du sainct évesque d'Avranches Aubert y estoit caché soubs la couverture. Les advis sont divers pour le temps. Neantmoins j'estime estre arrivé en l'an 992 ou peu s'en fauct. En foy de quoy j'ai remarqué et signé cecy le 4 janvier 1647.

§ 4.

Bastiment général de l'église et lieux réguliers après l'incendie du Mont-St-Michel, par Maynard II, abbé deuxiesme. 992.

L'incendie estant faicte de l'église et bastiment du monastère du Mont-St-Michel, l'abbé Maynard et les religieux, supportant cette affliction d'une incroyable patience, nettoyèrent tout au mieux qu'ils purent (ayant durant icelle incendye osté ce qu'ils avoient peu des ornemens et autres choses plus précieuses, comme aussy une grande châsse toute dorée dans laquelle estoit une autre petite qui contenoit un vase dans lequel estoient les reliques que S. Aubert avoit envoyé quérir au Mont-Gargan) et s'applicquèrent à faire des logements et une église, selon leur pouvoir quoyque petite, assez semblable à la première. Estant secouruz du duc Richard, premier du nom, qui les ayda de ses richesses, ils firent au plus tost réparer le grand autel et faire au dessus un petit plancher sur lequel ils remirent la chasse qu'ils avoient osté auparavant. Tout est tiré des susdits manuscripts. En foy de quoy je l'ay signé et remarqué pour servir ce que de raison, le 4 janvier, l'an 1647.

§ 5.

Invention miraculeuse des reliques apportées du Mont-Gargan après l'incendie de ce Mont-St-Michel, l'an 992.

— Noté le 4 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 63. — C'est, croyons-nous, à l'invention miraculeuse des reliques, qu'a trait le dialogue échangé entre *Abbas*, *Jennyn*, *Primus custos*, *Secundus custos*.— *Miracles du Mont-St-Michel*, fragment d'un mystère du XIVe siècle, p. 28.

§ 6.

Conan, 1er *du nom, duc de Bretaigne, se fait enterrer en ce Mont, l'an* 992, *dans la chapelle St-Martin.*

— Noté le 4 janvier 1647, après l'avoir tiré du livre premier du sieur d'Argentré, historien breton.

§ 7.

Rolland, moine du Mont-St-Michel, est esleu du clergé pour être archevesque de Dol en Bretaigne, l'an 992.

« Il est enterré en ce Mont, à l'entrée de la grande

porte de l'église, au lieu de sa première demeure. Tiré de divers manuscripts de ce Mont le 4 janvier 1647.

Cf. *Gallia christiana*, t. XI, p. 514. « Dolensis vero antistes Rollandus inibi sepeliri voluit ubi et Conanus Britanniæ dux pro voto sepultus est in capella Sancti Martini veteris ecclesiæ nec non Gaufridus filius ejus et successor. »

§ 8.

Vision de l'archange St-Michel et de plusieurs anges sur le Mont, en forme de feu, par Norgot, évesque d'Avranches, qui prend l'habit en cette abbaye.

— Noté le 4 janvier. 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, n° 66. — *Roman du Mont-St-Michel*, p. 90.

Le Mont vit ardre et le mostier :
Grant ert li feus et li brasier.

§ 9.

Élection de Garinus, moine de ce Mont, pour estre le 3ᵉ abbé de Cerisay, l'an 994.

— Noté le 4 janvier 1647.

§ 10.

Donation par Geoffroy, duc de Bretaigne, aux moines du Mont, des terres de St-Meloir, St-Benoist-des-Ondes et de Cancale, l'an 996.

— Noté le 4 janvier 1647.

§ 11.

Donation des baronnies de Bretheville et Domjan, près Torigny, aux moines de ce Mont, par Gonnor duchesse de Normandie, l'an 996.

« Je feray voir ces belles donations en forme au livre que je feray des chartres et priviléges de ce monastère. » — Noté le 4 janvier 1647.

§ 12.

Donation par Richard II, 4e duc de Normandie, de quantité de belles terres et seigneuries aux moines de ce Mont, l'an 996.

« Il donna aussy la baronnye d'Ardevon avec toutes ses dépendances temporelles et spirituelles. Mais je croy, pour moy, qu'il donna seulement le droit de

justice en barronye et confirma le tout de ladite terre d'Ardevon, laquelle il y a bien de l'apparence avoir esté donnée aux chanoines de ce Mont cy devant par Rollo, l'an 912, comme j'ay dit précédemment : néantmoins je me soubsmets. »

— Noté le 4 janvier 1647. — Cf. *Neustria pia*, p. 377. Le texte de cette charte y est publié intégralement.

CHAPITRE IV.

D'Hildebert, 1er du nom, esleu 3e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Hildebert, 1er *du nom*, *est esleu* 3e *abbé du Mont-St-Michel l'année* 1009, *régna* 8 *ans*, *meurt l'an* 1017.

L'an 1009, l'abbé Maynard, 2e du nom, se voyant proche de sa fin, conseilla à ses moines de procéder à l'élection d'un nouveau abbé et d'eslire un d'entre eux nommé Hildebert pour luy succéder, l'estimant le plus vertueux et le plus capable du monastère de cette charge ; à quoy s'estant tous accordez, Maynard encore vivant envoya deux de ses moines à Rouan porter l'é-

lection au duc Richard 2e du nom, à ce qu'il la confirmast, suivant l'intenssion de Richard 1er du nom, fondateur du monachisme de ce Mont. Ce que ledit duc fit et renvoya lesdits religieux avec des patentes remplyes d'éloges et de louanges en l'honneur du monastère du Mont-St-Michel et des moines, particulièrement de Maynard deuxième et dudit Hildebert qu'il loue hautement. L'original d'icelle est aux archives, elle est aussy transumptée où est escript cette double lettre AA f. 67. Ce nouveau abbé depuis son élection jusques à sa mort, il ne fut point différent des vertus de ses deux prédécesseurs. Après avoir vescu dans son monastère l'espace de huict années, depuis son élection, à le gouverner avec tout le soing et la diligence à luy possible, il mourut le 7e jour de janvier l'an 1017, suivant ce que j'ay peu trouver estre probable par les meilleurs manuscripts de ce Mont. En foy de quoy, après l'avoir tiré d'iceux je l'ay inséré icy et signé le 4 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 152. — *Additions de de Camps*, id., p. 243. — *Neustria pia*, p. 384. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 514. — *Chronique de Robert de Torigni*, suivie de divers opuscules historiques, le tout publié par Léopold Delisle, t. I, p. 219 et 231.

Anno 1009 Hildebertus 1. tercius abbas. — Anno M IX, consilio ducis Ricardi, secundus Mainardus, jam gravatus senio, elegit successorem sibi, domnum Hyldebertum, monachum ejusdem loci.

§ 2.

Translation du corps de S. Aubert, évesque d'Avranches, trouvé dans le logis du chanoine Bernhier le 18 juin, l'une des années de la prœlature d'Hildebert.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 69.

§ 3.

Un homme doubtant si les ossements trouvés dans la chambre de Bernhier estoient de S. Aubert est puny tout à l'heure.

— Noté le 5 janvier 147. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 73.

§ 4.

Deux religieux ayant la fièvre continüe, l'un beut de l'eaue où avoit trempé le chef de S. Aubert en guarit, l'autre qui ne voulut boire en mourut.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 75. — On peut rapprocher de ce miracle les prodiges opérés par l'eau dans laquelle avaient trempé les ossements de S. Firmin : on vendit pendant long-

temps aux pèlerins des bouteilles de cette eau miraculeuse.—*Bulletin de la Soc. Acad. de Laon*, t. XVIII. *Les Enseignes et les lavages de saint Firmin de la Fère*, par M. Matton.

§ 5.

Une femme paralytique est guarie ayant invocqué sainct Aubert, les reliques duquel on portoit en procession.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 77.

§ 6.

Une grande dame venant en pélerinage au Mont, ne peut monter au monastère pour ses péchés sans confession.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 11. — Ce miracle est très-longuement raconté dans le *Roman du Mont-St-Michel*, p. 93-102.

§ 7.

Un Italien est puny de maladie pour avoir emporté une petite pierre de ce rocher sans permission des moines.

— Noté le 5 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 83.

§ 8.

Une femme est préservée de la mer miraculeusement enfantant sur la grève, n'ayant pu passer oultre l'an 1011.

— Noté le 5 janvier 1647.

§ 9.

Une femme, ayant esté preservée de la mer miraculeusement, enfanta sur la grève l'an 1011. *L'abbé Hildebert, premier du nom, faict mettre une croix au lieu où elle enfanta.*

Tout aussy tost que ce miracle fut arrivé, l'abbé Hildebert, 1er du nom, 3e abbé du Mont, fit mettre en la place où la femme avoit accouché, une croix de cent pieds de hauteur et la fit appuyer de grosses poutres de bois et barres de fer, afin que la mer ne la peust abattre. A présent, les sablons de la grève sont au dessus de la dite croix, fort haut, ce qui est cause qu'on la voit rarement à présent. On trouve en un manuscript, qu'un religieux de ce Mont, appelé F. Nicolas Germain, la fit réparer l'an 1389. Il falloit que ce bon religieux fust baillif ou cellérier du monastère et de ceux qui ont soin de gérer les affaires.

On a veu cette croix l'an 1632, qu'elle fust découverte l'espace de 8 jours, tous ceux du pays la veinrent veoir par bandes et processions. Elle a encore esté veue l'an 1645 et fust descouverte és estrémitez l'espace d'ung mois entier, sçavoir, depuis la my avril jusques à la my may. Nos confrères de ce Mont l'allèrent veoir et entr'autres le R. P. Dom Julien du Chemin, qui m'a dict cecy, y alla le jour de l'apparition du glorieux archange S. Michel. Comme dépositaire du monastère et l'un des officiers d'icelluy, il y mena des charpentiers et des menuisiers pour voir ce qu'ils en diroient. Ce qui en paroissoit, est une charpente en quarré (à la fasson des justices patibulaires), d'environ dix-neuf pieds de coing en coing, de médiocres poutres d'un pied et demy d'escarrissage et au milieu ; à costé de deux poultres qui vont de coing en coing paroist un tronc de bois surpassant le reste d'environ un pied. On ne voit où il est enté, ce qui fait croire que cette charpente va bien bas. Ce bon père dit s'estre assis dessus. L'endroit où est ladite croix est entre le dortoir des religieux et le rocher de Tombelaine, environ à la quatrième partye du chemin plus près dudit dortoir que dudit rocher de Tombelaine, dans un endroit qui fait un coude de sable à la rivière qui l'environne. En foi de quoy j'ay remarqué et signé, le 5 janvier 1647.

Thomas Le Roy,

Moyne bénédictin, indigne.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 86.

Li enfés fut Perilz nommez
Por ceu que il fut en peril nez
Des que out aje, ce m'est avis.
A escole fut sempres mis ;
Tant a apris que prestre fu
En Liesvin a paroisse eu.

— *Roman du Mont-St-Michel*, p. 119.

Il semble que le même miracle fait de sujet d'un autre fragment versifié découvert par M. Dubosc, en 1861.

Les Miracles du Mont-St-Michel. Fragment d'un mystère du XIVe siècle. Avranches, 1862, p. 6 et 23.

CHAPITRE V.

D'Hildebert, second abbé de ce nom, esleu quatrième abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Hildebert, 2e du nom, est esleu 4e abbé du Mont-St-Michel l'an 1017, *meurt l'an* 1023 ; *a régné* 6 *ans* 8 *mois.*

L'an 1017, le 7 janvier, l'abbé Hildebert, Ier du nom, estant décédé, incontinant les moines du monas-

tère esleurent Hildebert, II[e] du nom, pour estre leur abbé. Il estoit nepveu du deffunct et précédant abbé, lequel ne succéda point seullement à la charge et dignité abbatiale de feu son oncle, mais aussy à ses bonnes mœurs; car les manuscripts (quoyque tous différents pour le temps de la prœlature de ces deux Hildebert) disent qu'il gouverna fort sagement ses moines au spirituel et au temporel; son monastère, contribuant beaucoup par son esprit et prudence à ce que le duc Richard, II[e] du nom, amplifiast les bastiments nécessaires à la régularité dans ce monastère et à commencer l'église que nous y voyons encore ce jourdhuy depuis les chaires du cœur vers la neff. Après avoir vescu dans cette dignité environ 6 ans 8 mois, il mourut le 8 septembre l'an 1023 et fut enterré auprès de ses trois prédécesseurs abbés. Je n'ay sceu apprendre l'endroit à cause des grands changements qui ont esté faicts dans les bastiments de ce monastère. Voilà tout ce que j'ay trouvé de cet abbé, les manuscrits desquels j'ay tiré cecy ne disant d'où il estoit ny de quelle naissance : il n'importe, car il estoit homme de bien. J'ay signé le 5 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 219 et 231. — « 1017, Hildebertus II, quartus abbas. — 1023, Hoc anno inchoatum est novum monasterium à Richardo secundo comite et Hildeberto abbate qui abbas ipso anno obiit cui successit Almodus. »

« Anno MXXIII inchoata est nova ecclesia Beati

Michaelis a Ricardo secundo comite et Hildeberto secundo abbate qui abbas eodem anno obiit. » — *Histoire générale*, t. I, p. 153 et 243. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 514. — *Neustria pia*, p. 384. — « Tunc ipse (Hildebertus primus) cum eo qui subsequitur nepote, cognomine Hildeberto, sepulti jacent in hortulo juxta prœsbiterium ecclesiæ ipsius Sancti Michaelis. »

§ 2.

Nopces celebrées au Mont-St-Michel entre Richard II, 4ᵉ duc des Normands, et Judith, princesse de Bretaigne, l'an 1017.

Extraict de Du Moulin, 5 janvier 1647.

CHAPITRE VI.

D'Almod esleu 5ᵉ abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Almod est esleu 5ᵉ abbé du Mont-St-Michel l'an 1023, *règne* 11 *ans, cesse d'estre abbé de ceste abbaye l'an* 1034.

L'an 1023, le 30ᵉ jour de septembre, Hildebert,

2e du nom, estant mort, les moines esleurent (à la suasion de Richard I, duc de Normandie) Suppo, pour lors abbé de St-Bénin de Fructuariense en Lombardye, en l'évesché de Verseilles pour estre abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel. Ce Suppo et Théodoric, abbé de Jumiéges, estoient frères et nepveux de Guillaume, abbé de Fescamp, qui les avoit introduits és bonnes grâces du duc Richard II. Néantmoins ce Suppo se trouvant bien dans son abbaye de St-Bénin et y estant plus absolu qu'il n'eust pas esté peut-estre en nostre Mont-St-Michel, où la règle estoit fort exactement gardée, et pour d'autres considérations, il prit du temps pour s'y résouldre pendant lequel deux divers abbés y furent. Le premier se nommoit Almod, natif du pays du Mayne, qui gouverna ceste abbaye onse ans et fut contrainct de la quitter l'an 1032 pour céder à la colère de Robert, 6e duc de Normandie. Je n'ay sceu trouver pourquoy. Tost après estant un peu racordé, Robert le fit alors abbé de Cerisay près St-Lo, qu'il avoit fondé depuis peu de temps. Je n'ay rien appris des particularités de cet Almod. Nos manuscripts se contrepointent. J'ay signé cecy le 5 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 193, 219 (1030). — Obiit Guillelmus abbas Fiscannensis. Almodus quintus abbas, 231. — *Neustria pia*, p. 384. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515. — *Histoire générale*, t. I, p. 155-243.

§ 2.

Hugues, comte du Mayne, vient en pèlerinage en ce Mont, y lègue de belles terres l'an 1024.

— Noté le 5 janvier 1647.

§ 3.

Rodolphe, vicomte du Mans, venant visiter ce Mont y fait de belles donaisons l'an 1024.

— Noté le 5 janvier 1647.

§ 4.

Richard IIe, duc de Normandie, après avoir jetté les fondements de l'église qui est à présent au Mont-St-Michel, meurt et rend l'esprit l'an 1026.

L'an 1026, le 23e jour d'aoust, la mort du duc Richard II arrivant, porta grand préjudice à beaucoup de personnes, particulièrement aux moines de ce Mont-St-Michel. Du temps de Maynard, 2e abbé, comme nous avons dit, l'église ayant esté bruslée, ce bon abbé en fit rebastir une petite assez semblable à la première. Mais quand Richard II l'eust veue, il la fit

jeter par terre et en commença une autre de la grandeur que nous la voyons aujourd'hui. Il fit faire les fondements et quelque peu davantage avant de mourir, et eut achevé le tout, sinon la mort comme j'ay dit. Il l'a néantmoins fait faire quoyque mort, puisqu'il a donné aux moynes de ce Mont tant de belles terres et si grandes possessions durant sa vie, par le moyen desquelles elle a esté achevée. Tous les manuscripts de ce Mont s'accordent en cecy. En foy de quoy après l'avoir inséré icy je l'ay signé, le 5 janvier 1647.

Thomas Le Roy.

§ 5.

Richard, IIIe du nom, 5e duc de Normandie, confirme tous les dons faits à ce Mont par son père, meurt l'an 1027.

— Noté le 5 janvier 1647.

§ 6.

Robert, Ier du nom, 6e duc des Normands, après avoir confirmé les dons de ses ayeuls à ce Mont, y lègue de belles terres en 1029.

— Noté le 5 janvier 1647.

§ 7.

Alain, IIIe du nom, duc de la Bretaigne venant en ce Mont, en pèlerinage avec sa mère et son frère, y fait de belles donations et en donne lettres l'an 1630.

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 8.

Robert, Ier du nom, duc des Normands et Alain, 3e duc des Bretons, se raccordent et font paix entre eux dans ce Mont-St-Michel, l'an 1030.

— Extraict de Du Moulin, le 6 janvier 1647.

CHAPITRE VII.

De Théodoric, 6e abbé, estably en ceste abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Théodoric est esleu 6e abbé de ce Mont-St-Michel, l'an 1032, *règne quelques mois et meurt l'an* 1033.

L'an 1032, Robert, Ier du nom, duc de Normandie, s'estant courroucé extrèmement contre l'abbé Almod, il fut contraint de quitter cette abbaye du Mont-St-

Michel, et fut mis en sa place pour la gouverner Théodoric, abbé de Jumiéges. Il y en a qui font difficulté de l'appeler abbé du Mont-St-Michel, et disent qu'il n'estoit qu'administrateur en icelle ou plutost gardien d'icelle, pour ce qu'il estoit aussy nommé abbé de Bernay, et que, pour lors, quand une abbaye estoit vacante, on y envoyoit le prochain abbé pour en avoir soin, jusques à nouvelle eslection, et particulièrement les plus sages aux lieux où l'on voyoit estre grande difficulté d'en élire un nouveau ; toutefois, tout bien considéré, je dis moy qu'il fut véritablement abbé de ce monastère, et le gouverna jusqu'au 17ᵉ jour du mois de may de l'année suivante qu'il décéda, puisque par sa mort, Suppo qui avoit si longtemps pensé à ce qu'il feroit, fust derechef esleu, et les manuscripts de ce Mont disent qu'Almod mourut le mesme jour, en la charge d'abbé de Cérisay, où le duc Robert, Iᵉʳ du nom, s'estant un peu appaisé contre lui, l'avoit faict eslire, et qu'après la mort de ces deux abbés, Almod et Théodoric, on procéda à nouvelle élection. Il y a de la diversité pour l'année de leur mort, mais, j'estime, suivant l'histoire de ce Mont, avoir mis le plus probable. Almod fut enterré à Cerisay, et Théodoric fut emporté à Jumiéges. En foy de quoy j'ay remarqué cecy et signé, le 6 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, 193-219 « 1031, Theodericus sextus abbas. » — *Neustria pia*, p. 385. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515. — *Histoire générale*, t. I, p. 155.

CHAPITRE VIII.

De Suppo, esleu 7e abbé en cette abbaye et monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Suppo est esleu 7e abbé de ce Mont, l'an 1033, *règne environ* 15 *ans, puis se retire en Lombardie l'an* 1048.

Enfin, l'an 1033, l'abbé Théodoric estant décédé, nostre Suppo est derechef esleu par les religieux de ce monastère abbé de ce Mont-St-Michel et y vint demeurer tout incontinant, ayant ruminé à loisir depuis sa première eslection jusques à celle cy s'il y devoit condescendre. Il prit pour lors le temps propre et opportun, car il fut entièrement absolu dans la dite abbaye sans deppendre aulcunement de personne. Ayant donc renonssé à son abbaye de St-Bénin, en Lombardye, il commença à bien gouverner ce monastère du Mont-St-Michel, ornant l'église de plusieurs riches vases d'or et d'argent sur lesquels il fit graver plusieurs beaux vers; mais à cause que ces vases ne sont plus en estre, je ne les rapporteray pas icy. Ils sont dans un viel manuscript de ce monastère. Il enrichit la bibliothèque de plusieurs bons livres, lesquels pareillement ne se voient plus. Par ce moyen, il s'acquit la bienveillance des moynes, laquelle il perdit tost

après pour estre trop libéral aux seigneurs du pays et mesme à ses parents qu'il fit venir de la Lombardye et les enrichissoit du bien du Mont, comme si c'eust esté du sien propre et qu'il n'eust faict profession de la règle de S. Benoist, le tout sans l'advis et consentement de ses moynes. Il vendit le moulin Le Conte, que le duc de Normandie, Robert I[er] du nom, avoit légué à ce Mont, de quoy les moynes furent tellement indignés que luy, Suppo abbé, fut contrainct de se retirer l'an 1048 en son abbaye de St-Bénin, où il mourut et fut enterré le 4 novembre 1061. En foy de quoy j'ay remarqué cecy et l'ay signé, le 6 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 219 et 220. — « Eodem anno (1023) abbas Suppo suscepit hanc abbatiam. » — « 1033. Ordinatus est abbas septimus Suppo hujus loci. » — « 1048. Hoc anno abbas Radulfus octavus suscepit hanc abbatiam vivente Suppone. » — « 1061. Obiit donnus abbas Suppo. » — *Neustria pia*, p. 384. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515. — *Histoire générale*, t. I, p. 155 et 244.

§ 2.

Suppo venant prendre possession de l'abbaye du Mont-St-Michel y apporta des reliques des saints Laurent, Agapite et Innocent (1033).

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 3.

Guillaume le Conquérant, duc des Normands reprend ce que son père avoit donné en l'isle de Grenezé et donne au lieu les isles de Serc et d'Aurenne (1035).

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 4.

Adelain ou Adelesme, noble chevalier, fait une belle donaison aux moynes du Mont-St-Michel l'an 1036.

« Le village de la Croix, situé entre ce Mont et la vallée de Beuvron, la terre des Trois-Charrues en l'isle de Gerzay et les terres de Vilers et Balent. »

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 5.

Drogon, sacristain de l'église de ce Mont, reçoit un soufflet d'une main invisible, manquant de révérance en icelle, l'an 1045.

— Noté le 6 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 89.

§ 6.

Néel de St-Sauveur, viconte de Costentin, fait une belle donation au monastère de St-Michel de tout ce qu'il possédoit dans l'isle de Serc, puis y reçoit l'habit monacal (1048).

Néel de Sainct-Sauveur, viconte et seigneur de Costentin, après avoir faict de grands esploits de guerre au service des ducs de Normandie, estant desjà viel, il donna au monastère, en l'honneur du saint archange, tout ce qu'il avoit de bien en l'isle de Serc et ès aultres voysines et puis, après avoir faict ce beau présant, il se donna luy-mesme à son service le reste de ses jours, prenant l'habit monachal, faisant et montrant une vie exemplaire aux jeunes gens qui ont de la paine à se soubsmettre à la subjection et obéissance le voyant faire de si bon cœur à un homme qui avoit esté si longtemps dans les charges. Il donna aussi la terre de la Colombe.

— Noté le 6 janvier 1647.

CHAPITRE IX.

De Radulphe de Beaumont, esleu 8e abbé du Mont-St-Michel.

1. §.

Radulphe de Beaumont, esleu 8e *abbé de ce Mont, règne* 10 *ans, son eslection fut l'an* 1048, *sa mort l'an* 1058.

Aussi-tost que l'abbé Suppo eut tiré de longues, quittant malgré luy cette abbaye du Mont-St-Michel, pour s'en retourner en son pays de Lombardye, les moynes de ce Mont voullant procéder à un nouvel establissement de pasteur, l'an 1048, ils esleurent Radulphe de Beaumont, non tant de leur conssentement que par la volonté de Guillaume le Conquérant, second du nom, et septiesme duc de la Normandie, lequel voulut absolument qu'il fust abbé de ce Mont. Or cet abbé Radulphe estoit d'illustre maison et très-haulte naissance. C'estoit ce qui poussa le duc Guillaume (comme je me le persuade) de le faire establir dans cette dignité abbatiale. Je trouve dans quelques manuscripts de ce monastère qu'il eust aussy quelques temps le gouvernement de l'abbaye de Bernay, non toutefois qu'il eust

perdu le titre d'abbé de St-Michel. Il alla en Hierusalom en voyage. A son retour, il mournt le 29 juillet, l'an 1058, après avoir gouverné ceste abbaye dix ans ou environ. Son corps fut enterré en l'église de ce Mont; l'on ignore l'endroict maintenant. En foy de quoy j'ay remarqué cecy, le 6 janvier 1649.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 120. « 1048, Hoc anno abbas Radulfus octavus suscepit hanc abbatiam vivente Suppone, » p. 232. — Eodem anno (1048) Suppo dimisit abbatiam Montis et successit ei Radulphus monachus Fiscannensis. » — *Neustria pia*, p. 385. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 515, « Ibidem sepultus. » — *Histoire générale*, t. I, p. 157, « Requiescit in porticu ecclesiæ. »

§ 2.

Construction des quatre gros pilliers, arcs et voulte du cœur, soubs Radulphe, 8e abbé, 1048.

Celuy qui a faict le manuscript qui parle de ce monastère du Mont-St-Michel dit que c'est Radulphe de Beaumont, 8e abbé, qui a faict construire et œdifier, ou plustost soubs la prœlature duquel et par son soing, les quatre gros piliers du cœur de l'église, les arcs et les voultes qu'on y voit aujourd'huy au dessoubs du clocher et sur lesquels il est porté; de sorte qu'il y auroit presque 600 ans qu'ils subsistent et ne se fault pas estonner s'ils sont caducs estant en endroict qu'ils

sont. En foy de quoy j'ay remarqué cecy après l'avoir signé, le 6e jour du mois de janvier 1647.

§ 3.

Le prioré de St-Victeur du Mans, donné à ce Mont-St-Michel, par Rainard et sa mère, l'an 1043.

Item j'ay obmis de mettre sous la prœlature de l'abbé Suppo, l'an 1043 au mois de mars, Rainard et sa mère Hersende donnèrent à ce monastère du Mont-St-Michel l'église de St-Victeur, située és faubourgs de la ville du Mans, avec le bourg qui est autour de cette église et toutes les choses qui leur appartenoient en ce lieu et en plusieurs autres. Tous ces biens sont à présent à la disposition d'un prieur titulaire qui en jouit. Cette église, par succession de temps, fut érigée, avec ses appartenances, en un prioré conventuel où les abbés du Mont-St-Michel ont envoyé des moynes en obédience fort longtemps ; mais maintenant ce droict est perdu, et ce prioré qui vaut, à ce qu'on m'a dit, 2,000 ou 3,000 livres de rente, est possédé par un séculier, lequel, c'est bien le tout, s'il dit son brévière chascun jour et est à présent ledit prioré desfroqué, ayant souffert la mesme affliction que tous les autres bénéfices réguliers, sitost que nos abbayes ont esté données à des commendataires. En foy de quoy j'ay signé cecy le 6 janvier 1647.

§ 4.

Deux jeunes religieux disant indévotement leur office, sont chastiez par une flamme de feu miraculeusement l'an 1050.

— Noté le 6 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 92.

§ 5.

Confirmation et donation des prieurez et cures de Villamers et de Poilley, par Méen, 23e évesque de Rennes, l'an 1050.

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 6.

Guillaume Pichenot, grand seigneur, après avoir donné à ce monastère la Perrette et ses dépendances, prend l'habit de moyne en ce Mont, l'an 1054.

— Noté le 6 janvier 1647.

§ 7.

L'an 1056, *Ascelin et son fils Roger, après avoir fait donation de la cure de Calgey y prennent l'habit monacal.*

« Elle n'est pas dans la liste des cures de ce Mont

escriptes au martirologe. Elle est toutefois dans les bulles des papes. L'acte de donation est dans le Livre Blanc, au 103e feuillet. Elle est au diocèse d'Avranches, au doyenné Abrincatin ; en foy de quoy j'ay signé. 6 janvier 1647. »

Caugé est aujourd'hui un village de Boucey. — Cf. *Avranchin monumental et historique*, par M. Edouard Le Héricher, t. II, p. 175.

CHAPITRE X.

De Ranulphe esleu 9e abbé de l'abbaye de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Ranulphe est esleu 9e *abbé de ce Mont l'an* 1060, *règne* 24 *ans, et meurt l'an* 1084, *au* 19 *décembre.*

Radulphe estant décédé l'an 1058, l'abbaye de ce Mont-St-Michel fut destituée de pasteur l'espace de deux ans (l'on ne sçait point la cause de ce retardement), après lesquels les moynes d'icelle l'an mil soixante, procédèrent à l'élection et esleurent l'un d'entre eux pour estre leur abbé appellé Ranulphe.

Il avoit pris l'habit monachal, dès ses jeunes ans, dans ce monastère. Il estoit natif du diœcèse de Bayeux. Il fit tout son possible pour l'augmentation et conservation de l'obsérvance régulière dans son monastère. Il fit beaucoup de bastiments nécessaires en icelluy pour la commodité des moynes. Il enrichit l'église de plusieurs beaux ornements, vases d'or et d'argent qui ne se voient plus aujourd'hui. C'est pourquoy je ne les nommeray cy après. Il alla en fondation en Angleterre et fit plusieurs choses que je deduiray en son temps. Enfin après avoir vescu en bon pasteur il pleut à Dieu de l'appeller à luy le 19 décembre l'an 1084 après avoir gouverné son monastère environ 21 ans. Son corps fut enterré à l'entrée de l'église du monastère auprès de celuy de son prédécesseur selon qu'il est porté és manuscripts d'où j'ay tiré cecy; en foy de quoy je l'ay signé le 6 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 158. — *Neustria pia*, p. 386. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 516. — Les *Annales du Mont-St-Michel*, publiées à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, par M. Léopold Delisle, mettent la mort de Radulphe à l'année 1060, celle de Suppo à l'année 1061 et l'avènement de Radulphe en 1063 :

1060, Obiit Radulfus abbas, vivente Suppone. — 1061, Obiit donnus abbas Suppo. — 1063, Rannulfus nonus abbas, t. II, p. 220 et 221.

§ 2.

Ranulphe, 9e abbé de ce Mont, faict parachever la nef de l'église et faire plusieurs autres bastiments dans cette église St-Michel, 1060.

Sitost que le bon abbé Ranulphe fut esleu, il commença, après avoir mis ordre au spirituel de son monastère, de le faire restaurer au temporel et bastiments. Il fit faire la nef de l'église, laquelle du depuis a esté plusieurs fois réédifiée. J'estime toutefois qu'on a toujours gardé la mesme proportion et structure dans celle qu'on voit aujourd'huy pour correspondre à la symétrie des quatre gros piliers du cœur de dessoubs le clocher. Il y a quelques manuscripts qui disent qu'il ne fit que faire parachever la nef de l'église, ce qui est le plus probable; car, comme j'ay dit, Richard II du nom, duc de Normandie, avant de mourir l'an 1026, en avoit fait jeter les fondements de celle que nous voyons maintenant, l'autre ayant été ruynée du feu du temps de Maynard IIe, abbé de ce monastère. De plus, ce qui ayde à cecy, c'est que l'on ne trouve aucun abbé qui aye continué le dessein de Richard II que ce Ranulphe icy.

Item il est dict de luy qu'il fit faire (dans le Catalogue des abbés de céans) le cymetière des religieux, les galleries et les haultes murailles du chas-

teau du costé du septentrion et celles qui environnent le cloistre qui auparavant n'estoient faictes que de bois, et puis qu'il donna plusieurs joyaux à l'église. De tous ces bastiments, je n'estime point qu'il nous en reste à présent, si ce n'est les commencements des murailles sur quoy les suivants abbez ont faict eslever nouvelle maçonne, ou si ce n'est point la muraille qui environne le monastère du costé du septentrion. Pour les galleries, elles n'apparoissent plus, pour les joyaux non plus; pour le cymetière, il y a un lieu soubs la nef de l'église qu'on appelle le charnier des moynes. Il pourroit bien avoir là travaillé. En foy de quoy j'ay signé cecy le 7e janvier l'an 1647.

§ 3.

Ledit Ranulphe envoye six navires équipés avec de ses moynes en Angleterre pour ramener le duc Guillaume, l'an 1066.

« Il y a beaucoup de conteste entre Du Moulin et d'autres pour la vérité du temps et de tout cecy, mais nos manuscripts sont à suivre, estant plus anciens que tous. »

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 158.

§ 4.

Donation de l'église St-Michel de Cornuaille en Angleterre par Robert comte de Mortain, l'an 1066.

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, p. 19. Th. LeRoy, après avoir transcrit le paragraphe de dom Huynes faisant mention de la donation de la *Montaigne* sur laquelle était assise une église dédiée au saint Archange, ajoute :

« *Item* la moytié de la terre nommée Hydia, avec permission d'y tenir un marché le jeudy ;

« *Item* deux acres de terre, scavoir : Travelavast et Lismanaoht ;

« *Item* une acre de terre, scavoir : Triavers et Larmailoc. »

§ 5.

Advertissement au lecteur de la part de l'auteur.

Mon cher lecteur, j'ay creu ne devoir passer plus oultre sans vous donner ce mot d'advis. Vous n'aurez peut-estre pas tant agréable mon petit travail que vous congnoistrez possible davantage les faultes que je y aurai facilement commis tant dans le temps de l'action des choses, que dans l'ordre : mais, mon prudent, souvenez vous de ce que je vous ay promis dès le beau commencement de ce volume ; j'ay franchement ad-

voué n'avoir intention de me faire passer pour un grand historien du temps, mais sceullement pour un simple faiseur de remarques des choses les plus notables que j'ay congnoissance avoir esté passées au Mont-St-Michel ou, à cause de ce fameux panthœon, en quelque lieu que ce soit. C'est pourquoy après avoir fait du mieux que j'auray peu pour suivre les années et le temps, je poursuivray, me confiant que vous recepvrez mon labeur avec charité. Il est fort difficille de ne s'y point tromper, car la plus grande partye de nos lettres de donation, chartres et spirituels et temporels privilèges ne sont point dattés, suivant l'ancienne coutume que les roys et les seigneurs signoient et faisoient signer les actes par les barons et grands seigneurs de leur cour, sans aultre datte, sceau ny forme. J'ay tasché de me servir des historiens pour juger à peu près, quand en quel temps vivoit le bienfaiteur qui nous a fait le bien et puis j'ay escript icy. Que si j'ay manqué vous me pardonnerés s'il vous plaist tant au passé qu'à l'advenir, et seray vostre très-humble serviteur.

F. Thomas Le Roy, M. B. I.

§ 6.

Le moulin Le Conte que Suppo avoit vendu à Ranulfe Le Monnoyer est rendu à ce monastère par commandement de Guillaume, duc et roy, 1066.

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 8.

§ 7.

Quatre moines de ce monastère, envoyés en Angleterre avec les navires pour ramener le duc Guillaume, en 1066, *y sont créés abbés, sçavoir : Ruald, abbé d'Hilde, près Wincestre; Scholiand, abbé de Cantorbéry; Serlo, abbé de St-Pierre de Glocestre; Guillaume Dagon, abbé de St-Pierre de Cernelieuse.*

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 239.

§ 8.

Eduard, roy d'Angleterre, donne à ce monastère l'église St-Michel, près la mer, et quantité de possessions dans son royaume, l'an 1064.

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 9.

Donation du prioré et de la cure de St-Brolade (au diocèse de Dol), au monastère, par Tréhan, Guillaume, Rivallon et Gaultier, l'an 1081.

« A présent c'est un prieuré simple, qui est affermé sept ou huit cents escuz par an. Le fils de M. du Fau-

Querally, conseiller au Parlement de Bretaigne, le tient en commende. La cure ou viquairerie perpétuelle est distinguée d'avec le prioré, laquelle sans toucher au revenu du prieuré vault mille livres de rente ou plus, à ce que les presbtres du lieu m'ont assuré autrefois que je passai par là. »

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 10.

Don de Villarenton, pour fonder le prioré de l'Abbayette, par Yves Riche ou Le Riche, l'an 1081.

« De là est venue la fondation du prioré simple de l'Abbayette, laquelle est à present possédée en commende par un séculier. »

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 11.

Donation de la terre de Fulquerville, par Jan et ses enfants Raynol, Guillaume et Geoffroy, faitte l'an 1081.

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 12.

Donation du village appelé Heiantot par Radulphe, Asa, sa femme, et par un nommé Unfred, l'an 1081.

— Noté le 7 janvier 1647.

CHAPITRE XI.

De Roger, Ier du nom, esleu 10e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Roger, Ier du nom, est esleu 10e abbé du Mont-St-Michel; règne 22 ans, nous ayant esté créé l'an 1084, meurt l'an 1102.

L'an 1084, le bon Rannulfe estant décédé, Roger, Ier de ce nom, fut faict dixiesme abbé de ce Mont-St-Michel, non du consentement des moynes, mais par la pure et propre volonté de Guillaume-le-Conquérant, qui luy voulut faire jouir de la dignité abbatialle de cette abbaye du Mont, pour quelques raisons qui sont occultes. Il estoit moyne du monastère de St-Etienne de Caen, au diocèse de Bayeux. Il assista aux funérailles du Conquérant, l'an 1087, qui mourut pour

lors. Il eut de mauvaises intelligences avec ses moynes, tout le temps qu'il eut le gouvernement de cette abbaye, les soubsonnant à cause qu'il avoit entré en leur maison sans leur consentement. L'an 1006, il en fit prendre plusieurs par les officiers du roy Henry d'Angleterre, et les distribua, par l'autorité royale, en diverses abbayes de la Normandie, ce qui causa de grands bruits dans le Mont-St-Michel, jusques là que les moynes s'estant plaints au roy, qui estoit à Caen, Roger eust un *Veniat* pour y rendre compte de ses actions. Mais comme il sçavait estre coulpable, il n'osa rien dire pour sa deffense, ains remit entre les mains du roy son baston pastoral, se démettant totalement de l'abbaye du Mont-St-Michel. Le roy ayant accepté cette démission, l'envoya en Angleterre, pour estre abbé de Cerneliense, où il mourut le 18 octobre, l'an 1102, et fut enterré en ce lieu là en Angleterre. Voilà tout ce que j'ay pu trouver de cet abbé dans les manuscrits de ce Mont, après quoy j'ay signé cecy et dit que Roger gouverna ce monastère du Mont 22 ans. Faict le 7 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 160, Additions de de Camps, id., p. 245.—*Chronique de Robert de Torigni*, publiée par Léopold Delisle, t. II, p. 222. « Eodem anno 1085 obiit Rannulfus abbas et monachus hujus loci, piæ memoriæ. Huic successit Rogerius X Cadomensis, non electione monachorum, sed vi terrenæ potestatis. » — Le reste du paragraphe de dom Le Roy ne fait que reproduire les renseignements

donnés par le même chroniqueur, sous l'année 1105, qu'il indique comme étant la date de la démission de Roger Ier, dixième abbé, id., t. II, p. 224. *Neustria pia*, p. 387; *Gallia christiana*, t. XI, p. 516.

§ 2.

Donation du marché d'Ardevon et d'une place dans la ville de Rouen pour y bastir une maison par Robert IIe, après avoir confirmé les biens de ce monastère cy-devant légués l'an 1087.

« J'ay tiré cecy de la chartre que donna le bon duc (elle est és archives), le 7 janvier 1647. »

§ 3.

Donation de la cure de N.-D. d'Escay au diocèse de Bayeux l'an 1086, *par Robert fils de Hamon.*

— Noté le 7 janvier 1647.

1090. Obsessio Montis hujus quæ facta est a Guillelmo Rufo, rege Anglorum, et a Roberto, comite Normanorum, Henrico fratre eorum in hoc Monte incluso.

§ 4.

Le prince Henry se réfugie dans le Mont-St-Michel, et par ce moyen évite la fureur de ses deux frères, l'an 1091.

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. I, p. 222.

§ 5.

Donation du prieuré de Gohery ou Goheré (évesché de Chartres), l'an 1093 *par deux capitaines d'armes, l'ung nommé Theodoric, l'autre Gaultier, surnommé l'Œil-de-Chien.*

— Noté le 7 janvier 1647. — « Les lettres de donation sont dans les archives de ce Mont, ainssy qu'un viel manuscript assure; je ne les ay touttefois sceu trouver. Je sçauray plus au vray tout ce qui est ausdites archives lorsque je travailleray à la transcription (aidant Dieu) que je prétend générallement faire des tiltres du monastère. » A une autre date Th. Le Roy a ajouté cette note : « Je les ay veues depuis. »

§ 6.

Donation de la cure de St-Martin de la Chapelle-Hamelin (diocèse d'Avranches) var madame Hildegarde (1093).

— Sans date.

§ 7.

Réfection d'une partie de la nef de l'église soubs la prælature de Roger, 10e abbé, 1109.

L'an 1094, ainssy que l'on trouve és vielz manuscripts de ce monastère, quoyque l'abbé Roger premier du nom fust en dispute avec ses moynes, si est ce pourtant qu'il prit soing du monastère et y fit travailler. Il eut soing qu'une grande partie de la nef de l'église fust refaicte qui estoit chute, à ce que je présume; toutefois je n'ay point trouvé quel temps de sa décadence depuis que l'abbé Ranulphe l'avoit faict faire. Cette mesme partye que l'abbé Roger fit refaire tomba de rechef comme je diray. — J'ay tiré cecy des manuscripts de ce Mont et l'ay icy remarqué le 7 janvier 1647.

§ 8.

Hugues, moyne du Mont-St-Michel, est esleu abbé de St-Sauveur, diocèse de Coutances, l'an 1100.

— Noté le 7 janvier 1647.

§ 9.

L'archange sainct Michel parroist en colonnes de feu passer dans l'église de ce Mont, l'an 1102.

— Noté le 7 janvier 1647. — Cf. *Annales du Mont-*

St-Michel; Chronique de Robert de Torigni, publiée par M. Léopold Delisle, t. II, p. 223.

§ 10.

Décadence de cette partie de la nef de l'église de ce Mont, qu'avoit fait refaire l'abbé Roger, Ier du nom, l'an 1103.

L'an 1103, le sabmedy veille de la feste de Pasques, la partie de la nef de cette église du Mont-St-Michel qu'avoit faict refaire l'abbé Roger premier du nom, tomba derechef en ruines et en tombant mit presque à bas la moytié du dortoir, ce qui est fort facile à veoir encore à present dans la grande salle allant sur le plomb du four, laquelle en ce temps là servoit de dortoir aux moynes de ce monastère, pour ce que l'endroit qui a esté refaict par le milieu n'a pas esté disposé dans la charpente comme il est aux deux bouts. Aucun des religieux ne fut blessé, quoy qu'il y en eust de couchez en icelluy à cette heure là, les autres sortoient de matines qui en ces temps ne se disoient après midy en forme de ténèbres comme nous faisons à présent. Cecy est tiré des susdits manuscripts de ce Mont le 8 janvier 1647.

— *Chronique de Robert de Torigni*, publiée par Léopold Delisle, t. II, p. 223.

« Hoc anno pars non modica ecclesiæ Montis
« Sancti Michaelis corruit in sabbato vigiliæ Paschæ,

« a monachis, more solito, matutinis peractis. In cujus « ruina portio quædam dormitorii monachorum non « minima destructa atque eversa est, cum omnibus « thoris et pannis, monachis tamen in eisdem re« quiescentibus, gratia Dei et patrocinio Sancti Mi« chaelis absque læsione liberatis. »

C'est sous le gouvernement de Roger Ier que se place la mort de saint Anastase et de Robert de Tombelaine. Le premier décéda à Doydès en Espagne, au mois de décembre 1086 ; le second, à Rome, s'il faut en croire Ordéric Vital, vers 1090. Anastase et Robert de Tombelaine sont deux des figures les plus extraordinaires de cette époque ; ils avaient été l'un et l'autre moines du Mont sous l'abbé Suppo. Thomas Le Roy ne leur a pas consacré une seule ligne : il ne semble pas même avoir eu connaissance des étranges accusations portées par un jeune moine de St-Vigor contre l'abbé Roger, accusations qui ont été recueillies dans un document souvent cité depuis, par Robert de Tombelaine, alors abbé de St-Vigor.

— Cf. *Histoire littéraire*, t. VIII, p. 337-341.

M. Lebreton a consacré une notice spéciale à Robert de Tombelaine, sous ce titre : *Etude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, moine du onzième siècle*. Rouen, Cagniard, in-8° de 23 pages.

CHAPITRE XII.

De Roger second, esleu XIe abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Roger, second de ce nom, esleu abbé XIe du Mont-St-Michel, l'an 1106, régna 17 ans, quitta l'an 1123.

L'an 1106, Henry, premier du nom, roy d'Angleterre et duc des Normands, ayant osté l'abbé Roger, Ier du nom et icelluy envoyé en une autre abbaye en Angleterre, pour apporter la paix en ce Mont-St-Michel aux moynes d'icelluy, pourveut, sans le consentement des moynes, par sa propre authorité, Roger, moyne et prieur claustral de Jumiéges, de cette abbaye du Mont. Il estoit fort docte et de grande religion, très-capable de gouverner un monastère au spirituel et au temporel. Icelluy eut tout à souhait pendant qu'il fut abbé, il mettoit tout à profit, ne laissant par sa négligence envahir les biens du monastère, ce qu'il faisoit non point par avarice, mais pour praticquer la règle de S. Benoist, qui commande formellement qu'on aye grand soin des chevances du monastère et pour seconder les intentions des fondateurs. Il avoit si grand soin que les moynes gardassent la solitude, vray

moyen et utille pour conserver la grâce de Dieu, que pour y parvenir il prenoit un soin tout extraordinaire à ce que les provisions du monastère y fussent apportées en temps et heure, afin que les moynes ne fussent nullement contraints de courir çà et là dehors icelluy. Enfin, après avoir faict beaucoup d'augmentations dans cette abbaye tant au spirituel qu'au temporel, il eut dispute avec un des officiers du roy Henry, lequel disoit que ce bon abbé, quoyque très faulcement, luy retenait une terre. Le faict estant débattu en la présence du roy, lequel ayant pris la cause de son officier, relégua le bon abbé en sa première demeure à Jumiéges, l'an 1123, le 12 d'octobre, après avoir gouverné cette abbaye 17 ans entiers, où il alla après avoir posé son baston pastoral sur l'autel du glorieux archange, jour dédié à son honneur, le suppliant de prendre le soin de ce sainct lieu à l'accoutumé, et d'en confier la garde à un autre qui s'en acquittast dignement. Il embrassa tous les moynes, ses chers confrères, qui fondoient en larmes. Ce faict il leur donna sa bénédiction et s'en alla, comme dit est, au monastère de Jumiéges où il mourut l'année suivante, le 2e jour d'avril à cinq heures du matin. Le roy Henry, qui estoit cause du départ de ce bon abbé, ordonna qu'aux fraicts du monastère de ce Mont, chascun an, la vie durant dudit abbé Roger, deuxième du nom, il luy seroit fourny 25 marcs d'argent, mais ils ne luy furent longtemps payés. Cecy a esté tiré des manuscripts de ce Mont par moy religieux soussigné, le 8 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 161. Thomas Le Roy a très-peu modifié la rédaction de son prédécesseur, dom Huynes. — *Chronique de Robert de Torigni;* Appendice, t. II, p. 233. Anno MCXXIII. Rogerus abbas dimisit abbatiam montis. *Neustria pia*, p. 387. *Gallia christiana*, t. XI, p. 516.

§ 2.

Un fils de Rivallon Jan confirme tous les dons de ses ayeulx faicts au prieuré de St-Brolade l'an 1109.

— Noté le 8 janvier 1647.

§ 3.

Baldric, archevêque de Dol, vint en voyage en ce Mont-St-Michel, 1112.

— Noté le 8 janvier 1647.

§ 4.

Description de la façon et composition de l'escu et du poignard de St-Michel venus d'Hybernie.

— Noté le 8 janvier 1647.
Dom Le Roy n'a transcrit qu'un abrégé de la relation

de Baldric ; elle se trouve intégralement dans l'œuvre de dom Huynes. *Histoire générale*, t. I, p. 135-148, et dans le *Neustria pia*, p. 379.

§ 5.

2e incendie générale du monastère du Mont-St-Michel avec un miracle arrivé en l'image de la Vierge qui estoit en la chapelle des trente cierges, l'an 1112.

L'an 1112, le bon abbé Roger eut avec ses moynes une très-sensible affliction, c'est que le feu du ciel (comme ils estoient tous à matines le vendredy sainct, le 25e jour d'apvril) tomba sur le monastère de ce Mont, et réduisit en cendres tant l'église que les lieux réguliers, ne laissant que les voultes, pilliers et murailles qui demeurèrent touttes à descouvert ; aulcune maison dans la ville n'en fut incommodée. Le feu ayant tout brulé dans la chapelle qu'on appeloit des trente cierges, il ne toucha aulcunement à son image de bois, ny au linge qui estoit dessus son chef, ny à un rameau de plumes qu'elle tenoit en sa main. Cette chapelle, autrefois dédiée à la Vierge, estoit située sous l'aisle de l'église, du côté du septentrion, où est à present la sacristie au-dessus. Elle fut destruite il y a bien quinze ans pour de bonnes raisons, et l'on transféra à la chapelle du circuit, autrement du rosaire, la messe qui se souloit chanter chacun jour en icelle. Cette image de bois se voit encor aujourd'hui sur l'autel de la cha-

pelle de Nostre-Dame, soubs terre, en la nef de l'église, vers le septentrion. La Vierge se plaisoit fort d'estre honorée en ladite chapelle, et on y chantoit chacun jour une messe avec trente cierges ardants, d'où elle dérivoit son nom. Cecy a esté tiré des manuscripts de ce Mont par moy susnommé le 8 janvier de l'an 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 164.

§ 6.

L'abbé Roger, IIe du nom, faict réparer les ruynes de l'incendie et faire les voultes, murailles et tout le corps de logis, devers septentrion.

Pour revenir à nostre bon abbé Roger, IIe du nom, durant sa prœlature, il eut grand soin de faire réparer les ruynes du monastère, tant arrivées par le feu que par vetusté, et d'entretenir en bon estat les lieux réguliers, fors et excepté cette partie de la nef, du costé du septentrion, qui estoit chute dès le temps de son prédécesseur. Ce fut luy qui fit faire tout le corps de logis dudit costé de septentrion, ou sont maintenant les dortoirs, réfectoires, cuisines, cloistres, salle des hostes et chambre commune, depuis les fondements jusques au sommet, avec ces belles et admirables voultes qui y sont par dessoubs et dessus, lesquelles, pour le lieu de leur situation, j'estime n'avoir pas

de semblables, tant pour leur beaulté et délicatesse que pour l'espoisseur et force des murailles d'icelles et pour leur haulteur. Je diroy en bon lieu les augmentations ou diminutions d'icelles. Le tout a esté tiré desdits manuscripts et inséré icy par moy susnommé, le 8 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 163.

§ 7.

Apointement entre les moynes de ce Mont et Thomas de Saint-Jan, qui repara les torts qu'il avoit faits ès dits, l'an 1121.

« Thomas, pour bastir son chasteau, avoit ravagé les bois de Neron, de Crapaut et de Bivoye. »

— Noté le 8 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 162.

CHAPITRE XIII.

De Richard, 1er de ce nom, esleu 12e abbé du Mont-St-Michel.

1.

Richard, 1er du nom, surnommé de Mère, esleu 12e abbé de ce Mont, l'an 1123, *régna* 8 *ans, meurt l'année* 1131.

A l'instant que le bon abbé Roger, 2e du nom, fut

sorti de ce Mont, l'an 1123, les moynes et les séculiers congnurent la grande perte qu'ils avoient faicte en un si vertueux père et maistre, les mœurs de Richard de Mère, premier de ce nom, qui obtint cette abbaye par authorité du roy d'Angleterre, estant bien esloignées de celles de leur bon prœdécesseur. Ce Richard obtint cette dignité abbatiale non pour ses vertus, mais à cause qu'il estoit né et issu d'une illustre famille selon le monde; les pansées de quoy il conserva toujours, aymant les vanitez, délices et bonbances mondaines, vivant non en pauvre moyne de S. Benoist, mais en grand seigneur, ce qui causoit que les revenuz de cette abbaye ne luy pouvoient suffire pour sa grande despensse inutillè (quoyque plus amples en ce temps là de beaucoup qu'à presant), et s'endebtoit, une fois d'autant par chacun an, ce qui malœdifia le monde au dernier point, et les moynes de ce Mont en firent leurs plaintes au bienheureux Matthieu, moyne de Cluny, pour lors évesque d'Albe, cardinal-légat du St-Siége, lequel y remédia avec le roy Henry d'Angleterre. Car tous deux luy commandèrent, l'ayant fait venir à Domfront, de s'en retourner à St-Pancrace-Laquis, prieuré dépendant de Cluny, où il avoit reçu l'habit monachal; là où estant restitué il mourut l'an 1131, le 12 janvier, trois ou quatre ans après, et fut là enterré 8 ans environ après son élection d'abbé de ce Mont. Le tout est tiré des manuscripts susdits par moy susnommé le 8 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 166, 246. *Chro-*

nique de Robert de Torigni, Appendice, t. II, p. 233. *Neustria pia*, p. 387. *Gallia christiana*, t. X, p. 517.

§ 2.

Donoald, moyne profex de ce Mont-St-Michel, est esleu évesque de St-Malo, l'an 1123.

— Noté le 8 jànvier 1647.

§ 3.

Confirmation de l'apoinctement faict entre les moynes de ce Mont et Thomas de Saint-Jan par le Roy Henry et plusieurs évesques, l'an 1125.

Tiré de ladite lettre qui est aux archives de ce Mont le 9 janvier 1647.

§ 4.

Deux moynes de ce Mont, Guillaume et Gosselin, sont faicts abbés de St-Florent de Saumeur et de St-Benoist de Fleury, l'an 1123.

« Deux plantes de la pépinière restées du temps de l'escolle du bon abbé Roger. » — Fait le 9 janvier 1647.

§ 5.

Donation, pour le prioré de l'Abbayette, des églises de Lyvaré et de St-Berthevin et de la chapelle du chasteau de Toanaire avec les dixmes, l'an 1128.

« L'église de Livaré avec les dixmes ensemble, l'église de St-Berthevin avec la chapelle du chasteau de Toanaire (la Tannière), et la dixme des halles et foires dud. lieu, la dixme en la forêt de Haye-Menard, la dixme des moulins et fours estant en lad. seigneurie de Toanaire, Megandez et Livaré. »

— Noté le 9 janvier 1647.

CHAPITRE XIV.

De Bernard, esleu 13e abbé de l'Abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Bernard est esleu 13e *abbé du Mont-St-Michel l'an* 1131, *régna* 18 *ans et plus, meurt l'an* 1149.

Richard de Mère s'en estant restourné à son ancienne demeure, cette abbaye ayant esté gouvernée

par certains officiers du roy qui payoient du revenu d'icelle les debtes contractées par led. Richard durant quelques années, lesquelles révolues et led. Richard mort, le roy Henry Ier du nom, roy d'Angleterre et duc de Normandie, le 5 felvrier l'an 1131, estant à Rouen, donna cette abbaye à Bernard, moyne profès de l'abbaye du Bec et prieur de Cremon. Ce nouveau abbé estant estably fit aussitôt paroistre ce qu'il estoit : sçavoir très-sage, très-prudent, très-éloquent et très-vertueux. Il gouverna les moynes suivant l'ordre que luy enseignoit le patriarche S. Benoist. Il faisoit garder la régularité très-exactement. Il osta quantité de maulvaises coutumes qui s'estoient glissées dans le monastère durant la prœlature de Richard de Mère. Il avoit grand soin que ses moynes ne manquassent de rien pour la vie humayne à celle fin qu'ils eussent moins d'excuses de ne se pas acquitter de leurs debvoirs. Il fit beaucoup d'autres choses tant ès bastiments que domaines dépendants de ce Mont que je diray cy après. Enfin, ce bon abbé rendit l'âme à Dieu le 8 may l'an 1149, à 11 heures de la nuit, après avoir gouverné sagement ce monastère 18 ans, trois mois et trois jours. Il fut enterré en ce Mont suivant les manuscripts d'icelluy. J'ay faict cecy le 11e jour du mois de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 117-249. — *Neustria pia*, p. 387. « *Sepultus in porticu ecclesiæ.* » — *Gallia christiana*, t. XI, p. 518. — « *In ecclesia tumulatus.* » — Les *Annales du Mont-St-Michel*, publiées

par M. Léopold Delisle, à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, consacrent à cet abbé la mention suivante :

« Anno M. C. XXXI, Bernardus monachus Becci factus est abbas Montis. »

Chronique de Robert de Torigni, suivie de divers opuscules, t. II, p. 234.

§ 2.

Le chef de S. Aubert est enchâssé richement par l'ordre de Bernard, 13e *abbé du Mont.*

Ce bon abbé Bernard aussy tost qu'il fust en charge, après avoir réglé le spirituel et la conscience de ses moynes, il commença un règlement et ornement du temporel par l'enrichissement et enchâssures prétieuses des sainctes reliques de la trésorerie. Il fit donc enchâsser le chef de sainct Aubert, premier fondateur de ce monastère et en son vivant évesque d'Avranches, ainsy que nous le voyons à présent, qui n'est pas une œuvre du commun. Il y fit graver aussi ces mots qu'on y lit :

« Caput Beati Auberti, hujus loci fundatoris, anno
« Dei incarnati septem centum illis horis et octavo,
« Abrincensis episcopi, foramen, sis certus, revela-
« tione angelica, rei bonæ. »

— J'ay tiré cecy, du manuscript qui parle de Bernard, le 9 janvier 1647.

§ 3.

Donations nouvelles, augmentations faictes au prioré de St-Victeur du Mans par plusieurs, l'an 1135.

— Je l'ay tiré des lettres de donation le 10 janvier 1647.

§ 4.

Construction d'une tour et des quatre piliers du chœur et refection de la nef de l'église vers septentrion soubs Bernard, 1136.

L'abbé Bernard, après avoir fait son possible pour accommoder la sacristie de l'église de ce Mont, le chef de saint Aubert estant enchâssé, ayant enrichy l'église de plusieurs vases d'or et d'argent l'an 1136, il fit refaire et réédifier la nef de l'église vers le septentrion, cette partie laquelle estoit chutte sur le dortoir (à présent qui sert de salle) dès l'an 1103, trente et trois ans après la décadence d'icelle. Estant réparée, il fit bastir une forte, belle et haulte tour sur les piliers du chœur, laquelle ne se void plus cejourd'huy à cause que le feu du ciel la brusla, au temps que je dirai, en son merrain combustible et causa grande partye de la ruyne du non combustible. Cecy se trouve aux manuscripts susdits desquels je l'ay tiré le 10 janvier l'an 1647.

§ 5.

Le prioré de B. M. de Tombelene, basty et fondé soubs Bernard, 13e abbé de ce Mont.

L'an 1137, ce bon abbé, ayant mis son monastère et au spirituel et au temporel au dernier période de la perfection, il luy restoit une chose pour la conservation (ou à tout le moins) facilité de continuer en la vie unitive avec Dieu, pour à quoy parvenir les plus grands saincts, cherchant de temps en temps des lieux escartez et esloignez, pour rappeler leurs esprits et faire rendre conte à leur conscience du passé, notre Bernard ne jugea point de lieu en ce pays plus commode et plus propre pour ce faict que le rocher de Tombelaine, distant de cestuy-ci de 2,000 ou environ. Ayant donc considéré ce lieu très propre à la contemplation, il y fit bastir une belle église, telle qu'elle se voit encore aujourd'hui, avec des logis suffisamment pour loger un prieur et deux religieux d'ordinaire et les religieux du Mont quand ils les iroient visiter. Il tenoit toujours trois moynes dans ce nouveau domicile cœleste, comme les voulant refondre dans la vie spirituelle, lesquels y ayant esté quelque temps, trois autres y estoient envoyés pour leur succéder, et leur fournissoit-on tout ce qui leur estoit nécessaire à la vie humaine de ce Mont. Ils estoient en leur rang en ce lieu en solitude, comme quand nous faisons nos exercices de dix jours à présent. Mais comme tout se cor-

rompt avec le temps, les trois religieux ne restèrent plus longues années à faire cet excellent mestier; il y en resta un seulement, auquel les abbez de ce Mont, exacts à l'observance régulière, affectèrent du revenu pour sa nourriture, l'enervant de celuy général du monastère.

Du depuis les abbés commendataires donnant les bénéfices en commende aussy à des séculiers y ont donné aussi Tombelaine, fondé en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie et saincte Apolline. Néantmoins, l'an 1622, lorsqu'il plut à notre bon Dieu remettre ce monastère du Mont-St-Michel sous l'ancienne observance régulière par l'entremise de l'Eminentissime Henry de Lorraine de Guyse, archevesque de Reims et abbé commendataire de ce lieu, un des moynes profès de ce Mont, nommé D. Aubert Giroult, natif de noble famille de la province, le possédoit en règle, le résigna entre les mains d'un des pères de la congrégation de St-Maur en France y establis, pour estre à toujours dans ledit monastère à leur communauté : Luy, après s'estre donné soy mesme à ladite congrégation et y avoir pris l'habit de la réforme, depuis a si bien vescu et donné des preuves si évidentes de sa vertu qu'après avoir exercé très-fidèlement l'office de procureur dans plusieurs monastères unis à icelle, par commandement des supérieurs majeurs, il a eu charge, il y a quelques années, de venir en ce Mont, son premier monastère, pour y faire le même office, là où il procède de jour en jour avec plus grande édification. Remarqué cecy le 10e jour de janvier l'an 1647.

§ 6.

Description de Tombelaine et de sa situation et place.

Je n'estime pas devoir passer plus avant, après avoir parlé de la fondation du prioré de Saincte-Marie de Tombelaine, par Bernard, 13ᵉ abbé du Mont-St-Michel, sans dire quelque chose de ce lieu, quoyque je n'y aye point encore esté, à cause des eaux de la mer et de la rivière qui sont entre ce monastère et ledit Tombelaine, lesquelles on ne peut facilement passer en hyver.

Ce rocher de Tombelaine est situé vers le septentrion, distant de ce Mont environ 2,000 ou trois quards de lieue, au milieu des grèves comme cestuy cy. Il est plus bas en sa situation que le rocher du Mont-St-Michel; mais en sa largeur et longueur (ou plutôt circonférence, à cause qu'il est presque ront) il est presque aussy grand. Robert Cenau, évesque d'Avranches, en son livre *De re Gallica*, appelle ce rocher *Tumbulana*, diminutif du Mont de Tombe, comme qui diroit un petit Mont de Tombe ou une petite Tombe. Les bulles des papes, qui sont remplies de priviléges pour ce monastère, le qualifient en latin *Tumba Helenes vel Tumba Helenæ;* en françois Tombe Hélène, et par corruption Tombelaine. Quelques anciens escrivains de Bretaigne ont voullu dire que cette dernière dénomination vient de la tombe et sépulture d'une jeune dame nommée Hélène, nièce de Hoel, roy de la petite Bretaigne, laquelle un certain géant

venant d'Espaigne avoit ravie à ses parents, et icelle apportée au Mont de Tombelaine où estant il la tourmenta tant qu'elle en mourut et fut là enterrée par sa norrice qui l'avoit suivie. Néantmoins, quoyque de tels viels discours sentent la fable gauloise, les susdites bulles des papes et les provisions qui ont esté expédiées en ce Mont-St-Michel et à Romme pour ledit bénéfice de Ste-Marie de Tombelaine semblent leur donner quelque authorité l'appelant ainsy du nom de *Tumba Helenes*. Sur ce rocher de Tombelaine s'y voit encore la belle église qu'y fit bastir l'abbé Bernard avec plusieurs autres bastiments. A costé est un fort chasteau basti par les Anglois. Je diray en son temps quand et comment avec de fortes murailles desquelles tous les bastiments sont environés. C'est un des gouvernements de France du mesme revenu que cestuy du Mont-St-Michel. M. le Comte de Poilley en est gouverneur; Henry IV, roi de France, le donna en sa maison. A présent, cette forteresse de Tombelaine est fort mal entretenue, elle va toute en décadence; ce qui en est cause, c'est qu'il n'y a qu'un pauvre homme et sa femme pour garder ce fort chasteau duquel on n'a plus de soing. Lorsque j'auray la commodité d'aller voir cette pièce, que la commodité du temps sec me le permettra, si je trouve quelque chose digne d'être remarqué plus particulièrement, j'en feray mention. Cependant, je finiray après avoir fait cecy le 10ᵉ jour du mois de janvier 1647.

— Cf. *Le Roman de Brut*, par Wace, publié par Le Roux de Lincy, t. II, p. 144-157.

Dans ce long récit, dont les éléments sont empruntés à Geoffroi de Monmouth, Wace, après avoir raconté l'arrivée d'Artus au pied d'un Mont

Que l'on or Sainct-Miciel apele :
Ni avoit mostier ne capele,
Del fluet del mer montant ert clos,

décrit avec un soin particulier la douleur de la nourrice d'Hélène, le combat d'Artus avec le géant qui l'avoit enlevée, et enfin l'inhumation de la nièce d'Hoel sur l'ilot nommé depuis Tombelaine :

Quant Artus a li monstre ocis
De Beduier a le cief pris.
Joios d'iloc s'en retornerent
A l'ost vinrent, si s'atornerent,
Et content la il ont esté
Et ont a tos le cief monstré.
Hoel fut dolans de sa niece
Et mult en fu triste grand piece
Por ce que si estoit perie.
De ma dame Saincte-Marie
Fist faire el Mont une capele
Que l'on or tombe Elaine apele.
Por Elaine qui iloc fut
Tombe Elaine cest nom reçut.

§ 7.

Le prioré de Brion, près de Genests, est basty et fondé soubs Bernard, 13e *abbé de ce Mont.*

Nostre Bernard, bon abbé, ayant fait bastir l'église

de Tombelaine et quelques bastiments auprès pour faire la retraite de trois moynes solitaires, où de temps en temps les moynes de ce Mont alloient faire leurs exercices et se recueillir pour par après venir travailler plus fervemment en la communaulté de leurs autres confrères, il jugea que ce lieu ne suffisoit pas pour un si grand nombre de moynes qu'il avoit dans son monastère, qu'il luy en falloit un autre et plus grand pour y pouvoir tenir davantage de moynes en solitude successivement les uns aux autres, comme aussy (ce lieu du Mont estant fort estroict et reserré) un religieux, pour mieux servir Dieu, ayant besoin de quelques honnestes divertissements et récréations, l'esprit ne se pouvant toujours estre bandé à la spiritualité, il fit bastir le prioré de Brion près le bourg de Genests, environ distant de ce Mont de cinq quards de lieue. Là il fit faire quantité de beaux bastiments avec une gentille esglise, propre le tout à servir et garder la régularité. Là il alloit souvent avec un nombre de ses moynes pour se recueillir, passant le temps en prières et méditations parmi les ombres solitaires d'un beau bois qui est tout proche le logis. Il y alloit aussi, en d'autres temps, avec une partye de ses moynes pour se récréer et divertir l'esprit pour mieux s'adonner tous à la pratique de la vertu par après. Ce prioré a esté uny par bulle du Pape à la manse abbatiale. A présent, on appelle ce lieu le Manoir de Brion où demeurent habituellement les fermiers de la baronnie de Genests. Tiré cecy des manuscrits de ce Mont et l'ay mis ici le 11e jour du mois de janvier, l'an de Notre-Seigneur 1647.

§ 8.

Le prioré de St-Michel de Cornuaille, en Angleterre, et basty est fondé soubs Bernard, 13e abbé du Mont-St-Michel.

« Ordonnant que le prieur veindroit tous les ans, et ses successeurs aussy, en ce Mont au chapitre général le jour S. Aubert, 18 juin, ou si la mer ne le permettoit, au jour de la dédicace de S. Michel, 29 septembre, et apporteroit avec soy 16 marcs d'argent de redevance pour estre employez aux utilités de ce monastère. Les moynes ont jouy de ces droicts jusques à l'an 1139, qu'Henry VIII, roi d'Angleterre, a subverti l'esglise de Dieu dans ses estats. »

§ 9.

Donation du patronage de la cure d'Evrecy (évesché de Bayeux) par Osberne, en 1144.

— J'ay tiré cecy du Livre Blanc.

§ 10.

3e incendie du Mont-St-Michel, l'an 1138.

L'an 1138, au mois d'aoust, une multitude de mauvais garnements, gens de ligue et ramassez de la ville d'Avranches, vinrent dans la ville de ce Mont-St-

Michel non pour dévotion, comme leurs ancestres avoient fait, mais par un furieux débordement, les guerres civiles estant pour lors en cette province de Normandie après la mort du roy et duc Henry Ier du nom, qui advint le 1er jour de septembre l'an 1135. Ce qui fit grand tort aux bonnes intentions de nostre abbé Bernard, lequel, ayant la bienveillance de ce prince, s'en servoit pour faire de bonnes choses et utilles à son monastère et aux pauvres affligez. Cette truandaille avranchinoise, dis-je, estant arrivée dans ce Mont, mit le feu dans la ville, laquelle fut en partye réduitte en cendres de ce coup; puis après dans ce beau monastère dudit lieu du Mont-St-Michel, lequel le bon abbé avoit avec tant de paines et de fraits si gentillement raccommodé. Ce luy fut un revers bien rude à supporter. Mais les gens de bien font de nécessité vertu. Une chose le consola que l'esglise ne fust nullement endommagée quoy que le reste du monastère fût ars. Cecy tiré des manuscripts et mis là le 11 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, suivie de divers opuscules, t. II, p. 234. Le fait s'y trouve ainsi indiqué : « Anno MCXXXVIII debacatione Abrin-« censium furentium combustum est castrum Montis, « excepta ecclesia et officinis monachorum, mense « Augusto. »

§ 11.

Un homme perclus de ses membres est guary miraculeusement après s'estre confessé en ce Mont-St-Michel, l'an 1146.

— Noté le 12 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 93.

CHAPITRE XV.

De Geoffroy, 1er du nom, esleu 14e abbé de cette abbaye de St-Michel.

§ 1.

Geoffroy, 1er du nom, est esleu 14e abbé du Mont-St-Michel, l'an 1149, régna 1 an 8 mois, mourut l'an 1150.

Tout incontinant que le bon abbé Bernard eut rendu l'esprit à Nostre Seigneur l'an 1149, les moynes de ce Mont, suivant la règle de S. Benoist et leurs priviléges, procédèrent à l'élection d'un nouveau abbé appelé Geoffroy, premier de ce nom et moyne profès de ce lieu. Aussy, affin d'oster le coup au roy Henry second de leur en choisir un autre, comme avoient faict ses

prédécesseurs plusieurs foys, ce nouveau abbé Geoffroy tost après son élection alla à St-Georges de Baucerville se faire bénir par Hugues, archevesque de Rouen, là où il estoit pour lors. Mais la hastiveté de l'élection de cet abbé par les moynes ne leur servit de guères; car Henry II, roy d'Angleterre et duc de Normandie, en inimitié de cela, exigea une grosse somme d'argent de ce monastère, laquelle il fallut emprunter et la luy donner à moins que d'encourir totallement et à descouvert son indignation. Partant cet abbé n'eut pas beaucoup de contentement durant le peu de temps qu'il gouverna ce monastère. Il mourut le 4 janvier 1150, après avoir seullement gouverné ce monastère un an huit mois, dix jours moins, layssant beaucoup de debtes en icelluy faictes à l'occasion de l'exaction qu'Henry avoit faicte sur icelluy. J'ay remarqué cecy le 12 janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 171. Dom Huynes ajoute que son corps fut inhumé au bas de la nef, auprès de son prédécesseur.

— Les *Annales du Mont-St-Michel*, à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 234, portent cette mention : Anno M · CXLIX · obiit Bernardus abbas Montis et successit ei Gaufredus monachus ejusdem loci qui sequenti anno mortuus est.

§ 2.

Confirmation de l'élection de Geoffroy, 14e abbé de ce Mont, par Eugène III, l'an 1150.

Voycy les mots : « Obeunte te nunc ejusdem loci
« abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus
« ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia præ-
« ponatur nisi quem fratres communi consensu vel
« fratrum pars sanioris consilii secundum dei timorem
« et Sancti Benedicti regulam præviderint eligen-
« dum. »

Rapportée en termes un peu différents, *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 217.

§ 3.

Donation du droict de patronage de la cure de St-Pair, par l'évesque de Coutances, aux moynes de ce Mont, l'an 1154.

« Les moynes étoient déjà depuis longtemps en possession de ce droit de présentation. »

CHAPITRE XVI.

De Robert de Torigni, esleu 15e abbé du Mont-St-Michel.

§ 5.

Robert de Torigni, autrement Robert du Mont, est esleu le 15e *abbé, l'an* 1154, *règne* 32 *ans et meurt l'an* 1180.

Geoffroy, 14e abbé de ce Mont-St-Michel, estant décédé un an après, un peu plus, les moynes esleurent Richard de la Mousche pour leur abbé, à la prière de Richard, son cousin, évesque d'Avranches. Henry II du nom, encore seullement duc de Normandie, s'opposa à cette élection à cause qu'il n'y avoit pas esté appelé, envoya ses gens enlever les croix, calices, joyaux et autres richesses de ce monastère, bannit ce nouveau abbé de toute la Normandye, mit deux clercs et trois sœculiers en ce monastère pour le gouverner l'espace de deux ans et demy qui dissipèrent tous les revenus. Les moynes, taschant de trouver quelque relasche dans ces misères, creurent qu'il falloit procéder à nouvelle élection d'un autre abbé. Donc, du consentement du duc et à la suasion de Raynald de St-Vallery, ils esleurent Robert Hardy, moyne et cellérier de Fescan, et les manuscripts de ce Mont disent que c'estoit un homme qui n'estoit ny moine ny sœculier. Cette élection, au lieu d'apporter la

paix, causa nouvelles dissensions, car Richard de la Mouche s'estant transporté par devers Eugène III, pape, il dit ses raisons et obtint bref adressant à l'évesque d'Avranches pour le bénir, ce qui fut faict en l'église cathédralle de St-André d'Avranches en présence de plusieurs, excepté des moynes du Mont-St-Michel qui n'y voullurent point aller. Cela faict, les moynes de céans envoyèrent de leur compagnie au Pape luy déclarer le tout. Ceux là furent suivis de Richard, évesque d'Avranches, de Richard de la Mouche et de Robert Hardy, tous avec bonne intention de deffendre bien chascun son droit, mais Dieu envoya la bonace après la tempeste, retirant à soy l'évesque et les deux abbez, vers la fin de l'an 1152, estant tous encore en Italie. Par ce moyen les moynes procédèrent de nouveau à eslire un abbé qui n'auroit plus de compéditeurs. Ils esleurent Robert de Thorigni (dit du depuis communément Robert du Mont), moyne et prieur claustral de l'abbaye du Bec, le 27e jour de may l'an 1154. Les lettres de ce expédiées, ils les envoyèrent à Rouen à Henry, qui confirma cette élection, lequel joyeux de cela les fit signer à Hugues, archevesque de Rouen et à la mère de luy duc, Mathilde. Ce nouveau abbé fut bény le 22 juillet ensuivant par l'évesque d'Avranches, en présence de plusieurs abbés, à St-Philibert de Préaux, où estoit faicte la cérémonie. Les manuscripts de ce Mont disent que Robert estoit fils de Téduin et Agnès, seigneur, et dame de Thorigny, très illustre maison en la province de Normandie. Cette pauvre abbaye, qui avoit

tant souffert soubs la tyrannie des officiers du duc, et par la dispute des deux prétendus abbés (lesquels toutefois nous ne mettons point au rang des abbés de céans, n'ayant point gouverné du tout l'abbaye), commença un peu à respirer soubs la prœlature de Robert. Considérant l'obligation qu'ont les supérieurs de s'acquitter de leur charge, il s'adonna totallement à son debvoir, il augmenta son nombre de moynes, qui n'estoit que de quarante jusques à soixante, afin que Dieu fust mieux servy. Il fit plusieurs augmentations, tant ès bastiments du monastère que dépendances d'icelluy. Il orna l'église de quantité de joyaux et ornements. Il entretenoit le monastère avec un soing extraordinaire de tout ce qui lui manquoit et faisoit besoin. Régulier il estoit au dernier point en l'observance de la règle et la faisoit inviolablement observer par ses moynes. Il s'employoit très soigneusement à l'estude des sciences divines et humaines. Il composa cent quarante livres sur diverses matières. Sigibert, moyne de Giblou en Brabant, estant décédé le 3e d'octobre 1131, ayant escrit sa Chronique jusques là, nostre Robert continua icelle et y fit un supplément qu'il commença dès l'an 1100 et le faict finir jusques en l'an 1186, auquel il mourut le 24e jour de juin, au grand regret de tous et perte de cette abbaye, après l'avoir régie et gouvernée l'espace de 32 années ou environ, les manuscripts de ce Mont parlent plus de luy que d'aulcun autre abbé. Je l'ay remarqué ici le 13 janvier 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 388-389. — *Gallia chris-*

tiana, t. XI, p. 519-520. — *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 172-178-248-249. — *Vie de Robert de Torigni*, par Léopold Delisle. *Chronique de Robert de Torigni*, suivie de divers opuscules, t. II, p. I-XIX. — « De discordia quæ fuit inter Ri-« cardum de Musca et Robertum Harditum propter « abbatiam Montis nichil attinet dicere, nisi quia ipsi « et Ricardus Abrincensis episcopus in itinere Romæ « obierunt peregre. — Anno M C LIIII mense Maio, « VI kalendas junii, feria quinta infra octabas Pen-« thecostes, electus est Robertus de Thorigneio prior « claustralis Becci ad regimen ecclesiæ Sancti Michae-« lis, ab omni conventu », id., p. 234-235.

Le 30 août 1875, la sépulture de Robert de Torigni a été découverte par M. Corroyer, architecte, chargé de la restauration du Mont-St-Michel sous la porte latérale de l'église, du côté de l'épître. Le corps, revêtu de ses ornements pontificaux, noircis et comme brûlés par le temps, était enfermé dans un cercueil en calcaire coquillier de Sainteny, placé dans un caveau en maçonnerie. Sur le côté droit, se trouvait la crosse, emblème de la dignité abbatiale ; la partie inférieure en bois avait été réduite en poussière ; la partie supérieure en plomb, sans ornements, a pu être conservée. Sur le crâne avait été placé un disque de plomb de 12 centimètres de diamètre et d'environ 2 millimètres d'épaisseur. Il est orné sur la face d'une croix, au centre de laquelle se trouve une main bénissant accostée de l'A et de l'Ω.

Autour se lit la légende suivante :

† *Hic Requiescit Robertus de Torigneio*
Abbas huius loci...

Le revers n'offre aucun ornement, mais il nous présente la fin de l'inscription disposée sur deux lignes. Elle est ainsi conçue :

† *Qui Prefuit Huic Monasterio XXXII Annis*
Vixit Vero LXXX Annis.

§ 2.

Bulle d'Adrian IV, par laquelle les Moynes et biens de ce Mont sont mis en la protection du S. Siège avec confirmation, 1155.

— « Datée de Benevent, des ides du mois de febvrier l'an 1155. » — Noté le 13 janvier 1647.

§ 3.

Effroyable tremblement de terre arrivé au Mont, l'an 1155.

« La mesme année 1155, au commencement du mois d'avril, il fit un si grand tremblement de terre en ce Mont que tous croyoient en peu d'heures y devoir abismer. Car ce rocher du Mont de Tombe qui est, ce semble, si ferme et si solide branloit à cette secousse comme la feuille d'un arbre. » — Noté le 13 janvier 1647.

§ 4.

L'archevesque de Rouen, Hugues d'Amiens, et les évesques de Bayeux, Coustances et Avranches venant en ce Mont par dévotion, y demeurent quatre jours, l'an 1156.

Le vendredi 15 juin fut consacré l'autel du Crucifix et le lendemain l'autel de Notre-Dame reconstruit dans la crypte du nord. — Noté le 14 janvier 1647.

« Cum autem archiepiscopus exinde ad Montem « Sancti Michaelis orationis et nos visitandi gratia « venisset et nos sua jocunda exhortatione et collocu- « tione per quatuor dies exhilarasset, altare Crucifixi « fecit consecrari ab Herberto Abrincatensi episcopo « sexta feria; ipse vero sequenti Sabbato altare beatæ « Mariæ in cripta aquilonali noviter reædificatum con- « secravit. In quo altari reposuimus reliquias vesti- « mentorum, ut putamus, ipsius Dominæ Nostræ quas « in pixide plumbea in veteri ara ibidem repperera- « mus » *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 299; « t. II, p. 5.

§ 5.

L'abbé Robert passe en Angleterre pour obtenir quelque faveur du roy; au retour, faict dédier l'église de Genests nouvellement bastie, 1157.

— Noté le 14 janvier 1647.

Dom Le Roy ne parle pas des difficultés de Robert avec les officiers royaux de Southampton. — *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 5.

§ 6.

Robert de Saint-Plancheis (de Sancto Pancratio), moyne de ce Mont, est fait abbé de Cernelieuse (Cernel), en Angleterre, l'an 1157.

— Noté le 14 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 314.

§ 7.

Le roy Henri II vint en ce Mont par dévotion, disna au réfectoire avec les Moynes, et puis donna le patronage des églises de Pontorson, l'an 1158.

— Noté le 15 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 313.

§ 8.

Loys VII, roy de France, et Henry, roy d'Angleterre, avec plusieurs cardinaux, évesques, archevesques et seigneurs, visitèrent l'église de ce Mont, 1158.

— Noté le 15 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 314.

§ 9.

Donation du patronage de la cure de St-Pair de Sartilly par Foulques Paisnel, chevalier, l'an 1158.

« Avec les dixmes de Servon, Lyotz, Ponts et autres. » — Noté le 15 janvier 1647.

§ 10.

Donation du patronage du prioré de St-Michel-du-Mont-Dol par l'archevesque de Dol et son chapitre, l'an 1158.

« C'est un prioré en tiltre à présent possédé en commende par un sœculier à simple tonsure. Il est affermé 300 livres tournois seullement. » — Noté le 15 janvier 1647.

§ 11.

Robert de Torigni tient sur les fonts de baptesme, à Domfront, la fille d'Henry II, roy d'Angleterre, l'an 1161.

« Il partagéa cet honneur avec Achart, évesque d'Avranches. Henry, cardinal et légat du St-Siége, estoit celuy qui baptisoit. » — Noté le 15 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni,* t. II, p. 116.

§ 12.

Robert de Torigni, abbé de ce Mont, est estably gouverneur du chasteau de Pontorson, 1162.

« Les Avranchins, ne pouvant plus supporter la tyrannie et les concussions d'Aquilin de Tours, capitaine du chasteau de Pontorson, demandèrent pour le remplacer Robert. » « Virum duplicis virtutis. » — Noté le 15 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 335.

§ 13.

Robert, abbé susdit, est député par le Pape pour aller au Concile de Tours, l'an 1163.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 109 et 228. — Noté le 15 janvier 1647.

§ 14.

Robert, abbé susdit, a grand soin des réparations de son monastère et faict construire le dessus et le dessoubs de la chapelle S. Estienne, l'an 1163.

« Le vénérable abbé Robert fit construire cette année de 1163 les bastiments qui sont dessus et dessoubs la chapelle S. Estienne qui est joignant la chapelle N. D.

sous terre, du costé du midy. C'est le lieu à présent où le P. lecteur du monastère fait la leçon. Lesquelles choses sont maintenant en fort bon estat. Tiré cecy des manuscripts le 15 janvier 1647. »

§ 15.

Bulle d'Alexandre III, par laquelle il permet de racheter les dixmes des mains des séculiers, l'an 1164.

— Noté le 16 janvier 1647.

M. Léopold Delisle, dans la Vie de Robert de Torigni (*Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 8), a donné le texte de cette lettre en faisant remarquer qu'elle émane d'Alexandre IV, 30 septembre 1259.

§ 16.

Les infirmeries de ce monastère sont basties sous Robert de Torigni, 15e *abbé, l'an* 1164.

Item, l'abbé Robert, qui ne perdoit pas un moment de temps à l'accommodement de son monastère, fit parachever cette année de 1164, comme je collige des manuscripts de ce Mont, le corps de logis dessus et dessoubs, *a fundamentis ad summum*, qui est au coing de la tour où autrefois estoit l'horloge au bout de la nef de l'église, où à présent les moynes y traitent leurs infirmes et malades en un côté, et en l'austre joignant

ceux où on faict la leçon de la théologie chacun jour aux jeunes moynes de ce Mont, qui aboutissent d'un bout à la gallerie du Sault-Gaultier. J'ay remarqué cecy le 16ᵉ jour de janvier 1647.

§ 17.

Les deux costes de S. Agapit, martyr, furent richement enchâssées soubs l'abbé Robert, l'an 1165.

Remarqué cecy des manuscripts le 16 janvier 1647.

§ 18.

Le chef de S. Innocent, martyr, fut richement enchâssé, comme il est à présent, sous l'abbé Robert, l'an 1165.

— Noté le 17 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 358.

§ 19.

Le bras de S. Laurent, martyr, fut richement enchâssé sous l'abbé Robert, l'an 1165.

— Noté le 17 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 358.

§ 20.

Confirmation de la donation du patronage des églises de Poilley et Villamers par Philippe, évesque de Rennes, 1184.

« La donation avait été primitivement faite par l'évêque Méen. » — Noté le 17 janvier 1647.

§ 21.

Confirmation, par l'évesque d'Avranches, du patronage des églises de Pontorson, donné par le roy Henri II, 1160.

— Noté le 17 janvier 1647.

§ 22.

Le foudre tomba sur le rocher du Mont-St-Michel sans rien endommager, l'année 1165.

« Le bon saint Michel conserva pour ce coup sa chère demeure. » — Noté le 17 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 358.

§ 23.

Henry II, roy d'Angleterre et duc de Normandie, visita pour la 3ᵉ fois ce Mont l'an 1166.

« Les manuscripts de ce Mont qui rapportent cecy

appellent Robert l'ami et le fidèle au Roy. » — Noté le 17 janvier 1647

Malgré cette observation, le rôle politique de Robert de Torigni, signalé par M. Léopold Delisle, ne paraît pas avoir été soupçonné par notre naïf chroniqueur. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 362 : « Causa vero orationis ad Montem sancti Michaælis veniens, apud Genecium illa nocte hospitatus est. » *Id.*, t. II, p. 9 et 11.

§ 24.

L'abbé Robert est député pour establir Geoffroy, duc de Bretaigne, avec les évesques de Rennes et de St-Malo, l'année 1169.

— Noté 17 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 228.

§ 25.

Bulle du pape Alexandre III, prenant les moynes et biens de ce Mont en sa protection, avec confirmation d'iceux l'année 1169.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 26.

L'abbé Robert faict rebastir le prioré de St-Victeur du Mans, qui avoit esté brûlé l'an 1170.

« Il fut plus beau en œdifices et accommodements qu'il n'avoit esté auparavant. » — Noté le 18 janvier 1647.

§ 27.

Confirmation du don du prioré des Roquillats ou Trevenec par Conan, duc de Bretaigne, 1170.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 28.

Les abbez du Grand-Cluny et de St-Michel-d'Escluze, venant visiter ce Mont, passèrent acte d'union spécialle entre leur abbaye et celle-cy, 1172.

Les lettres sont dans nos archives. — Noté le 18 janvier 1647.

La lettre d'association a été publiée par M. Léopold Delisle, *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 274.

§ 29.

Fieffement de partie de la forest de St-Jan-de-Bivoye ou Bevayes, détruite par Thomas de Saint-Jan, à Allain de Saint-Pierre, depuis le moulin Cornical jusqu'au fossé de Landelles, l'an 1173.

Il convient de rapprocher cet acte de la Charte, portant concession de la foresterie de Bévais à Guillaume de Saint-Jan. — *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 303. — Noté le 18 janvier 1647.

§ 30.

Donation de plusieurs terres en Beauvoir et Espas par Hamon, pour lors seigneur desdits lieux, et par ses frères Guillaume et Thomas, l'an 1174.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 31.

Confirmation des biens de ce Mont par le roy Henry II, avec sauvegarde, 1175.

— Noté le 18 janvier 1647. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 58.

§ 32.

Estienne, évesque de Rennes, composa 50 vers « de senectute » en l'honneur de l'abbé Robert, l'an 1176.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 33.

L'abbé Robert est député pour estre à l'election de l'évesque de Dol, en Bretaigne, l'an 1177.

« L'élu fut Rolland, précédemment doyen d'Avranches. » — Noté le 18 janvier 1647.

§ 34.

Bulle du pape Alexandre III, par laquelle tous les biens de ce Mont sont confirmés, avec amplification des grâces données l'an 1178.

Le texte de ce document important a été publié intégralement d'après un original mutilé, ayant servi d'enveloppe à une gargousse. — Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, p. 313. — Noté le 18 janvier 1647.

§ 35.

Donation du patronage de la cure de Mesnildray, en l'évesché de Coustances, par Jean de la Mousche, l'an 1180.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 36.

Vidimus de la donation du prioré de Goheré, diocèse de Chartres, par Théodoric, Œil-de-Chien, l'an 1181.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 37.

Donation du patronage de la cure de Bréville, diocèse de Coustances, par Guillaume de Bréville, chevallier, l'an 1184.

— Noté le 18 janvier 1647. — A la suite de sa *Chronique de Robert de Torigni*, M. Léopold Delisle a publié un nombre considérable de pièces relatives à l'administration de cet abbé. Beaucoup n'ont pas été connues de Thomas Le Roy (*Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 237-343). — Une charte de 1182, peu importante en elle-même, nous révèle que le sceau de Robert portait d'un côté : un abbé tenant un livre avec la légende mutilée : « Hoc est Sigillum A... » ; et de l'autre : S. Michel terrassant le démon, entouré des mots : « Michaelis de Periculo Maris. » *Vie de Robert de Torigni*, par M. Léopold Delisle, t. II de la *Chronique*, p. 11.

§ 38.

Le bras d'argent doré, où sont les reliques de saincte Agnès et saincte Agathe, est faict soubs et par l'ordre de l'abbé Robert, l'an 1184.

Et en fit graver les paroles suivantes, qui se voyent

encore aujourd'hui : « Anno dominicæ Incarnationis « millesimo centesimo octogesimo quarto, Robertus « abbas hanc dextram fecit componi auro et argento « et lapidibus pretiosis in qua reposuit os grande de « brachio sanctæ Agnetis virginis et martiris quod trans- « latum fuit apud nos de capella regia regis Siciliæ « per manum Thomæ Bruni qui fuerat cancellarius « prædicti regis. » — Ceste escriture est au dessoubs du bras susdit. — Noté le 18 janvier 1647.

§ 39.

Donations et nouvelles confirmations des dépendances du prioré de Goheré, diocèse de Chartres, faictes l'an 1185.

— Noté le 18 janvier 1647.

§ 40.

Construction du corps de logis où sont les vieilles infirmeries et les lieux communs qui estoit tombé, soubs l'abbé Robert, l'an 1186.

L'an 1186, l'abbé Robert se sentant fort caduc et viel et partant proche de sa fin, il faisoit travailler sans cesse dans son monastère particulièrement à parachever ce qu'il avoit commencé. Il fit parachever cette année le corps de logis qui est entre le cloistre, le chapitre commencé et le viel dortoir qui nous sert

à présent de salle pour se promener. J'estime que ce corps de logis est celuy que nous appelons à présent les vieilles infirmeries, au bout duquel sont les lieux communs et latrines. Il est dit dans les manuscripts de ce Mont, où j'ay recueilly cecy, que ce corps de logis estoit cy devant tombé et que l'abbé Robert le fit rebastir. J'ay dit cy devant quel abbé et quand ces vieilles infirmeries avoient esté basties de neuf.— Faict cette remarque le 18 janvier l'an 1647.

§ 41.

Construction du logis soubs le plomb du four, et des deux tours au pignon de l'église, soubs Robert, l'an 1186.

La dite année 1186, notre bon abbé Robert, vers la fin d'icelle, il mit fin à tous les bastiments qu'il avoit fait en commencer en son monastère en divers endroits, comme en celuy de la ville de Caen en un mesme temps. Le dernier dessein de ses entreprises pieuses fut donc parachevé quelques jours auparavant son déceds : scavoir les bastiments et voultes qui sont soubs le plomb du four, et qui prennent depuis les infirmeries, soubs terre jusques à l'endroict d'icelluy, cette grande allée où l'on met du bois. *Item* il fit parachever deux fortes tours de pierre situées sur ledit plomb du four et vis l'une de l'autre, aux deux coings du pignon de l'église de ce Mont, l'une desquelles tomba fort longtemps après. L'autre nous reste encore où

l'horeloge a esté longuement situé. A présent il est en la lanterne dessus le chœur depuis peu. Dans un étage de celle qui est tombée, l'abbé Robert avoit mis les 140 livres qu'il avoit composé sur diverses matières, lesquels, à la ruyne de ce colosse, furent tous perdus et gastez. Peu nous en restent à présent qui sont dans la bibliothèque du monastère gardez bien chèrement. De quoy nous n'avons pas eu le restant (qu'il estoit facile de retirer du milieu des pierres). Je l'attribue à l'ignorance des moynes de ce siècle, auquel fut ruinée cette tour, qui ne se souciaient de livres, et à leur irrégularité, n'affectionnant ainsy les grands labeurs d'un si excellent personnage. J'ai fait cette remarque dans les manuscripts de ce Mont le 19 janvier 1647.

— C'est sous la prélature de Robert de Torigni que fut composé le *Roman du Mont-St-Michel*, par Guillaume de St-Pair; Thomas Le Roy ne mentionne pas cette particularité.

CHAPITRE XVII.

De Martin, esleu 16e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Martin est esleu le 16e *abbé de ce Mont l'an* 1187, *règne* 3 *ans* 1/2, *meurt l'an* 1191.

L'abbé Robert de Thorigni, vulgairement appelé par

les escrivains Robert du Mont, estant mort l'an 1186, au 24ᵉ juin, treise mois après son déceds, Martin moyne profès de ce monastère de St-Michel, fut, à la pluralité des voix de ses confrères, esleu canoniquement le 16ᵉ abbé de cette abbaye. Il suivit du mieux qu'il put les traces de son bon prédécesseur soubs l'escolle duquel il avoit esté soigneusement eslevé. Il retira quelques biens des mains de certains ambitieux qui s'en estoient emparés depuis la mort de Robert, et ce par les voyes de la justice. Il estoit en dessein de travailler, à bon escient, au profit spirituel et temporel de son monastère, sinon que la mort le vint accueillir le 19 febvrier l'an 1191, trois ans et demy après avoir esté esleu abbé dudit Mont. Il y fut enterré. J'ay tiré cecy du manuscript qui traitte des abbés de ce Mont-St-Michel, le 19 de janvier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 178. — *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 520 « Martinus sepulturam nactus in ecclesia. » — *Annales du Mont-St-Michel*, à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 229.

Dans les premiers jours du mois de septembre 1875, la sépulture de l'abbé Martin fut découverte à peu de distance de celle de Robert de Torigni. Nous empruntons au rapport que nous avons eu l'occasion d'adresser à la Société des Antiquaires à ce sujet les lignes suivantes :

« Martin avait été inhumé dans un cercueil de bois

placé dans un caveau maçonné avec soin, comme celui de son prédécesseur. Les ossements occupaient leur place naturelle. L'orientation des deux tombeaux était d'ailleurs identique, les pieds tournés vers le levant et la tête au couchant. De tous les ornements qui garnissaient la tombe, il ne restait plus qu'un fragment de la partie métallique de la crosse, mais sur le crâne était aussi placé un disque en plomb. On y retrouve la croix grecque, la main bénissant, l'alpha et l'oméga comme sur celui de Robert du Mont. On doit toutefois remarquer que cette plaque est plus lourde que la première et que l'ornementation en est moins soignée. L'inscription circulaire qui accompagne la croix est ainsi conçue :

† HIC REQUIESCIT DŌN MARTĪN DĒ FURMEDĒIO ABBAS HUĪ LOCI.

« Le graveur n'a point ajouté d'autres détails, et aucun caractère ne se lit au revers de ce disque. »

— Les *Découvertes du Mont-St-Michel et de St-Pair, près Granville, en* 1875, par E. de Robillard de Beaurepaire, p. 7.

§ 2.

Donations diverses pour l'entretien d'une lampe ardante devant le Très-Sainct-Sacrement, en l'église de Tombelaine, prioré, l'an 1190, *par Rualent de Flagey, Norman de Verdun et Robert de Vains.*

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 3.

Confirmation des cures de Cancalle et St-Mellоir par l'évesque de Rennes et des dixmes, 1191.

Noté le 19 janvier 1647. — On trouve dans les actes de Robert de Torigni (*Chronique*, t. II, p. 337), une charte par laquelle Martin donne l'église St-Etienne du Mont à Pierre, clerc, neveu du prieur Guimont. Cette église avait été donnée précédemment à Robert, prestre, qui mourut vers 1187.

CHAPITRE XVIII.

De Jourdain, esleu 17e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Jourdain est esleu 17e *abbé de ce Mont-St-Michel l'an* 1191, *règne près de* 22 *ans, meurt l'an* 1212.

Martin ayant esté enterré par les moynes de ce Mont avec beaucoup de regret pour l'espérance qu'ils avoient qu'il devoit leur montrer l'exemple de la vie que Robert du Mont avoit menée en ce lieu, ils s'assemblèrent le 12e jour de mars de la mesme année suivante, et esleurent pour leur abbé Jourdain, moyne profès de ce monastère, de laquelle eslection ils n'eurent subject

par après de se repentir, d'autant que, tout le temps qu'il y vescut, il gouverna cette abbaye avec toute la prudence possible. Il eut beaucoup d'affliction durant son règne à cause des guerres entre le roy de France et Jan-sans-Terre, duc de Normandie, ce qui fut cause de l'embrasement de ce Mont, lequel il fit réparer le mieux qu'il put, aydé par le Roy, et eust tout mené à perfection s'il n'eust sorty de ce monde, rendant son esprit à Dieu le 6e jour du mois d'aoust l'an 1212, après avoir gouverné son monastère 21 ans 4 mois et 25 jours. Il fut enterré à Tombelaine. Les manuscripts ne disent point la cause pour quoy il voulut estre plutôt inhumé en ce lieu là qu'en ce Mont. Remarqué desdits manuscripts le 19 janvier 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 520. — *Histoire générale*, t. I, p. 179. — *Annales du Mont-St-Michel*, à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 229. — 1191. Jordanus XVII incipit. — 1212. Hoc anno obiit Jordanus abbas. Rexit XXI annis.

§ 2.

Donation du prioré de Hausfins, diocèse de Chartres, paroisse de Bignolle, par Gaudin d'Orléans.

« Ce prieuré s'appelle en latin *Altum-Phanum*. Il y avoit obligation d'y mettre deux moynes pour faire le service, 1192. Cette donation fut confirmée par Regnault, évesque de Chartres. »

— Noté le 19 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 20 et 70.

§ 3.

Donation du prieuré de Créant, près La Flèche, diocèse d'Angers, par Gausbert Gastevin, 1192.

« A présent, c'est un petit prieuré qui ne vault pas plus de 300 liv., le vicquaire perpétuel payé. »

— Noté le 19 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 254; t. II, p. 20, 70.

§ 4.

Donation du patronage de la cure de Boucey par Pierre de Sainct-Hillaire, chevallier, seigneur dudit Boucey, 1194.

— Noté le 19 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 20, 70.

§ 5.

L'abbé et les moynes de ce Mont s'obligent payer 7 fr. de rente à l'évesque d'Avranches, pour son droit de visite sur les priorés, appoinctement homologué en cour de Rome par bulle expresse du pape Innocent III, 1194.

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 6.

Donation de certaines dixmes en Boucey, à l'infirmier de ce Mont, par l'évesque et chapitre d'Avranches, 1196.

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 7.

Renonciation au patronage de la cure d'Évrecy, au profit des moynes de ce Mont, par Robert d'Évrecy, l'an 1201.

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 8.

4e incendie du monastère et de l'abbaye du Mont-St-Michel, arrivé l'an 1203.

L'an 1203, Phylippe, 2e du nom, roy de France, ayant fait appeler Jan, roy d'Angleterre et duc de Normandie, en la Cour des Pers, pour rendre raison des crimes qu'il avoit commis, et iceluy n'ayant comparu, il le fit déclarer coupable de lèse-majesté, privé de ses terres dès lors unies à la couronne de France et condamner par le Parlement de Paris d'avoir la teste tranchée; pour à quoy parvenir et attraper le roy Jan, surnommé par après Jan-Sans-Terre, Philippe entra avec une grosse armée en Normandie et prit Caen d'arrivée. Les Poitevins et les Bretons se joignirent avec Philippe. Guy de Touars, se disant duc

de la Bretaigne à cause de Constance, veuve de deffunct le duc Arthur, qu'il avoit espousée, conduisant les troupes bretonnes, allant joindre Philippe, ravageoit tout partout où il passoit, les terres du Normand condamné. Entr'autres il vint en la ville de ce Mont-St-Michel, y mit le feu et passa les habitants grands et petits au fil de l'épée. Les flammes des logis de la ville montèrent jusques à ceux de ce monastère, suivant le naturel du feu et mirent les bastiments et choses combustibles en cendres tant des lieux réguliers que de l'église. Le tout fut facile à faire aux Bretons, car la ville n'estoit point close de murailles mais de pallis de bois seulement. Le monastère n'estoit pas fort comme il est à présent, le Sault-Gaultier n'y estoit pas, ny le dongeon Belle-Chaire, ny la forte tour Perrine, ny cette forte muraille en forme de parapet qui est depuis la tour des Corbins jusques à Belle-Chaire, tellement que les Bretons s'en allèrent conter à Philippe, après avoir aussy entré dans la ville d'Avranches, les beaux exploits de guerre qu'ils avoient faicts. Quand le Roy entendit que le Mont-St-Michel estoit bruslé, cela l'affligea extrêmement et craignit que le S. Archange ne s'en vengeast. Tout ce qu'il put faire à cela, ce fut d'envoyer à l'abbé Jourdain une bonne somme de deniers pour faire réparer cette église et ce monastère. Nos manuscripts rapportent cecy. D'Argentré, en *Histoire de Bretaigne*, en parle, l. IV, ch. 79. — Du Moulin, *Histoire de Normandie*, p. 521. J'ai remarqué cecy le 19 janvier, l'an de Notre Seigneur 1647.

§ 9.

Accord touchant la présentation de la cure de Fourneaux, diocèse de Bayeux, l'an 1208.

— Noté le 19 janvier 1647.

§ 10.

Réédification des lieux brûlés dans le Mont-St-Michel, par l'ordre de Jourdain, 17e abbé dudit Mont, l'an 1211.

L'an 1211, le bon abbé Jourdain ayant, comme j'ay dit, receu une somme de deniers de Philippe II, roy de France, pour réparer l'incendie arrivée à ce monastère par Guy de Thouars, fit restaurer au mieux qu'il peut les dommages arrivés par le feu. Mais comme tout estoit descouvert et les mairains réduits entièrement en cendres, il eut beaucoup de paine d'en venir à bout, joint à cecy qu'il ne pouvoit faire payer à ce monastère les rentes annuellement, à cause des soldats qui occupoient et ruinoient tout le pays. Si toutefois la mort ne l'eust assailly il auroit parachevé son dessein, y apportant toute la paine possible, mais quittant le monde l'an suivant, il quitta aussi ses entreprises, qui furent finies par ses successeurs. J'ay remarqué cecy après l'avoir tiré des manuscripts de ce Mont, le 19 janvier 1647.

§ 11.

Donation par le seigneur de la Chapelle Hamelin Guillaume, par Adam, chevalier, seigneur de Romilly, par Johel Berenger et par Hamon, seigneur de Beauvoir, aux moynes du Mont-St-Michel, 1211.

« Le bénéfice de la Chapelle-Hamelin est à présent une cure de modique valeur. »

—Noté le 20 janvier 1647.

§ 12.

L'entrée du Mont-St-Michel est refusée à l'évesque d'Avranches, qui vouloit estre à l'election de l'abbé sans y avoir droict.

L'an 1212, l'évesque d'Avranches ayant sceu que l'abbé Jourdain estoit allé de vie à trespas, incontinant il se mit en campagne pour venir en ce Mont pour faire eslire un successeur, mais les moynes luy ayant faict cet affront que de luy fermer les portes du monastère au nez et luy refuser l'entrée, il fut contraint de jurer et protester qu'il ne prétendroit aulcun droit à l'eslection de leur abbé pourveu qu'il ne s'en retournast ainssy honteusement sans avoir au préalable entré dans l'église et monastère de ce Mont. Alors les moynes luy ouvrirent la porte, ayant au préalable retiré dudit évesque un acte par escript signée et garantie par laquelle il promit tenir tout ce que dessus. Icelle est

ès archives. Le manuscript de l'abbé Radulphe, 2e du nom, ou plutost son brouillon (à cause qu'on n'y congnoist presque plus rien), rapporte cecy. Fait cette remarque le 20 janvier 1647.

Un document publié par dom Bessin et que Thomas Le Roy ne paraît pas avoir connu, nous fait connaître qu'à un certain moment les moynes du Mont-St-Michel portèrent plainte au pape contre leur abbé Jourdain. Les griefs mis en avant sont au nombre de quinze. La dilapidation des deniers du monastère forme l'un d'eux. En voici quelques autres : VIII. De dominicis male traditis. XII. De eo quod nec ad ordinem nec ad servitium dei veniebat. XIII. De eo quod inhonestos et maneria male tractantes non corrigebat. XIV. De eo quod minus religiosos sustentabat et secum habere consueverat. XV. De eo quod multa sacramenta juravit et nullum tenuit. — *Concilia Provinciæ Normanniæ*, p. 369. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 321.

CHAPITRE XIX.

De Radulphe, second de ce nom, esleu 18e abbé de ce Mont.

§ 1.

Radulphe des Isles, 2e *du nom*, *est esleu abbé l'an* 1212, *règne presque* 6 *ans*, *meurt l'an* 1218.

L'abbé Jourdain ayant esté enterré solennellement

par les moynes de ce Mont, en l'église de Sainte-Marie de Tombelaine, lieu où il avoit désiré d'estre, et de ce requis ses chers enfants en Nostre Seigneur, iceulx incontinent esleurent Radulphe, 2e du nom, surnommé des Isles, moyne profès de ce Mont, pour estre leur abbé. Ce Radulphe continua l'ouvrage que son prédécesseur Jourdain avoit commencée avant de mourir, sçavoir : de faire réparer les bastiments du monastère ruinés par le feu que les Bretons y aveient allumé. Je diré plus amplement ci-après quand. Il n'est point parlé de cet abbé, dans les manuscripts de ce Mont, qu'il ait faict d'autres choses sinon de parachever ce que Jourdain avoit commencé. Il fut donc esleu l'an 1212 et il mourut le 18 mars 1218, après avoir gouverné ce monastère cinq ans six mois quelques jours. J'ay faict cette remarque le 20e jour du mois de janvier, l'an de Nostre Seigneur 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 520. — *Documents* à la suite de la *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 193, 229, 293. — *Histoire générale*, t. I, p. 179, 249.

§ 2.

Union spirituelle des abbayes de St-Wandrille, de St-Benoist de Fleury, de La Couture et de St-Pierre de Bathoniense, en Angleterre, à ce Mont, en 1213.

— Noté le 20 janvier 1647.

§ 3.

Donation des dixmes de Champeaux et de Bréquigny aux moynes de ce Mont, l'an 1213, par Raoul, chevallier, seigneur de Champeaux.

— Noté le 20 janvier 1647.

§ 4.

Confirmation du prioré de Goheré, diocèse de Chartres, avec le droict de forfaicture et justice, l'an 1213, par le seigneur de Lannercy et l'évesque de Chartres.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 5.

Appoinctement par lequel les moynes de ce Mont sont tenus payer 9 livres par an au doyen d'Avranches, l'an 1213.

Ceste mesme année 1213, le doyen de l'église cathédralle d'Avranches, ayant eu de grandes affaires à démesler avec l'abbé Radulphe et ses moynes (je ne scay si ça esté bien ou mal, je n'ay sceu en trouver d'autres éclaircissements), vinrent à ce point que de passer accort et appoinctement entr'eux par lequel lesdits abbez et moynes sont tenus payer audit doyen

d'Avranches, pour chacun an 9 livres tournois pour une pellice. L'acte est aux archives de ce Mont, d'où je l'ay tiré le 21 janvier 1647.

§ 6.

Donation de plusieurs terres du village de Run et de certaines mesures de miel au prioré de Roquillats, diocèse de Cornuaille, en Basse-Bretaigne, l'an 1214.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 7.

Donation de plusieurs choses, notamment de toute la terre qui entoure l'église de St-Paer et la chapelle de St-Gaud, aux moynes de ce Mônt, l'an 1216.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 8.

Réparation du réfectoire ou dortoir après le 4e incendye de ce Mont, l'an 1217.

L'an 1217, l'abbé Radulphe, 2e du nom, surnommé des Isles, fit tout à faict parachever le réfectoire et réparation des ruynes que l'incendye avait causé dans ce Mont par les Bretons. Il fit refaire le grand réfectoire en planches et couvertures. Quelques manuscripts

de ce Mont disent qu'il fit faire cette pièce, mais il est constant que l'abbé Roger l'avoit faict bastir. Radulphe fit mettre la charpente à la couverture, ou plutost continua, car son prédécesseur y avoit déjà faict travailler. Or, ce grand réfectoire estoit au plus hault endroict du corps de logis du costé du septentrion. Il n'y avoit point de voultes au dessus ains du lambris, et le feu avoit tout bruslé la matière combustible jusques aux voultes de dessoubs. Auquel lieu les moynes de nostre congrégation de St-Maur, depuis leur establissement en cette abbaye, y ont faict leur réfectoire, et dans le haut où autrefois les moynes prenoient leur réfection, lieu susdit ruyné par le feu, ils ont faict faire et construire doubles dortoirs les uns sur les autres, chose véritablement grandement agréable à voir maintenant.

Remarqué cecy le 21 janvier 1647.

CHAPITRE XX.

De Thomas des Chambres, esleu 19e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Thomas des Chambres est esleu 19e abbé de ce Mont, l'an 1218, règne 7 ans environ, meurt l'an 1225.

Après la mort de Radulphe des Isles, les moynes

s'assemblèrent et esleurent pour leur abbé la mesme année, au 4e du mois d'avril 1218, Thomas des Chambres, moyne profés de ce monastère du Mont-St-Michel. On ne trouve pas qu'il ait faict rien de remarquable ès bastiments d'icelluy ny ailleurs. Il mourut l'an 1225, le 5e jour de juillet, après avoir gouverné son monastère environ sept ans. J'ay tiré cecy des manuscripts dud. Mont le 21 janvier 1647.

§ 2.

Donation de plusieurs choses au manoir et au bois de la Croix, par Raoult, seigneur d'Argouges, l'an 1219.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ .

Ordonnance de l'évesque de Cantorbery, en Angleterre, en un concile, de garder et célébrer la dédicace de ce Mont-St-Michel, l'an 1222.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 4.

Union spirituelle des abbayes de St-Jovin de Marnes et de St-Julien de Tours à celle de ce Mont, fait l'année 1222.

L'an 1222, les moynes de la fameuse et ancienne

abbaye de St-Jovin de Marnes, située au diocèse de Poictiers, près la ville de Montcontour, de l'ordre de S. Benoist, et les moynes de l'abbaye de St-Jullien de Tours, vinrent en ce Mont et firent société spirituelle entre les moynes dudit Mont-St-Michel et eux, de quoy lettres furent expédiées en double et de part et d'autre, pour doresnavant estre réciproquement participants des bienfaicts spirituels qui s'opéreront ès dites abbayes, lesquelles lettres sont ès archives de ce Mont, d'où j'ay tiré cecy le 21 janvier 1647.

Petit discours sur l'abbaye de St-Jovin de Marnes située en Poitou, d'où l'autheur est moyne profès de l'ordre de S. Benoist.

Mais, mon très-cher lecteur, il m'est impossible de passer plus oultre sans vous dire un petit mot de cette insigne abbaye de St-Jovin de Marnes, ce qui se dit en latin *abbatia sancti Jovini de Marnis,* dans laquelle j'ay, petit enfant, puisé les congnoissances de la règle du glorieux patriarche S. Benoist, et combien que les moynes dudit lieu ne soient dans une estroite observance des prœceptes dudit Sainct Père, ils vivent toutefois moralement d'une vie toute plaine d'œdification à ceux du monde, qui ne se payent que de ce qu'ils voyent estre bon en appareuce. Nostre bon Dieu leur donnera s'il luy plaist la volonté d'imiter les moynes de plusieurs abbayes de ce royaume, lesquels ont estably l'observance en icelles et par après grand partie desquels l'ont embrassée eux-mêmes. Moy qui estois le moins digne de ceste compaguie, il a pleu à la divine

bonté m'illuminer, et me donnant la congnoissance des saincts moynes de la congrégation de St-Maur, m'a donné quand et quant (quoyque très-imparfaict) les moyens de m'y pouvoir associer : à quoy j'eus certes beaucoup de difficultez : car mes parents (esloignez de ce lieu d'environ 80 lieues, la plus part desquels habitent la province du Berry) ne vouloient du tout point que j'embrassasse une vie plus austère. Il leur suffisoit de m'avoir obligé à la profession monastique pour par quelque question mondaine s'estre totalement deffait de ma personne. De plus les sœculiers, quoy qu'ils n'approuvent le vice dans les gens d'église et surtout parmy les moynes, ils ne veulent pas toutefois les veoir dans un estat si dévot. Outre que l'abbé commendataire de ceste abbaye n'y avoit aulcune volonté, n'ayant point d'inclination pour les pères de la dite congrégation. Il s'appeloit Henry de Sourdis, archevesque de Bordeaux, qui, quoy qu'ayant 8 ou 9 abbayes de S. Benoist, il n'aymoit aulcunement les moynes. Enfin, toutes considérations cessantes, poussé que j'estois infailliblement de l'esprit de Dieu, je mis ordre à mes affaires et m'en allay sans dire mon secret à personne prendre l'habit de ladite congrégation en l'abbaye de la Ste-Trinité de Vendosme, où le R. P. dom Guillaume Gérard, pour lors visiteur de cette province, m'avoit très-secrètement donné l'ordre d'aller.

Or, pour revenir à nostre abbaye de St-Jovin, elle est une des plus anciennes du royaume. Elle fut fondée du temps de S. Hilaire, évesque de Poictiers, par

le soin et la diligence de S. Jovin, son disciple, il y a près de 1300 ans. Après Marmoustiers, Cluny et St-Florent de Saulmur, ils luy apportèrent la plus belle collation de bénéfices de la France. Elle est d'assez bon revenu aux moynes mais bien plus à l'abbé, lequel estant à la campagne, esloigné de personnes de crainte, a fabriqué sa manse à volonté. Elle est située sur une petite colline, en plat pays d'un côté et de l'austre en pente douce. A un quart de lieue est la ville de Montcontour, lieu si mémorable à cause de la deffaicte des Calvinistes du temps du prince de Condé ès dernières rébellions. La rivière de Dive est entre ledit Montcontour et l'abbaye. Elle est à 2 lieues de la ville de Thouars, et à 3 bonnes lieues de la ville de Loudun, et à huict lieues de celle de Poictiers. Elle est fort bien bastye, et quoyque les hérétiques du temps dudit prince de Condé l'eussent ruynée comme toutes les autres de ce pays là, les moynes et les abbés du depuis ce l'ont mise en fort bon estat. Une des choses les plus dignes de remarque ès bastiments, c'est qu'il y a un des beaux réfectoires de France, jadis basty par Georges d'Amboise, pour lors abbé de ce lieu. Mon cher lecteur, pardonnez moy cette digression. L'affection qu'un chascun a au lieu où il a pris les premiers éléments qui nous sont presque une seconde naissance, me fera pardonnable en ce rencontre. Prions Dieu qu'il veille regarder l'Ordre et le remettre en sa primitive splendeur et surtout au plus tost mettre sus l'observance régulière en cette abbaye. De quoy je lui en fais très humble supplication et de

tout mon cœur, comme aussi à notre glorieux père et patriarche S. Benoist. Je suis, en l'amour sacré de nostre adorable Jésus, vostre très-humble et très-affectionné serviteur.

Th. Le Roy, m. b. i.

§ 5.

Donations et legs faits aux moynes de ce Mont à leur prioré de Rocquillats, diocèse de Cornuaille, l'an 1222, par Moise et Norman, fils de Gradelon.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 6.

Donation de la foire de Gohéry, du jour St-Michel en septembre, aux moynes de ce Mont, par Geoffroy, vicomte de Chasteaudun, l'an 1223.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 1.

Bulle du pape Honoré III pour la confirmation des biens et droicts de ce Mont, l'an 1224.

— Noté le 21 janvier 1647.

§ 8.

Ratification, par Guillaume du Hommet, du don faict aux moynes de ce Mont de la terre de St-Michel, outre la Noë en St-Germain, sur le diocèse de Coustances, 1225.

— Noté le 21 janvier 1647. — « Cela est annexé au prioré dudit St-Germain à présent. »

§ 9.

Donations et nouvelles augmentations pour le prioré de l'Abbayette, faictes l'an 1225.

— Noté le 22 janvier 1647.

§ 10.

Donation du patronage de l'église de Montenay, au diocèse du Mans, sans date précise.

— Noté le 21 janvier 1647.

CHAPITRE XXI.

De Radulphe de Villedieu, esleu 20e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Radulphe de Villedieu, 3e du nom, est esleu 20e abbé de ce Mont l'an 1225, règne 11 ans et meurt en 1236.

Les moynes de ce Mont ayant rendu les derniers debvoirs à Thomast des Chambres, leur abbé, le 5 juillet 1225, aussitost ils esleurent Raoult ou Radulphe de Villedieu, troisième de ce nom de Radulphe, moyne profés de ce Mont, lequel fut le 20e abbé de cette abbaye, après la première élection faicte de Maynard, premier du nom, et premier abbé du Mont-St-Michel. Les manuscripts qui parlent de luy ne disent point de quelle naissance il estoit, mais il suffit d'entendre son nom, comme aussy celluy de son prédécesseur, pour recongnoistre qu'ils estoient de parfaictement bonne maison, ce que les moynes tiennent soubs silence après qu'ils ont endossé les armes de Jésus-Christ soubs l'habit de la saincte religion, l'honneur du monde leur estant de fort petite conséquence à eux qui, pour l'amour de Dieu, ont quitté de bon cœur ce qu'ils y pouvoient espérer et légitimement posséder. Radulphe de Villedieu, muny de ces pensées, s'acquitta le mieux qu'il peut de sa charge tant au dedans que dehors le monastère. Il fit plusieurs choses dignes

de remarque que je diray, en la trésorerie de l'église, laquelle il enrichit de plusieurs reliques. Il fit beaucoup de choses ès bastiments du monastère et pacifia de grands troubles entre les moynes de ce Mont et l'évesque d'Avranches, qui vouloit anticiper sur les droicts de ce monastère. Après avoir vescu dans cette charge approchant douze ans, il mourut le 12 febvrier l'an de Nostre Seigneur 1236, ainssy que disent les manuscripts de ce monastère, d'où je l'ay tiré le 22 janvier 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 390; *Gallia christiana*, t. XI, p. 522; *Histoire générale*, t. I, p. 180.

§ 2.

Construction des piliers du cloistre et de l'image de S. François, soubs Radulphe, 3ᵉ du nom, 20ᵉ abbé de ce Monastère, l'an 1228.

L'an 1228, l'abbé Radulphe de Villedieu, abbé de ce Mont, ayant fait travailler à la fasson des pilliers du cloistre peu après son élection, (ils) furent achevés cette année. Il fit donc faire tous ces beaux et artificieux piliers du cloistre de ce monastère, lesquels sont de fonte, matière à la vérité fort difficile à congnoistre, sinon à personnes expertes en cet art. Il fit aussy faire les petites voultes et arceaux soubstenuz par lesdits piliers enrichies de quantité de belles figures, avec 58 roses de sculpture touttes de diverse invention. Il fit aussi tailler en bosse, dans les mêmes arcades

dudit cloistre, du costé du chapitre encommencé vers l'occident, la figure de S. François d'Assises, sur le prototype de celuy que l'abbé Joachin avoit fait peindre dans St-Marc de Venise auparavant le déceds dudit sainct et que même il eût fondé son ordre. Radulphe fit graver autour de ladite figure ces mots : « Sanctus Franciscus canonisatus fuit anno Domini « MCCXXVIII°, quo claustrum istud perfectum fuit « anno Domini. » Duquel endroict et des manuscripts de ce Mont j'ay tiré cecy le 22 janvier 1647.

M. Alfred Ramé a signalé une autre inscription qui fait connaître le nom des sculpteurs employés par Raoul de Villedieu pour cet élégant travail. Les *piliers* du cloître étaient en granitelle et non en *fonte* ou *composition*, comme on l'imprime encore tous les jours.

§ 3.

Donations nouvelles à la seigneurie de Bretheville, l'an 1230.

(Pièces de terre aux lieux dits la Croix-de-Carpiquet et la Biserocque) (1230). — Noté le 22 janvier 1647.

§ 4.

Autres donations faictes à la seigneurie de Bretheville par Oger, seigneur de Codeville, 1230.

— Noté le 22 janvier 1647.

§ 5.

Donations faictes au prioré de St-Victeur du Mans par plusieurs, l'an 1230.

— Noté le 22 janvier 1647.

§ 6.

Donation faicte à la seigneurie de Domjan de rentes, terres et autres choses, l'an 1232, par Philippe et Jacques Forestier, de la même paroisse.

— Noté le 22 janvier 1647.

§ 7.

Les moynes du Mont ne sont obligés tenir des moynes ès priorés d'Ardevon et St-Clément par sentence, l'an 1232.

« D'aultant que ces biens avoient esté aumosnés auxdits moynes à leur premier monastère, pour la nourriture et entretien d'iceux, et non point à condition d'en mettre en ces lieux, lesquels aultrement dépenseroient le revenu sur le lieu sans que la mère abbaye en pût jouir, ce qui serait contre l'intention des bienfaiteurs, et fondateurs, et par ainsy, le seigneur évesque perdit sa cause. » — Noté le 23 janvier 1647.

§ 8.

L'évesque d'Avranches ne peult prétendre plus grande juridiction sur ce monastère que sur les autres de la province non exempts, l'an 1232.

Item, la mesme année 1232, l'évesque d'Avranches ayant toujours sur le cœur de veoir sans comparaison que le monastère du glorieux archange florissoit de jour en autre autant ou plus qu'aucun de la province, et surpassoit de beaucoup son évesché tant en biens que bastiments, et mesme jouissait de semblables priviléges; ..... tout cecy faisait grand paine à cet évesque et à quelques autres de ses prédécesseurs et successeurs, lesquels avec beaucoup d'autres prœlats de la chrestienté estiment à grand mespris qu'une communaulté de bons religieux ne soit subjecte à leur autorité, et qu'elle ne veille (lorsqu'il en tient à un jeune évesque qui à paine a-t-il apris à parler et sçavoir se congnoistre estre au monde, qu'il s'est vu un baston pastoral en la main pour gouverner le peuple de Dieu, luy qui a besoin de tout gouvernement) souffrir ses visites et ses répréhensions. Cettuy d'Avranches, bien résolu d'en avoir raison, commença à troubler les moynes de ce Mont, protestant de les visiter, et non content de cette visite, mais par après ayant obtenu cette advantage dans ce fameux monastère qui n'avoit nullement besoin de tels moyens pour continuer dans la course de la vertu, cet évesque com-

mença à y faire de grandes ordonnances et troubler tout l'ordre, et jusques là que les moynes se pourveurent par devers le pape et le roy; mais comme ils estoient gens de paix, à la réquisition du mesme évesque, auparavant l'ordre attendu, ils convinrent d'arbitres de part et d'autre, lesquels rendirent une sentence par laquelle cet évesque et ses successeurs ne pouvoient prétendre plus grande juridiction sur les moynes de ce Mont, que sur les autres abbayes de Normandie non exemptes et par ainssy il fut arresté. Jaçoit qu'il semble que telle sentence fut advantageuse pour nos moynes, les libérant des desréglées ordonnances de cet évesque, pour lors elle fut toutefois très-préjudiciable à la liberté et immunité d'icelluy, par icelle il est mis en possession d'avoir donc juridiction dans le monastère et droict d'y faire la visite.....

La sentence arbitrale susd. est aux archives de ce Mont, d'où je l'ay extraict le 23 janvier 1647.

§ 9.

L'archidiacre renonce au droict de visite en ce Monastère, à la réserve de visiter Ardevon, Balent, Brion et Pontorson.

La senteuce arbitrale ne fut pas plutost en sa teneur énoncée entre l'évesque d'Avranches et l'abbé

et les moynes de ce Mont, que l'archidiacre dud. Avranches, ayant sceu que son évesque avoit obtenu sur les moynes trente, il creut à tout le moins pouvoir aussy y obtenir quinte. C'est pourquoy il commença au plus tost de playder et molester ce monastère, y voulant faire la visite comme avoit faict son évesque, et tourmenta tant nos moynes que l'abbé Radulphe de Villedieu, qui estoit homme paisible et patient, avec ses moynes, passèrent accord avec led. archidiacre, par lequel appoinctement il fut dict que ce monastère du Mont seroit exempt de la juridiction et visite dud. archidiacre d'Avranches en son chef, luy laissant la visite et jurisdiction sur Pontorson, Ballent, Ardevon et Brion, qui estoit plus que ne prétendoit led. archidiacre. Et ainssy les beaux priviléges du fameux monastère du Mont-St-Michel se dépérissoient journellement encore davantage cy après comme je diray. L'appoinctement susd. est aux archives d'icelluy, d'où je l'ay tiré le 23 janvier 1647.

§ 10.

L'abbé et les moynes de Hambye transportent quelques rentes aux moynes de ce Mont, l'an 1233.

— Noté le 23 janvier 1647.

§ 11.

Maurice, chevallier, seigneur de Leignay, après avoir donné ses biens au prioré de Goheré, prent l'habit monachal en ce Mont, l'an 1233.

— Noté le 23 janvier 1647.

§ 12.

Donation de plusieurs terres et domaines au prioré de St-Victeur, diocèse du Mans, l'an 1234.

— Noté le 23 janvier 1647.

§ 13.

Bulle de Grégoire IX, qui confirme le monastère du Mont-St-Michel dans tous ses biens, l'an 1234.

— Noté le 23 janvier 1647.

§ 14.

Le prieur de St-Frigian de Lucanense envoie en ce Mont quantité de reliques, l'an 1235.

— Noté le 23 janvier 1647.

La charte originale est aujourd'hui aux archives

de la Société d'archéologie d'Avranches. J'en ai publié le texte : *Mémoires* de la Soc. d'arch. d'Avranches, t. II, p. 344.

§ 15.

Confirmation du patronage de la cure de Cancale par l'évesque de St-Malo, l'an 1236.

— Noté le 23 janvier 1647.

§ 16.

Touchant ce droict de patronage de la cure de Cancale.

« D'après les titres conservés aux archives, je me ferois fort de rentrer au droict qu'on dit estre perdu. » — Noté le 24 janvier 1647.

§ 17.

Acquisition de plusieurs terres et rentes à la seigneurie de Brétheville, l'an 1235.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 18.

Nouvelle donation au prioré de l'Abbayette.

« Robert de Gorran, seigneur de Tonnaire et Livaré,

donne toutes les rentes et subjections d'hommes qu'il avoit à la Dorée, avec l'étang et le moulin. » — Noté le 24 janvier 1647.

§ 19.

Nouvelle donation au prioré de l'Abbayette, l'an 1235.

« Robert de Gorran donne la dixme de tous les poissons de ses estangs en Livaré et St-Berthevin, et Guillaume de Lescluze un grand pré avec pouvoir de faire étang et moulin. » — Noté le 24 janvier 1647.

§ 20.

Donations nouvelles par Robin de Meseré, presbtre et Foulques, duc d'Anjou, au prioré de Créant, 1236.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 21.

Erection de l'office de l'archidiacre du Mont-St-Michel par une transaction de l'évesque d'Avranches, 1236.

L'an 1236, le jour de la Purification de la glorieuse Vierge Marie, fut passée une transaction entre Guillaume de Hostilleyo, évesque d'Avranches et son chapitre d'une part, et Radulphe de Villedieu, abbé du Mont-St-Michel et sa communauté de moynes d'autre

part. Or, cet évesque d'Avranches, non content des advantages obtenus sur ce pauvre monastère du Mont-St-Michel par cy devant, il voullut encore le brouiller de nouveau, et ne se contentant d'iceux taschoit d'anticiper davantage. L'abbé Radulphe et ses moynes, estant résolus de se deffendre pour un temps, estant pressez fort estroictement par la puissance de cet évesque, qui estoit augmentée et excitée par les soufflements de certains clercs antimoynes qui, ayant regret de voir florir ce beau monastère en toutte sorte de biens, l'incittoient à luy faire baisser la teste sous la domination commune, voire plus grande que l'évesque n'avoit sur les autres monastères de son diocèse. Pour acquérir le repos que Radulphe de Villedieu aymoit unicquement, il creut que le moyen seroit de capituler avec l'ennemy. Et partant l'évesque, qui auparavant n'avoit faict que quelques visites dans le monastère de ce Mont, *ad bene esse et tanquam amicus*, suivant la sentence arbitrale que j'ay mentionnée d'autre part, par la capitulation il obtint la faculté de juridiction ordinaire et perpétuelle sur un lieu et des personnes qu'il n'avoit jamais osé espérer, quoy que plusieurs fois tenté, et obtint d'y faire la visite avec le scrutin *non tanquam amicus sed tanquam magister et dominus*. Cette transaction est ainsi compilée : L'abbé du Mont-St-Michel peut instituer ou destituer le curé de St-Pierre dudit Mont, et le couvent des moynes le peult aussy, *sede abbatiali vacante*, toutefois la cause de dégradation d'icelluy, en cas énorme, sera réservée à l'évesque. Item ledit abbé et moynes auront toutte

juridiction sur les presbtres, clercs et laïques du dit Mont (réservé aussy l'appel audit évesque), avec congnoissance des causes matrimoniales jusques à sentence définitive, et avec congnoissance des sacriléges commis dans l'enclos de l'abbaye par les habitants dudit lieu ou autres pèlerins n'estant du diocèse d'Avranches. Item d'envoyer les clercs ou religieux aux ordres, lesquels led. évesque est tenu d'ordonner, ayant esté examinez par ledit abbé, lequel doit se trouver au synode comme aussi le curé dudit lieu. Et en contreschange l'abbé et les moynes de ce Mont donnent puissance absolue audit seigneur évesque d'Avranches de les visiter d'office quand il verra bien estre, sans toutefois s'arroger aucun droict d'assister à l'eslection de l'abbé. Voilà toute l'histoire. A présent l'abbé nomme un des moynes pour exercer l'office d'archidiaconé dans ce Mont, lequel a droict de visiter l'église de la paroisse et non celle d'Ardevon ny celle d'Huisnes, et après tous ces honneurs à nostre abbé et moynes de ce Mont, je leur vouldrois demander s'ils ont esté plus parfaicts depuis cette transaction, s'estant ainssy mis du gibier de l'évesque, lequel pour lors ne prenoit plus son instruction dans les cloistres, ignorant tout à fait l'observance régulière. Il en arriva que peu à peu, par succession de temps, que les moynes n'eurent plus de supérieur, en ayant voulu trop admettre. Car quand un abbé vouloit faire obéir son religieux, si la chose ne luy estoit agréable, il en appeloit à l'évesque, lequel souvent mal informé a faict de grands esclandres

dans le monastère, et plustôt, pour cela, perdu la régularité que l'avoir augmentée, estant un moyen à un mauvais moyne de vivre en libertinage dans son couvent malgré son légitime supérieur. Au contraire, aussy quand l'évesque a voulu faire des ordonnances, soit au général ou particulier, les moynes les ont fort peu agréées, disant haultement qu'ils ne le congnoissoient point et qu'ils avoient un abbé pour supérieur, norry et appris à la mesme escole, et que luy évesque n'entendoit les prattiques de la règle de S. Benoist pour ne l'avoir jamais observée. Que si ledit évesque a voulu plus fortement et inviolablement faire garder telles ordonnances par les moynes, iceulx en ont appelé comme d'abus dans les cours souveraines, lesquelles ayant ce privilége, déclarent presque d'ordinaire telles sentences et ordonnances abusives. Et voilà ce qui arrive des visites et juridiction que les moynes permettent sur eux aux évesques, pour par ailleurs acquérir quelque petit point de domination, semblable à celle d'un évesque comme fit l'abbé Radulphe de Villedieu, transigeant avec le seigneur d'Avranches. Si ç'avoit esté en ce temps que nos évesques sont tous de très-doctes personnages et irrépréhensibles dans leur vie, lesquels (combien que tous n'ayent point esté norris dans les cloistres avant leur élection, ils sçavent toutefois les règles des moynes sur le doigt par un excès de science acquise) il y auroit moins de danger et d'inconvénient encore que pour le mieux : *Regularia regularibus et sæcularia sæcularibus*. C'est la cause principale pourquoi

le sainct concile de Trente a ordonné les congrégations des réguliers et qu'icelles seroient exemptes de la juridiction des évesques. Ce monastère du Mont-St-Michel est uny à la congrégation de St-Maur en France, et partant le seigneur d'Avranches n'y prétend plus de juridiction ny visite, quoy qu'autrement il y auroit droict, suivant ladite transaction. Les moynes possèdent toujours le droit d'archidiaconé susdit. Cette transaction est aux archives de ce Mont, d'où je l'ay tirée le 24 janvier 1647.

CHAPITRE XXII.

De Richard Tustin, esleu 21e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Richard Tustin est esleu 21e abbé du Mont-St-Michel l'an 1236, *régna* 28 *ans*, *meurt l'an* 1264.

Radulphe, ou, comme d'autres disent, Raoult de Villedieu, ayant clos le dernier jour de sa vie le 12 febvrier 1636, les moynes aussytost esleurent en sa place Richard II de ce nom, surnommé Tustin, profex de ce monastère. Ce Richard eut de grandes prises avec les moynes; il fit accord enfin avec eux par le moyen d'un tiers. Il fit plusieurs choses aux bastiments de

ce Mont. Il obtint permission de porter la mittre en teste. Il augmenta les revenuz des prieurés de l'abbaye. Il gouverna au reste fort et honorablement son monastère et particulièrement en l'observance régulière qui est la chose la plus considérable. Après qu'il eut pacifié avec ses moynes, il décéda l'an 1264. Je n'ay peu sçavoir le jour, et fut enterré avec grand honneur au bas de la neff de cette église du Mont, après avoir subsisté en la charge d'abbé environ 28 ans, suivant nos manuscripts, d'où je l'ay tiré le 24 janvier 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 230. — *Neustria pia*, p. 390 « Richardus Tustinus seu Toutinus, Toutain. » — *Gallia christiana*, t. XI, p. 522. — *Histoire générale*, t. I, p. 181 et 252.

§ 2.

Le duc de Richemont confirme le don de Montrouault et descharge le monastère de la subjection d'y tenir deux moynes (1238).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 3.

Donation d'un moulin et d'un pré à Montrouault (1238) *par Allain, chevallier, seigneur de Beaufort.*

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 4.

Donation du patronage de la cure de Servon, diocèse d'Avranches, par Thomas de Servon (1239).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 5.

Union spirituelle du Mont-St-Michel et de N.-D. d'Evron (1239).

(Tiré de la lettre en bonne forme qui est ès archives, le 24 janvier 1647).

§ 6.

Donation faicte de droits à St-Meloir, par le seigneur de Dynan Richard et son épouse (1239).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 7.

Accord avec l'archevesque de Tours et l'évesque de St-Malo, pour droict de visite en St-Meloir, St-Brolade et Montdol.

« Les moynes accordèrent 6 livres par an à l'archevesque pour St-Meloir, St-Brolade et Montdol, et 2 livres à l'évesque pour le droit de visite de St-Meloir. » — Noté le 24 janvier 1647.

§ 8.

Donation du fief de la Basse-Mesleraye et du fief du clos Richard au prioré de Villamers, 1239, *par Raoult Hodierne et Regnault Ficon.*

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 9.

Donation par Robert Bertrand, seigneur de Bricquebec, du pasnage à cent porcs dans la forest de Bricquebec (1240).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 10.

Union spirituelle entre les abbayes de St-Melaine de Rennes et du Mont-St-Michel (1245).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 11.

Innocent IV donne permission aux moynes de ce Mont de porter des calotes (1245).

L'an 1245, Innocent IV, le 2ᵉ de son pontificat, donna une bulle aux moynes de ce Mont sous la date du 11 des Kalendes d'avril, estant pour l'heure en la

ville de Lyon, en France, par laquelle, attendu le grand froid qu'il faisoit sur le bord de la mer en ce Mont, il leur donna permission de porter des calotes ou bonnets, lesquels ils pourroient avoir toujours sur la teste, excepté à la célébration de la saincte Messe, à l'élévation du sainct Sacrement et à la lecture du sainct évangile. L'original est ès archives de ce Mont, en parchemin, soubs plomb, à lacs de soye rouge et jaulne, d'où je l'ay tiré le 24 janvier 1647.

§ 12.

On ne peut excommunier les moynes sans ordre spécial de Sa Saincteté. Bulle d'Innocent IV (1245).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 13.

Innocent IV défend d'exiger pensions et taxes sur les bénéfices dépendant du Mont (1245).

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 14.

Innocent IV donne permission, par bulle du 11 *des kalendes de mai* 1245 *accordée aux moynes du Mont-St-Michel, de traicter des choses nécessaires avec les excommuniés.*

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 15.

Donation par dame Jane de Saint-Plancheys et de Saint-Paer aux moynes du Mont-St-Michel du patronage de l'église et cure de Lingreville, évesché de Coustances, novembre 1248.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 16.

Acquisition par les moynes de Messire Michel, presbtre, en 1242, du manoir et logis de Lingreville.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 17.

Indulgences de 40 jours pour ceux qui contribueront à la réparation de la croix des Grèves.

L'an 1249, Pierre, évesque de Calixe et légat *a latere* en France, donna indulgence de quarante jours à tous ceux qui, après avoir esté confessez et communiés, contribueroient de leurs paines et de leurs biens à la restauration de la croix, laquelle autrefois fust édifiée dans l'endroict des grèves, où se fit un miracle, Dieu conservant une femme de l'inondation des crues de la mer, l'heure de son accouchement l'ayant pressée de faire son fruict en ce lieu. De quoy j'infère qu'il falloit que cette croix fût une œuvre de

grande entreprise et de grande despense en sa construction, puisque pour la réfection et réparation d'icelle il fut besoin d'obtenir et faire publier indulgences à ceux qui contribueroient à ce, soubs un siècle auquel les moynes du Mont estoient plus moyennés qu'en aulcun autre avant ny après. L'on ne les peut pas non plus accuser en cecy de vice d'avarice, car Richard Tustin faisoit bien parestre qu'il n'en étoit nullement entaché, vivant autant honorablement qu'aulcun de ses prédécesseurs avoit vescu. Je l'ay tiré de la lettre dudit légat, qui est ès archives dudit Mont, le 24 janvier, l'an de Notre Seigneur 1647.

§ 18.

Acquisition de Thomasse, dame de Tanye, du fief de Maulpertuis en Tanye, l'an 1249.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 19.

Union spirituelle des abbayes de St-Michel et de St-Florent-lès-Saumeur, l'an 1250.

— Noté le 24 janvier 1647.

§ 20.

Donation aux moynes pour leur seigneurie de Cancale, par Hugues-le-Chauve, du champ St-Méen, et par noble homme Hamo Spina du fief de l'Abbaye, 1251.

— Noté le 25 janvier 1647.

§ 21.

Bulle de cent jours d'indulgences à perpétuité à gaigner en l'église du Mont, l'an 1254.

— Noté le 25 janvier 1647.

§ 22.

Bulle d'Alexandre IV, datée d'Anagni, le 6 des kalendes d'octobre 1254, accordant aux abbés du Mont le droict d'user de mître, d'anneau, de tunique, dalmatique, gans, sandales et autres ornements pontificaux, de conférer la première tonsure et les ordres mineurs, comme aussi de donner la bénédiction solennellement dans les solennités de l'église et à la table.

— Noté le 25 janvier 1647.

§ 23.

Une belle mître est faite par l'ordre de l'abbé Richard Tustin, 21ᵉ abbé du Mont, l'an 1254.

L'an 1254, l'abbé Richard Tustin ayant obtenu de Sa Sainteté une bulle remplie de si beaux priviléges et si agréables à son humeur, qui aymoit à procéder beaucoup honorablement, il en fut extrêmement joyeux (comme si ces magnificences eussent deub dans la vie humble d'un moyne conférer de meilleurs moyens pour s'acquitter de ses obligations, ce qui arriva tout

au contraire et mesme dans ce monastère peu de temps après). Incontinent il fit faire une extraordinairement belle mitre, riche au possible, garnie de perles et pierres précieuses de grande valleur, de laquelle il se servit soudainement en officiant pontificallement à la première feste des plus solennelles. Cette mitre est en la trésorerie de l'église de ce monastère, dans l'armoire où est gardée l'estole de S. Eloy, et n'est point la mitre de S. Aubert, évesque d'Avranches, premier fondateur de cette église, comme le vulgaire le tient, car il y auroit quelque manuscrit qui le diroit, ou quelque billet ou mémoire en ladite trésorerie. Et l'abbé Pierre Le Roy, qui fit un catalogue très-exact des reliques de ce Mont l'an 1396, n'eust jamais obmis de dire si elle avoit esté mitre de S. Aubert, particulièrement luy qui estoit un des plus curieux et doctes personnages de son temps. Enfin, quoy qu'il en soit, cette pièce est très-riche. Il y en a encore d'autres de quoy je parlerai en son lieu. J'ay faict cette remarque le 25 janvier 1647.

§ 24.

Bulle d'Innocent IV, par laquelle les moynes de ce Mont sont dispensés de l'observance des statuts et ordonnances de Grégoire IX. A Perouse, 3 des Ides de février 1253.

— Noté le 25 janvier 1647.

§ 25.

Bulle d'Alexandre IV, par laquelle il déclare que les abbez ne peuvent donner bènédiction qu'en leurs églises et tonsurer que leurs moynes.

L'abbé Richard Tustin, ayant fait faire cette belle mître de quoy j'ay parlé en l'autre part, et les autres ornements pontificaux suivant son privilége obtenu l'an 1254 du pape Alexandre IV par bulle expresse, il fut si pompeux en usant desdits priviléges et si libéral de donner les bénédictions, que non-seulement il ne se contentoit pas de les donner dans les divins offices mais, à la façon des évesques, il bénissoit le peuple dans les places publiques, dans les villes et chasteaux, luy et beaucoup d'autres abbés qui avoient obtenu ce privilége de bénir du St-Siége. Alexandre IV susdit, ayant eu les complainctes de plusieurs évesques, lesquels portoient impatiemment que les abbez s'émancipassent ainsy et outrepassassent leurs priviléges, entreprenant sur leurs droits, ce même pape, dis-je, dépescha une bulle en forme de décret apostolique sans nommer personne, soubs la date du 8 des kalendes de juillet 1256, estant pour lors en cette ville d'Italie appelée en latin *Anagnia*, par laquelle, après avoir repris la témérité des abbés, il leur faict très-expresses défenses de donner la bénédiction hors des églises de leurs monastères et autres déppendances d'iceux et ce seullement durant la célébration des di-

vins offices, sçavoir : après la messe, vespres et laudes, et de donner la tonsure cléricalle et les mineures à d'autres que des moynes de leurs monastères. Noté le 26 janvier 1647.

§ 26.

Bulle d'Alexandre IV, qui exempte de payer une pension accordée à l'archevesque de Rouen sur le Mont-St-Michel.

« Cette bulle estant arrivée en ce Mont elle consola un peu nostre abbé Richard extrêmement affligé d'un tel revers de faveurs (la bulle restringente de ses priviléges), qui en vérité estoit grand à un homme désireux de parestre. » Noté le 26 janvier 1647.

§ 27.

Bulle d'Alexandre IV, du 3 des ides de janvier 1257, *confirmant les biens et priviléges de ce monastère.*

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 28.

Richard Tustin sollicite une nouvelle bulle de confirmation des biens, priviléges et honneurs du Mont-St-Michel.

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 29.

Bulle d'Alexandre IV qui confirme les biens des moynes du Mont-St-Michel avec amplification de grâces et priviléges.

Viterbe, le 14 des kalendes de juillet 1257.

« Obeunte vero te nunc ejusdem loci abbate, vel « tuorum quolibet successorum, nullus ibi subreptionis « astutia seu violentia præponatur nisi quem Fratres « communi consensu vel eorum major pars consilii « sanioris, secundum Deum et Beati Benedicti regu- « lam, providerint eligendum..... Si quæ igitur in « futurum ecclesiastica sæcularis ve persona hanc nos- « træ constitutionis paginam sciens contra eam venire « temptaverit, secundo tertiove commonita, nisi rea- « tum suum congrua satisfactione correxerit, potes- « tatis honorisque sui careat dignitate reamque se « divino judicio de perpetrata iniquitate existere co- « gnoscat et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et « Domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat « atque in extremo examine districtæ subjaceat ul- « tioni. » Collationné à l'original le 27 janvier 1647.

§ 30.

Construction de Belle-Chaize, du corps-de-garde, des fondements du chapitre et du logis joignant Belle-Chaize soubs Richard Tustin.

L'an 1257, en même temps que Richard Tustin et

les moynes eurent receu l'ample bulle de Sa Sainteté, il fit parachever le bastiment au dessoubs duquel est le corps-de-garde de ce Mont appelé Belle-Chère ou Belle-Chaize. Il fit pareillement jetter en ce temps les fondements de ce bastiment encore imparfaict qui est à costé du corps-de-garde. Item ce fut luy qui fit jetter les fondements du chapitre qu'on voit encore imparfaict du costé du septentrion au bout du cloistre. Comme j'ay dit il augmenta beaucoup le revenu de ce monastère et des priorés, toutes choses luy venant selon son désir. J'ay tiré cecy des manuscripts de ce Mont le 27 janvier 1647.

§ 31.

Alexandre IV commet deux religieux mendiants, Guillaume de La Haye, dominiquain, et Léonard de St-Jean (ou Jean de St-Léonard, selon d'autres), cordelier, pour pacifier l'abbé et les moynes du Mont. Bulle en date de 1258.

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 32.

Acquisition de Robert et Geffroy, seigneurs de Brée, des prévostées, corvées et services en Ardevon, Espas, Beauvoir, Huysnes, Curey et Brée (1261).

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 33.

Bulle d'Urbain IV, qui deffend à l'évesque d'Avranches de pourvoir aux bénéfices dépendants du Mont-St-Michel (1261).

— Noté le 27 janvier 1647.

§ 34.

Acquisition pour le prioré de Creant (diocèse d'Angers), de certains domaines sis en la paroisse d'Andart.

— Noté le 28 janvier 1647.

§ 35.

Donation par Jean et Raoult, fils de Richard Trebil, au prioré de l'Abbayette du fief de la Trebillière sis paroisse de la Dorée, l'an 1263.

— Noté le 28 janvier 1647.

§ 36.

Vidimus de 1263, *de la donation de* 8 *villages au prioré de l'Abbayette par Yves, duc du Maine, premier et principal fondateur. Les villages étoient : Villarenton, Chantepie, Vallendrem, Laureins, Mont-Galton, Cardem, Larcillose et Genet.*

— Noté le 28 janvier 1647.

§ 37.

Vidimus de l'an 1263 de la donation de 12 arpents de terre et de la moitié d'un hebergement sis à Loupelande, faite en 1243 à l'Abbayette.

— Noté le 28 janvier 1647.

§ 38.

Acquisition de certaines vignes, de maisons et d'un pressouer, paroisse St-Jovin, de dame Isabelle, veuve de feu M. Gaultier du Plessey, avec l'admortissement de Charles d'Anjou, muny du seau d'or, l'an 1263.

« Il en fit expédier lettres authentiques la mesme année 1263, à lacs de soye jaune et rouge, avec le sceau dudit Charles, d'or ducat large comme un Noble à la Rose, pouvant valloir 15 ou 20 livres tournoys, ce qui faict parestre l'affection que ce prince portoit à la maison dédiée à l'archange S. Michel. » — Noté le 29 janvier 1647.

§ 39.

Bulle d'Urbain IV qui commet l'official de Dol pour le retrait des dixmes usurpées l'an 1264.

— Noté le 30 janvier 1647.

CHAPITRE XXIII.

De Nicolas Alexandre, 22e abbé, esleu en l'abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Nicolas Alexandre, esleu abbé 22e du Mont-St-Michel, l'an 1264, *meurt l'an* 1271, *ayant régné 7 ans environ.*

Richard Tustin avant esté mis en sa sépulture le 29 juillet 1264, au bas de la neff de l'église de ce monastère, comme j'ay dit, les moynes tost après, procédants à l'élection d'un nouvel abbé, esleurent Nicolas, surnommé Alexandre, moyne de ce Mont. Les manuscripts d'icelluy disent fort peu de chose de luy. C'est pourquoy il me sera impossible pareillement d'en dire beaucoup ny de sa vie ny de ses mœurs. De son temps il arriva d'espouvantables prodiges dans l'église du monastère, causés par le tonnerre, comme je diray, et Dieu fit des merveilles par une petite pierre venue du ciel en ce Mont. Je trouve qu'il vescut environ sept ans et, après avoir augmenté son monastère de belles possessions et faict plusieurs unions spirituelles avec d'aultres abbayes de France, il mourut le 7 novembre l'an 1271. Desquels manuscripts je l'ay extrait et mis icy le 30 janvier l'an de Notre Seigneur 1647.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni*, Appendice, t. II, p. 230 « 1264, obiit Ricardus Tustini abbas :

rexit XXVIII annos. Cui successit Nicolaus Alexandri XXII. » — *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 523. — *Histoire générale*, t. I, p. 183.

§ 2.

Union spirituelle des abbayes de Lessey et du Mont-St-Michel, 1325.

— Noté le 30 janvier 1647. — On peut consulter sur toutes ces *Unions spirituelles*, les *Rouleaux des Morts*, *du IXe au XVe siècle*, recueillis et publiés, pour la Société de l'Histoire de France, par Léopold Delisle, p. 161, 220, 424, 450, 478, 479, 488.

§ 9.

Vidisse de la donation de Ste-Colombe ou de la Colombe, faicte vers 1408 *par Néel de St-Sauveur, vicomte du Costentin, et aveu par Raoult Renou* (1265).

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 4.

Vidisse de la permission du roy S. Loys, en 1332, *de transférer la foire, qui se tenoit le dimanche des Rameaux au Mont-St-Michel, pour y estre tenue doresnavant le* 3e *jour des festes de la Penthecoste à Genest* (1265).

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 5.

Le roy S. Louis donne à ferme perpétuelle la terre et seigneurie de St-Jan-le-Thomas, réunie à la couronne par la forfaicture du seigneur, ainsi que la moytié du bois de Loillande, moyennant une redevance annuelle de 218 *livres* (1265).

— **Noté le 30 janvier 1647.**

§ 6.

Union spirituelle des abbayes de la Réole, en Poitou, de Bourgueil, en Anjou, et de Cerisay, près la ville de St-Lo, à celle du Mont, l'an 1266.

— **Noté le 30 janvier 1647.**

§ 7.

Union spirituelle de St-Estienne de Caen et de La Fontaine-Daniel à l'abbaye du Mont, 1267.

— **Noté le 30 janvier 1647.**

§ 8.

Trois esclats de tonnerre espouvantables dans ce Mont sans rien endommager et autres prodiges arrivés l'an 1270.

Il fit trois coups de tonnerre extraordinairement

espouvantables entendus seullement des moynes et non d'autres, lesquels espouvantés de fraieur s'enfuirent, criants de peur, dans l'église, où ils virent tournoyer autour du grand autel certaines figures de feu... La nuict estant passée, estant sortis de l'église, ils virent les anges sur icelle en forme de feu. Ayant chanté prime au cœur, ils allèrent au cloistre pour estudier, d'où un des moynes apperçeut une flamme sortir de la croix qui estoit au haut du clocher. Cette flamme brusla les deux bras de la croix, et quand elle fut parvenue au lieu où estoient les sainctes reliques le feu s'esteignit tout net sans faire de dommages à icelles.

— Noté le 30 janvier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 95.

§ 9.

Une petite pierre où estoit gravé le nom de Jésus, tombant du ciel, fit miracles l'an 1270.

La mesme année 1270, il tomba une petite pierre du ciel sur ce Mont-St-Michel sur laquelle estoit écrit le très-adorable et très-sainct nom de Jesus Crist. Icelle fut posée sur les yeux de quelques aveugles qui, tout incontinent, receurent la vue de laquelle ils estoient privez. Robin Gaguin rapporte cecy en la vie de S. Louys, roy de France, d'où je l'ay tiré le 30 janvier 1647.

Ce prodige est révoqué en doute par dom Huynes, t. I, p. 97.

§ 10.

Présentation de la cure de St-Benoist-des-Ondes, par les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1271.

— Noté le 30 janvier 1647.

CHAPITRE XXIV.

De Nicolas Famigot, esleu 23e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Nicolas Famigot, esleu 23e *abbé de ce Mont, l'an* 1271, *meurt l'an* 1279, *ayant vescu en charge* 8 *ans.*

Nicolas Alexandre ayant rendu le dernier soupir, et son enterrement faict le 17 novembre 1271, aussitost les moynes esleurent pour leur abbé Nicolas Famigot, lequel il y avoit longtemps qu'il estoit prieur claustral en ce Mont. Je trouve qu'il s'est passé plusieurs choses au bien et profit du temporel du monastère et des despendances, sans qu'on ait marqué aulcune chose de ses meurs, ny bon ou mauvais gouvernement. Les manuscripts disent qu'il décéda le 19e jour du mois de mars 1279, après avoir gouverné ce monastère environ 8 ans, sans dire aultre chose. Desquels je l'ay tiré le 30 janvier 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 523. — *Histoire générale*, t. I, p. 183.

§ 2.

Eschange avec les religieux de La Luzerne d'un petit bois avec 19 verges de terre en St-Plancheys, l'an 1273.

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 3.

Donation d'une certaine quantité de froment et d'une géline de rente en St-Plancheys, l'an 1277.

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 4.

Accord pour le moulin de la Roche, dépendant d'Huisnes, l'an 1278, et pour les droicts sur l'eaue de la Gaintre, entre les moynes et Durand de la Tousche.

— Noté le 30 janvier 1647.

CHAPITRE XXV.

De Jan Le Faë, esleu 24e abbé du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jan Le Faë est esleu 24e abbé de ce Mont, l'an 1279, meurt l'an 1298, régna 19 ans.

Le 19e jour du mois de mars 1279, les obsèques de Nicolas Famigot ayant esté faictes, quelque temps après (non touttefois long) les moynes esleurent, pour succéder à Nicolas, Jan Le Faë. Les manuscripts de ce Mont qui m'ont appris cecy ne disent point s'il était moyne de ce Mont, quoy qu'il est néanmoins à présumer, ny ses gestes, ny s'il a bien ou mal gouverné les moynes en l'observance régulière. Il est touttefois certain qu'il se passa plusieurs choses soubs sa prœlature, tant au dedans que au dehors du monastère pour l'augmentation et accroissement du temporel, ce que je remarqueray cy après en son temps. Ce Jan Le Faë gouverna cette abbaye 19 ans ou environ, et mourut l'an 1298, le 13e jour du mois de juillet. Je l'ay remarqué le 31 janvier 1647.

Cf. *Neustria pia*, p. 390. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 523. — *Histoire générale*, t. I, p. 183-255.

§ 2.

Donation du patronage de la cure de Bacilley, par Marin de Bacilley, 1281.

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 3.

Donation par Jamin Farcy, seigneur de Basneville, à la seigneurie de Domjan de la sixième gerbe de dixme en la paroisse de Saint-Louet (1281).

— Noté le 30 janvier 1647.

§ 4.

Bulle de Martin IV, qui confirme les biens de ce monastère, 1281.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 5.

Donation par Guillaume de Mortemer au prioré de St-Germain-sur-E., l'an 1280, *de juridiction, en toute la terre de Sainct-Michel, et de la moytié du droit de coutume du marché de St-Germain-sur-E.*

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 6.

Donation du bois de Domjan, par Enguerrand de Vassé, 1282.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 7.

Acquisition de plusieurs rentes faites à la seigneurie de Domjan, de Martin-Garin (dix-sept quarts et demy d'avoyne, 12 doubles tournois, la moytié d'onse pains et la moytié d'onse gélines), le tout dû sur le hamel de Fougerolles (1283).

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 8.

Privilége royal pour la pesche des esturgeons en la baronnie de Genests, l'an 1286.

L'an 1286, l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel voyant que la pesche des poissons à lard, et particulièrement des esturgeons, estoit fort bonne dans les eaues de la baronnie de Genests, à eux appartenante, et que chascun peschoit à sa volonté, ils se pourveurent par devers le roy de France Philippe IV du nom, surnommé le Bel, qui venoit fraischement de parvenir à la couronne, lequel leur fit

expédier lettres patentes de la donation et concession qu'il leur faisoit de la pesche des esturgeons dans toute l'estendue de la baronnie dudit Genest, avec deffence à tous dès ce jour d'y pescher sur des paines y contenues. Les lettres de donation sont ès archives dudit monastère du Mont, d'où je l'ay tiré le 31 l'an de Nostre Seigneur 1647.

Cf. *Les droits de mer en Basse-Normandie, au moyen âge*, par Gustave Dupont, *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXVIII, p. 476. — *Les Baillis du Cotentin*, par Léopold Delisle, *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XIX, p. 81.

§ 9.

Sentence pour le droict des esturgeons en Briqueville, 1287.

L'an 1287, quelques particuliers ayant pesché ès eaues de Briqueville et les gens du roi ayant entrepris les susdits pescheurs à cause qu'ils avoient pris un esturgeon, l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel, comme seigneurs de ladite terre de Briqueville, intervinrent au procès, sur quoy ayant fait paroistre leurs droicts, par sentence du baillif du Costentin il fut ordonné que ledit esturgeon leur seroit délivré, à eux appartenant comme aussy plusieurs autres choses gayves et venues à varecq qui estoient pareillement en débat avec les officiers du roy. Ladite sentence est aux archives dudit Mont, d'où je l'ay tiré le 31 janvier 1647.

§ 10.

Arrangement entre les moynes de la Luzerne et du Mont-St-Michel touchant le droit de patronage de l'église d'Erenguerville (diocèse de Coutances), l'an 1287.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 11.

Acquisition de certaines rentes en St-Ursin, 1287.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 12.

Bulle de Nicolas IV (12 *des kalendes de septembre* 1288), *qui permet aux religieux d'apporter leurs biens immeubles à leur profession*, « *à la réserve toutefois des fiefs, lesquels ils ne se pourront approprier, ains redemeureront aux héritiers desdits religieux lors de leur profession.* »

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 13.

Bulle de Nicolas IV qui commet l'abbé de St-Melaine pour faire payer certaines rentes aux moynes de ce Mont, 1288.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 14.

Bulle de Nicolas IV qui commet l'abbé de St-Etienne de Caen pour faire casser certaines aliénations préjudiciables, 1288.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 15.

Bulle de Nicolas IV qui confirme les biens et priviléges de ce monastère du Mont, 1288.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 16.

Donation faite à la seigneurie de St-Melloir, par Colet Genargant, Roger Langlois et Alain, sieur de Molhey, l'an 1288.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 17.

Vidimus d'actes touchant le don des patronages, dixmes et terres des églises de St-Melloir et de Cancalle.

— Noté le 31 janvier 1647.

§ 18.

Confirmation par Regnault, escuier, seigneur de Quarteret, du don de la cure de Quarteret, des églises et chapelles de St-Audouen en Gersay, et de la chapelle de Sainte-Marie (1290).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 19.

Sentence du baillif de Caen, touchant le patronage de la cure d'Esquay, diocèse de Bayeux, contre la veuve de Chrestien Chambellant, chevallier, seigneur d'Esquay (1290),

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 20.

Appoinctement contenant abandon du patronage de la cure de St-Legier, de Mesnildreu et du moulin fouleur sur le Thar, à Jan de la Mousche, seigneur de St-Léger, moyennant une rente annuelle de huit quartiers de froment, 1290.

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 21.

Acquisition de Foulques, seigneur de Gastigny, du moulin de Quinquenpoix avec plusieurs rentes montant à 4 *livres* 18 *sols en argent*, 31 *pains*, 25 *gelines*, 190 *œufs*, 9 *quartiers de froment* (1290).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 22.

Le patronage de l'église de Creant appartient aux moynes de ce Mont, par acte de l'an 1291.

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 23.

Donation, par Richard Tustin, archidiacre d'Avranches, aux moynes du Mont-St-Michel, d'un logis dans Paris et d'un manoir dans Evrecey (1293).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 24.

Acquisition de plusieurs rentes en St-Plancheys, 1294.

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 25.

Donation par Thomas, escuier, seigneur du Pont, de la terre des Angles, du bois du Prael, situés en la paroisse de St-Plancheys, et par Guillaume Bernard et sa femme, de 36 boisseaux de froment de rente, 7 livres 5 deniers, et 2 poules (1294).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 26.

Acquisition de la maison et colombier du sieur d'Asseigny, l'an 1294.

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 27.

Don de certaines rentes au prioré de St-Germain-sur-E. « 20 livres, 3 quartiers, 7 boisseaux de froment, 13 pains, 15 gelines et 5 ruches de sel » (1295).

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 28.

Recongnoissance de Mgr d'Avranches de ne tirer à conséquence si quelquefois il estoit traitté en ce monastère et deppendances.

L'an 1296, le seigneur évesque d'Avranches ne

manquant pas de venir en voyage par chascun an en cette église du Mont-St-Michel, et plus souvent lorsqu'il en avoit dévotion, lequel estoit par chascune fois traitté et deffrayé par l'abbé et les moynes dudit monastère, néantmoins Jan Le Faë, pour lors abbé dudit lieu, craignant que ces visites ainsy réglées ne tirassent à l'advenir en conséquence, il déclara au sieur évesque qu'il ne seroit plus reçeu dans ledit monastère s'il ne donnoit une recongnoissance par escript, par laquelle il protestoit ne vouloir tirer à conséquence lesdites visites, mais qu'il avoit toutte l'obligation à l'abbé et aux moynes si quelquefois ils le traittoient et deffrayoient après avoir accomply ses dévotions en ce lieu. L'acte est aux archives, d'où je l'ay tiré et mis icy le 5e jour du mois de febvrier l'an 1647.

Laquelle acte de recongnoissance fut aussy pour les priorés et manoirs deppendants de ce monastère, où quelquefois il mangeoit avec l'abbé et les moynes de céans.

(Addition plus récente) et y logeoit faisant ses visites en son diocèse.

§ 29.

Donation par Raoult Le Leure ou Le Liévre d'un manoir et de 5 livres de rente en Huisnes, 1297.

— Noté le 5 febvrier 1647.

§ 30.

Sentence arbitrale entre Guillaume du Bois et les moynes, pour le bois du Prael en St-Plancheys. Il y fut reconnu que Guillaume du Bois avoit droict de tenir 4 vaches au pasturage, X porcs au pasturage et y prendre une chartée de bois chaque sepmaine (1297).

— Noté le 5 febvrier 1647.

CHAPITRE XXVI.

De Guillaume du Chasteau, esleu 25e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Guillaume du Chasteau est esleu abbé 25e de ce Mont, meurt l'an 1314, *après avoir régné* 15 *ans environ.*

L'an 1299, quelque temps estant escoulé après la mort de Jan Le Faë, environ un an ou peu s'en falloit, les moynes esleurent Guillaume, surnommé du Chasteau, moyne profex du Mont-St-Michel, pour estre leur abbé. Il fut bénit par l'évesque d'Avranches, d'où retournant la veille de Noel, les moynes le re-

çeurent en corps avec la croix à l'entrée de ce monastère, là où il jura et promit de garder inviolablement les coustumes de ce monastère et de les faire garder, et en tout d'agir avec l'advis de ses moynes en ce qui concerneroit le bien spirituel et temporel du monastère. Ce que véritablement il fit jusques à la mort, qui fut le 11 septembre l'an 1314, après avoir gouverné son monastère en la dignité abbatiale environ quinze ans. Du temps de cet abbé, il arriva un embrasement général du monastère, qui fut restauré en bref, comme je diray. J'ay tiré des manuscripts de ce Mont cecy, lesquels louent beaucoup la prudence de cet abbé Guillaume du Chasteau, et je l'ay remarqué ici le 5e jour du mois de febvrier 1647.

Cf. *Neustria pia*, p. 391.—*Gallia christiana*, t. XI, p. 524. — *Histoire générale*, t. I, p. 183 et 157. — Sa sépulture est indiquée comme se trouvant au bas de la nef de l'église.

§ 2.

5e *Incendie du monastère du Mont-St-Michel, arrivé l'an* 1300.

L'an 1300, le 13e jour de juillet, le fouldre tomba du ciel sur le clocher de l'église de ce Mont et le ruina entièrement. Toutes les cloches furent fondues

et le métail découla de part et d'autre. Les toicts de l'église, du dortoir et de plusieurs autres logis furent bruslés, les tisons ardants, tombants dans la ville, réduisirent pareillement une grande partie des maisons en cendres, toutes lesquelles, avec l'église et autres ruines, furent restaurées par le soin de l'abbé Guillaume du Chasteau aux fraits du monastère. J'ay tiré cecy des archives du monastère dudit Mont, le 5e febvrier, l'an de Notre Seigneur Jésus Christ 1647.

§ 3.

Le prioré de Villamer a droict de congnoistre du crime en sa justice, l'an 1301.

L'an 1301 fut passé accord et appoinctement entre le prieur de Villamers, diocèse de Rennes, et le seigneur de Foulgères, pour lors Philippes, comte de Valoys, par lequel ledit prieur est tenu d'envoyer au dit seigneur de Foulgères tous les procès et contredicts de la seigneurie dudit prieuré, scellés de son sceau, pour luy estre par après renvoyés soubs le sceau dudit seigneur, soit bien, soit mal jugez et en conséquence de quoy ledit prieur a pouvoir de congnoistre des crimes dans l'estendue de la seigneurie du susdit prioré. L'acte est en bonne forme ès archives de ce Mont-St-Michel, d'où je l'ay extraict le 6e jour de febvrier 1647.

§ 4.

Accord entre les moynes du Mont et le curé de St-Planckeys, touchant les dixmes, l'an 1303.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 5.

Présentation de la cure de St-Germain de Quarteret en l'évesché de Coustances, par les moynes du Mont, l'an 1304.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 6.

Confirmation de la juridiction, de droicts fonciers et féodaux, ainsi que du don du bois Gérard au prioré de Gohéry, diocèse de Chartres, par Robert le Vidame, 1304.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 7.

Confirmation, par Geoffroy Grapin, de la donation du moulin de Montimont, et, par Hubert L'Hermite et Regnault Lechai, du fief Saucet, deppendants du prioré de Gohéry (1304).

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 8.

Bulle de Clément V qui confirme tous les priviléges de ce Mont-St-Michel (4 des nones de juin 1305).

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 9.

Mgr l'évêque d'Avranches déclare ne vouloir empiéter sur les droicts du monastère, en tenant les ordres en icelluy, l'an 1306.

L'an 1306, le seigneur évesque d'Avranches ayant pris la résolution de tenir les ordres en ce Mont-St-Michel, soit qu'il eust intention par ceste acsion d'empiéter sur les droicts du monastère, soit qu'il n'y pensast point, touttefois l'abbé Guillaume du Chasteau et les moynes protestèrent de ne le point souffrir, et s'opposants ainssy aux desseins de cet évesque, luy qui avoit desjà donné le lieu de ses ordres dans ce Mont, fit touttes les promesses possibles pour avoir l'entrée, laquelle luy fut toujours desniée de la part de l'abbé et des moynes de cedit Mont, jusques à ce qu'il eust donné un acte et recongnoissance par escript et bien authentique, par lequel il ne prétendoit acquérir aulcun droict sur ce Mont encore qu'il y tint les ordres et qu'il ne seroit aux deppends de l'abbé

et moynes, ce qui fut signé de part et d'autre et ainssy accomply, puis les portes luy furent ouvertes et ordonna ses diocésins. Ledit acte est ès archives d'où je l'ay tiré le 6e jour de febvrier l'an 1647.

§ 10.

Bulle de Clément V qui confirme de rechef les priviléges et franchises du Mont-St-Michel, 8 *des kalendes de novembre* 1307.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 11.

L'archevesque de Rouen recongnoist le patronage de la cure de St-Michel dudit Rouen estre aux moynes de ce Mont-St-Michel, l'an 1307.

« Icelle lettre est ès archives dudit monastère d'où je l'ay tiré le 6 de febvrier 1647. »

§ 12.

L'abbé Guillaume du Chasteau reçeut pontificallement l'évêque d'Avranches, devant visiter ce monastère, l'an 1307.

L'an 1307, le seigneur évesque d'Avranches ayant

obtenu la visite dans le monastère du Mont-St-Michel sous le 20e abbé appelé Raoult ou Radulphe de Villedieu, il continua, très soigneusement depuis, l'exercisse d'un droict si seigneurial, lequel jusques à ce temps ne luy avoit onques appartenu. Un jour donc il vint faire sa visite dans cette insigne abbaye. Mais comme ce droict ne luy estoit acquité que pour avoir paix avec ses prédécesseurs qui vouloient mettre en troubles ce monastère, aussy n'en jouissoit-il qu'avec beaucoup de restriction ; car Guillaume du Chasteau, homme très-vertueux et d'excellence, n'alla point audevant de luy en habit de sujet ni de client, mais reçeut, accompagné de tous ses moynes, bien vestu pontificallement, la croce en main et la mitre en teste, cet évesque d'Avranches, lesquels ornements pontificaux ledit abbé ne quitta nullement durant la saincte messe et autres offices divins. De tout quoy il fit rapporter acte authentique qui est ès archives de ce Mont, d'où je l'ay tiré le 6e jour de febvrier 1647. Le tout quoy estoit extrêmement grief à cet évesque, lequel ne pouvant y apporter remède ny ordre, fut contrainct de le souffrir.

§ 13.

Acquisition de plusieurs domaines au prioré de St-Victeur du Mans (1309).

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 14.

Donation de plusieurs domaines et dixmes au prieuré de St-Victeur du Mans, l'an 1310.

— Noté le 6 febvrier 1647.

§ 15.

Permission de Philippes le Bel, roy de France, de tenir la foire chascun an en ce Mont au 8e may, l'an 1310.

§ 16.

Philippes le Bel, roy de France, vint visiter le Mont-St-Michel, l'an 1311.

L'an 1311, un an après que Philippes IV du nom, surnommé le Bel, roy de France, eut donné permission de tenir la foire chascun an au 8e jour du mois de may en ce Mont, il y vint par dévotion rendre ses vœux à Dieu, Roy des Roys, en l'honneur de son sainct archange, et visiter ce Mont sacré, vraye demeure des esprits cœlestes. Il ne se peut expliquer avec combien de sentiment et de ferveur d'esprit le roy très chrestien répandoit en ce sainct lieu son cœur à nostre bon Dieu. Durant ce temps-là il fit quantité de beaux et riches présents à l'église de l'archange. Premièrement, il fit faire quantité d'ornements pré-

tieux pour servir aux offices divins. Item il y offrit deux espines de la couronne qui fut apposée par les Juifs sur le chef sacré de nostre aymable Jésus, le jour de sa douloureuse passion, lesquelles se voient encore aujourd'huy richement enchassées dans la trésorerie de ladite église et supportées dans un vase par un ange d'argent doré. Item il y donna cette grande partie en croix de la vraye croix, sur laquelle notre infiniment bon maistre voulut expirer, pour nous faire vivre, le jour de son amère passion susdite, laquelle partie de croix se voit en ladite trésorerie richement enchassée et portée par une saincte Hélène d'argent doré. Item le bon roi, non content de ces beaux présents tous sacrez et spirituels, il creut qu'il en falloit faire qui proviendroient de chose prophane et temporelle. C'est pourquoy il fit une offrande sur l'autel du sainct archange de douze cents ducats d'or desquels, du depuis, peu après cecy, l'on fit faire le sainct Michel qui est en la nef de l'église sur l'autel du St-Sacrement (sur son autel) faict et construit aux frais et par les soings du R. P. dom Dominique Huillard, prieur des moynes de la congrégation de St-Maur, en France, establis, il y a longtemps, en ce dit monastère. Cet image de sainct Michel est parfaitement beau, riche et bien fait. Il est de bois couvert de lames de cuivre d'or pur et ducat (Les mots *de cuivre* ont été postérieurement rayés). J'ai tiré cecy des manuscripts de ce Mont et des historiens qui ont traitté des gestes de Philippes le Bel et l'ay mis icy le 6e jour de febvrier 1647. (Les mots : *sur son autel*,

ligne 20e, ont été substitués après coup aux mots : *sur l'autel du St-Sacrement.*

§ 17.

Acquisition du moulin Bruslé en St-Benoist, dans la seigneurie de Bévron, l'an 1311.

— Noté le 7 febvrier 1647.

§ 18.

Sentence arbitrale entre les moynes, les curés de Livaré et de Hercé, pour la possession de plusieurs dixmes deppendants du prioré de l'Abbayette, 1313.

— Noté le 7 febvrier 1647.

CHAPITRE XXVII.

De Jan de la Porte, esleu 26e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Jan de la Porte est esleu 26e abbé du Mont-St-Michel l'an 1314, *meurt l'an* 1334, *après* 20 *ans de règne.*

L'an 1314 Guillaume du Chasteau estant passé de cette vie à trespas et enterré au bas de la nef de

l'église, peu de jours après sa mort, environ le 3e du mois d'octobre de la mesme année 1314, les moynes capitulairement assemblez esleurent Jan de la Porte, moyne profex de ce monastère pour leur abbé et pour les gouverner, ce qu'il fit très-prudemment environ l'espace de vingt ans moins cinq mois, qu'il vescut prœlat de cette abbaye. Il tenoit tout en très bon ordre et avoit un soin très particulier à l'observance régulière, de sorte que le monastère florissoit de son temps beaucoup. Et il y fut faict grand nombre de miracles soubs le gouvernement d'icelluy que je rapporteray cy après. Ce fut aussy soubs cet abbé que la place et forteresse de ce lieu commença à estre gardée par des soldats.

Après tant de bonnes œuvres pratiquées au service de nostre Seigneur dans ce monastère, il luy plut le retirer à soy le Vendredy Sainct 14e jour d'avril l'an 1334. Il fut enterré en la chapelle de S. Jan l'évangéliste, qu'il avoit fait faire dans la croisée de cette église, du costé du midy, devant l'autel dédié à la Très-Saincte Trinité, lequel on appelle à présent de S. Benoit, à cause d'un tableau de ce sainct qui est en ce lieu. Là on voit encore aujourd'huy son tombeau relevé en bosse par effigie et revestue pontificalement dans la muraille au bas du vitral. Cecy est à plein descrit dans les manuscripts de ce Mont, d'où je l'ay tiré le 8 febvrier 1647.

— Cf. *Neustria pia*, p. 391. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 524. — *Histoire générale*, t. I, p. 185, 257.

§ 2.

Introduction de la garnison du Mont-St-Michel, l'an 1324.

— Noté le 8 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 90.

§ 3.

Don de trois chandeliers d'argent par le duc de Bourbonnois, l'année 1329.

L'an 1329, Louys, duc de Bourbonnois, offrit à Dieu, en l'honneur de son S. Archange dans l'église de ce Mont, trois beaux grands chandeliers d'argent doré, deux desquels à présent nous restent et se veoient dans la trésorerie d'icelle, et sur l'un d'iceux sont escripts ces mots : « Louys, conte de Clermont de La Marche, chamberier de France, donna ces trois chandeliers l'an 1329; » sur l'autre il y a presque mesme escriture, mais on ne peut plus la lire pour la vétusté et usure. J'ay tiré cecy *desdits chandeliers* le 8 febvrier 1647 (aux mots *dits chandeliers* on a substitué plus tard le mot : *manuscripts*). Nota que l'an 1643 lesdits chandeliers ont esté changez.

§ 4.

Le prioré de St-Clément de Gersay est retiré des usurpateurs d'iceluy, l'an 1330.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 5.

Affranchissement d'un disner deub au seigneur de Foulgères et à toute sa suite, sur le prioré de Villamers, par Philippes de Valois, l'an 1324.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 6.

Lettre de Louis X, le Hutin, portant que le prieur de Pontorson doibt jouir de la disme des moulins et pescheries dudit lieu.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 7.

Don et démission de la fieuferme de la seigneurie de Bouillon aux moynes du Mont, par Normand Langlois, escuyer, l'an 1316.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 8.

Fondation de deux messes chascun jour par Philippes V, dit le Long, roy de France, l'an 1319.

— Noté le 8 febvrier 1647.

§ 9.

Permission de l'évesque et chapitre de Dol pour bastir une chapelle à Montrouaült, 1319.

« J'estime que c'est celle qui est à présent toutte ruinée, un peu à l'escard des bastiments dudit lieu située, qui sont aussy tous en ruine tant par le choc des guerres civiles que par le peu de soin des moynes de ce Mont à les faire réparer. » Noté le 8 febvrier 1647.

§ 10.

Construction d'une chapelle dans Loyselière, l'an 1321.

« L'abbé et les moynes obtindrent permission de l'évesque de Coustances pour faire bastir et construire la chapelle qui se voit encore à présent, laquelle a esté réparée depuis par les abbez suivants de temps en temps. » Noté le 9 febvrier 1647.

§ 11.

Confirmation du droict de patronaye de la cure de Sartilly, évesché d'Avranches, 1327.

— Noté le 9 febvrier 1647.

[illegible]

§ [illegible]

[illegible]

— [illegible]

§ [illegible]

[illegible]

— [illegible]

§ [illegible]

Bulle [illegible] 10 [illegible]

— [illegible]

§ 5.

Bulle [illegible]

— Voté le 3 février [illegible].

§ 16.

'ne femme se confiant ès mérites de l'Archange est guarie d'une paralysie (1333).

— Noté le 9 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 97.

§ 17.

In enfant aagé seulement de 20 jours dit qu'on le porte au Mont-St-Michel (1333).

— Noté le 9 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 98.

§ 18.

Jne femme se mocquant des pèlerins de St-Michel est possédée et guarie demandant pardon (1333).

— Noté le 9 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, . I, p. 99.

§ 19.

Les pèlerins de St-Michel n'ayant de quoy payer leur disner, leur hoste est payé miraculeusement (1333).

— Tiré du manuscript *RR.*, le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 100.

§ 20.

Plusieurs, de divers pays fort esloignez, sont excitez de venir en pèlerinage au Mont-St-Michel (1333).

Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 102.

§ 21.

Miracle d'un pain multiplié (1333).

— Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 103.

§ 22.

Un enfant torticolis reçeoit la santé, recommandé à l'Archange S. Michel (1333).

Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 104.

§ 23.

Punition d'un homme qui avoit empesché de petits enfants de venir en pèlerinage au Mont (1333).

— Noté le 20 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 106.

§ 24.

Trois hommes invectivant contre les pèlerins, sont punis de maladie (1333).

— Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 107.

§ 25.

Un homme sourd et muet reçeoit la santé devant l'autel de S. Michel (1333).

— Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 108.

§ 26.

Un pèlerin ayant perdu la parolle la recouvre par l'intercession de S. Michel (1333).

— Noté le 10 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 110.

§ 27.

Une femme, différant son voyage en ce Mont, perd la parolle, le continuant, la recouvre (1333).

— Noté le 11 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 111.

§ 28.

Une femme aveugle reçeoit la veue par l'invocation de l'Archange S. Michel (1333).

— Noté le 11 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 112.

§ 29.

Une femme perdit la parolle, en punition d'avoir empesché sa fille de venir en pèlerinage en ce Mont.

— Noté le 11 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 113.

§ 30.

Apparition de l'Archange sur le clocher du monastère en forme de clarté, avec plusieurs prodiges, l'an 1333.

« L'an 1333, à la feste de la Penthecoste, un peu auparavant que tous les miracles cy-dessus fussent advenus en ce monastère, le S. Archange en donna des indices, apparoissant en une grande clarté, sur le clocher de l'église de ce monastère du Mont-St-Michel, et puis il fit de si grandes tempestes et orages de vents et de pluies, que tous estimoient ce rocher, avec ses œdifices, devoir en peu de temps abîmer; néantmoins il n'arriva aulcun dommage de cela, c'estoit

seullement des advertissements que le Souverain Maître donnoit des merveilles qu'il vouloit opérer par les mérites et invocation de son sainct Archange. — Noté le 11 février 1647.

— Beaucoup des miracles de l'an 1333 rapportés ci-dessus ont trait aux nombreux pèlerinages d'enfants sur lesquels M. Léopold Delisle a publié un si curieux travail dans le XVII[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* 388-394. Ce mouvement extraordinaire, qui entraînait des bandes de pastoureaux vers la célèbre abbaye, alarma paraît-il de graves théologiens. Denis de Rickel, plus connu sous le nom de Denis le Chartreux, combattit ces ardeurs qui lui semblaient exagérées, dans un écrit intitulé *Epistola de cursu puerorum ad Sanctum Michaelem.* Tel fut aussi le but d'un autre opuscule cité par M. Léopold Delisle et composé par M[re] Nicolas de Machenhen, professeur à l'Université d'Hesdelberg.

La date des pèlerinages de pastoureaux est conservée, d'ailleurs, dans deux fragments rimés que nous empruntons au même travail :

Une M soule, comme semble,
Trois C, trois X trois I ensemble
Le temps que ces pastoureaux vindrent
Au Mont-St-Michiel, nous aprindrent :
En L'an M.CCC.XXXIII
A Saint-Michiel sa grant fiance
Fist venir au Mont grantentois
De pastoreaux grant habundance
En Saint-Michiel avoient fiance
Qui leur a donné alégeance.

Nous trouvons des allusions peu respectueuses au caractère de ces pèlerinages dans plusieurs textes. Le testament de *Jenin de Lesche qui s'en va au Mont-St-Michel* (*Anciennes poésies françaises.* Bibliothèque elzévirienne, t. X, p. 369), débute ainsi :

« Comme vray pèlerin du Mont
« Saint-Michel, *où les enfants vont*
« *Le plus souvent sans croix ni pille.*

Le savant annotateur de cette pièce rare en a rapproché, avec raison, un article des comptes royaux, publiés par M. Vallet de Viriville, à la suite de son édition d'Alain Chartier (t. III, p. 317).

« Monseigneur le Régent, pour argent donné aux galopins de la cuisine, pour aller au Mont-St-Michel, au temps de karesme mercredi 5 février (1421), argent, 16 sous. — On peut aussi y joindre ce dicton recueilli par M. Canel (Blason populaire, t. I, p. 62) :

« Les petits gueux vont à St-Michel et les grands à St-Jacques. »

§ 30 *bis.*

Philippes VI, roi de France, prend en sauvegarde et confirme les biens du Mont-St-Michel. Lettres patentes du 6 *juillet* 1334.

— Noté le 11 février 1647.

§ 31.

Délivrance d'un navire et d'un poulain gayfs, trouvés dans la seigneurie de Genest, contre les officiers royaux (1334).

L'an 1334 susdit fut trouvé un poulain espave sur la terre et seigneurie de Genests, deppendance de ce Mont-St-Michel, lequel quoy qu'appartenant à l'abbé Jean de la Porte et à ses moynes, comme seigneurs de ladite terre de Genests, estant une chose gayfve, touttefois le viconte d'Avranches, comme juge royal, l'avoit fait arrester au profit du Roy; l'abbé et les moynes s'estant si bien deffendus et montré leurs droits, que ledit viconte fut condenné leur rendre le poulain gayf, comme vrais seigneurs ausquels les espaves appartenoient véritablement. La mesme chose arriva pour un vaisseau qui aborda sans maître audit Genests, lequel, comme les officiers du Roi et recepveurs du domaine, le voulloient saisir, les moynes firent juger leur appartenir comme à seigneurs ayant les choses gayves. Les deux sentences sont ès archives. Je l'ay tiré le 12 febvrier 1647.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 32.

Plusieurs grâces, priviléges, exemptions et confirmations des biens du Mont-St-Michel, par Philippes de Valois, l'an 1334.

— Noté le 12 febvrier 1647.

CHAPITRE XXVIII.

De Nicolas Le Vitrier, esleu 27e abbé de l'Abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Nicolas Le Vitrier, esleu 27e abbé de ce monastère l'an 1334, meurt l'an 1362, après 28 ans de règne.

L'an 1334 susdit, le 14 avril, le bon abbé Jan de la Porte ayant changé cette vie misérable en une meilleure et ses funérailles achevées, les festes de Pasques solennisées, les moynes de ce Mont s'assemblèrent en chapitre et esleurent pour leur abbé Nicolas, surnommé Le Vitrier, lors prieur claustral et profex de ce monastère, natif de la ville de ce Mont-St-Michel. Il fut bény par l'évesque à Avranches au moins de juin suivant et au retour reçeu des moynes processionnellement, jurant sur les Saincts-Evangiles de garder les statuts et ne rien innover dans le monastère au préjudice de la régularité. Les manuscripts d'où j'ay extrait cecy disent qu'il le fit aussy jusques à la mort, mais il est certain que du temps de cet abbé la régularité estoit bien deschue, puisque par convention il se retenoit un peculion sur ce monastère. Celcy faict foy de la propriété, laquelle S. Benoist abhorre comme la peste dans sa règle, sachant qu'elle devoit estre l'unique moyen de renverser tout le bien

spirituel de ses enfants, lequel vice commença sous cet abbé Nicolas Le Vitrier à régner dans ce monastère et a du depuis continué en augmentant; de telle sorte que l'abbé et les moynes dans nos derniers siècles n'estoient point différents des séculiers dans la possession des biens temporels, voire beaucoup plus extravagants. — Il y eut beaucoup de guerres durant cet abbé et de révolutions dans la France, ce qui luy donna bien de la paine à conserver cette place en l'obéissance du roy. Il arriva plusieurs autres choses dignes de remarque que je diray en son lieu cy-après. Il trespassa le 30 octobre l'an 1362, après avoir gouverné ce monastère 28 ans six mois et fut enterré en ce monastère. Je n'ay point trouvé où. J'ai tiré le tout des susdits manuscripts, qui sont ès archives de ce Mont, le 12 février 1647.

§ 2.

Ordonnance du pape pour la réformation du monastère de ce Mont, avec commission donnée à l'abbé de Marmoustier 1337.

« Ordre d'envoyer chaque année deux religieux étudier à Paris. » — Noté le 12 febvrier 1647.

§ 3.

Dénombrement du revenu de l'abbaye du Mont-St-Michel, rendu par Nicolas Le Vitrier aux abbés commis par le pape.

« Il a assuré n'avoir que du revenu et de quoy

entretenir quarante moynes qui sont dans icelluy pour lors, d'autant qu'il couste extrêmement à faire monter les provisions audit lieu et plusieurs autres difficultés qu'il objecte. »

La déclaration de revenu est aux archives. Je l'ay extraict le 12 febvrier 1647.

§ 4.

Acquisition d'un quard de froment de rente qui grevoit le moulin de Barne, appartenant aux moynes en Brétheville, 1337.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 5.

Exemption aux moynes de ce Mont de payer solde aux gens d'armes de Normandie, l'an 1347.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 6.

Union spirituelle de l'abbaye de Mont-Bourg à celle du Mont, 1343.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 7.

Deffenses aux capitaines des places fortes de Normandie de rien faire payer aux moynes du Mont-St-Michel, 1346.

Toutes les lettres et priviléges sont ès archives de ce Mont, d'où je l'ay tiré le 12 febvrier 1647.

§ 8.

Exemptions par les roys de France aux abbé et moynes du Mont-St-Michel de payer la solde de la garnison dudit lieu, 1347.

— Noté le 12 febvrier 1647.

§ 9.

Bulle de Clément VI, qui confirme les biens, priviléges et exemptions du monastère, avec ampliation, 1347.

— Noté le 13 febvrier 1647.

§ 10.

L'abbé Nicolas Le Vitrier quitte les offrandes de l'église à ses moynes moyennant 100 *livres de rente, par transaction*, 1348 (Archives).

« Et par là a commencé la belle mansse abbatiale d'où jouissent cejourd'hui nos abbés de ce Mont, la-

quelle s'est accrue petit à petit depuis, fondez qu'ils ont esté sur cette première transaction et de telle sorte que les abbés ont esté sur le point de rescinder et exterminer le monachisme de cet aucien, sainct et fameux monastère. Voilà ce que produit la violation de nos règles. » — Noté le 13 febvrier 1647.

§ 11.

Sixiesme incendie arrivé ès bastiments du Mont-St-Michel, 1350.

L'an 1350 le feu du ciel tomba sur le monastère du Mont-St-Michel et en brusla une grande partie des bastiments, ce qui n'affligea pas peu l'abbé Nicolas Le Vitrier et les moynes d'icelluy, lesquels d'ailleurs estoient assez empeschés, à cause des guerres, à la garde de leur monastère, sans avoir de la misère par ailleurs. Il fist toutefois réédifier le plus tost qu'il pust le dégast du feu et entretenir tous les bastiments en bon estat durant sa vie. J'ay tiré cecy du manuscrit qui parle des abbés, qui est aux archives de ce monastère, le 13 février 1647.

§ 12.

Sauvegarde du roy Jan pour l'abbaye et deppendances d'icelle, avec les expresses deffenses à toutes sortes de gens de guerre de loger ès terres et deppendances dudit Mont, ny de faire aux moynes la moindre incommodité (1352).

— Extrait des archives le 13 febvrier 1647.

§ 13.

Lettres patentes du roy Jan, qui deffend à toute personne de rien prendre sur les terres de ce Mont (1355).

— Tiré des archives le 13 febvrier 1647.

§ 14.

Sentence arbitrale relativement au droict de patronage de la cure de Servon, débattu entre les moynes et le seigneur de Servon (1336).

— Tiré des archives le 13 febvrier 1647.

§ 15.

Commandement de Charles V aux habitants des quatre paroisses (Ardevon, Huynes, Espas et Beauvoir), de faire le guet en ce Mont (1356).

— Tiré des archives le 13 febvrier 1647. — Il n'y a pas de paragraphe 16 dans le manuscrit.

§ 17.

Charles V ordonne au gouverneur de la province de ne mettre en ce Mont aulcun autre capitaine que celuy qui y estoit du consentement de l'abbé, avec 6 hommes d'armes et 8 archers pour la seureté de la place (1357, Archives).

— Noté le 13 febvrier 1647.

§ 18.

Exemption de Charles, duc de Bretaigne, pour la franchise des provisions du monastère. — Lettre aux recepveurs des tailles (1359).

— Tiré des archives le 13 febvrier 1647.

§ 19.

Charles, duc de Bretaigne, supplie les moynes de luy subvenir d'argent en sa nécessité des guerres (1360).

— Noté le 13 febvrier 1647.

§ 20.

L'abbé Nicolas Le Vitrier réunit le fief de Bacilly au domaine de l'abbaye de ce Mont-St-Michel (Archives, contract fait avec Thomas Guynebault), 1345.

— Noté le 13 febvrier 1647.

§ 21.

Establissement en la possession de toute sorte de droicts seigneuriaux de la baronnie de St-Paër, dépendant du Mont.

L'an 1360, l'abbé et les moynes de ce Mont estant tous les jours attaqués par les seigneurs particuliers

du pays et mesme par les officiers du roy pour leurs droicts de varecq, choses gaives, prisons, esturgeons et autres poissons à lard, ils furent contraincts de se pourvoir par devers le roy Jan et Charles V, encore duc de Normandie et dauphin de France, lesquels disjoinctement donnèrent des lettres patentes à l'abbé et aux moynes, par lesquelles il les confirmait dans les droicts susdits et particulièrement dans l'estendue de la baronie de St-Paer, dont il estoit pour lors question. Item, l'an 1384, fut faicte information desdits droicts appartenant auxdits moynes par devant le juge de Coustances, lequel rendit sentence le mesme an 1384, à l'encontre de M. le procureur du roy dudit lieu, au profit desdits moynes, par laquelle ils sont maintenus en la possession desdits droicts cy-dessus, en outre ès droicts d'effusion de sang des malfaicteurs, mesure et taxe des vins, cydres et bleds, avec droits de garde et de tutelle (Archives, 1360).

— Noté le 13 febvrier 1647.

§ 22.

Donation de 50 livres de rentes sur le prioré de la Bloutière, par Charles V, dit le Sage.

« Cette rente annuelle luy estoit deue par les prieur et chanoynes du convent de la Bloutière, à cause et pour raison dudit lieu, qui leur avoit esté fieffermé par le roy Philippes, à la réserve desdites 50 livres de redevance, l'an 1275.

« L'acte de donation est aux archives du monastère, avec une obligation et une sentence rendues contre les prieur et chanoynes dudit lieu, pour la continuation du payement de ladite rente. »

— Archives 1360. — Noté le 14 febvrier 1647.

§ 23.

Bulle d'Innocent VI, qui donne cent quarante jours d'indulgences à ceux qui visiteront l'église du glorieux S. Michel Archange, aux deux festes dudit sainct.

— Bulle du 6 des ides de janvier 1360. — Archives. — Noté le 14 febvrier 1647.

§ 24.

Le droict de patronage de la cure de Coudeville est alternatif entre le seigneur de Coudeville et les moynes, mais le seigneur doit cent sols de rente annuelle aux moynes.

Sentence arbitrale entre les moynes et Jean Costard, seigneur de Coudeville. — « Ledit Costard fut bien favorisé des arbitres. »

Archives, sentence arbitrale, 1362. — Noté le 13 febvrier 1647.

§ 25.

Bulle d'Urbain V, qui confirme les priviléges et biens du monastère.

Archives, 4 des kalendes de may 1362. — Noté le 14 febvrier 1647.

CHAPITRE XXIX.

De Geoffroy de Servon, esleu 28e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel.

§ 1.

Geoffroy de Servon est esleu 28e abbé de ce Mont, l'an 1363, règne 23 ans, meurt l'an 1386.

L'an 1362, le dernier jour du mois d'octobre, Nicolas Le Vitrier estant décédé, les moynes de ce Mont s'assemblèrent et esleurent cinq mois après, en mars 1363, pour leur abbé, Geoffroy surnommé de Servon, natif de la ville d'Avranches, en ce temps-là vivant dans le monastère en la qualité de prieur claustral, duquel il estoit moyne profex. Cet abbé esleu fit aussy plusieurs choses remarquables durant son règne, tant pour l'augmentation des biens du mo-

nastère que de ses deppendances; il fit renouveller les priviléges d'officier pontificallement, voire il les fit augmenter. Il fit grandement travailler ès bastiments de ce monastère, qui furent bruslés de son temps. Il fut continué capitaine de la garnison de ce monastère, succédant à Nicolas Le Vitrier, le premier capitaine d'icelle étant abbé et capitaine ensemblement. Il se passa plusieurs autres choses durant vingt trois ans qu'il fut abbé et trois mois de plus, ce que je rapporteray en son lieu. Je n'ay rien trouvé de son bon ou mauvais gouvernement touchant la régularité. Il semble que dans ce temps-là on n'en faisoit guères d'estat. Il décéda le dernier jour de febvrier 1386, et fut enterré en cette église sans savoir où. Je l'ay tiré des manuscripts qui parlent des abbez de ce monastère, qui sont gardés ès archives de ce Mont-St-Michel, le 14 de febvrier 1647.

§ 2.

Charles V de Chastillon, dit de Bloys, apporte une relique de S. Yves de Rennes, en ce Mont, nuds-pieds, 1363.

« Icelluy ayant esté tué en bataille l'an 1364, Dieu illustra son tombeau de plusieurs miracles, ce qui fit que l'abbé et les moynes supplièrent le pape Grégoire II° de le canonizer. S'il le fit ouy ou non il ne conste pas. » — Noté le 14 febvrier 1647.

§ 3.

Sauvegarde de Charles V dit le Sage, qui confirme le monastère et dépendances (Archives, 1364).

— Noté le 14 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel*, t. II, p. 95.

§ 4.

L'abbé Geoffroy de Servon est confirmé capitaine de la garnison de ce Mont par le roy Charles V, dit le Sage, l'an 1364.

— Noté le 14 febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 95.

§ 5.

Deffences du roy Charles V à toute personne d'entrer dans le Mont-St-Michel, armé.

« Extraict de la lettre en viel gaulois le 14 febvrier 1647. »

§ 6.

Deffences dudit roy Charles aux capitaines des places fortes de rien prendre sur les terres du Mont-St-Michel, 1364.

— Lettres patentes, Archives 1364. — Noté le 15 février 1647.

§ 7.

Le roy Charles V ordonne que les moynes lèveront 6 deniers par livre sur tous marchands trafficants dans l'étendue des terres de l'abbaye pour la garnison du Mont.

— Lettres patentes de 1364, Archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 8.

Mandement de Bertrand du Guesclin au capitaine de Chanteloup de ne contraindre en aulcune manière les habitants de la baronnie de St-Paer à faire le guet et la garde audit chasteau.

— Mandement de 1364, Archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 9.

Certaines personnes condemnées à l'amende pour avoir porté au sieur de Carolles des esturgeons au lieu de les porter au Mont-St-Michel (1365). *Même décision en* 1400.

— Sentences de 1365 et de 1400, Archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 10.

*Ordonnance du roy Charles V contre Jan Boniant (l'*Histoire générale *met Bonant), viconte d'Avranches, qui, avec son espée, avoit voullu entrer en ce Mont par force.*

L'an 1365, le 1er jour de janvier, Jan Boniant, viconte d'Avranches, ville pour lors ennemye de la France et tenant le party du roy de Navarre, venant en ce Mont y voulut entrer avec son couteau dans sa pochette en compagnie de quelques aultres gens. Les gardes luy dirent que ce n'estoit l'intention du roy que qui que fust entrast dans cette place avec la moindre arme.

Jan Boniant se picqua fort et ferme et protesta de se venger des moynes, et, comme il est à prœsumer, il faisoit et rendoit mauvaise justice dans les procez et affaires que les moynes avoient devant luy, c'est pourquoy ils eurent recours au roy Charles V, et luy, tout raconté, il leur donna renvoy de leurs causes devant le baillif d'Avranches et non davantage devant ledit viconte. Voycy une partie des lettres-patentes expédiées sur ce subjet qui sont gardées ès archives du monastère : Carolus etc... ce Jan Boniant, portant un grand cutel à pointe nez, de sa volenté, par sa force et puissance, s'est naguieres efforcé d'entrer en ladite abbaye avecques plusieurs autres compagnons et le reste... par où appert que c'estoit un

coustelats ou grand cousteau de costé et non un cousteau de pochette comme a remarqué celuy qui a faict le manuscript des abbés de ce Mont. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 11.

Passeport de Jan, duc de Bretaigne, pour les provisions en franchise du Mont-St-Michel, 1366.

Lettre aux fermiers et recepveurs des traites foncières de Bretaigne, 1366, Archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 12.

Un poissonnier est condamné à une amende pour avoir vendu au lieu de St-Paer son poisson en cachette et avant soleil levé.

Sentence amendable contre Gaultier Lemaigre, 1366, Archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 13.

Confirmation par Guythenoc, Alarin sa femme, Joscelin, Mings et Tusgual leurs fils, du don de 4 villages, Tregentel, Kerbisquel et Ros, paroisse de Miniac, et Carnoger, paroisse de Methon, avec un moulin et dixmes, faict au prioré de Rocquillats.

Acte de donation de 1366, Archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 14.

Ordonnance du roy Charles de razer certaines maisons du Mont-St-Michel, nuisant à la forteresse de l'abbaye (1368).

L'an 1368, l'abbé Geoffroy de Servon obtint des lettres-patentes pour de rechef contraindre les sujets de ce Mont et des 4 paroisses en deppendantes au guet et à la garde de la place dudit lieu, ensemble commandement aux soldats du Chasteau de ce monastère de faire la visite dans les maisons de la ville de ce Mont, et injonction audit abbé, de la part du roy Charles V, de faire desmollir toutes les maisons qui pouvoient tant soit peu nuire à la seureté de la place. L'abbé Geoffroy de Servon obtint sourdement ces lettres comme venant du propre mouvement de Sa Majesté, n'ayant pas voullu de son chef chocquer (quoy qu'il eust pu agir sans aultre commandement), les bourgeois du Mont-St-Michel, petite ville, autrefois que les abbés estoient régulliers et résidants dans le monastère, remplie d'honnestes gens et mesme de plusieurs nobles, comme il apparoist encore à présent par les bastiments et manoirs d'icelle, lesquels n'auroient pas esté si bien construits si c'estoit pour loger cette multitude de pauvres gens qui n'ont guères de quoy frire maintenant en icelles habitant, de plus qu'un Nicolas le Vitrier, abbé autrefois de ce fameux monastère, n'eust pas esté pris de cette lye de peuple, à la porte de son abbaye, pour gouverner un si véné-

rable Panthéon, s'il n'eust esté de maison, joint qu'il avoit le cœur trop généreux et porté à la guerre et aux armes pour avoir sorty de bas lieu. J'ay faict cette remarque sur les manuscripts du monastère et sur la lettre conservée ès archives d'icelluy, le 15 febvrier 1467.

§ 15.

Deffences du pape Urbain V de recepvoir des bastards en la religion monastique dans le Mont-St-Michel, 1368.

L'an 1368 il arriva grand grabuge entre les moynes et l'abbé de ce monastère du Mont-St-Michel, à l'occasion d'un jeune homme nommé Guillaume de la Boissière, lequel, à cause qu'il estoit bastard de naissance, la plus grande partie des moynes avoient refusé d'estre receu dans le monastère à l'habit monachal. Ce Guillaume, voyant qu'il ne pouvoit venir à ses fins, comme il y a de l'apparence, supporté de l'abbé ou de quelques moynes puissants dans icelluy, se pourveut par devers le pape Urbain V, pour lors tenant le siége de saint Pierre en Avignon, et obtint une jussion de Sa Saincteté à l'abbé et aux moynes du Mont-St-Michel à ce qu'ils eussent à le recepvoir à la probation et au noviciat. Cette partie des moynes, non consentants à la réception de cet illégitime, envoyèrent au mesme pape luy faisant entendre la vérité du tout, obtinrent la bulle qui suit, émanée *vivæ vocis oraculo papæ*, à la relation du cardinal *a latere :*

« Noveritis quod nuper expositum fuit Sanctissimo

Domino Urbano papæ... quod nullus illegitimus recipiatur... Tamen Guillermus de la Boissiere patiens defectus natalium, ex Johanna La Manigine, muliere non conjungata genitus, quæ multos amatores indifferenter recepit, ut dicitur, in suis et dicti monasterii partibus satis propinquis, et eidem Guillermo patres diversos ut nutrimenta reciperet assignavit, tacito de præmissis litteras impetravit a Domino nostro Papa prædicto ut in monasterio reciperetur in monachum et in fratrem. Verum quia timebatur quod de receptione dicti Guillermi in præfato monasterio, discordiæ, divisiones et scandala possent sequi præsertim cum in eodem monasterio et locis circumvicinis, per famam publicam teneatur, ut fertur, quod ipse Guillermus fuerit et sit filius, quondam fratris Nicolai Le Vitrier abbatis monasterii supradicti, qui ipsum in domo ejusdem monasterii de Bellovisu nuncupata, fecit, ut dicitur, nutriri per plures annos; idem dominus noster Papa... declaravit istum Guillermum non fore recipiendum. » Par où appert que ledit Guillaume avoit desjà l'habit du temps mesme de Nicolas Le Vitrier, et que les moynes l'avoient mis dehors à cause de sa naissance infâme : par ou appert de rechef de la bonne observance régulière qui se pratiquoit durant le règne de ce Nicolas. Il estoit bien difficile qu'un homme si vaillant dans les armes et tant adonné à la guerre eust esté dévot. Dieu luy face miséricorde et à nous tous. J'ay tiré cecy de la bulle de ce cardinal, qui fut donnée en Avignon, par commandement d'Urbain V, le dernier du mois d'aoust 1368.

Elle est ès archives du monastère où je l'ay remise après l'avoir leue, le 15e jour de febvrier 1647.

§ 16.

Appoinctement entre les moynes du Mont et les frères de l'Hôtel-Dieu de Coustances pour les dixmes de la Pommeraye.

Acte de 1369, renouvelé en 1470, archives. — Noté le 15 febvrier 1647.

§ 17.

Rachapt de Jan Thiberge de 40 sols tournois de rente dus par les moynes sur leur moulin du Prey en St-Benoist de Beuvron.

Acte de 1370, archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 18.

Acquisitions pour les moulins : du Déluge, Pierre, du Bourg et Juette en St-Benoist de Beuvron, faictes par les moynes en 1372.

— Noté le 18 febvrier 1647.

§ 19.

Debvoirs de services de plusieurs hommes d'armes au jour de la St-Michel et en temps de guerre jusques l'an 1372.

L'an 1372, l'abbé Geoffroy de Servon et les moynes

de ce monastère du Mont-St-Michel, voulant orner leur église et rendre splendide le service d'icelle au jour du sainct Archange, au mois auquel on célèbre en ce monastère la dédicace de son église, sçavoir le 29e jour de septembre; à ces fins ils passèrent un accord et appoinctement avec le sieur de Pitelou pour le fief d'Aucey, situé en la Croix et Peloing par lequel accord l'abbé et les moynes relaissent ledit fief d'Aucey au sieur de Pitelou, à la charge de X sols de rente, et de fournir un homme d'armes au jour de St-Michel pour garder au coing de l'autel dudit sainct, ou bien à la porte du corps-de-garde dans Belle-Chaire. L'acte est ès archives du monastère avec plusieurs autres d'autres fiefs et vavassoreries données à cette charge à plusieurs particuliers, ainsy comme il est à présumer, par cet abbé Geoffroy de Servon, ayant cherché à mon possible dans les tiltres du chartrier où je n'ay rien trouvé de cette institution que depuis l'eslection dudit Geoffroy. Et Pierre Le Roy qui luy a succédé immédiatement, faict une liste des vassaux du monastère qui devoient ces redevances dans le livre qu'il a fait construire des deppendances et revenuz du monastère, joint que ledit Pierre Le Roy estoit trop bon mesnager pour prodiguer ainsy les biens du monastère pour un vent d'honneur. Enfin il est donc bien probable que Geoffroy de Servon inventa ces nouveaux debvoirs en l'honneur de son abbaye et au détriment et avec aliénation de quantité de ses fiefs qu'il détascheoit de son domaine pour les bailler en arrière-fief. Voicy la liste

de ceux qui doivent ces redevances desdits hommes d'armes, tirée du manuscript de Pierre Le Roy, qu'on appelle vulgairement dans ce lieu le livre rentier ou *Guanandrier de l'abbé Pierre.* A la fin d'iceluy met ce qui suit :

1. Le Sr de Hambye tient en la paroisse de Boucey, de Moidrey et Caugey un fief en vavassorerie *per tertium militis.*

2. Richard de Praël, à cause de Janne de Verdun, sa femme, tient un fief de hautbert en Tanye, de quoy il doibt à ladite abbaye du Mont-St-Michel, *unum tertium militis.*

3. Il y avoit en la ville ou village de Brée un fief ou vavassorerie, mais à présent il est en la main des abbez et religieux dudit Mont.

4. Louys de la Bellière tient le fief et vavassorerie de la Bellière en Brée, en la paroisse de Tanye.

5. Jean Ase tient de ladite abbaye le fief et vavassorerie du Mesnil-Adelée.

6. Item les abbés et couvent du Mont tiennent la vavassorerie de Peloing, laquelle ils ont retirée de Jean Test.

7. Robert du Buat tient le fief ou vavassorerie d'Aucey en la Croix et Peloing, de laquelle estoit faict mention cy-dessus.

8. Hervé de la Cervelle tient le fief ou vavassorerie de Villars ou de Villiers.

9. Item Robert de la Croix tient la vavassorerie du Boschet ou Boislehon, en la paroisse de Curey.

10. Item le fief ou vavassorerie située en la paroisse de Curcy, autrefois appelée de Colin-Jaimes, de Martigny et de Costard.

11. Guillaume du Hommet tient le fief et vavassorerie de Soligney, en la paroisse de Curey.

12. Item Thomas Bivier et consorts tiennent le fief et vavassorerie de Fournel-Villars ou de Villiers, située en la paroisse; et de Vessey et de la Croix.

13. Richard du Praël au lieu d'Alain Girault, tient le fief et vavassorerie de Verdun, en la paroisse d'Huisnes.

14. Guydo du Viars pour Jan Thomas Alard, tient le fief et vavassorerie de Mesnil-Adelée et de la Broise, et est relevé de 15 livres tournois, et doibt de rente 10 sols tournois.

15. Item la vavassorerie de la maison Dieu de St-Jacques-de-Bevron, située en la paroisse de Villars ou de Villiers et de la Croix.

16. Jan Chevallier, seigneur de Romilly, tient un fief en la Chapelle-Hamelin, par hommage et en paye cent sols tournois de rente.

Voicy ce qui suit après tous ces articles :

« Et tenentes dictas vavassorias, eas tenent per fidem et hommagium et pro eis debent relevia et tredecima, et tenentur ipsi eorum quilibet adesse custodiæ portæ dictæ abbatiæ, quando opus est, videlicet tempore guerrarum, unum per cursum et decursum maris seu alias ascensum et descensum, armati singuli de cambeson, capellinis, ganteletz, scutis et

lanceis et, singulis annis, in festo sancti Michaelis de mense septembris. » J'ay tiré cecy et du Guanandrier et de plusieurs tiltres pour lesdites vavassoreries trouvés ès archives le 16 febvrier l'an 1647.

Nota que tous ces hommes d'armes, après la grande messe le jour de St-Michel, vont disner au réfectoire.

§ 20.

Dame Thyphaigne, femme de Bertrand du Guesclin, après avoir demeuré quelques années en la ville du Mont, meurt à Dinan, 1374.

L'an 1374, Thyphaigne de Raguenel, fille du viconte de la Bellière, estant à Dinan au lit malade, preste à sortir de ce monde, avant de mourir manda l'abbé Geoffroy de Servon, pour le prier de faire ses obsèques, ce qu'il fit officiant pontificallement à l'enterrement de cette dame, puis il s'en revint en ce Mont par la ville de St-Malo. La cause pourquoy cette dame demanda que Geoffroy de Servon fit ses obsèques, estoit qu'elle le congnoissoit, ayant, peu de temps avant mourir, demeuré en la ville de ce Mont-St-Michel, quelques années après que messire Bertrand du Guesclin, son mari, qui par son généreux courage mérita d'estre connestable de France et gouverneur de la province de Normandie, auquel ayant eu commission d'aller faire la guerre en Espagne avec une grosse armée, elle demanda permission de venir demeurer en ce Mont en attendant son retour, ce qu'il luy ac-

corda, et luy-mesme avant son départ luy fit bastir une maison au hault de ladite ville, que l'on voit encore cejourd'huy toute ruinée, un pend de la muraille de laquelle est construit sur trois piliers qui se voient fort à l'aise des fenêtres du bout du dortoir à présent du monastère. On l'appelle vulgairement le chasteau de dame Thypaigne ; et où ledit Bertrand du Guesclin la logea et luy laissa cent mille florins en garde, qu'elle départit libéralement jusques au dernier denier à tous les soldats et capitaines qui, ayant perdu leurs biens à la guerre, venoient en ce Mont luy faire visite, les excitant par là de retourner à l'armée soubs les enseignes de son mary. Il est à croire que cette dame estoit dévotieuse à l'archange S. Michel beaucoup, car à quoi bon auroit-elle esleu une si triste demeure au restant, elle qui avoit tant de belles demeures et de beaux chasteaux, si ce n'avoit esté pour la dévotion du lieu si sainct, le patron duquel estant le chef de la milice céleste, elle peust plus facillement prier en ce lieu pour la conservation de son mary. Son occupation journallière le prouve, car il est dit d'elle qu'elle estoit très-bien entendue à la philosophie et astronomie judiciaire, s'occupoit à calculer et dresser des éphémérides et des jours fortunez et infortunez à son mary, ainssy mesme qu'elle lui en avoit desjà remarqué auparavant qu'il fust party. Enfin ce Mont lui estoit propre quant à la vénération et dévotion du lieu, que aussy quant à la situation, où l'horizon ne luy pouvoit nullement estre caché. D'Argentré rapporte cecy au livre VII de son

Histoire de Bretaigne, d'où je l'ay tiré le 16 febvrier 1647.

— Cf. *Histoire générale*, par dom Huynes, t. II, p. 51. — *Histoire de Bertrand du Guesclin*, par Siméon Luce, t. 1, p. 401. *Les Annales Religieuses* de l'*Avranchin* de l'abbé Desroches contiennent, à la page 60, le texte d'une lettre adressée par du Guesclin à un moine du Mont-St-Michel pour solliciter le paiement d'une somme de cinquante realx.

§ 21.

Sentence contre les héritiers de Romilly pour le patronage de la cure de la chapelle Hamelin.

— 3 juillet 1375, Archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 21 *bis*.

Bulle de Grégoire XI, qui confirme tous les priviléges de ce monastère; 2 des ides de décembre 1375.

Archives. — Noté le 7 febvrier 1647.

§ 22.

Donation d'une maison et jardin en la ville de Caen par une vefve, 1375.

L'an 1375, dame Denyse, vefve d'escuyer Robert

Vimont, donna, pour le salut de son âme et de feu son mari, aux moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel, en l'honneur de Dieu et dudit S. Archange, une maison et jardin, situez en la ville de Caen, en la province de Normandie, près la porte de St-Estienne-le-Viel, butant d'un bout à la Grande-Rue et d'autres à la rue des Prez. Il estoit deub environ 9 ou 10 livres de rente sur ladite maison que lesdits moynes racquitèrent depuis à plusieurs particuliers et mesme acquirent en ce lieu de quoy faire un beau jardin du consentement des bourgeois de Caen. Mais à présent cette maison est arrentée à 10 livres seulement pour ce que Arthur de Cossé, abbé commendataire de ce Mont, qui dissipoit les biens des abbayes qu'il possédoit, la bailla à vil prix, recepvant cinq cents livres tournois de vin d'entrée l'an 1579.

L'acte dudit don et des autres d'acquest sont ès archives de ce monastère d'où je l'ay tiré le 16 febvrier l'an 1647.

Il est à noter que les moynes de ce Mont avoient auparavant ce don une maison dans ladite ville, laquelle Robert de Thorigny fist bastir, laquelle avec celle-cy sont aliénées du monastère et les PP. Jésuites à présent les possèdent.

§ 23.

Acquisition de certains droits deubs à Jean Paysnel, s^r de Marcey, 1377.

« 25 livres de rente pour une pelice et des bottes

sur les dixmes de Sartilly; item deux livres de cire et une livre de poivre sur la masure de l'Espine, dépendant du prioré de Tombelaine. »

Contrat de 1377, Archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 24.

Acquisition du fief de Pelong, en la baronnie d'Ardevon, de Nicolas Jantest, 1378.

Archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 25.

Accord avec le curé de Champeaux, messire Richard Belon, pour les dixmes, moyennant une rente de 10 *quards de bled, que le curé et ses successeurs paieront annuellement aux moynes, sçavoir :* 4 *quards froment,* 3 *quards paumelle et* 3 *quards avoine.*

Acte de 1379, ratifié par l'évesque d'Avranches en 1383, Archives. — Noté le 16 febvrier 1647.

§ 26.

Donation du four à ban d'Ardevon, l'an 1379.

« Nota : à présent néantmoins le roy jouist des revenus dudit four et les religieux n'y ont plus rien sans qu'on sache comme cela est arrivé. » — Noté le 17 febvrier 1647.

§ 27.

7° *Incendie arrivé ès bastiments du Mont-St-Michel par le fouldre*, 1374.

L'an 1374, le 8ᵉ jour de juillet, le feu du ciel tomba sur l'église, dortoirs et autres logis de ce monastère du Mont-St-Michel qui furent bruslez et réduits en cendre, comme aussy la ville dudit Mont, comme il arriva l'an 1300, comme j'ai ci-dessus dit; cela affligea l'abbé Geoffroy de Servon et les moynes plus que l'on ne sçauroit exprimer. Ils firent au plus tost réparer le tout où Geoffroy montra un grand zèle, faisant travailler à ce nuict et jour. J'ay tiré cecy du manuscript qui parle des abbés, RR., le 17 février 1647.

§ 28.

Construction de la petite chapelle de Ste-Catherine, l'an 1380.

L'an 1380, les ruines arrivées par le fouldre estant réparées entièrement par la vigilance de l'abbé Geoffroy de Servon, il fit pareillement ensuitte de ce une petite chapelle appelée la Chapelle-des-Degrez ou de Ste-Catherine, qui est à présent sans autel soubs le logis abbatial, vis-à-vis du moulin à chevaux, situé soubs la croisée de l'église du costé du midy. Le tout est autrement disposé maintenant, car ce moulin a esté mis au lieu où autrefois estoit la chapelle de S. Martin, et

où est le logis abbatial il n'y avoit qu'une muraille de closture, une tour au bas de laquelle cette petite chapelle estoit nouvellement édifiée par cet abbé. J'ay tiré cecy des manuscripts dudit Mont, le 17 febvrier 1647.

§ 29.

Bulle de Clément VII, qui confirme tous les privilèges et les dons faits au Mont-St-Michel.

Bulle du XI des kalendes de may 1385, Archives. — Noté le 18 febvrier 1647.

§ 30.

Donation, par la duchesse Blanche d'Orléans, de 101 *livres de rente sur la fieufferme de Bouillon et des bois de l'Oillande, à la charge d'une messe par jour pendant sa vie, d'un requiem par jour après son décès, avec anniversaire ou obit par an à perpétuité*, 1385.

Archives. — Noté le 18 febvrier 1647.

§ 31.

Appoinctément avec MM. les chanoynes d'Avranches pour les dixmes du village de Brée en Tanye.

Acte de 1385, Archives.—Noté le 18 febvrier 1647.

§ 32.

Bulle de Clément VII qui confirme les priviléges pontificaux et permet d'en user dans l'église de l'évesque.

Il s'agissoit du droit d'user de mitre, de dalmatique, de thunique, d'anneau, de bénir publiquement. Cette bulle ayant esté fulminée, Laurent, évesque d'Avranches, et plusieurs autres de la province estant au désespoir d'un cas qu'il croioient estre aux dépens de leur authorité, rescrivirent et envoyèrent au pape, lequel sur ce par eux fust tant importuné qu'il fut contrainct de donner une autre bulle la mesme année 1385, par laquelle il dit que pour éviter aux dissentions que les priviléges de sa première bulle pourroient faire naistre entre les abbés du Mont et les évesques d'Avranches, il ordonnoit que ledit abbé ne pourroit user des insignes pontificaux ny gérer les fonctions hors le lieu de sa juridiction en la présence des archevesque et évesque de Rouen et d'Avranches, sinon de leur consentement.

Bulle des nones d'avril 1385, id. du XIV des kalendes de novembre 1385, Archives. — Noté le 18 febvrier 1647.

§ 33.

Une belle mitre, semée de perles et de pierres prétieuses, faicte par l'ordre de Geoffroy de Servon, abbé, l'an 1385.

L'an 1385 susdit, Geoffroy de Servon, nonobstant la modification de la bulle obtenue du pape par le

susdit évesque d'Avranches, il ne perdit point courage, au contraire. Il avoit toujours néantmoins le dessus sur ledit évesque, qui luy avoit fait de grandes deffenses soubs de griefves paines de plus user de mitre, d'anneau, etc., et des autres ornements pontificaux. C'est pourquoy il fit faire une prétieuse mitre toute couverte de perles et de pierreries fort riches et de valleur, qu'il portoit et en usoit toutes les bonnes festes et aux autres temps que son privilége luy permettoit. Cette mitre est en la trésorerie du monastère du Mont, un peu moins grande et moins aulte que celle que fit faire l'abbé Robert Jollivet, qui fut le second abbé après luy. J'ay tiré cette remarque des manuscripts des abbez le 18e jour de febvrier 1647.

§ 34.

Acquisition des fiefs du Perrier, de Brée, de la Mesleraye, de Craën de Poterel, de Viel, de Montmirel et de Touffon.

Ces fiefs estoient situés : Périer au Loreur, Brée en Domville, la Mesleraye et Craen dans la baronnie de St-Paer; Poterel, Viel et Montmirel en la baronnie de Genests; Touffon dans le Maine, près le prioré de l'Abbayette. — Actes d'acquisition. Archives. — Noté le 18 febvrier 1647.

§ 35.

Acquisition de plusieurs domaines en Espas (1386).

— Noté le 18 febvrier 1647.

CHAPITRE XXX.

De Pierre Le Roy, esleu 29e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Pierre Le Roy est esleu abbé 29e du Mont-St-Michel, l'an 1386, *régna* 24 *ans, mourut l'an* 1410.

L'an 1386, le dernier jour de febvrier, Geoffroy de Servon ayant rendu l'esprit à Nostre Seigneur, quelques jours après, les moynes esleurent Pierre Le Roy, abbé de Lessé, en l'évesché de Coustances. Il estoit natif de la paroisse d'Orval dudit diocèse. C'estoit un très-docte personnage en toutes les sciences, mais particulièrement en décret, très-habile et vertueux, à ces causes il avoit gouverné auparavant l'abbaye de St-Taurin, d'Évreux. Quand il sçeut la nouvelle de son eslection au gouvernement du Mont-St-Michel, que les moynes l'eurent prié d'accepter la charge d'estre leur supérieur, aussitost il quitta son abbaye de Lessé, n'estant homme à pluralité de bénéfices, comme commençoient déjà à faire plusieurs autres. Ayant esté reçeu avec les cérémonies accoustumées en ce Mont, il commença à y travailler sérieusement tant pour l'advancement de la vèrtu des moynes, que pour les sciences, et pour ce achepta

plusieurs bons livres. Il eut grand soing de la régularité, qui estoit beaucoup deschue alors. Il fit plusieurs bastiments en ce Mont et ès dépendances. Il desbrouilla avec une grande vigillance toutes les affaires, les accordant ou faisant juger selon sa prudence pour le bien du monastère et édification du prochain. Il faisoit entretenir l'église et les lieux réguliers de ce Mont très-soigneusement. Il décora les autels de plusieurs beaux images qu'il fit venir de Paris, il fit faire quantité de beaux et riches ornements en ladite église. Il fut capitaine de ce Mont, comme je diray, il mit tous les tiltres en un merveilleux estat, les feilleta tous luy-mesme pour retirer plusieurs rentes et domaines alienez, usurpez ou autrement, possédés par les séculiers. Il fit réunir plusieurs priorés à l'abbaye, comme je diray. Il institua un religieux pour gérer le temporel en commun. Il avoit cependant toujours grand soin de la régularité. A cause du schisme qui fut de son temps dans l'église de Dieu, cet abbé fut envoyé souvent en ambassade par le roi de France en Italie, en Angleterre, en Aragon, en Hongrie et en plusieurs autres endroicts, le tout à cause de sa grande doctrine et prudence pour exhorter un chacun à recongnoistre un mesme pape, à quoy il s'occupoit de corps et d'esprit. Il a aussi régenté en la faculté de Paris. Finalement ayant esté envoyé de par le roy de France à Pise, où sa prudence fust grandement admirée de tous ceux du concile, où Alexandre V, estant esleu pape, il le prit en grande affection et le fit son refférendaire, office qu'il

exerça pendant la vie de ce pape jusques à son successeur Jean XXIII. Estant à Boullongne-la-Grasse, Dieu l'appela à soy l'an 1410, le 14 février et le 61e de son âge, et le 24e après son élection d'abbé du Mont-St-Michel. Robert Jolivet, moyne de ce Mont qui l'avoit suivi, luy servant de chappelain, le fit honorablement inhumer en l'église des frères Dominicains de ladite ville de Boullongne, proche de la sépulture de Jean André et Jean de Lignay, deux autres très-fameux docteurs. Véritablement il ne se peut rien dire davantage de perfection dans un abbé bénédictin. Une chose seullement est affligeante dans la vie d'un si grand personnage, c'est qu'à l'imitation de Nicolas Le Vitrier, un de ses prédécesseurs abbés, il fit un accord avec ses moynes pour une pension de 1,200 livres qu'il prenoit de préciput sur l'abbaye, et encore qu'il pourroit estre excusé veu qu'allant ainsy en voyage, il luy falloit de quoi se nourrir par les chemins et à Paris en enseignant le droit, où l'on ne vit pas pour rien, il est toutefois blasmable en ce point, allant contre l'intention du patriarche S. Benoist, qui ne veut pas dans la règle que l'abbé aye rien de propre non plus que ses moynes, joint que ça esté une relasche pour passer à l'acquisition de la manse abbatiale, comme on la voit cejourd'huy, laquelle est composée de presque tous les biens du monastère, les moynes n'ayant pas le tiers net et quitte. J'ay tiré cecy des manuscripts de ce Mont le 18e jour du mois de febvrier 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 189. — *Gallia christiana*, t. XI,

tres qui estoient très-vieilles et peu décentes à la splendeur d'un temple si auguste et si fréquenté de toute sorte de gens de qualité, là où nous apprenons combien les artisans de ce temps et particulièrement les menuisiers et sculpteurs estoient habiles et expers en leur mestier. Je l'ay tiré du manuscript qui parle des abbez, le 19 février 1647.

Cf. — Dom Huynes, t. I, p. 190.

§ 10.

Don de plusieurs sainctes reliques, par le gardien des Cordeliers de Guingamp, faict l'an 1388.

« Ces reliques furent données en réalité par Henry de Bretaigne, duc de Penthièvre. Elles avaient esté apportées d'Italie par Fr. Alain Guidonoci, gardien du couvent de Guingamp. » —Noté le 19 febvrier 1647.

§ 11.

Bulle de Clément VII, qui permet l'union du prioré de Genest à l'abbaye, l'an 1390.

Extraict des archives le 19 febvrier 1647.

§ 12.

Hervé de Montmorency et Jane de Harcourt sa femme, seigneurs de Servon, rendent hommage adveu et font la foy pour le fief de Brée, 1390.

« Ledit adveu pour le fief de Brée, en Tanye, est

§ 6.

Deffenses de Charles VII à tous, à l'exception de ses oncles et frères, d'entrer armés au Mont-St-Michel.

Lettres de 1387, Archives.—Noté le 19 febvrier 1647.

§ 7.

Un pèlerin est délivré du naufrage de la mer par l'invocquation de S. Michel, 1388.

— Noté le 19 febvrier 1647. — Cf. Dom Huynes, t. I, p. 114.

§ 8.

Un autre pèlerin est aussi délivré du naufrage par l'intercession du mesme archange, 1389.

— Noté le 19 febvrier 1647. — Cf. Dom Huynes, t. I, p. 115.

§ 9.

Façon des chaires du chœur de nostre église, soubs l'abbé Pierre Le Roy, l'année 1389.

L'an 1389, l'abbé Pierre Le Roy ayant soucy du dehors et du dedans de son monastère, fit faire les belles chaires du chœur de l'église de ce Mont, que nous y voyons encore à présent. Il avait osté les aul-

§ 15.

Bulle de Clément VII, qui permet l'union de l'office de la sacristie à l'abbaye, 1393.

Noté le 20 febvrier 1647.

§ 16.

Construction du dongeon et de la tour quarrée appelée la Perrine, où logent les soldats du Mont, l'an 1393.

L'an 1393, Pierre Le Roy, abbé de ce monastère, fit parachever le dongeon qu'il avoit commencé il y avoit quelque temps, qui est à la porte de l'abbaye de ce Mont, avec les degrez à monter à ladite porte pour entrer au corps de garde situé soubs Belle-Chaire, pièce une des plus belles de France, tant pour la structure composition que force. Il y fit pareillement mettre ce grand rateau de fer, comme aussy la grille et grand rateau de fer à la porte du corps de garde, en entrant dans le monastère. Item il fit bastir la tour quarrée située de l'autre côté de Belle-Chaire et y joignant, où il fit faire comme aussy dans le dongeon cy-dessus, plusieurs petites chambres pour le logement de ses soldats, laquelle tour s'appelle encore cejourd'hui la Perrine, portant le nom de cet abbé Pierre. J'ay trouvé cecy dans les manuscripts de ce monastère du Mont-St-Michel, d'où je l'ay extrait le 20 febvrier 1647.

§ 17.

ırles VI, roy de France, visita ce monastère et y onda une messe par jour et un obit par an, donnant 100 *livres de rente*, 1393.

L'an 1393, le roy de France Charles VI vint par votion, vers la feste de la dédicace du S. Archange, la fin du mois de septembre, en voyage en ce moıstère du Mont, avec toute sa cour: là, où estant, bon prince, ravy des merveilles qui se voient en n lieu si auguste et si chéry des esprits bienheueux, spécialement de l'Archange S. Michel, il fondoit n larmes par componction de cœur et par ferveur le sa grande dévotion. Il ne pouvoit quitter ce lieu tant il trouvoit cette demeure agréable qui n'est choisie que pour des anges incarnez et cœlestes; enfin, contrainct d'en sortir, après s'estre entretenu avec les bons moynes bénédictins, dévots chappelains de l'Archange en cette maison cœleste et particulièrement l'abbé Pierre Le Roy, les mérites et vertus duquel, comme aussi son grand esprit, il avoit en très-particulière estime, il voulut establir le souvenir de son salut dans les cœurs de ces saincts serviteurs de Dieu, les priant à jointes mains de prier le Roy souverain pour luy et luy célébrer chacun jour une messe, à condition qu'il donneroit cent livres de rente à la communauté des moynes pour ayder à l'entretien nécessaire de la vie humaine de ceux qui luy feroient cette charité. Cent livres tournois de rente en ce temps-

là estoient un grand denier. Ayant pris congé, il s'en retourna à Paris, où estant ruminoit quels domaines il pourroit donner aux moynes de ce Mont pour lieu et fonds des cent livres de rente qu'il leur avoit promis donner. Il fit construire et expédier un acte de fondation du service qu'il désiroit lui estre faict audit monastère du Mont-St-Michel l'an 1394 et une donation tout ensemble du fonds et hypothèque de la terre de Hayneville et de Tréauville, sur lesquelles il donna à prendre les 100 ll. de rente l'espace de trois ans seullement jusques à ce qu'il auroit trouvé une place pour leur donner de mesme valleur. Et par ledit acte désigna sa volonté estre qu'il luy fut dict chacun jour et célébré une messe dans l'église dudit monastère du Mont-St-Michel, sçavoir : le dymanche de ce qui sera ordonné par le calendrier, le lundy de S. Michel, le mardy de S. Denys, le mercredy pour les Morts, le jeudy du S. Esprit, le vendredy de la Croix et le sabmedy de Nostre-Dame, et qu'il arrivast qu'ès susdits jours une autre feste de quoy il fallust faire on feroit commémoraison des susdites. Item que chacun an on célébreroit la messe du S. Esprit solennellement le jeudy après la feste de S. Michel. Item qu'après le déceds de luy, Charles VI, les susdittes messes seront dittes des trépassés aux jours licites. Item qu'au jour dudit déceds sera dit messe d'anniversaire et obit solennel et les vigiles la veille d'iceluy : ce qui œquivallera pour et au lieu de la messe du S. Esprit cy-dessus, par chacun an. Louis XI et sa mère confirmèrent et donnèrent totalement lesdites terres aux

moynes de ce Mont, comme je diré cy-après, lesquels en sont en possession à présent, estant de la portion de la manse abbatiale de l'abbé de cette abbaye. L'acte de donation et fondation cy-dessus est ès archives et au *Livre Blanc,* d'où je l'ay extrait le 20e de febvrier 1647.

§ 18.

Don d'un gros morceau de la vraye croix par Charles VI, roy de France, l'an 1395.

L'an 1395, environ deux ans après que Charles VI eut faict son voyage en l'abbaye du Mont-St-Michel, et un peu plus de six mois après qu'il eut envoyé son acte de fondation d'une messe par jour à son intention devoir estre célébrée en cette église, en date du juillet 1394, le mesme roi envoya encore faire son voyage par un seigneur exprès en l'église et monastère du Mont, et par mesme moyen fit offrir un gros morceau ou pièce de la croix sur laquelle nostre infiniment charitable maistre avoit, par une incomparable bonté, donné sa vie en proye à la mort pour satisfaire à son père pour nous : lequel morceau il avoit eu de Constantinople, naguères. Cette pièce de la croix, faicte en croix, est dans la trésorerie de ce monastère du Mont, enchâssée dans un vase d'argent, de figure quarrée, platte et d'espoisseur de deux doigts environ, sur lequel sont des caracthères grecs diffi-

ciles entièrement à lire. J'ay tiré cecy des archives de ce Mont, le 20 febvrier 1647.

— Cf. Dom Huynes, t. I, p. 37.

§ 19.

Inventaire des sainctes reliques sous Pierre Le Roy, 1396.

— Noté le 20 febvrier 1647.

§ 20.

De l'étole et manipule de S. Eloi, contenus dans l'inventaire des sainctes reliques, faict par Pierre Le Roy en 1396.

L'an 1396, pour faire parestre à la postérité que cette étole et manipule estoient de S. Eloi, évesque de Noyon, Pierre Le Roy, abbé de ce monastère du Mont-St-Michel, les ayant trouvés dans la trésorerie de son monastère, avec billets et marques suffisantes pour l'établissement de cette vérité, que la véritable antiquité avoit laissé et donné à croire à ceux auxquels elle avoit confié ce prétieux dépost, ledit abbé les inséra dans ledit inventaire cy-dessus, faict en la présence des notables y mentionnez. Je dis prétieux dépost, car estant des ornements sacrez d'un sainct évesque, nous les devons respecter comme reliques prétieuses. Je dis encore une fois prétieux dépost, quand à la matière qui est d'or et de soye véritablement si artistement ouvré et travaillé qu'il nous est impossible de comprendre la façon et tissure d'un

tel ouvrage. Il nous reste seullement à dire que le souverain ouvrier est admirable en ses factions et qu'il n'appartient qu'à un S. Eloy, faction de la main du Tout-Puissant, à faire des ouvrages ainsy sy excellents. Cette étole et ce manipule sont chèrement conservés en la trésorerie susdite de ce monastère, dans une petite quaisse selon leur largeur, et par tradition de temps immémorial estimez avoir esté faicts par ledit S. Eloy, qui estoit de ses mains fort bon orfebvre, et donnez à ce monastère; mais on n'a point de congnoissance quand et par qui. Il nous suffit que la chose soit véritablement réelle. J'ay faict cette remarque en l'honneur du glorieux S. Eloy, lequel je supplie, avec un esprit très-soubmis, de nous impétrer à tous de nous faire rendre cette étolle d'immortalité que nous avons perdue dans le péché de nos premiers parents, et que nous puissions si bien et si patiemment porter en ce monde le manipule de pleurs et de gémissements, que dans le ciel nous recepvions le loyer et la récompense que nostre Dieu a promis à ceux qui endureront quelque chose pour son sainct nom. — Noté le 20 febvrier 1647.

§ 21.

Saisie du revenu du prioré de Villamers, par le seigneur de Fougères, pour l'entretien de deux moynes en icelluy, l'an 1397.

Ce prieur, comme on peut le conjecturer, percevoit tout seul le revenu de ce prioré, meilleur en

ce temps-là qu'à présent de beaucoup, sans voulloir avec soy de compagnon, contre l'ordre et contre la décence, tellement que le seigneur de Fougères donna commission à son séneschal de saisir le revenu dudit prioré, tant pour la norriture et entretien de deux religieux en iceluy, avec le prieur, devant demeurer, que pour les réparations qui estoient nécèssitées d'estre faictes. Par là l'on peut colliger quels estoient les moynes qui habitoient seuls ès prieurés, et que dès lors mesmes ils passoient leur temps hors iceux et sans avoir de compagnons avec eux. Aussy l'abbé Pierre Le Roy, voyant que toute la perte des moynes estoit ces priorés champêtres dans lesquels il n'y pouvoit avoir qu'un ou deux moynes (car quand ils ne pouvoient s'émanciper dans le monastère, à cause qu'un abbé et un prieur claustral veilloient sur eux, ils obtenoient en cour de Rome un prioré, et ainssy s'y en alloient pour y vivre avec toute sorte de licence et de liberté, ainsy éloignez d'un supérieur), partant il faisoit tout son possible de les tous unir au corps de la mère abbaye, sachant bien qu'ils n'avoient esté composez que du bien d'icelle et par la corruption des temps. J'ay tiré cecy de ladite acte de saisie, qui est ès archives du monastère, le 20 febvrier 1647.

§ 22.

Bulle du nonce de Benoist XIII, Nicolas, cardinal de Nostre-Dame in via lata, pour l'union des priorez de Balent et de St-Melloir, l'an 1400.

— Noté le 20 febvrier 1647.

§ 23.

Lettres de saulve-garde des ducs de Bretaigne Jan IV et Jan V, l'an 1401.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 24.

Droict de prendre les esturgeons et les oyseaulx gentils, en Caroles, appartient aux Moynes du Mont, 1400.

L'an 1400, sur certain débat entre les moynes de ce Mont et le sieur de Carolles, fut passé appoinctement par lequel il fut dit qu'un esturgeon pris sur la grève seroit par ledit sieur rendu auxdits moynes comme à eux appartenant, selon la possession et leurs anciens droicts. Ledit sieur recongneut par le mesme appoinctement n'avoir aucun droict dans la pesche desdits esturgeons. Lesdits abbé et moynes avoient eu aussy plusieurs débats, procez et contentions pour la prise des oyseaulx gentils dans ladite terre et grèves de Carolles, avec l'évesque d'Avranches et le seigneur de la Roche-Tesson, lesquels enfin furent contraincts de bailler des actes de recongnoissance auxdits moynes de ce monastère, qu'ils n'avoient point de droict en la tente desdits oyseaulx gentils en ladite terre de Carolles, qu'en tant qu'iceux moynes leur en auroient donné permission. L'évesque donna sa recongnoissance l'an 1329, et ledit sieur de la Roche-Tesson l'an 1331

et l'an 1334. Toutes lesquelles actes d'accords et appoinctements entre ces messieurs et lesd. moynes sont ès archives, d'où je l'ay tiré le 21e jour de febvrier 1647.

§ 25.

Construction de la bailliverie et infirmeries et granges des métairies, par les soins de Pierre Le Roy, 1400.

L'an 1400, outre tous les bastiments que j'ay dit cy-devant avoir été construicts par le soing de l'abbé Pierre Le Roy, il fit cette mesme année parachever tous les logements qu'il avoit faict commencer, il y avoit quelques années, qui sont depuis cette tour nommée la Perrine (qu'il avoit fait bastir) jusques où est maintenant la cuisine de l'abbé. Et en destina une partie pour servir d'infirmeries aux moynes infirmes (jusques à ce qu'il eût faict parachever celles qu'il prétendoit dans la muraille qui vient de la tour des Corbins à Belle-Chaire). Et l'autre partye il la destina pour servir de procure et y fit loger le procureur ou baillif du monastère et luy-mesme y logea aussi affin de l'instruire et vacquer ensemble aux affaires après les heures de l'office divin et autres de régularité commune, èsquelles jusques à ce temps, tant qu'il avoit peu, il avoit esté très-exact. Il est encore aisé à veoir dans la chambre basse de cette bailliverie que c'estoit un lieu pour mettre des papiers, y ayant de grandes arcades pour loger des palettes et quaises à cette fin. En ce lieu le baillif fesoit la recepte de tous

les revenuz de l'abbé et en rendoit compte chacun an devant quatre moynes députez de l'abbaye et de la communaulté et plus souvent devant l'abbé, quand il le requéroit. En ce mesme lieu il terminoit les différends entre les recepveurs et fermiers de toutes les deppendances dudit monastère, estant leur juge nay. L'abbé Pierre Le Roy avoit, par son bel esprit, disposé ces règles vrayment politiques, lesquelles estoient soubtenues et défendues par les jurisconsultes dans le barreau et admises par les juges et magistrats dans le parquet, si quelquefois les sujets d'icelles ne s'en tenoient contents. Le soin de cet abbé à la construction des bastiments ne demeura pas seulement dans le Mont-St-Michel, la pointe de ce rocher étant trop peu dilatée pour luy donner séance entière. Il fit faire plusieurs autres logements ès deppendances de celuy, particulièrement ès métairies, qui de son temps estoient toutes ruynées. Et pour moy j'estime et croy probablement que ce fut luy qui fit bastir ces belles granges que nous voyons dans Ardevon, dans Huynes et ailleurs, veu que nous n'avons pas congnoissance que d'autres les ayent faict construire. Plusieurs abbez depuis celuy-là ont grandement basty, comme je diray, mais c'estoit pour les logis de demeure de leurs personnes et non pour le mesnage et utilité du monastère, comme faisoit l'abbé Pierre en cette construction de granges et grands corps de logis, où toutes les dixmes d'un pays peuvent tenir. J'ay remarqué cecy dans les manuscripts, par cy par là, le 21 febvrier 1647.

§ 15.

Donation de plusieurs rentes, situées en la terre et seigneurie de St-Jan-le-Thomas, l'an 1402.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 16.

Composition d'un livre en parchemain, appelé le Guanandrier (1402), *du Livre Blanc* (1406), *et construction d'un chartrier* (1406).

L'an 1402, l'abbé Pierre Le Roy paracheva le gros livre en parchemain blanc, in toto folio, composé de belle escriture à la main avec quelques marmousets paints; je dis qu'il le paracheva, car les manuscripts qui m'enseignent cecy disent expressément : « Fecit multos libros bona monasterii concernentes. » Toutefois j'estime qu'il les fit transcrire par quelqu'un de ses religieux, habile en cet art sur les mémoires, qu'il luy donnoit tracez de sa main. Or, ce livre est présentement appelé dans le monastère (le *Guanandrier*), et fut composé par cet abbé à l'occasion de quantité de procez qui estoient au monastère, à cause des rentes deues sur les domaines et terres deppendances d'icelluy, totalement incongnues et ignorées pour leur situation par les moynes. Pour à quoy parvenir auparavant il feilleta tous les papiers des archives et tiltres (en très-mauvais ordre pour lors),

et puis les possédant dans sa mémoire, il se transporta luy-mesme dans toutes les deppendances du monastère avec de ses religieux, et là où il y avoit des différends il terminoit les difficultez avec ceux qui se disoient interessez, leur monstrant comme la chose luy appartenoit et à ses moynes, et puis reduisoit par escript. Ce qui se voit avec un tel ordre dans ledit *Guanandrier*, que quelque doute qu'on puisse avoir pour les rentes et possessions de ce monastère, on est incontinent satisfait par la lecture d'icelluy. Il est distribué en bailliages, en paroisses et en tenements si nettement qu'incontinent on a trouvé ce de quoy on a besoin.

Item, cet abbé n'en demeura pas là : pour ce que ce livre, appelé *Guanandrier*, ne fait que sommairement parler et toucher d'un domaine ou d'une redevance deue au monastère, il fit de plus transcrire en un autre beau livre de parchemain, *in mediocri folio*, tous les originaux des tiltres des biens d'icelluy monastère, compilez et disposez en faveur d'icelluy, jusques à son temps, environ jusques à l'an 1405 ou 1406, auquel temps on juge que ledit livre a esté parachevé, sauf à y avoir recours. Ce livre s'appelle maintenant le *Livre Blanc*, et est si authentique, à cause du vénérable abbé qui l'a faict composer, et de la respectable antiquité, laquelle luy donne son passeport, qu'en quelque lieu de ce royaulme où il est produit ou copies, deuement collationnées, faictes sur iceluy, il est reçeu avec autant de vérité comme si c'estoit les mesmes originaux sur lesquels il a été com-

posé. En icelluy, se voient les premiers commencements de ce monastère, la fondation, les privilèges et libertez, immunitez et exemptions, tant de la part des souverains pontifes de l'église romaine, cardinaux, évesques, que des rois de France, seigneurs, princes et autres nobles dudit royaume; là on voit les belles donations et pieusement faictes à ce monastère en l'honneur de Dieu et de son S. Archange, par toutes sortes de gens et de tous estats; chose, à la vérité, qui ne peut être considérée longtemps sans toucher le cœur de ceux qui voiront la piété de nos anciens pères et ancestres exceller particulièrement à faire l'aumosne aux gens d'église et plus particulièrement aux moynes de S. Benoist, et surtout à ce Mont-St-Michel. J'ay tiré une grande partie de ce petit travail, contenu en ce livre, de ce susdit *Livre Blanc.*

L'abbé Pierre Le Roy ayant mis en ordre ses papiers et tiltres, il ne luy restoit plus qu'un lieu bien seur et exempt de l'impétuosité de la violence de cet élément cruel, lequel ne pardonne pas seullement à ce qui est de sainct et sacré quand une fois il a pris son cours et s'est muny de ses flammes ardentes. Il fit pour ce sujet bastir le chartrier au bout de la grande salle des pilliers dans une tour qu'il fit pour ce construire avec haulte et basse chambre, celle d'en bas voultée pour la situation des tiltres et papiers dans laquelle il fit mettre ces belles armoires et quaisses que nous y voyons encore cejourd'huy disposées avec un merveilleux ordre. Celle d'en haut, non voultée, servant de sale pour traiter les affaires et voir plus à l'aize

les tiltres avec les personnes externes ou autres qu'on peut avoir affaire. L'entrée de ce chartrier est du costé du cloistre, par le bout d'une des allées et galeries duquel on entre de plain-pied dans la chambre haulte d'icelluy. J'ay tiré tout cecy desdits manuscrits pour le remarquer cejourd'huy en ce lieu, le 21 febvrier, l'an de nostre Seigneur 1647.

§ 28.

Acquisition du fief et seigneurie de Noyant et du patronage de la cure de Macey, diocèse d'Avranches, 1404.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 29

Donation de plusieurs dixmes en la paroisse de Servon, 1403.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 30.

Donation de trois quartiers de vignes, près d'Angers, au prieuré de Créant, 1403.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 31.

L'abbé Pierre Le Roy est envoyé à Pise pour l'élection d'un pape par Charles VI (1408) *et se retient pension de* 1200 *livres tournois de rente sur l'abbaye.*

« En quoy ce bon abbé fit grand bresche à son monastère et à son honneur..... A son honneur, parce que luy, abbé, qui avoit tant travaillé et peiné pour l'augmentation de son monastère en biens et vertus comme j'ay faict voir et feray encore, se seroit acquis une renommée immortelle qu'il s'est tollye dans la fabrication de cet appoinctement qui a servy de pont pour faire passer la destruction dans l'abbaye du Mont-St-Michel. » — Noté le 21 febvrier 1647.

§ 32.

Charles VI ordonne que l'abbé Pierre Le Roy, quoy qu'absent, soit toujours capitaine du Mont, 1408.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 33.

Jan La Hache, bourgeois de Pontorson, acquéreur des moulins de Pontorson de dame Blanche de Montmorency, à charge de payer au prieur dudit lieu 18 *livres* 16 *sols tournois,* 1409.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 34.

Le Roy Charles VI exempte les moynes de fournir hommes d'armes pour l'arrière-ban, 1410.

— Noté le 21 febvrier 1647.

§ 35.

Séparation du dortoir en cellules particulières, 1410.

L'an 1410, peu de temps auparavant le déceds de Pierre Le Roy, arrivé à Pise, Nicolas de Vandastin, grand prieur du monastère de ce Mont-St-Michel, lequel en l'absence de son abbé, en qualité de grand vicquaire, gouvernoit tout le temporel et spirituel d'icelluy, mesme avoit l'intendance de la garde et place forte dudit lieu, fit séparer en petites cellules particulières le grand dortoir commun de ce monastère susdit, afin que les moynes fussent en plus grande liberté et s'adonnassent chacun à son voulloir, qui à l'oraison, qui à faire quelque autre chose suivant sa capacité. Jusques à ce temps là, le dortoir de ce monastère avoit esté toujours comme une grande salle en forme de halle ou à la mode des hôpitaux, les couches des moynes estoient près les unes des autres arrengées, ce que nostre père S. Benoist donna à congnoistre devoir estre ainsy dans sa règle. J'ay faict cette remarque le 22 febvrier 1647.

§ 36.

Cathalogue des abbayes alias unies de confraternité spirituelle à celle du Mont-St-Michel, 1410.

Ces abbayes sont au nombre de 56. — Le renseignement est tiré du rôle de Nicolas de Vandastin, moyne et prieur du Mont-St-Michel, et du Martirologe ancien, le 22 febvrier 1647. Voyci les noms et nombre de celles que nous n'avons point de lettres authentiques pour justifier de ladite union et confraternité, le tout en latin :

1. Abbatia Majoris monasterii Turonensis. — 2. A. Sancti Benigni Divionensis. — 3. A. de Sanctissima Trinitate de Fiscanno. — 4. A. Sancti Stephani Fontanensis. — 5. A. de Dono Regio. — 6. A. Sanctæ Mariæ de Becco Herluini. — 7. A. Sanctæ Catharinæ Rothomagensis. — 8. A. Sancti Audoneni Rothomagensis. — 9. A. Sancti Nicolai Andegavensis. — 10. A. Sancti Germani de Pratis Pariensis. — 11. A. Sancti Dyonisii in Francia. — 12. A. Sancti Mauri de Fossatis. — 13. Prioratus Sancti Martini de Campis Parisiensis. — 14. A. Sancti Martini de Trouarno. — 15. A. Sancti Michaelis de Ulteriori Portu. — 16. A. Sancti Ebrulphi Lexoviensis. — 17. A. Sancti Martini Sagiensis. — 18. A. Sancti Petri Carnotensis. — 19. A. Sancti Mennii. — 20. A. Sanctæ Mariæ de Columbis. — 21. A. Sancti Jacuti de Insula Dolensis. — 22. A. Sanctorum Sergii et Bachi Andegavensis. — 23. A. Sancti Salvatoris Constantiensis. — 24. A. Sancti Tau-

rini Ebroycensis. — 25. A. Sancti Petri Divensis. — 26. A. de Sancto Jovino. — 27. A. Sancti Vincentii Cœnomanensis. — 28. A. Sancti Juliani de Prato. — 29. A. Sanctissimæ Trinitatis de Tyronio. — 30. A. Colecestriæ. — 31. A. Vizeliacensis. — 32. A. Sancti Georgii de Bauquiervilla. — In Anglia : 33. A. Sancti Petri Cerneliensis. — 34. A. Glosterinensis. — 35. A. Abesderiæ. — 36. A. Sanctæ Mariæ Nucariensis.

Suivent les noms des abbayes unies anciennement de confraternité avec celle du Mont-St-Michel, desquelles encore à présent nous en avons les actes d'union en bonnes formes dans nos archives :

37. A. Cluniacensis Matisconensis. — 38. A. Sancti Benedicti Floriacensis. — 39. A. Sancti Jovini de Marnis Pictaviensis. — 40. A. Sancti Petri de Cultura. — 41. A. Sancti Wandregesilii de Fontenellis. — 42. A. Sancti Juliani Turonensis. — 43. A. Sancti Florentii Salmurensis. — 44. A. Sanctissimæ Trinitatis de Exaquio. — 45. A. de Fonte Danielis. — 46. A. Sancti Stephani Cadomensis. — 47. A. Beatæ Mariæ de Ebronio. — 48. A Sancti Melanii Redhonnensis. — 49. A. Sancti Menennii de Gael. — 50. A. Sanctæ Mariæ de la Reate. — 51. A. Sancti Petri Gemeticensis. — 52. A. Sancti Petri de Burgolio Andegavensis. — 53. A. Mariæ de Monte-Burgi Constantiensis. — 54. A. Sancti Vigoris de Cerasio Bajocensis. — In Flandria : 55. A. Sancti Michaelis de Clusino. — In Anglia : 56. A. Sancti Petri Bathoniensis.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 179.

§ 38.

Les habitants d'Huynes doivent 3 livres 10 *sols pour le four à ban,* 1410.

— Noté le 22 febvrier 1647.

§ 19.

L'abbé Pierre Le Roy est le premier qui aye faict appliquer son escusson d'armoyries en ce Mont, l'an 1410.

Les abbez et les moynes ayant professé la vie régulière dans les cloistres, avoient tout ensemble quitté les pompes du monde et renoncé à tout ce qui leur pouvoit tant soit peu donner des pensées de ses vanités, et faire souvenir des biens et de la noblesse qu'ils avoient possédé en son domaine anciennement. Je dis anciennement en un petit point, car, pour prouver mon dire, les armes qui servent de trompettes, pour faire sçavoir à la postérité leurs ancestres, n'estoient point en usage dans les cloistres durant ce grand espace de temps que les moynes menoient une vie angélique; et il n'y a que deux à trois cents ans, la vertu y venant à périr, que le blason mondain y a trouvé sa place. Dans ce monastère, j'ay cherché de tous les costés (suivant ma curiosité ordinaire dans les antiquités), tant dans les livres manuscripts que ès murailles et autres lieux

d'icelluy, si, auparavant ce temps prænommé, les moynes auroient fait apposer leur blason en quelque lieu, sans pouvoir trouver rien de cela, sinon dans une des formes (1) des chaires du cœur la plus proche de la place de l'abbé, du bout d'en haut, au revers de laquelle est apposé un escusson d'armoyries qu'on présume estre de celles de l'abbé Pierre Le Roy, puisqu'il fit faire ces chaires l'an 1389, comme j'ay dit, et que la forme paroist aussy ancienne que le reste. Cet escusson est composé de pals au franc quartier de Bretaigne, autrement d'hermines à la cotice denchée ou cannelée (2) régnant sur le tout, par où appert que cet abbé estoit d'illustre maison et sorty d'une très noble famille. De croire toutefois que cet abbé ait fait mettre ses armes en ce lieu, il est bien difficile à le donner pour certain, considéré les grandes vertus et toutes les généreuses qualitez propres à l'humble religieux bénédictin que nous avons remarqué et trouvé estre véritablement en luy. Car en ce temps là, comme dit est, c'estoit un crime d'apposer en sa présence les armes de la maison d'où l'on avoit sorty, à des personnes qui faisoient profession de n'y jamais penser, et jusques là on ne trouve point qu'aulcun abbé ayt

(1) Le mot forme est encore employé dans le sens du mot siége ou banc dans le procès-verbal de l'élection pour les Etats de Normandie, qui eut lieu à l'Hôtel-de-Ville de Rouen le 18 novembre 1647. (*Les Derniers Etats de la province de Normandie*, par Ch. de Beaurepaire, p. 5.)

(2) C'est par erreur qu'on a imprimé, Dom Huynes, t. I, p. 190, *canendée*.

osé le faire, ny moyne de ce monastère. Richard Tustin faisant bastir Belle-Chaire, l'an 1257, mit les armes de France au manteau de la cheminée du corps de garde, au dessoubs, non point les siennes ni en aulcun autre endroict, ny Robert de Torigny, ni autres des abbez et moynes de ce Mont, quoyque issus de grandissime maison. De plus que si l'abbé Pierre Le Roy eust outrepassé les loix de l'humilité, faisant luy-mesme apposer ses armes sur ce siége des chaires du cœur, à plus forte raison les eust-il faict mettre à la surface de ce beau dongeon au devant de la porte de Belle-Chaire et ailleurs, où il a tant fait travailler, plus éminemment qu'au dessoubs d'un siége qui n'est en aulcune apparence, et que ceux qui font mestre ainsy leurs armes, ce n'est que pour estre veues de tous, et qu'on sache qu'ils sont par cette marque les auteurs d'un tel ouvrage. Il fault donc cecy supposé que ce soit quelqu'autre. Et certainement il y a de l'apparence que ce fut Robert Jolivet, son successeur immédiat, lequel étant nommé abbé du Pape après la mort de Pierre Le Roy, s'en vint en ce Mont incontinent se faire derechef élire par les moynes, la mesme année 1410, où étant, après son élection, il fit apposer ces armes au siége de son bon supérieur et maistre, le deffunt abbé Pierre, duquel il estoit uniquement aymé, tant pour son respect et amitié qu'il luy portoit, que aussy par là il eust plus de liberté d'apposer les siennes en plusieurs endroicts, comme effectivement il a faict du depuis; et par après cette porte estant

ouverte (au lieu de la première lettre du nom qu'on mettoit sur des ornements et autres parts), tous les abbez et moynes ont, indifféremment, faict apposer les armoiries de la maison qu'ils avoient eu au monde, montrant par cet insigne que, quoyqu'ils l'avoient quitté de corps, néantmoins ils en retenoient la pensée au cœur et l'objet devant les yeux. Et partant la vanité est la grande porte des grands escussons et ne passe plus par le petit guichet des premières lettres des noms, qui ne donnoient point assez à congnoistre aux passants les autheurs de leurs supports. Je parleray de celles dudit Robert Jolivet et des autres en leur lieu. Cela soit dit des armoyries du bon abbé Pierre Le Roy, auquel Nostre Seigneur veuille donner son sainct paradis, et à tous ceux qui portent le nom, et particulièrement au chétif et indigne pescheur qui a faict cette remarque le 22e jour du mois de febvrier, l'an de Nostre Seigneur Jésus-Christ 1647.

F. Thomas Le Roy.

— Cf. Ms. n° 209, bibliothèque d'Avranches. Addition de dom Louis de Camps. — *Dom Huynes*, t. I, p. 190.

CHAPITRE XXXI.

De Robert Jolivet, esleu 30e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel.

§ 1.

Robert Jolivet est esleu 30e *abbé du Mont-St-Michel, l'an* 1410, *mourut l'an* 1444, *après avoir régné* 84 *ans.*

L'an 1410, le 14 febvrier, Pierre Le Roy estant décédé à Boullogne-la-Grasse, en Italie, Robert Jolivet, moyne dès l'an 1401, natif du Mont-Pinsson, au diocèse de Coustances, qui l'avoit suivy en calité de chappelin, après avoir vescu dans ce monastère du Mont où il avoit professé la vie religieuse soubs led. Pierre Le Roy qui l'aymoit beaucoup, l'avoit faict procureur du monastère et l'envoyoit aux affaires et luy avoit conféré le prioré de St-Brolade, au diocèse de Dol; après tout cela ledit Pierre Le Roy étant décédé comme dit est, ledit Jolivet le fit enterrer honorablement. Cela faict, il alla à Boullogne-la-Grasse et demanda le gouvernement du Mont-St-Michel au pape Jan XXIII, qui le lui donna par bulle expresse, le 22 mars, le premier de son pontificat de la mesme année ci-dessus, et octroya 40 jours d'indulgences à tous ceux qui assisteroient à la messe dite pontificallement par Jolivet susdit. Après il s'en

vint en ce Mont dire la messe du bon abbé Pierre et conseilla aux moynes de s'assembler pour en eslire un autre, ce qui fut faict et par eux esleu unanimement par permission divine, car, comme estant un homme subtil, s'ils en eussent esleu un autre, il y eust eu de grandes querelles et procez en ce Mont. De quoy tous furent joyeux ayant veu ses bulles et de plus quatre mille escuz d'or qu'il avoit receu de Pierre Le Roy à son déceds pour estre employés en ce monastère, lesquels il employa à décorer l'église et la trésorerie, comme je montreray cy après. Il fit plusieurs choses de remarque durant sa vie. Il fit quantité de bastiments à Loiseliere et autres lieux et estudia à Paris en la faculté de decret quoyqu'il fût assez docte. Il fut pareillement capitaine de la garde de ce monastère, le 4e après Nicolas Le Vitrier, qui en fut le premier. Il s'en revint de Paris pour défendre son monastère des Anglois, qui occupoient cette province l'an 1417, et y résista virillement, enfin estant ennuyé d'une vie ainssy belliqueuse, il sortit d'icelluy l'an 1420 et s'en alla demeurer tantost à Loiseliere, tantost à Rouen et ailleurs en la province où cependant il jouissoit de tous les biens que ce monastère y avoit par la permission du roy d'Angleterre en la présence duquel, s'accomodant au temps, il faisoit le chien couchant: les moynes de ce Mont n'avoient pas de pain à manger, seulement leur restoit à percevoir si peu de revenus qui estoient en Bretaigne. L'abbé Jolivet ne revint plus en ce Mont et mourut à Rouen le 17 juillet 1444. Son corps fut enterré dans l'église de St-Michel du Viel

Marché, cure deppendante de ce monastère. J'ay tiré cecy des manuscripts qui disent qu'il a régné 34 ans ou environ en guerre. Faict cecy le 22 febvrier 1647.

— Cf. *Gallia christiana*, t. XI, p. 527. — *Neustria pia*, p. 393. — *Histoire générale*, II, p. 99, 100, 113. — *États de Normandie*, par Ch. de Beaurepaire.

§ 2.

Bulle de Jan XXIII qui donne pouvoir à Pierre Jolivet d'absoudre ses religieux de tous cas réservés et de toute excommunication encourue à cause d'injection de mains, voire jusques à effusion de sang, soit entre eux ou autres personnes seculières, quoyque prestres, toutefois sans mort ou mutilation de membres, 1410.

— Noté le 23 febvrier 1647.

§ 3.

Façon et achapt de trois belles et riches chapelles de velours et satin par l'ordre de l'abbé Robert Jolivet, l'an 1410.

L'an 1410, Jolivet ayant pris possession de son abbaye du Mont-St-Michel au contentement des moynes d'icelle et encore davantage au sien, incontinant après il s'occupa à l'employ des quatre mille escus d'or tels que luy avoit dépposé son prédécesseur Pierre Le Roy

à ces fins. Il fit faire de cette pécune, y adjoustant de celle du monastère aussy, les ornements qui sont encore à présent en estre dans la sacristie de l'église dud. Mont-St-Michel. Une chappelle de velours violet, toute complette, sçavoir : trois chappes, deux thuniques ou daumoires avec le chasuble et devant d'autel, mesme un tapis pour mettre devant le célébrant aux bonnes festes au cœur, le tout parsemé d'estoilles d'or et au milieu d'icelles un R qui signifie Robert, pour donner à congnoistre à la postérité que c'estoit luy qui avoit faict faire ces ornements. Item, une autre chappelle toute complette, de velours rouge parsemé de fleurs d'or, avec une chappe de drap d'or tirant sur le rouge, le tout à orfrayes d'or, d'argent et soye, et la lettre majuscule et première de son nom, R. Item, une autre chappelle de satin blanc, parsemé de fleurons veloutés de vernaissant avec orfrayes comme devant, et la lettre R. Je l'ay tiré des livres manuscripts de ce monastère qui parlent de l'abbé Jolivet, le 23 febvrier 1647.

§ 4.

Façon d'une belle mitre pour servir à l'abbé Robert Jolivet, fort prétieuse, l'an 1411.

L'an 1411, au mois de febvrier suivant, l'abbé Robert Jolivet fit faire une belle et prétieuse mitre pour correspondre à ces beaux ornements cy-devant nommés par luy acheptés, lorsqu'il officieroit pontifi-

Marché, cure deppendant
cecy des manuscripts qui
ou environ en guerre. Faic

— Cf. *Gallia christiana*,
tria pia, p. 393. — *Histoi*
100, 113. — *États de Norm*
repaire.

§ 2.

Bulle de Jan XXIII qui don
livet d'absoudre ses religieux
de toute excommunication en
tion de mains, voire jusques
entre eux ou autres personn
prestres, toutefois sans mu
membres, 1410.

— Noté le 23 febvrier 1647.

§ 3.

Façon et achapt de trois belles
velours et satin par l'ordre de l'
l'an 1410.

L'an 1410, Jolivet ayant pris
abbaye du Mont-St-Michel au cont
d'icelle et encore davantage au sieu
il s'occupa à l'employ des quatre
que luy avoit dépposé son prédéces

de ce [illegible] ces [illegible]. Il fit faire de cette [illegible]
[illegible] de celle du monastère [illegible]
[illegible] encore à présent en cette [illegible]
dud. Mont-St-Michel. Une [illegible]
toute complette, sçavoir: [illegible]
ou daumoires avec [illegible]
mesme un tapis pour [illegible]
bonnes festes au [illegible]
d'or et au milieu [illegible]
pour donner à [illegible]
luy qui avoit faict [illegible]
autre chappelle [illegible]
parsemé de fleurs d'or [illegible]
tirant sur le rouge [illegible]
et soye, et la lettre [illegible]
nom, R. Item, une autre [illegible]
parsemé de [illegible]
orfrayes comme devant. [illegible]
des livres manuscripts [illegible]
l'abbé Jolivet, le [illegible]

Façon d'une belle [illegible]
Jolivet. [illegible]

L'an 1411, [illegible]
Robert Jolivet fit faire [illegible]
pour correspondre à [illegible]
nommés par luy [illegible]

jettoient en cette
ar ce moyen s'int
ébvrier 1647.

7.

arge de capitaine du
ert Jolivet, par lett

647.

8.

ubs l'abbé Robert Joliv
412.

rt Jolivet changea l'anci
la crosse de ses préd
ns la trésorerie de l'égl
pierreries estant d'arge
bloit pas assez beau,
e autre sorte, et adjous
présent dans lad. t
illé, cyselé avec plus
f, et il se desmonte
une des plus belles p
se vingt-cinq marcs ex
ipts, d'où je l'ay

calement ès divins offices, en quoy il excelloit sur tous les abbés de la province officiant avec très-grande majesté et fort souvent, se plaisant à cela. Cette mitre est en la trésorerie de l'église de ce monastère, plus haulte et plus grande que les deux autres qui y sont, jadis faictes par l'ordre de Richard Tustin, l'une, et de Geoffroy de Servon, l'autre, abbés prédécesseurs de Jolivet. Cette troisième les surpasse en richesses et beauté, estant à fond de grosses perles parsemées et relevée et enrichie de plusieurs pierres prétieuses, comme il est à voir en la considérant.

§ 5.

Attestation par laquelle l'abbé Robert Jolivet paroissoit estre escholier de l'université de Paris (1411). Archives.

— Noté le 23 febvrier 1647.

§ 6.

Lettres patentes du roy Charle VI, qui prend nostre abbé Robert Jolivet escholier en sa protection (1411). Archives.

Jolivet étudioit en l'université de Paris en la faculté de décret sous R[d] Père en Dieu monsieur Symon, abbé de St-Pierre de Jumiéges, « lequel Jolivet et beaucoup d'autres abbés en ce temps, au lieu d'estre dans leur cloistre à faire prattiquer la règle de leur

patriarche S. Benoist, se jettoient en cette université pour paroistre et pour par ce moyen s'introduire en l'Estat. » — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 7.

Charles VI confirme la charge de capitaine du Mont-St-Michel à l'abbé Robert Jolivet, par lettres du 18 *juin* 1411.

— Noté le 23 febvrier 1647.

§ 8.

Une très-belle crosse faitte soubs l'abbé Robert Jolivet, l'an 1412.

L'an 1412, led. abbé Robert Jolivet changea l'ancien baston pastoral, autrement la crosse de ses prédécesseurs abbés, qui estoit dans la trésorerie de l'église de ce monastère, enrichy de pierreries estant d'argent, à cause qu'il ne luy sembloit pas assez beau, et qu'on le faisoit pour lors d'une autre sorte, et adjoustant il fit faire cestuy qui est à présent dans lad. trésorerie, d'argent doré, esmaillé, cyselé avec plusieurs figures en bosse d'or massif, et il se desmonte à vis en trois ou quatre parties, une des plus belles pièces, peut estre du royaume, pèse vingt-cinq marcs d'argent, suivant nos manuscripts, d'où je l'ay extraict le 23 febvrier 1647.

§ 9.

Fasson de deux belles croix d'argent doré, par l'ordre de l'abbé Robert Jolivet, l'an 1412.

L'an 1412 susdit, l'abbé Robert Jolivet fit faire une grande croix à patte tenant aux branches d'argent doré, qui se veoit au milieu du reliquaire avec deux figures des deux costez, l'une de la Vierge et l'austre de S. Jan, et deux anges sur les deux bras, le tout esmaillé et parsemé de petites coquilles d'argent, et cette lettre ℟ au milieu de laquelle passe une crosse. Elle pèse vingt-cinq marcs deux onces et quatorse esterces d'argent. En icelle sont gravés ces mots : « Generationem ejus quis enarrabit. Lignum vitæ in medio paradisi. Ego flos campi et lilium convallium. In cibum erunt fructus ejus. » Item il fit faire une autre plus petite croix aussi d'argent doré, où il y a pareillement plusieurs ℟ dessus. — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 10.

Fasson de deux calices d'or et d'argent et deux encensoirs pesant 38 *marcs d'argent* (1412).

L'an 1412 susdit, led. abbé fit faire plusieurs autres argenteries, lesquelles aujourd'hui ne sont plus en estre, entr'autres un calice tout d'or, lequel fut ravy de ce monastère par un abbé commendataire

nommé Artur de Cossé, évesque de Coutances, comme je diray soubs son règne. Item un autre d'argent doré. Item deux grands encensoirs d'argent pesant 38 marcs. Le tout est à présent hors de ce Mont. Noté le 23 febvrier 1647.

§ 11.

Fasson de la grosse horeloge par l'ordre de l'abbé Robert Jolivet, l'an 1412.

L'an 1412 susdit, il fit faire la grosse horeloge et placer dans la grande et haulte tour qu'avoit autrefois faict bastir l'abbé Robert de Thorigny sur le plomb du four, au bout du pignon de la nef du monastère et sur la grosse cloche de ladite horeloge notre abbé Robert Jolivet fit graver ces mots :

« Mil quatre cent douze l'année
« De l'abbé Robert fus donnée. »

Il a esté tiré des manuscripts des abbés de ce monastère et du dicton qui est sur ladite grosse cloche de l'horeloge, le 23 febvrier 1647.

§ 12.

Amende honorable faicte dans l'église du Mont par quelques religieux de la Luzerne.

« A cause qu'ils avoient excédé et bastu les serviteurs de ce dit monastère du Mont, pour avoir

prins quelques rets et filets aus bois de Prael, en la seigneurie de St-Plancheys, ausdits de la Luzerne appartenant et qui les avoient tendus en ce lieu sans en avoir la permission. »

Extrait de l'appoinctement qui est aux archives, le 23 febvrier 1647.

§ 13.

Nouvel ordonnance de Charles VI pour la garde de ce monastère par les habitants d'Ardevon et Huynes.

— Noté le 23 febvrier 1647.

§ 14.

Charles VI défend à tous capitaines et gouverneurs de rien prendre sur les possessions du Mont-St-Michel (1412).

La guerre avec l'Angleterre estoit imminente : « C'est pourquoy les capitaines et lieutenants des places fortes et autres gens ayant commission de morte-paye et garde-ordinaire ès villes et chasteaux forts d'allentour, alloient journellement à la picorée sur les terres des voysins indifféremment et taxoient les sujets et habitants d'icelles à leur fournir de l'envitaillement et munitions nécessaires pour supporter le siége en cas de besoin. »

Lettres patentes aux archives. — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 15.

L'angelot d'argent doré qui suporte la pièce du manteau de sainct Michel, fut faict faire par Guernon, prieur claustral, 1413.

L'an 1413, Nicolas Guernon, moyne profès et prieur claustral de ce monastère du Mont-St-Michel, fit faire un ange d'argent doré qui soubtient entre ses mains ceste partie du manteau ou voile, lequel laissa l'archange S. Michel sur l'autel de l'église du Mont-Gargan pour donner à congnoistre à Laurent, archevesque de Sipont, que par ce moyen elle estoit dédiée et qu'il n'estoit de besoin d'y apporter autre cérémonie, laquelle partie de manteau ou voile, de couleur rouge vermeil, led. archevesque donna aux depputés de l'évesque S. Aubert pour apporter en ce Mont de Tombe, l'an 709, comme j'ay dit cy-dessus. Sur cet ange d'argent est escript : « Anno Domini millesimo quadragentesimo tertio, Frater Nicolaus Guernonis, prior claustralis montis, fecit hoc fieri. » Par où appert que les prieurs claustraux de ce temps et particulièrement en l'absence des abbés qui commençoient à ne plus guères résider, estoient puissants et gouvernoient tout. Ou bien il se peut faire que Guernon fit faire cet ange du revenu de quelque bénéfice duquel en particulier il possédoit le péculion, ou que son grand priorat estoit desjà titré, puisque les moynes faisoient comme l'abbé. — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 16.

Acquisition d'une maison et manoir dans la ville de Paris, rue St-Estienne-des-Grecs, 1413.

L'an 1413 susdit, l'abbé Pierre Jolivet devenu tout habitant de Paris, tant pour continuer ses estudes que pour se pousser en cour, ce qui estoit la principale cause de ses estudes. Or, pour demeurer à Paris, oultre qu'il couste beaucoup pour la norriture, il couste aussi beaucoup pour le louage des appartements, particulièrement pour un abbé du Mont-St-Michel faict comme Robert Jolivet qui marchoit à la grandeur, aymant à paroistre, de sorte que l'an 1293 ayant esté donné à son monastère un certain manoir près St-Symphorian, il jugea qu'il falloit s'accomoder entièrement là, y estant les fondements par ce don desjà jettés. Estant bien raisonnable que doresnavant le seigneur abbé du Mont-St-Michel qui cy-après devoit vivre en grand seigneur et non en pauvre moyne qui a renoncé le monde, eust un palais abbatial dans cette belle ville où les grands hommes se font parestre. Il achepta à ces fins une belle maison en la dite ville de Paris, située en la rue de St-Estienne-des-Grecqs, devant l'hôtel des grands Cholets, joignant, d'un costé, à la chapelle de St-Symphorian cy-dessus, et d'autre faisant le coin de la dite rue et ce de Mre Jean Pyet, de Mre Robert de Charneceel, lesquels, l'an 1417, l'avoient acquise des abbés et religieux de la Coulture du Mans. L'an 1416, Jolivet passa appoinctement avec

l'abbé et les moynes de Sainte-Genefviève, lesquels lui laissèrent beaucoup de commodités en jardin et cours pour joindre cette maison à celle cy-dessus donnée, et le droit d'entrée dans la chappelle dud. S. Symphorian à la réserve de 7 sols de rente et des droits seigneuriaux deubs auxd. abbés et moynes de Sainte-Genefviève. Par ainssy Robert Jolivet, seigneur abbé du Mont-St-Michel, se construisit un beau domicile aux despends des biens de son monastère où il habita par après, comme chez luy, dans ce paradis de la France, laissant dès meshuy la praticque de la pauvreté et de l'humilité monastiques à ceux qu'il appartiendroit. Tiré des actes le 23 febvrier 1647. — Note. Ce logement est à présent aliéné de ce monastère.

§ 17.

Acquisition du fief de Domville de Guillaume du Ver (1414).

« Les dames nonnaines de Mortain s'opposèrent à cette acquisition et entreprindrent les moynes et l'abbé fort et ferme. Robert Jolivet, avec son style de courtisan, accorda avec lesd. dames : il leur concéda ledit fief en propriété, réservant au monastère les droits seigneuriaux et de juridiction et la congnoissance des choses gayves et venues à varecq. » — Noté le 23 febvrier 1647.

§ 18.

Bulle de Jan XXIII, qui donne faculté aux abbés de ce Mont de dispenser leurs moynes de l'aage requis à l'ordre de prestrise.

« En vertu de cette bulle du 4 des nones de febvrier 1414, les moynes pouvoient recevoir la prestrise à 22 ans. » — Noté le 24 febvrier 1647.

§ 19.

Bulle de Jan XXIII, qui confirme les privilèges pontificaux, de plus permet à l'abbé du Mont et à ses successeurs de bénir calices et patènes (1414).

L'an 1414, puisque tous les abbés de ce monastère du Mont-St-Michel, lesquels ont fait faire des mitres et autres ornements pontificaux, avoient obtenu permission ou confirmation de cette permission d'en user, il falloit bien que l'abbé Robert Jolivet, qui fit faire une plus belle mitre qu'aulcun de ses prédécesseurs, et prenoit plus de plaisir, officiant ainssy à la fasson des évesques, que tous ceux qui avoient faict le mesme jusques à luy, obtint la mesme permission ou plustost une nouvelle confirmation à sa personne. Partant, le mesme jour qu'il obtint le privilége d'envoyer ses moynes aux ordres à tel évesque qu'il luy plairoit, prendre l'ordre de prestrise

à 22 ans, il obtint du pape, mesme Jan XXIII, étant à Mantoue, une bulle lad. année 1414, le 4e de son pontificat, soubs la date du IIII des nones de febvrier, par laquelle il luy est permis derechef d'user de mitre, d'anneau, de tunique, de dalmatique, de gans, de sandales, de bénir les pales de l'autel et autres ornements d'église, de conférer la première tonsure, les ordres mineurs, de donner la bénédiction solennellement, tant ès divins offices que à la table, et en oultre de donner lad. bénédiction partout et hors le service divin, de bénir les calices, les patènes et autres ornements d'église, sans la licence de l'évesque diocésin ou aultre, de sorte que Robert Jolivet eut plus de grâces et de priviléges en ce poinct que tous ses autres prédécesseurs abbés, aussy les fit il de beaucoup mieux valloir, car joint qu'il estoit plus puissant qu'eux, il avoit aussy un esprit par la subtilité duquel il sçavoit bien se deffendre de tous les évesques de France qui l'auroient voulu entreprendre sur ce sujet. » — Noté le 24 febvrier 1647.

§ 20.

Délivrance d'un marsouin et d'un esturgeon aux moynes du Mont-St-Michel, pris en St-Paer.

L'an 1414, un marsouin arriva au bord de la mer, en la baronnie de St-Paer; le sieur du Ver, esquyer, comme plus proche voisin de ce poisson, le fit enlever, mais l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel le luy

firent fort bien rendre comme à eux appartenant, suivant le droict ancien et lettres royaux obtenus sur ce l'an 1360, de laquelle reddition fut passé un appoinctement. L'an 1389 lesdits moynes avoient faict faire l'amende au sieur de Lezeaux, qui avoit faict pescher des harengs sans aulcun droit. L'année 1416, les officiers du roy ayant pris un esturgeon en la mer de ladite seigneurie de St-Paer, l'abbé et les moynes dud. monastère de ce Mont-St-Michel le firent pareillement rendre, à quoy parvenir ils obtinrent sentence contre lesd. Toutes lesquelles actes ci-dessus sont ès archives de ce Mont. — Noté le 24 febvrier 1647.

§ 21.

L'abbé Jolivet quitte l'Université de Paris pour venir deffendre son abbaye des incursions des Anglais (1417).

— Noté le 24 febvrier 1647.

§ 22.

Les murs de closture de la ville du Mont-St-Michel furent faicts par l'ordre et fraits de l'abbé et moynes (1417).

L'an 1417, les guerres s'allumant ainssy entre les François et les Anglois, de touttes parts en cette pro-

vince on fortifia les places pour se bien deffendre. C'est pourquoy l'abbé Robert Jolivet et ses moynes (suivant le dire du Père Dom Jan Huynes au feuillet 178 de son livre, au traité des capitaines de ce monastère), fortifièrent de nouveau cette place du Mont, faisant faire les murailles d'autour la ville dud. Mont-St-Michel pour résister aux ennemis, et lesquelles murailles ont esté du depuis fortifiées de temps en temps comme je diray. Ce que le bon Père dit que ce fut l'abbé et les moynes de ce monastère qui firent faire les murailles de la ville du Mont est bien probable, car dans un des pans d'icelles, du costé devers Ardevon, les armes de l'abbé Robert Jolivet y sont affichées, taillées en pierre et un grand lyon en bosse au bas, lesquelles armes monstrent assez avoir été appliquées en ladite muraille lors de la construction d'icelle. J'ay remarqué cecy le 24e jour de febvrier l'an de Nostre Seigneur 1647. Je blasonneray les armes dud. Robert Jolivet à la fin de son histoire, lequel ordre je ne garderay dans les gestes des autres abbés, ains je déduiray leurs armes dans le 2e § ou dans le 1er.

§ 23.

Charles VI octroye 1500 l. à l'abbé et aux moynes de ce Mont pour subvenir aux fraits de la garde de ce lieu (1418).

— Noté le 24 febvrier 1647.

§ 24.

Passeport de Jan duc de Bretaigne, pour les provisions dud. monastère du Mont-St-Michel (1418).

— Noté le 24 febvrier 1647.

§ 25.

Charles VI permet aux moynes de ce monastère de lever un impôt dans la ville du Mont pour les fraits de la garde « sur les vins et cydres débités au pot ès cabarets du Mont-St-Michel. »

— Noté le 24 febvrier 1647.

§ 26,

L'abbé Robert Jolivet ne revient plus en ce Mont après l'avoir quitté l'an 1420.

L'an 1420, l'abbé Jolivet, ennuyé de tant de paines et de fatigues endurées à la garde et conservation de cette place de ce Mont-St-Michel, s'ennuya de vivre ainssy dans une vie importune à son humeur, laquelle se plaisoit aux entretiens de cour et divertissements, à la promenade et à fréquenter les bonnes compagnies, à parestre Mgr l'abbé ; c'est pourquoy, manquant de cœur, il sortit de son monastère la mesme année susdite 1420, et, s'en allant, il laissa ses moynes en

faire à discrétion. Il ne vint plus par après en iceluy, demeurant tantost à Rouen, tantost à Loyseliere et ailleurs, où bon lui sembloit. Il fit si bien, étant dehors de ce monastère, d'acquérir la bienveillance du roy d'Angleterre, qui le fit jouir de toutes les possessions que ce monastère avoit en la province de Normandie, laquelle ledit anglois occupoit pour luy, et nostre Robert en fit à son vouloir sans en eslargir aucun denier à ses moynes qui portoient le poids du jour et de la chaleur, à conserver cette place soubs l'obéissance du roy de France. Ils estoient extrêmement pauvres, presque tous les revenus et les plus beaux étant en Normandie, desquels Mgr l'abbé Jolivet faisoit largesse et bonne chère à ses amis, laissant ses moynes sans pain. J'ay tiré cecy des manuscripts de ce monastère, le 25 febvrier 1647.

§ 27.

La relique de S. Eustache, martir, est mise en la trésorerie, par Jolivet, l'an 1420.

« Il avoit fait enchasser cette relique avec d'autres qui ne sont plus dans ce reliquaire. Il est long de demy pied et rond et posé sur une pate de pareille haulteur; le tout d'argent assez mal poly, sur le pied duquel est attaché l'escusson des armes de cet abbé...... et du depuis les a corrigées. » — Noté le 25 febvrier 1647.

§ 28.

Armoiries du monastère du Mont-St-Michel et celles de l'abbé Jolivet, qui les inventa le premier.

L'an 1420, l'abbé Robert Jolivet, sortant de ce monastère, abandonna son troupeau à la discrétion des loups, ny laissant aulcun ordre que celuy qu'il plairoit à ses moynes de suivre et à Dieu de leur donner. Avant ce deppart, qui fut pour jamais, ne revenant plus en ce lieu, il avoit faict faire plusieurs choses, comme j'ay dit en son lieu, des ornements d'église, des argenteries et autres choses sur une partie desquelles il avoit fait mettre ses armoiries, sur l'autre celles du Mont-St-Michel, et sur presque toutes une multitude de premières lettres de son nom R., pour dire que c'estoit Robert Jolivet qui avoit fait cela, et une crosse dedans cette R., pour savoir qu'il estoit pareillement abbé. Or, dans les manuscripts de ce monastère, dans lesquels on ne congnoist presque plus rien, il est dit qu'entr'autres choses il fit faire deux croix: une grande et une plus petite, et une crosse ou baston pastoral, très-riche et très-prétieux, de grande valeur. Cette petite croix, dont il est dit ès manuscripts de ce Mont et laquelle le P. dom Huynes asseure en son histoire estre encor en estre dans la trésorerie, doict donc estre celle que l'on porte en procession aus festes solennelles. Sur la pomme, au-dessus de la poignée de

laquelle Robert Jolivet fit mettre un escusson d'armoiries, ou pour soy ou pour le monastère, en son chef, composé de cette sorte : à fonds d'argent à trois crouzilles ou cocquilles de sable et une crosse d'argent en cimier. J'estime que ce soit le 2e escusson d'armoiries qui ait été applicqué sur aucune chose jusques-là appartenant et deppendant du monastère. Le premier, comme j'ay cy devant dit par Pierre Le Roy, dans une forme des chezes du cœur, et le second sur la pomme de cette croix d'argent doré et assez pesante. Je ne sçay si Jolivet fut content de ce blasonnement d'armes ou non, ou bien si c'estoit pour le monastère. Il fit mettre un autre escusson sur la patte de la relique de S. Eustache, de cette sorte, sçavoir : un chevron d'argent et trois roses aussy d'argent, deux en chef et une en pointe sur champ d'azur et une croce d'argent pour cymier. Et sur la belle croix qui se voit au milieu de la trésorerie ou reliquaire, sur laquelle sont plusieurs R, lettres premières de son nom, en la patte d'icelle il a faict appliquer son escusson d'armoiries blasonné d'autre sorte, de mesme sur la crosse du baston pastoral, sçavoir : un chevron d'or chargé de trois tourteaux de sable avec trois glands d'or, dressés la pointe en haut dans leur cocque de sable, deux en chef et un en pointe, le tout en champ d'azur, et partant ces dernières armoiries ont été acceptées de luy comme les meilleures, et desquelles il s'est le plus servy, puisque nous les voyons ès lieux et sur les choses les plus prétieuses. J'infère de tout cecy, des mesmes ar-

moiries et du temps auquel ont été faictes les choses qui les portent. Après avoir très exactement recherché par tous les manuscripts et coins et recoins de ce monastère, et autres lieux en deppendant où j'ay pu aller, esquels je n'ay aucunement trouvé autres armoiries plus anciennes que celles de Pierre Le Roy et de Robert Jolivet, sur lesquelles du depuis les moynes ont composé celles dudit monastère, entièrement, adjoustant aux cocquilles ou crouzilles que leur avoit donné Robert Jolivet, trois fleurs de lys comme iceluy, estant de fondation royale et ducale; le moyne Oudin Bouette est présumé avoir parfait cette composition l'an 1474, lorsque faisant enchâsser le chef de S. Innocent, martyr, il fit applicquer l'escusson des armoiries du monastère ou abbaye dessus. Cecy se prouve encore par les sceaux du monastère susdit, lesquels sont engravez d'une figure d'un S. Michel qui combat le malin esprit. Que, *si ab initio*, il eut eu les armoiries composées comme cejourd'huy il a, il s'en fust tout aussy bien servy comme du depuis il a fait. Cecy soit dit pour prouver que ce Jolivet est le premier autheur des armoiries du monastère du Mont-St-Michel, et le second abbé et celuy qui les ait faict applicquer sur les choses appartenant au service divin et en l'abbaye après led. Pierre Le Roy. La peine que nous avons à congnoistre de par qui ont été faictes plusieurs choses qui sont en ce monastère, vient de ce qu'ils n'ont applicqué leurs armoiries. Pour l'advenir il nous sera assez facile : car depuis Jolivet jusqu'à ce jour les abbez et mesmes les moynes n'ont

point esté chiches du bénéfice d'application d'armoiries en tout ce qu'ils ont faict faire, jusque sur les voiles des calices, voire aussy sur lesdits calices. Faict tout cecy le 25 febvrier 1647.

Nota.—Le monastère porte d'*argent à dix coquilles de sable au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or et pour cymier une crosse et une mitre d'argent.*

Le Roy Louis XI, l'an 1462, donna permission d'adjouster trois fleurs de lys aux armes du monastère et de faire aller les cocquilles jusqu'au nombre de dix.

(Mentions mises en marge).

§ 29.

Construction de la forteresse et bastiments de Tombelaine par les Anglois, l'an 1419.

L'an 1419, les Anglois estant les maistres presque par toutte la province de Normandie, vinrent se camper sur le rocher de Tombelaine et le fortifièrent très fortement y faisant les bastiments et la forteresse et tours que nous y voyons encore ce jourd'huy, à cette fin que de là ils vinssent plus facilement attacquer le Mont-St-Michel, ayant un lieu de refuge. Ce que ceux dud. Mont ne purent jamais empescher à cause que le fleuve de Couesnon ayant, l'espace de plusieurs mois, changé son cours ordinaire, passant au-dessus

de ce Mont, allant joindre les fleuves de Genets (Selonne et Sée) et par après passants ensemble entre ce Mont-St-Michel et le roc de Tombelaine, tellement que ces rivières ainssy unies empeschoient la garnison et les soldats de ce Mont d'aller donner l'assault à ceux qui, à leur veue, se fortifiaient pour après les battre.

— Manuscrits du Mont. — Cf. D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, livre II, ch. XXVI. — Noté le 25 febvrier 1647.

§ 30.

Jan de Harcour, comte d'Aumale, est faict le 5e capitaine du Mont-St-Michel, 1420.

« Il venoit en ce Mont garder cette place, lequel fut bien reçeu des moynes, car il venoit pour les secourir en ce monastère et les asseura que, les guerres finies, il n'y auroit point d'autre gouverneur en ce lieu que l'Abbé. » — Noté le 25 febvrier 1647.

§ 31.

Charles VII asseure à l'abbaye de ce Mont le gouvernement de l'abbaye par lettres-patentes, l'an 1420.

Le conte d'Aumale ayant pris possession de son gouvernement de la ville et chasteau de ce Mont-St-Michel, promit toute sorte de faveur aux moynes

dud. lieu, tant pour les assister de son courage à conserver la place et ce qui leur appartenoit, que à les maintenir dans le droict qui estoit que leur abbé seroit toujours le gouverneur et capitaine incontinant la paix faite, et de fait il leur tesmoigna par action que ces paroles estoient sans feintise, car conjoinctement avec eux il en écrivit au Dauphin Charles VII, régnant desjà, lequel leur envoya lettres-patentes par lesquelles il leur promet et accorde ce que dessus. — Extraict le 26 febvrier 1647.

§ 32.

Le moyne Jan Gonnault, en l'absence de l'abbé Robert Jolivet, est commis du pape au gouvernement de ce monastère, 142.

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 33.

Le hault de la voulte de la nef de l'église de ce monastère tomba entièrement l'an 1421.

L'an 1421, la veille de l'apostre de S. Mathieu, les pauvres moynes de l'abbaye de ce Mont-St-Michel, eurent un grand sujet d'affliction parmy les ordinaires de la guerre qui les talonnoient de tous costez, c'est que toutte la voulte de la nef de leur église de ce monastère, depuis le pignon de ladite église jusques aux chezes du cœur, tomba entièrement de hault en

bas et fracassa tout le pavé qui estoit d'une belle pierre blanche, comme aussy *le Jubé* (ces deux mots effacés), et plusieurs autres parties desdites chezes, personne n'en fut blessé par la grâce de Dieu. Charles VII sçachant cela en fut bien affligé, et ne pouvant ayder à la réfection de cette ruyne, à cause de la guerre, il obtint indulgences du pape pour ceux qui aumosneroient de leurs biens à cette occasion; mais cela ne réussit pas, à cause que les chemins étant remplis de soldats et gendarmes, chascun s'eschapoit plustost que d'entreprendre des pèlerinages. J'ai tiré cecy de la bulle et des manuscripts, le 26 febvrier 1647.

NOTA. Explication du présent article ci-après à la page 462, § 133, (ch. 41, § 133 de l'édition actuelle) où il est dit ce qui en est de vray, cetuy estant manqué.

§ 34.

Une pierre envoyée en ce monastère par Charles VII, laquelle tombant sur luy, ne luy avoit fait mal.

Cette susdite année estant dans la ville de la Rochelle, place maritime, et de très grande importance pour le Poictou et toutte la Guienne, pour voir si elle seroit bastande de supporter l'effort des Anglois... il pensa estre accablé soubs les ruynes d'une demie lune... dans ladite ville faisant la reveue, et entr'autre chose qui luy fit peur, ce fut une pierre d'assez no-

table grosseur qui tomba sur luy (il est à croire que ce fut sur la teste et ne luy fit aulcun mal). Incontinant il envoya cette pierre en ce Mont-St-Michel, par l'assistance duquel il creut avoir exempté ce naufrage, estant très-dévot de ce saint Archange. L'on veoit ladite pierre encore aujourd'hui pendue à une chesne de fer à costé de l'autel de S. Michel, situé dans la nef de l'église, du costé de l'épitre. Il y a diverses opinions sur cette pierre. Il y en a qui disent que Charles VII l'y apporta luy-mesme; les autres disent que non. Il est toutefois plus probable qu'il ne l'apporta pas ains qu'il l'envoya. Les ennemis estant si proches de ce lieu, un Roy ne se devoit pas hasarder. Je n'ai rien trouvé de cecy dans les historiens de France, sinon qu'il est ainsy dict dans les manuscripts de ce monastère.

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 35.

Les moynes du Mont engagent à Dinan et à St-Malo leurs argenteries et richesses pour vivre au temps de guerre 1422 « à cette fin de conserver ce lieu « soubs la continuelle obéissance du roy de France. »

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 36.

Jan V, duc de Bretaigne, deffait les Anglois qui avoient assiégé le Mont-St-Michel l'année 1423.

L'an 1423 les Anglois ayant plusieurs fois en vain réussi à la prise du Mont-St-Michel dédié à l'archange S. Michel, lequel ils s'estoient proposé d'avoir infailliblement, s'assemblèrent un bon nombre, sortirent du fort de Tombelaine, vinrent poser le siége devant iceluy, tant par mer que par terre, le roy d'Angleterre ayant envoyé à cette fin grand nombre de vaisseaux chargés d'hommes d'armes avec munitions de bouche et de guerre pour batre le Mont en ruyne. Auparavant de rien faire, ils bastirent plusieurs forts et bastions du costé de la grève, en sorte que nos gens en ce Mont n'osoient nullement sortir ni moins s'envitailler. Dieu ayant soin de ses serviteurs et l'Archange ne pouvant oublier un lieu qui luy estoit si cher, inspira a Jan V, duc de Bretaigne, de craindre l'Anglois s'il prenoit cette place de laquelle il auroit moyen d'aller à la picorée sur ses terres, et partant (quoy que neutre), il envoya son admiral, le sieur de Beaufort, à St-Malo, où avec l'évesque et toutte la noblesse d'allentour, on œquipa quelques vaisseaus, où dans lesquels bien œquipés vinrent fondre sur l'armée navalle de l'Anglois qui estoit à la rade, du costé de la mer, où là, après avoir bien combatu de part et d'autre, les Bretons, enfin,

acrochèrent les vaisseaux des ennemis et en tuèrent grande partye, de sorte que les Anglois, commençant à perdre cœur, se sauvèrent à la voille comme ils peurent. Ceux qui estoient du costé de la rive d'Ardevon voyant cela, n'attendirent pas que les Bretons missent pied à terre contr'eux, ains ils s'enfuirent laissant leurs bastions et forts de terre et par ainsy la maison du glorieux archange S. Michel fut conservée de l'incursion des ennemis, lesquels, quoy que fidèles à l'église, n'eussent point entré en ce sacré temple sans y commettre beaucoup d'indignités et pris à la sortye ce qui estoit dédié au culte du grand Dieu en cette saincte habitation, laquelle le S. Archange a prise des le premier jour de sa fondation, ledit lieu et tout ce qui en deppend en sa protection particulière.

Manuscripts et d'Argentré, livre II, ch. XXVI.—Noté le 26 febvrier 1647.

§ 35.

Les Anglois bastissent une bastille à la rive d'Ardevon et sont deffaits sur les grèves par le capitaine du Mans, l'an 1423.

L'an 1423, pour ceste perte, l'Anglois ne s'estima pas vaincu, au contraire, prenant nouveau courage peu de temps après cette bataille avec les Bretons, il bastit une forte bastille vers la rive d'Ardevon, et le 17 septembre de la susdite année 1423, il y fit entrer

une forte garnison qui alloit de là rodant sur les grèves prenant et empeschant qu'aulcunes commodités n'entrassent en ce Mont-St-Michel. Ce que voyant, nos gens du Mont susdit et se sentant fort incommodés de ce fort de la rive, eurent recours à messire Jean de La Haye, capitaine du Mans pour le roy, qui un jour, sur les deux heures du soir, vint les surprendre sur la grève, courant ça et là, dévalisant et tuant ceux qui apportoient quelques provisions en ce Mont, où, leur donnant la bataille, demeura 200 Anglois et le nommé Nicolas Bourdet, vaillant capitaine parmy cette nation, le restant s'estant retiré dans ladite bastille de la rive où ils rodèrent encore, mais non pas si fort qu'auparavant, jusques en l'an 1427, le 24 febvrier en laquelle ils mirent le feu avant que d'en sortir. On voit encore quelques vestiges de cette bastille à la rive d'Ardevon, du costé des mares de Beauvoir, vis-à-vis de la chapelle de Ste-Magdelaine. Le lieu où estoit cette bastille s'appelle la Bergerie, et le champ prochain le champ de la Bastille. Je l'ay extraict des manuscripts et dud. d'Argentré le 26 febvrier 1647.

§ 38.

Charles VII donne 120 livres aux moynes du Mont à luy deues sur St-Jan-le-Thomas pour luy dire une messe par an (1423).

L'an 1265, le roy Louis donna aux moynes de ce

Mont la fiefferme de la seigneurie de St-Jan-le-Thomas et la moitié du bois de l'Oillande pour 218 livres de rente par an. Philippe le Bel, pour luy dire des messes en cette église en rabattit 100 l. et Charles VII, cette présente année, rabattit le restant pour et à la charge qu'on célébreroit une messe chacun an en ladite église au 11e octobre : — sçavoir 100 livres sur St-Jean et 20 livres sur le moulin du Pray, au val de Beuvron. — Noté le 26 febvrier 1647.

§ 39.

Jan Bastard d'Orléans, faict sixiesme capitaine de ce Mont, promet ne préjudicier ès droicts de l'abbé pour ce, l'an 1424.

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 40.

Jan d'Orléans faict deffense à son lieutenant (Nicolas-Paynel), de molester les moynes de ce Mont, l'an 1424.

— Noté le 26 febvrier 1647.

§ 41.

Loys d'Estouteville est faict le 7e capitaine de ce Mont, promet ne préjudicier aux droicts anciens, receu au Mont le 2 septembre 1425.

« Et ce capitaine le 17 novembre ensuivant deffendit

[illegible]

§ [illegible]

[illegible]

— [illegible]

§ [illegible]

[illegible]

L'an [illegible] Loys d'Estouteville, capitaine [illegible] de ce Mont, et ses moynes, se voyant attaqués ainsy à tous coups des partisans angloises et surtout de celle de Tombelaine, ils se mirent fort et ferme à la fortification de la ville : l'abbé Robert Jolivet et lesdits moynes avoient faict faire les murailles de closture d'icelle, avec plusieurs fortes tours, l'an 1417, mais elle en fut tellement renforcée de ce coup. Cette année on y adjousta encore des tours entre les autres cy-devant construites, des demyes lunes avec parapets sur icelles et sur toutes lesdites tours et murailles, avec marches-coulies ; le portail comme il se void à présent, avec le pont-levis de la ville et le logis au-des-

sus et les armes de France en la surface dudit portail, la grille, et le tout fut ainssy construict propre pour faire résistance aux ennemis, le tout aux deppends du monastère qui, pour conserver ce lieu en l'obéissance du roy de France, avait engagé croix, calices, la belle crosse, ornements et généralement tout ce qui estoit de prix pour ce sujet, à Dol, à Dinan et à St-Malo-de-l'Isle, ce qu'il retira après les guerres. Il est vray que Charles VII avoit bien donné permission aux moynes de lever quelques subsides et imposts sur le peuple pour ayder à l'entretien de la garde de la place. Mais que pouvoient-ils recepvoir d'un peuple subjugué par une nation étrangère, lequel n'avoit pas la liberté, à cause des ennemis, de faire pour 5 sols de commerce. J'ay tiré cecy des manuscripts, le 27 febvrier 1647.

§ 44.

Loys d'Estouteville et plusieurs seigneurs qui gardoient ce Mont font sortie sur les ennemis et en tuent beaucoup, l'an 1425.

L'an 1425, vers la Toussaincts, nonobstant les fortifications nouvellement faictes à l'entour de ce Mont-St-Michel, les Anglois qui estoient sur le Mont de Tombelaine, donnoient grande incommodité à nos gens, ce qui fit résouldre Loys d'Estouteville, avec quantité de seigneurs et gentilshommes qui gardoient cette place avec luy, de mettre en ordre ce qu'ils avoient de gens et d'aller faire une sortie sur les

ennemis qui couroient toutes les grèves pour le grand nombre de gens qui estoient et venoient des autres garnisons a celle dudit Tombelaine. Nos gens ainssy munis d'armes et surtout de courage et de bonne résolution, sortirent de ce Mont-St-Michel après s'estre recommandé à Dieu, à la Vierge et au S. Archange, et allerent teste baissée fondre sur ceux qui estoient dehors du fort dudit Tombelaine et les traitèrent si mal que ceux du dedans furent contraincts de sortir à l'ayde de leurs compagnons ainssy mal menés; mais nos Michaëlistes renforçants leurs bras et leur valleur, mirent presque toute la troupe angloise-tombelanoise, avec ses coadjuteurs, à mort, jonchants toute la grève de leurs cadavres, et ainssy victorieux, ils s'en revinrent en leur garnison en rendre grâces à Dieu, à la Vierge et au S. Archange. Il y a plusieurs autheurs qui parlent de cecy, mais diversement, sçavoir : Du Moulin et le Père Gaultier. Il est mieux et plus véritable dans nos manuscripts, d'où je l'ay tiré le 27e jour de febvrier, l'an de Nostre Seigneur 1647.

§ 45.

Déclaration du capitaine du Mont et du viconte d'Avranches de ne préjudicier aux droicts des moynes de ce monastère, l'an 1426.

L'an 1426, Loys d'Estouteville, capitaine de ce Mont, et le viconte d'Avranches, donnèrent une déclaration

conjoinctement aux moynes de cette abbaye, le requérants, par laquelle ils protestent ne voulloir apporter aucun préjudice aux droicts d'iceux moynes dans led. Mont, en conséquence de la fortification de la ville dud. lieu, ni tirer à continuation les frais faicts à ladite fortification. Ce qui prouve les moynes avoir fourny à l'appoinctement auxdits frais. L'acte est aux archives, d'où je l'ay extraict le 27e jour de febvrier l'an 1647.

§ 46.

Autre déclaration de Charles VII, pour les moynes de ce Mont, ausquels il permet durant trois ans faire battre monnoye, 1426.

L'an 1426 susdit, Charles VII ayant congneu la grande affection que portoient les moynes de ce Mont à son service, et les grandes deppences qu'ils avoient faictes, tant à la norriture des soldats de la garde de cette place, qu'à la fortification des murailles de la ville, et jusques là devenus si nécessiteux, à ces causes qu'ils avoient esté contrainets d'engager (comme dit est cy dessus) les richesses de la trésorerie de l'église de leur monastère, il leur donna permission de faire battre toutes sortes de monnoyes, dans ce lieu du Mont, dans le temps et l'espace de trois ans. Il falloit que les moynes eussent plusieurs pièces de cuivrerie et de métail et mesme d'argent et d'or dans leur maison pour faire de la monnoye, d'avoir

demandé un tel privilége. De fait, ils en firent aire et battre durant ledit temps, cessant quoy, ils auroient bien esté empeschés ne recepvant plus rien de leurs fermiers à cause de la guerre. L'acte de concession est ès archives de ce monastère, d'où je l'ay extraict le 27e jour de febvrier 1647.

§ 47.

L'évesque et chanoynes de Coustances retirèrent ce qu'ils avoient mis en dépost dans ce Mont, de peur des guerres.

« Quantité d'argenteries et ornements prétieux de leur église cathédrale avec de l'argent monnoyé. »

— Décharge du 7 febvrier 1427. Archives. —Noté le 27 febvrier 1647.

§ 48.

L'angelot d'argent doré qui supporte les deux épines de la couronne de Nostre Seigneur fut donné par un prieur, l'an 1427.

L'an 1427, Radulphe ou Raoult Priout, moyne profès de ce monastère et prieur du prioré de St-Victor du Mans, fit faire un angelot d'argent doré, tenant en ses mains un reliquaire rond, couvert de cristal, dans lequel sont deux espines de la couronne que nostre adorable maistre, Jésus Christ

porta sur sa teste au temps de sa douloureuse passion pour nous en acquérir une de gloire dans son paradis, lesquelles Philippe IV, dit le Bel, avoit offert à ce monastère l'an 1311. Sur le pied dud. angelot est escript : « Radulphe Prioux, moyne de ce Mont et prieur du monastère, fit faire et donna céans l'an mil quatre cent vingt et sept. » Ce prieur vint offrir à Dieu ce présent en ce monastère pour acquérir de sa bonté les faveurs de la conservation d'icelluy à l'encontre des Anglois. Faict le 27 febvrier 1647.

§ 49.

L'image d'argent doré de saincte Hélène, qui tient une pièce de la vraye croix, fust donnée par le susdit, l'an 1427.

L'an 1427, la mesme journée que Radulphe Priout, prieur de St-Victor du Mans, vint en ce monastère du Mont-St-Michel d'où il estoit moyne profès, offrir l'angelot d'argent doré susdit qui supporte les deux épines de la couronne de Nostre-Seigneur ; il offrit aussy cet image d'argent doré qui est dans le reliquaire, laquelle tient entre ses mains le morceau de la vraye croix en forme de croix, lequel led. Philippes le Bel donna à ce monastère avec les deux épines cy-dessus, l'an 1311, comme dict est. Cet image pèse douze marcs d'argent. — Noté le 28 febvrier 1647.

§ 50.

Noms des seigneurs qui gardoient le Mont-St-Michel contre les Anglois soubs Charles VII, l'an 1427.

L'an 1427, le capitaine de cette place du Mont-St-Michel, Loys d'Estouteville, et les seigneurs et gentilshommes qui gardoient la forteresse d'icelle de quoy nous avons cy devant parlé, firent mettre leurs noms et les escussons de leurs armoiries dans une muraille de la chapelle St-Sauveur de l'église de ce monastère, vis-à-vis de l'autel de lad. chappelle, les moynes de ce monastère les firent registrer en un parchemin duquel j'ay extraict pour mettre en ce lieu ceux que j'ay peu lire; le reste, je les ai laissés.

Premièrement, Charles VII, roy de France soubs lequel cecy se passa.

2. Louys d'Estouteville, 7e capitaine de ce Mont.
3. Le Sr des Pesneaux.
4. De Crequy ou de Cregny (de Criquy).
5. De la Haye.
6. De Guyminé.
7. De Manneville.
8. André du Pys.
9. De Bricqueville.
10. De Biars.
11. G. de la Luzerne (de la Lucerne).
12. De Folligny.
13. R. de Brecé.
14. Le Bastard d'Ausseboso.
15. C. Hé.

16. R. Roussel.
17. De Colombières.
18. G. de Saint-Germain.
19. D'Aussays.
20. De Verdun.
21. G. de Helquilly.
22. De la Haye de Arru.
23. C. Pigace.
24. Louys Pigace.
25. L. d'Esquilly.
26. R. du Hommé (du Homme).
27. T. de Percy.
28. Nel.
29. De Veyr (de Veyx).
30. De la Haye Hüe.
31. L. de Nocy.
32. Briqueville.
33. L. d'Espas.
34. G. de Prestel.
35. G. de Crus.
36. C. de la Motte.
37. L. de la Mote.
38. M. de Plom.
39. P. Le Grys.
40. L. de la Palluelle.
41. L. Guyton.
42. De Nautret (de Nantret).
43. H. Le Grys.
44. De Hally.
45. F. de Mesle (de Melle).
46. C. de Fontenay.
47. G. le Viconte.
48. S. de Tournebu.
49. T. Houel.
50. H. Tresart (Thesart).

51. F. Herault.
52. L. de la Mote.
53. Le Bastard Pigace.
54. A. de Longues.
55. L. de Longues.
56. De Folligny.
57. Aux Espaules.
58. Le Bastard de Cromboeuf.
59. R. de Briqueville.
60. G. Benoist.
61. P. de Viette.
62. C. Hamon.
63. L. Hartel.
64. R. de Clympchamp.
65. C. des Moustiers.
66. G. d'Espas.
67. G. Auber.
68. F. de Marcillé.
69. E. d'Orgeval.
70. L. Massire (ou Masfire).
71. De la Maure.
72. R. de Nautret (de Nantret).
73. P. Bascon.
74. Le Bastard de Thorigny.
75. L. de La Champaigne.
76. C. de Bruilly.
77. P. du Moulin.
78. L. Gouhier.
79. R. de Regnier.
80. R. Lambart (ou Flambart).
81. R. de Bailleur.
82. P. d'Aulceys.
83. L. Gueryn.
84. G. de la Bourguenolles.
85. Yves Priout (Yves Priout Vague de Mer).

86. Hague de Mer (Vague de Mer).
87. B. de la Mare.
88. S. Flambart (ou Lambart).
89. B. de Mons.
90. De Cruslé.
91. Le Bastard de Combres.
92. P. Allart.
93. R. du Hommé (du Homme).
94. S. de Saint-Germain.
95. L. de Charpentier (de Carpentier).
96. L. de Pontfoult.
97. G. de Semylly.
98. R. de Semilly.
99. R. de la Mote-Vigor.
100. L. Lebrun.

Voilà les noms de ces gentilshommes qui gardèrent le Mont-St-Michel en ce temps-là. Il y en a encore vingt dans la mesme lettre qu'on ne peut lire. Du Moulin s'est trompé dans son histoire, quand il dict que les noms de ces messieurs et leurs armoiries furent posés en un grand tableau dans l'église du monastère, lorsque les Anglois estoient devant Sainct-Sauveur, au lieu de dire que les noms et écussons furent posés dans un tableau en la muraille devant l'autel de St-Sauveur, dans l'église abbatiale dudit Mont, lorsque les Anglois occupoient toutte la Normandie. J'ay tiré le tout de ladite lettre qui est ès archives, le dernier jour du mois de febvrier, sçavoir le 28 l'an 1647.

— Cf. Dom Huynes, t. II, p. 115; nous avons in-

diqué en regard des noms portés dans la liste de Thomas Le Roy les principales variantes relevées dans la liste de Dom Huynes. Comme on peut le voir, les différences sont insignifiantes; la plus importante consiste à faire des mots *Vague de Mer* un surnom d'Yves Priout, porté sous le n° 85, au lieu d'en faire le nom d'un chevalier occupant le n° 86.

§ 51.

Acquisition de la terre et seigneurie de Brée en Tanye, 1429 (*Archives*).

— Noté le 28 febvrier 1647.

§ 52.

Charles VII octroye aux moynes de ce Mont tous les imposts et subsides imposés sur leurs subjects pendant l'espace de trois ans (1430), *à celle fin de les ayder à la deffensive de cette place.*

— Noté le 28 febvrier 1647.

§ 53.

Incendie de grande partie de la ville du Mont-St-Michel, arrivée soubs Charles VII, l'an 1433.

L'an 1433, le lundy de Quasimodo, par un coup d'hasart, le feu prit en la ville du Mont-St-Michel et

réduisit une grande partie des maisons d'icelle en cendres. Ç'estoit une chose bien pitoiable à veoir qu'une petite bicoque qui avoit jusques là tant souffert en se deffendant des ennemis les Anglois, qui avoient si grant désir de la surprendre, qui mesme souffroit encore actuellement tous les jours à rembarer leurs machynations, et que toutefois elle se vist ainssy affligée en elle-mesme. J'ay extraict le cy dessus des archives de ce monastère le 28 et dernier de febvrier 1647.

§ 54.

Presque 20,000 *Anglois sont mis à mort devant ce Mont-St-Michel, desquels on a eu les pièces d'artillerie de fer que nous y voyons à présent, l'an* 1434.

L'an 1434, le 17e jour de juin, la veille de S. Aubert, premier fondateur de ce monastère, les Anglois (ayant veu la ville de ce Mont brusler) estimèrent que facilement ils se pourroient rendre maistres du rocher du Mont-de-Tombe et de ses appartenances, partant ils y vinrent environ 20,000 hommes soubs la conduite du Sr d'Escalles, bien armez et avec une quantité de machines espouventables où, estant prez, ils assaillirent si furieusement les murailles de ladite ville que bresche y fut faicte, eux criant ville gagnée; mais venant à l'assault, ils furent si vivement repoussez du capitaine Louys d'Estouteville et de tous

les seigneurs et gentilshommes spécifiés de l'autre part avec leurs gens d'armes, que presque toute cette troupe angloise demeura morte sur la grève, le reste qui s'échappa s'enfuit dans la bastille d'Ardevon, qu'ils firent réparer, et n'y demeurèrent que jusques au 21 janvier 1435, qu'ils en sortirent l'ayant bruslée auparavant. Chose admirable qu'aulcun de nos Michaelistes ne fust blessé. Véritablement cela seroit davantage à admirer qui ne sauroit que sainct Michel s'est rendu protecteur de ce sainct lieu, ainssy qu'il l'avoit promis au glorieux Sainct Aubert, et que sans doubte il estoit avec sa gendarmerie à ce bel exploit belliqueux. Nos gens allèrent incontinant rendre grâces à Dieu, à la Vierge et aux Saincts Anges de cette insigne assistance. Les Anglois cependant s'enfuiants laissèrent quantité de pièces d'artillerie et autres machines de guerre. Pour les pièces d'artillerie, celle qui est entre les portes de la ville de ce Mont nous reste seullement avec celle qui est sur la terrasse appelée le Jardin de la Pilaitte, qui soient de conséquence. Il y en a encore quelques autres dans les canonnières des murailles de cette ville, qui sont à présent mangées de rouille ; toutes ces pièces sont de fer. Il y en avoit plusieurs autres vennes de cette dépouille qui ont esté vendues du temps de la guerre des Huguenots par les capitaines de ce Mont. J'ay tiré cecy de nos manuscripts le 28e jour et dernier de febvrier 1647.

— Cf. Dom Huynes, t. II, p. 120.

§ 55.

Charles VII permet que les causes d'appel des moynes de ce Mont resortent tout droict par appel au parlement, et non en échiquier, suivant l'ordinaire et coutume du pays, 1435. (Archives.)

— Noté le 28 febvrier 1647.

§ 56.

Bulle du concile de Basle, sur la plainte de Jan Gonault, pour contraindre l'abbé Robert Jolivet de réparer le monastère de ce Mont, 1436.

— Noté le 28 febvrier 1647.

§ 57.

Bulle d'Eugène IV, qui mande aux évesques de Dol et de Rennes de remettre les moynes en la possession de leurs biens aliénés, 1436.

« Les précédents abbés avoient, paraît-il, aliéné plusieurs domaines situés au duché de Bretaigne à diverses personnes, soubs des considérations humaines, iceux donnés presque pour rien. » — Noté le 28 febvrier 1647.

§ 58.

L'official d'Avranches, pour tenir ses audiences en ce Mont, à cause des guerres, donne une déclaration sans préjudice des droicts des moynes, l'an 1437.

L'an 1437, à cause des guerres et des troubles de cette province causées par les Anglois, le peuple n'estoit point en seureté; l'official d'Avranches, pour quelque raison, eut besoin de juger une cause en cette ville du Mont-St-Michel, pour à quoy parvenir l'an 1369, il donna acte par lequel il protestoit ne vouloir en aulcune manière préjudicier aus droicts des moynes dudit lieu; la mesme chose l'an 1437 fut faicte par ledit official, tenant ses audiences en ce Mont-St-Michel à cause des guerres. Il laissa une déclaration comme dessus auparavant, laquelle et l'autre sont ès archives de ce monastère. — Noté le 28 febvrier 1647.

§ 59.

Appoinctement pour les dixmes entre le prieur de Pontorson d'une part, et le curé dud. lieu d'autre part, faict l'an 1437.

« Par lequel appartient aud. prieur la dixme de Caugey et de tous les jardins les deux parts; les deux parts des oblations et sépultures, les deux parts des oblations de la chapelle de St-Nicolas, les deux

parts des dixmes d'aigneaux, porceaux, veaux, légumes, etc., tant dedans que dehors Pontorson, suivant certain accord faict entre les prieur et curé précédents, et le tiers de tout ce que dessus audit curé. L'an 1441 ensuivant, le couvent et chapitre des moynes le confirma par acte. »—Noté le 28 febvrier 1647.

§ 60.

Fondation de 2 messes par sepmaine et un obit par la dame de Thienville, veuve de feu Olivier de Marigny, en son vivant chevalier et seigneur de Torigny.

— Noté le 1er mars 1647.

§ 61.

Déclaration de ne vouloir préjudicier aux droicts du monastère, par un évesque remplaçant l'évesque d'Avranches, et y faisant la visite, 1438.

« En 1434, un autre évesque avoit donné pareille déclaration. » — Noté le 1er mars 1647.

§ 62.

Charles VII prend le monastère et deppendances en sa protection, l'unissant à sa couronne, l'an 1439.

— Noté le 1er mars 1647.

§ 63.

Charles VII déclare ne vouloir préjudicier aux droicts des moynes, à cause des fortifications de ce Mont-St-Michel, 1439.

— Noté le 1er mars 1647.

§ 64.

Passeport de Charles VII (exemption d'impôts), pour toutes les provisions des moynes du Mont, en tout son royaume, 1439.

— Noté le 1er mars 1647.

§ 65.

Imposition de 10 sols par pipe de vin à l'entrée de la ville pour la réparation des murs d'icelle par le capitaine, l'an 1441.

L'an 1441, Louys d'Estouteville, chevalier, capitaine de la ville et chasteau de ce Mont-St-Michel, passa accord et appoinctement avec les bourgeois et habitants de cette ville par lequel il fut dit que pour la fortification de certains endroicts des murailles de ladite ville on prendroit, pendant dix ans, 10 sols

par pipe de vin qui entreroit en icelle; par après ils obtindrent des moynes dudit lieu permission de prendre de la pierre et du sablon dans le rocher sans préjudice de l'advenir. L'abbé Robert Jolivet et les moynes de ce Mont avoient faict faire les murailles de là dite ville à cause des guerres, l'an 1417. Ledit d'Estouteville et les moynes les firent renforcer l'an 1425, auquel temps la porte de la ville fut changée, estant vis-à-vis de l'église parroissiale, elle fut mise là où elle est à présent, et les armes de Charles, qui n'estoit encore que Dauphin, que l'abbé Jolivet avoit faict applicquer sur le frontispice d'icelle, furent audit an mises au frontispice du logis du portier, sitté sur ladite porte, soubs les pieds de l'image de Nostre-Dame, à laquelle les moynes, le capitaine et toutte la ville vouèrent leur ville et abbaye, voyant les guerres s'alumer entre les François et Anglois. Cette situation d'armes dudit Dauphin est du costé de la ville, et celle de France du costé de l'entrée. Or, cette présente année, 1444, ledit s[r] d'Estouteville fit, avec ce devoir, faire plusieurs autres fortifications et réparations ès dites murailles.—Extraict le 1[er] mars 1647.

§ 66.

Passeport de François I, duc de Bretagne, l'an 1442, exemptant de tous subsides les provisions destinées aux moynes.

— Noté le 1[er] mars 1647.

§ 67.

Amortissement du fief de Céaux, acquis par les moynes de ce Mont par droict de justice, l'an 1415, sur Thibault de Messeray, escuyer, seigneur dudit lieu de Céaux, concédé gratis par Charles VII, l'an 1443.

« Le cardinal d'Estouteville rendit hommage au roy dudit fief, l'an 1451. » — Noté le 1er mars 1647.

§ 68.

Bulle d'Eugène IV, qui donne indulgence plénière pour deux ans à tous ceux et celles qui, visitant le monastère du Mont-St-Michel, et y faisant quelques aumosnes pour les réparations d'iceluy (ou y envoyant par aumosne ce qu'ils auroient pu despenser en voyage, en estant empeschez par maladie ou aultre juste cause), depuis le soleil levant du jour précédant de l'apparition S. Michel, en may, et du jour précédant la dédicace dudit monastère, qui est le 16 octobre, jusques au soleil couchant des jours desdites festes.

—Noté le 1er mars 1647. On a envoyé copie de ladite bulle à Mgr l'archevesque de Rouen, en l'an 16...., et autant à Mgr l'archevesque de Lion, le 26 février 1702, pour régler un procez qu'ils avoient eu pour le droict de primatie. Fr. Ant. du Rocher, sacriste (1).

(1) Cette note est mal placée dans le manuscrit. Elle paraît avoir trait à la bulle portant nomination du cardinal d'Estouteville dont il est fait mention au chapitre suivant.

CHAPITRE XXXII.

De Guillaume d'Estouteville, cardinal, faict 31e abbé de ce Mont-St-Michel.

§ 1.

Guillaume d'Estouteville, cardinal, est faict 31e *abbé de ce Mont, l'an* 1444, *meurt l'an* 1482, *ayant régné* 38 *ans.*

L'an 1444, le 17 juillet, les nouvelles de la mort de l'abbé Robert Jolivet estant venues en ce Mont, les moynes s'assemblèrent et esleurent pour leur abbé Jean Gonault, leur vicquaire général, qui avoit eu cette charge du Pape après que led. Jolivet eut quitté son abbaye comme j'ay dit, l'an 1420, mais cette eslection n'eut point d'effet, car Louys d'Estouteville, capitaine de ce Mont, ayant esté asseuré de la mort dud. Jolivet, il en fit donner advis incontinant à son frère le cardinal Guillaume d'Estouteville, qui demeuroit pour lors à Rome, et supplia Charles VII d'en écrire au Pape pour l'obtention de lad. abbaye au nom dud. cardinal son frère ; cè que fit Eugène IV, pape, et luy en fit expédier bulle tout aussitost, sans préjudice toutefois des droicts de cette abbaye à l'advenir, ains qu'il donnoit cette abbaye susd. à ce cardinal, à cause que le roi de France l'en avoit prié, et qu'estant une place forte et une des clefs du royaume, il falloit qu'un seigneur puissant la possédât

pour s'opposer aux ennemis, joint que le frère dudit cardinal l'avoit conservée dans un temps de grandes guerres en estant capitaine, et que led. cardinal en seroit autant ou plus soigneux, estant tous deux parents dud. Charles, et plusieurs autres raisons qui sont en ladite bulle. Icelle expédiée, le cardinal envoya deux procureurs et vicquaires généraux le 3 septembre de l'année susdite pour prendre possession de lad. abbaye et y gérer comme s'il y eust esté en personne, sçavoir : le nommé Tahon, chanoyne de St-Martin d'Angers, et Guillaume de Herbert, son secrétaire, leur passant procuration par laquelle il commettoit d'abondant Mathieu, abbé de St-Melaine de Rennes, et Geoffroy Bertrand, prieur de Josselin, ses procureurs généraux et spéciaux en la direction de cette d^te abbaye. Cependant Jean Gonault poursuivoit son élection, s'estant opposé à la prise de possession qu'avoient faicte les susdits vicquaires généraux et procureurs dud. cardinal, et pour y parvenir il suivit touttes les cours d'église en France et puys à Rome, là où il perdit son procès facilement, car le cardinal estoit plus de beaucoup considéré qu'un chétif moyne de ce Mont, peut estre de basse naissance, à l'égal d'un grand cardinal de Rome, le pape donnant le jugement par bulle en laquelle il excommunia Jan Gonault et tous ses adhérans s'ils ne désistoient de cette poursuite. Jan Gonault, nonobstant cette fulmination romaine décisive, se pourveut au parlement, là où il fut en chanse de gaigner son procez ; et d'effect, comme les parlements sont de tous temps, depuis

leur institution première en France, les protecteurs des droicts ecclésiastiques et particulièrement en ce qui concerne les moynes, lesquels seroient quelque fois oppressés par ceux de la saincte Eglise, qui n'hayssent rien davantage que le nom de moyne, abhorrant le froc qui de soy ne signifie que mortification, qui n'est aymée des mondains; sans doubte qu'il eust eu gain de cause à celuy de Paris, là où l'affaire pendoit, cessant que ce moyne se laissa gaigner luy-mesme par les gens du cardinal et passa transaction en la ville de Chinon, par laquelle il relaissoit entièrement le droict qu'il prétendoit en ladite abbaye audit Guillaume d'Estouteville, le dernier jour de janvier 1446, à condition que led. cardinal luy bailleroit annuellement deux cents escus de pension à prendre sur les revenus de l'abbaye susd.; item deux mil cinq cents escus d'argent comptant pour les frais faicts à la poursuite d'icelle et plusieurs autres conditions en icelle exprimées, sçavoir : que luy donnant un bénéfice de 600 livres de rente, la pension seroit estainte, et que ce bénéfice ne feroit point quitter celuy qu'il avoit, sçavoir : le prioré de St-Victor du Mans, que led. cardinal luy obtiendroit dispense *ad plura*. Ainssy cet Esaü vendit sa primogéniture pour une escuellée de lentilles; et ainssy l'abus se glissoit dans la possession des bénéfices, mesme à cause des priviléges des papes, qui permettoient la pluralité. Ce qui se voyoit en ce cardinal, qui, oultre le tiltre de cette abbaye du Mont-St-Michel, il avoit l'archevesché de Rouen, estoit évesque d'Ostie,

abbé de St-Guydas-des-Bois, en Bretaigne, prieur de Lehon et de Cunault. Quelqu'uns disent aussy de St-Martin-des-Champs de Paris. Les priorés de St-Brolade et de St-Victor du Mans, venant à vacquer, ils n'en pourveut point, ains en jouist sa vie durant par privilége du pape. Et encore l'an 1448, non content de tout cecy, il obtint bulle du pape pour débouter frère Mathurin le Lyonnais, abbé de St-Melaine de Rennes, de son abbaye (1). On doute qu'il en vint à bout. Toutefois, il vint en ce Mont une fois seulement et y séjourna quelques jours, et s'en retourna à Rome l'an 1482, le 17 apvril. Comme il estoit légat en France, il fit commencer l'œuvre, comme je diré, et donna l'ordre de l'eslection de l'université de Paris pour les recteurs comme elle est à présent. Pierre Frison, en son *Gallia purpurata*, dit que ce cardinal estoit fils de Jan d'Estouteville et de Marguerite d'Harcourt, 5e fille de Jan d'Harcourt et de Catherine de Bourbon, du sang royal, qu'il fut petit moyne et prieur de St-Martin-des-Champs de Paris. Ce cardinal bastit et dota à Rome le monastère des Augustins, l'an 1479, donna de beaux vases à l'église de Ste-Marie-Majeure. Il mourut à Rome le 17 janvier l'an 1483, selon ledit Frison, et fut enterré en l'église des Augustins, qu'il avoit faict bastir. Il y eut grande dispute avec les chanoynes de Ste-Marie-Majeure et les frères Augustins pour sa sépulture, tellement que

(1) Dom Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel*, t. I, p. 206, nomme ce abbé Mathurin le Lyonnayer.

de part et d'autre il fut despouillé de ses beaux habits et de ses prétieux anneaux qu'il avoit aux doigts par les chanoynes, et puis laissèrent son corps presque tout nud ausd. Augustins. Il a été environ 40 ans cardinal. Nos manuscripts de ce Mont disent comme très-certain qu'il décéda au commencement de l'année 1482 et non en 1483, comme dit Frizon. Voilà comment sont traittez après leur mort ceux qui se sont si bien faict traitter durant leur vie, jouissant à gogo des biens d'église qui ne leur appartiennent, au détriment de tant de pauvres presbtres et moynes qui n'ont de quoy se survenir et fournir à la vie humaine ses nécessitez. Il avoit deux frères qui le servirent beaucoup en France au maintien et jouissance de tous ses bénéfices; l'ung s'appeloit Loys d'Estouteville, seigneur dudit lieu et de Hambye, capitaine de ce Mont, l'autre Robert d'Estouteville, seigneur d'Ausbots, tous deux puinez de notre commendataire. Je l'ay extraict des manuscripts de ce monastère, dudit *Gallia purpurata* et des bulles et transaction faicte avec led. Jan Gonault, qui sont ès archives d'iceluy monastère, ésquels manuscripts ce cardinal est qualifié de premier abbé commendataire de cette abbaye, et qu'il continua de jouir des revenus d'ycelle à l'imitation de son prédécesseur Robert Jolivet, qui possédoit presque tous les biens qu'elle a en Normandie. Ce qui a été praticqué du depuis, et les moynes qui faisoient la pension à leur abbé l'ont reçue par aprez d'iceux et encore bien escharsement et avec beaucoup de paine, plaidants souventefois pour ce sujet.

— Faict cecy le 2 mars 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 199. *Id.*, Additions de de Camps, t. I, ch. xxxiii et xxxiv, p. 261 et 262. *Gallia christiana*, t. XI, p. 528. — *Neustria pia*, p. 393.

§ 2.

Bulle d'Eugène IV, qui donne des indulgences à ceux qui visiteront le Mont-St-Michel (21 aoust 1445).

— Noté le 2 mars 1647.

§ 3.

Une femme demeure 36 heures dans la mer sans être noyée.

« Au lieu de prendre le chemin de Pontorson, elle prit le chemin de Courteil, ne sçachant où elle pouvoit le trouver (son mary). Ainssy ennuyée et affligée, elle se coucha sur les grèves, auquel lieu la mer l'environna miraculeusement de trois de ses flux et reflux, et fut là jusques au lendemain de la dédicace de cette église, conservée saine et sauve par le soin qu'en prit le glorieux archange S. Michel, le lieu qu'elle occupoit demeurant à sec. » — Noté le 2 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 116.

§ 4.

Passeport et franchise de François, duc de Bretaigne, sur les provisions du monastère (7 aoust 1446).

La lettre est aux archives, d'où je l'ay tiré le 2 mars 1647. L'exemption de droicts portoit sur les bleds, vins, chairs, poisson acheptés ès estats de Bretaigne pour led. monastère, en outre sur les vins d'Angeon passants par la Bretaigne.

§ 5.

Marie, femme du roy Charles VII, vint en ce Mont par dévotion, l'an 1447.

— Tiré des manuscripts de ce Mont, le 2 mars 1647.

§ 6.

Présentation à la cure de Pontorson, par les moynes du Mont-St-Michel, l'année 1447, *conformément à la donation du patronage des églises de Pontorson par Henri II, roy d'Angleterre, qui est aux archives.*

— Remarqué le 3 mars 1647. — (Addition d'une autre main) : « Le 30 novembre 1690, la communauté a nommé Mre Perrault, presbtre et bachelier en théologie, à la cure de Pontorson, vacante depuis

8 jours. M. Foubert, grand vicaire de M. l'abbé, y estoit et donna sa voix, conformément à l'arrest du grand Conseil du 2 aoust 1673. »

§ 7.

Charles VII faict jouir les moynes de ce Mont des biens des évesques et abbés tenant le party des Anglois, 1448.

« Il s'agissoit des biens appartenant aux évesques et chapitres d'Avranches, de Coustances, aux abbés et moynes de Savigny, La Luzerne et Montmorel, sittuez entre les rivières de Selune et Couesnon. » — Noté le 3 mars 1647.

§ 8.

Charles VII prent en sa sauvegarde le monastère du Mont, 1450.

— Lettres patentes, aux archives. — Noté le 3 mars 1647.

§ 9.

Nicolas V octroye des indulgences « ad tempus » *aux pèlerins de ce Mont*, 1450.

« Indulgence plénière en forme de jubilé à tous ceux qui visiteroient l'église de ce monastère, non

plus ni moins que s'ils visitoient les églises de St-Pierre et St-Paul de Rome, depuis le 1er jour de juin 1451 jusqu'au premier jour d'octobre de la mesme année, et y aumosneroient de leurs biens pour la fabrique d'icelle église. » — Noté le 3 mars 1647.

§ 10.

François Ier, duc de Bretaigne, vint en ce Mont en visite, l'an 1450.

L'an 1450, le dernier jour du mois de may, François premier, duc de Bretaigne, vint en voyage en ce Mont rendre ses vœux à Dieu en l'honneur du S. Archange, en revenant de la prise de la ville d'Avranches, laquelle il avoit ostée aux Anglois et remis soubs l'obéissance du roy de France Charles VII, ayant armé contre lesd. Anglois, suivant la ligue faicte peu auparavant entr'eux contre lesd. Anglois. A la sortie de la porte de cette ville, il rencontra un homme vestu en cordelier qui lui donna assignation de comparoir devant le trosne de Dieu dans quarante jours, pour rendre raison du tort qu'il avoit faict à son deffunct frère Gilles (et pour lequel en ce monastère il avoit faict célébrer solennellement un service), ce qui arriva ainssy, s'estant retiré en une maison de plaisance près Guingamp, où il fit pénitence et donna espérance de son salut à l'heure de sa mort, arrivée au bout de ladite quarantaine. J'ay tiré cecy de nos manuscripts et du livre XII de d'Argentré, feillet 888, pour le

mettre ycy, le 3e de mars, l'an de Nostre Seigneur 1647.

§ 11.

Charles VII expulse les Anglois de France, l'an 1450.

— Extraict de Dupleix en l'*Histoire de France*, le 3 mars 1647.

§ 12.

Donation d'une maison et jardin dans la ville de Rouen à l'abbé et moynes de ce Mont-St-Michel, l'an 1450.

L'an 1450, maistre Jan Le Jolivet, chanoyne de l'église cathédrale de la ville de Rouen, donna aux moynes de ce Mont-St-Michel une maison, jardin et appartenances sittuez en ladite ville de Rouen, dans la rue Cauchoise, joignant l'ostel du Lyon d'argent, comme recongnoissant l'acquest d'icelle avoir esté faict des deniers de ladite abbaye du Mont, par Robert Le Jolivet, de son vivant abbé de ladite abbaye. Mais aussitost que cette donation fust faicte, messire Guillaume Juvenal, chancellier de France, s'opposa à la prinse de possession d'icelle, à cause qu'il disoit que le roy Charles VII la luy avoit baillée comme chose confisquée, à cause que l'abbé Robert avoit tenu le party des Anglois, et que luy, chancelier, en avoit financé à Sa Majesté 333 livres,

tellement qu'il fut nécessaire d'interposer le crédit du cardinal d'Estouteville, abbé commendataire de ce Mont, qui composa avec led. seigneur Juvenal. Et partant dès là, la donation de lad. maison n'apporta point de proffit aux pauvres moynes, l'abbé se la réservant à sa manse. L'acte de donation et accord pour lad. maison, l'an 1455, sont ès archives de ce Mont, d'où je l'ay extraict pour le mettre en ce lieu le 4 mars 1647.

§ 13.

Bulle du cardinal d'Estouteville, qui donne des indulgences aux bienfaicteurs de cette église.

L'an 1452, Guillaume d'Estouteville, cardinal et abbé du Mont-St-Michel, légat *a latere* en France soubs le pontificat du pape Nicolas V, donna une bulle (comme ayant charge dud. pape) par laquelle il octroya un an et quarante jours d'indulgences à tous ceux et celles qui, confessez et vraiment contrits, *toties quoties* qu'ils donneroient de leurs biens pour la réparation de cette église, qui estoit presque ruynée au bout d'en haut, sçavoir : le cœur. Je l'ay tiré de lad. bulle, qui est ès archives de ce monastère, le 4e jour de mars 1647.

(Addition postérieure d'une autre main) : Et est à noter qu'on recevoit, en quelques années d'offrandes, en conséquence desd. indulgences, bien 6,000 livres, ce qui ayda beaucoup à faire ce bel œuvre de l'église.

Led. cardinal espargna par ce moyen ses revenus, cela se voit dans les manuscripts.

§ 14.

Le cœur et les chappelles de l'église, appellé le grand œuvre, est commencé par le cardinal d'Estouteville.

L'an 1452, Guillaume d'Estouteville, cardinal et abbé commendataire de ce Mont-St-Michel, estant légat *a latere* en France, par commandement de Nicolas V, pape de l'Église universelle, il vint veoir son abbaye dud. Mont, qu'il n'avoit point encore veue depuis qu'il en avoit esté faict le premier commendataire. Il est à noter que l'église dud. monastère estoit grandement en ruyne vers la partie du cœur d'icelle, et ce depuis l'an 1421, et les moynes n'avoient eu la faculté de la faire remettre en réparation, Jolivet, leur abbé, jouissant (comme j'ay dit), de presque tous les revenus de lad. abbaye sans y rien faire faire. Or, pour réparer cette ruyne, led. cardinal avoit faict publier les indulgences ci-dessus par ses gens de tous costez, et comme le lieu est assez recommandable de soy, et la dévotion au S. Archange par toute sorte de nation assez amplifiée, il n'eut pas beaucoup de peine à y faire venir les pèlerins de touttes parts, qui y firent de grandes aumosnes et présants, tellement qu'à la faveur de ces deniers ainssy donnés pour la fabrique de lad. église, et du revenu de la manse abbatiale, duquel led. cardinal jouissoit comme en

avoit faict l'abbé Robert Jolivet, par un très pernicieux abbuz introduit par led. Jolivet, lequel a augmenté de plus en plus depuis lors, comme je feray veoir cy-après : ledit cardinal, quelque temps après qu'il eut transigé avec Jan Gonault, moyne de ce Mont, son compétiteur à cette abbaye, et qu'il en fut demeuré paisible possesseur, il fit commencer le cœur et les chapelles de ce monastère susd. que nous voyons à présent estre une des plus hardies entreprises du royaume, considéré le lieu de ce bastiment. Il fit faire led. bastiment (à présent appelé vulgairement grand-œuvre) *a fundamentis* depuis le rocher jusques à la voulte du haut des chapelles du circuit, qui furent achevées et couvertes de plomb, et les dix piliers autour du grand autel furent eslevez jusques à la hauteur desd. chappelles et du circuit sur lesquels pareillement et sur la voulte du point rond où est sittué à présent le grand autel, fut mis et apposé du plomb pour conserver le tout de l'injure de l'air. Cependant il y avoit une grande muraille jusques en hault de l'arcade de la tour du clocher, au lieu où est à présent la grille de fer, pour séparer l'église (en laquelle les moynes faisoient l'office divin) d'avec ce nouvel œuvre. Les agents qui faisoient faire cette œuvre au nom du cardinal firent mettre ses armoiries en la costière de lad. église nouvelle, du costé vers le logis abbatial, et dans deux pierres advancées des deux costez du grand autel, sur lesquelles pierres on met les chandeliers pour servir aux offices divins. (Je blasonneray lesd. armes cy-après, après les avoir con-

sidérées à mon loisir). Les agents susdits firent mettre dans une pierre de la muraille, du costé du septentrion, près la petite sacristie, ces chyphres : 1450, pour tirer conséquence de la promptitude et briefveté du temps auquel cette œuvre fut commencée et continuée jusques à ce point que j'ay dit là où elle demeura, lesd. agents se lassant de travailler à un si bon ouvrage, ou bien que led. cardinal craignant la despense, la fit discontinuer, voyant le grant coustage des matériaux qu'il falloit aller querir ès isles de Gersé, Grenezé et Chauzé et puis monter sur ce rocher avec de grands frais. Et cela ainssy construit dans l'espace de cinq ans, comme on collige à peu près, et le cardinal ayant esté quelques jours en ce Mont, il s'en retourna par Paris à Rome. Je vays dire ce qu'il fit par les chemins. J'ay tiré tout cecy des manuscripts de ce monastère pour le mettre en ce lieu, le 4e jour de mars l'an de Nostre Seigneur 1647. — Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 204.

§ 15.

Le cardinal d'Estouteville ordonne la création du recteur de l'Université de Paris, l'an 1452

« Il establit, par son bel esprit et par sa prudence, l'ordre qui se prattique encore aujourd'huy dans l'élection ou création du recteur de la fameuse université de lad. ville de Paris. » — Noté le 4 mars 1647.

§ 16.

Merveilles arrivées en ce Mont; de la clarté S. Michel, l'année 1452.

« Quelqu'un d'iceux aperceut sur le clocher une clarté longue et spacieuse, à la façon d'une flamme de feu, laquelle, les susd. esclairs passez, esclairoit encore plus parfaictement tous les lieux du monastère et sur les piramides de la croix dud. clocher de petites clartés. Cela dura demye-heure ou environ et fut veu des moynes et des habitants de la ville de ce lieu et de tous les points proches; puis peu à peu ces petites clartez s'allèrent joindre à la grande, et par après il fit un si effroyable coup de tonnerre, que tous les moynes et aultres tombèrent en terre d'épouvante. Néantmoins cela ne fit point de mal aux cloches ny aultre part; montant icelles clartés en haut au ciel, ainssy jointes elles disparurent. Le moyne qui a descript cette merveille asseure que cette clarté s'est souvent apparue sur lad. tour et clocher de ce Mont quand il faisoit un temps tempestueux, et que communément on appelloit cela *la clarté* de monsieur S. Michel. » — Noté le 4 mars 1647.

§ 17.

Les armoiries du cardinal d'Estouteville, 31e *abbé du Mont-St-Michel*, *l'an* 1452.

L'an 1452, les armoiries du cardinal d'Estouteville,

premier commendataire de ce monastère, furent apposées dans l'œuvre de l'église de ce monastère ou auparavant. Elles sont blasonnées de cette sorte : Escartelées au premier et dernier quartier, burellées d'argent et de sable au lyon de sable accolé d'or armé et lampassé de gueules rampant sur le tout : au deuxième et troisième de gueules à deux fasces d'or ; pour cymier un chappeau de cardinal avec les pendants de soye, le tout rouge, à la croix d'archevesque sur ledit chappeau. Lesd. armoiries furent appozées ès deux costés du grand autel par les agents dud. cardinal en ces deux pierres sur lesquelles on met les chandeliers. Item sur la costière dud. grand-œuvre vers le logis de l'abbé. Item au costé de cette petite gallerie en descendant du Sault-Gaultier à Belle-Chère, de laquelle église ou grand-œuvre on va aud. logis abbatial. Depuis cela elles ont été apposées en divers endroicts de lad. église, tant en painture qu'en bosse, et toutefois faulcement, car ceux qui les ont blasonnées y ont toujours manqué à le faire dans la iustesse requise. J'ay faict cette remarque sur lesd. exemplaires le 4 mars 1647.

Addition : Et encore sur les quatre quartiers les armes de France à la barre entre les fleurs de lys.

— Cf. *Histoire générale*. — Additions de dom Louis de Camps, t. I, p. 262.

§ 18.

Dispense pour célébrer la saincte messe sur un autel portatif en l'infirmerie, 1454. — Bulle du Pape, aux Archives.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 19.

Bulle de Nicolas V, pour remettre les moynes de ce Mont en la possession de leurs biens, 1454. — Bulle aux Archives.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 20.

Bulle de Calixte III, qui permet aux moynes de ce Mont de prendre l'ordre de prêtrise de tel évesque qu'ils voudroient, estant âgés de 22 ans.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 21.

Plusieurs troupes de gens viennent en voyage en ce Mont des Alemaignes, 1457.

L'an 1457, il vint plusieurs bandes de quantité de personnes, vieilles, jeunes et mesme d'enfans si jeunes

que beaucoup n'avoient encore atteint l'âge de 9 ans, et parmy ces troupes estoient plusieurs presbtres et autres gens de calité, venant des basses et haultes Alemaignes; les prélats et seigneurs dud. pays demandant à ces peuples qui les émouvoit de venir aiussy en si grand nombre et de si loing en voyage, en un lieu qu'ils ignoroient, seulement en ayant ouy parler; et lors ils respondirent simplement que c'estoit la volonté de Dieu et le désir de venir en ce Mont-St-Michel rendre leurs vœux au S. Archange et que tout aussy tost que la pensée de ce pèlerinage leur estoit venue, ils avoient tout quitté ce qu'ils avoient ès mains pour se mettre en chemin et pour tesmoigner que ce voyage estoit bien agréable à Dieu, c'est qu'il se faisoit beaucoup de miracles en leurs quartiers. Je l'ay extraict des manuscripts de ce monastère, qui assurent qu'en cette dite année il en vint plusieurs trouppes desd. basses et hautes Allemaignes à diverses fois. Je l'ay mis icy le 4 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. I, p. 123.

§ 22.

Punition d'un Liégeois qui avoit empêché son enfant de venir en voyage en ce Mont-St-Michel, l'an 1457.

— Noté le 4 mars 1647. — Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. I, p. 124.

§ 23.

Arthur de Bretaigne donne permission pour deux ans de prendre de la pierre en son duché pour bastir, 1458. Archives.

— Noté le 4 mars 1647.

§ 24.

Bulle du pape Pie II, qui permet d'enterrer les pèlerins en terre saincte, sans avoir certificat, l'an 1459.

« L'an 1459, le peuple affluant de toutes parts en pèlerinage en ce Mont et en si grand nombre qu'il y en avoit qui, pour la fatigue du long chemin, tomboient malades et en mouroient, ce qui fit que les moynes demandèrent permission au pape Pie II, qui avoit succédé à Calixte III, de les faire enterrer en terre saincte par le curé de St-Pierre-du-Mont, combien qu'ils n'eussent aucun certificat de leur curé, ce que led. pape leur permit, leur en faisant expédier bulle. »

— 1459. Archives. — Noté le 5 mars 1647.

§ 25.

Bulle de Pie II, qui permet à l'abbé de ce Mont d'instituer « deux presbtres réguliers ou séculiers « pour ouyr les confessions des pèlerins, et les « absoudre de tous cas, fors des réservez au St-« Siége; tellement que par cette bulle l'abbé de ce « Mont a pour toujours ce pouvoir. » 1459.

— Extraict des Archives le 5 mars 1647.

§ 26.

Bulle de Pie II°, qui donne à perpétuité 3 ans et 3 quarantaines d'indulgences chaque jour, depuis la purification N. Dame jusqu'à la Toussaincts, à ceux qui, confessés et communiés, visiteront l'église du glorieux Archange S. Michel en ce Mont-Tombe. 1459.

— Extraict des Archives le 5 mars 1647.

§ 27.

Acquisition d'une lande et patis, avec le pré appartenant, sises en la paroisse de La Dorée, pour le prioré de l'Abbayette (1459).

— Noté le 5 mars 1647.

§ 28.

François IIe, duc de Bretaigne, estant venu en pèlerinage le 26 octobre 1460, permet aux moynes, en renouvelant l'octroi de Arthur III, de prendre de la pierre dans son duché pendant 25 ans.

— Lettres patentes de 1460. — Archives. Extraict le 5 mars 1647.

§ 29.

Appoinctement avec le sieur de la Cervelle pour le fief de Beauvoir. 1461.

« Ce fief fut abandonné aux moynes, qui donnèrent de leur côté au s^r de la Cervelle main levée du fief de Villiers, avec le moulin de la Fosse et 18 livres 2 sols tournois de rente annuelle, qu'ils s'obligèrent lui payer. » — Noté le 5 mars 1647.

§ 30.

Louis XI vint en pèlerinage en ce Mont, et donna pour son offrande 600 *escus d'or, l'an* 1462.

— Je l'ay tiré de Dupleix le 5 mars 1647.

Addition : Led. roy permit aux religieux d'adjouter trois fleurs de lys aux armes de ce monastère et de les charger de dix coquilles ; il n'y en avoit autrefois que trois seulement.

Autre addition d'une autre main : Belleforest dit

que Louis XI vint l'an 1466 en Basse-Normandie, vers le Mont-St-Michel.

§ 31.

Une image de S. Michel soubstenue d'une chaisne d'or envoyée en ce Mont par le roy Louis XI, l'année 1462.

L'an 1462 susdit, le 23e jour de novembre, led. roy Louis XI estant arrivé à Paris, au sortir de ce Mont-St-Michel, il envoya au S. Archange en ce dit Mont, par un gentilhomme de qualité, une image du même sainct, soutenue d'une chaisne d'or, laquelle il avoit toujours portée par dévotion estant en la disgrâce de Charles VII, son père. Cette belle pièce ayant esté reçeue par les moynes de ce Mont, avec grand respect, elle fut mise dans la trésorerie de l'église dud. monastère, mais à présent elle ne s'y veoit plus, sans sçavoir qui l'a soubstraite. Je l'ay extraict de Dupleix, historien françois, et de nos manuscripts le 5 mars 1647.

§ 32.

Guillaume Paisnel ou Paysnel, sieur de Hambye, rend aveu des fiefs qu'il tient soubs la baronnie de St-Paer, sçavoir : Bricqueville, Maydré, Longueville, St-Martin-le-Vieux, Breville, de la Bellière, fief Roussel, fief Albimart, fief Costart, fief Guérin et autres (1461).

— Extraict des Archives le 5 mars 1647.

§ 33.

Louis XI cède aux moynes de ce Mont les moulins de Huet, de Gavray et de Pontorson, avec le fief de Tanye, l'an 1463.

« Sçavoir que les moynes relaissèrent aud. seigneur ce qu'ils avoient et possédoient à Grandville, lesquels se réservants toutefois des hommages et droicts que doivent les sieurs de Gratot et du Mesnildreu, et led. seigneur donna en contreschange ausd. moynes du Mont les moulins et pescheries de Pontorson, le grand moulin de Gavray et le moulin Huet en la rivière de Seanne avec les appartenances d'iceux; item le fief de Tanye et 20 livres 12 deniers de rente à prendre chacun an sur la terre de Regnienville, à la charge que lesd. abbé et moynes donneront aud. seigneur de rente et recongnoistront par chascun an, pour le moulin de Pontorson et fief de Tanye, 20 sols et un chappon blanc, et pour les moulins de Gavray et Huet 10 sols et un chappon blanc. L'an suivant 1464, Renault de la Hache et Jan Gauvain comme héritiers de feu Jan de la Hache, renoncèrent au droict qu'ils pouvoient prétendre esd. moulins de Pontorson. Nota, néantmoins cet eschange, que depuis lesd. moulins de Pontorson ont été abbatus durant les guerres pour la fortification dud. lieu, et qu'à présent les abbés et moynes de ce Mont ne jouissent nullement de ce droict. Il y en a à présent d'autres

bastis par le s^r de la Conterye Perdrix, soy disant avoir permission du roy, ce qui ne se doibt, car si quelqu'un a droict de moulin audit lieu (suyvant l'eschange cy dessus faict avec Louis XI, roy de France), c'est l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel, et non led. sieur, le roy ne donne jamais des permissions dommagéables à autrui sans cause légitime, bien moins à l'Eglise. J'ay tiré le tout des archives dud. monastère du Mont-St-Michel, où sont lesd. pièces cy-dessus, lesquelles sont en bonne forme, le 5e jour de mars l'an 1647.

Addition d'une autre main : L'affaire a été mise en débat et jugée au Grand Conseil au profit dud. Perdrix, l'an 1648, permis toutefois aux religieux de faire bastir aussy des moulins sur lad. rivière.

§ 34.

Jan d'Estouteville, baron de Bricquebec, est faict capitaine de ce Mont, l'an 1464.

« Et alors, comme on présume, l'abbé et les moynes s'accordant que le roy mist dans ce lieu pour sa seureté un capitaine de sa main, qui, conjointement avec eux, garderoit ce Mont soubs l'obéissance de Sa Majesté, les clefs dud. chasteau furent partagées, sçavoir : que les moynes en auroient la moitié et le capitaine ou gouverneur l'autre, et que les gouverneur et soldats seroient payés des deniers du roy, sans parler de l'assistance de quelques morte-payes. » Noté le 5 mars 1647.

§ 35.

Louis XI ordonne de rechef que les habitants de Beauvoir et d'Espas fassent le guet au Mont, 1465.

— Noté le 5 mars 1647.

§ 36.

Louis XI transporte aux moynes du Mont-St-Michel les terres d'Hayneville et Treauville, pour la fondation d'une messe par jour fondée par Charles VIII et par la mère dudit Louis XI, 1465.

— Noté le 5 mars 1647.

§ 37.

Louis XI exempte les moynes de ce Mont de fournir aucun gendarme pour la guerre, ni de contribuer, tant eux que leurs serviteurs et métayers, aulcun impost, à cause des réparations ou fortifications des places et villes prochaines (1469).

— Extraict des Archives le 6 mars 1647.

§ 38.

Institution de l'ordre des chevalliers de St-Michel, par Louys XI, l'année 1469.

— Noté le 6 mars 1647. — Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. II, p. 61-70.

§ 39.

Acquisition de Raoul Pelerin, sieur de Boutemont, des fief, terre et seigneurie de Boutemont, par les moynes du Mont-St-Michel, l'an 1473.

— Extraict des Archives le 6 mars 1647.

§ 40.

Oudin Bouette, moyne de ce Mont, faict enchasser le chef de S. Innocent, martir.

L'an 1474 le chef de S. Innocent, compagnon de S. Maurice, chef de la légion des Thébains martirisée du temps de l'empereur Maximien, qui fut apporté l'an 1033 dans ce Mont de St-Benin, en Lombardie, par Suppo autrefois abbé de ce lieu, fut cette dite année mis et enchassé dans le vase d'argent auquel on le voit encore aujourd'hui, lequel vase pèse 16 marcs d'argent et faict aux deppends de frère Oudin Bouette, natif de Rouen, moyne de ce monastère, soubs-prieur et trésorier. Et après la mort du cardinal d'Estouteville, il fut prieur de St-Victor du Mans. Il fit profession en ce monastère l'an 1454 et mourut l'an 1501, après s'estre occupé à orner le reliquaire et faire enchasser plusieurs reliques d'iceluy du revenu des ses offices, et bénéfices desquels pour lors indifféremment l'abbé et les moynes jouissoient en particulier. Outre que ce chef pèse ainssy beaucoup de marcs d'argent, led. Oudin Bouette fit mettre en iceluy plu-

sieurs pierreries et cristaux fort beaux, et de valleur. Il y a une petite plaque d'argent au piedestail qui supporte led. chef sous le menton d'iceluy où sont les armoiries du monastère bien formées, sçavoir de sable sémé de coquilles d'argent au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or. Quelqu'un de nos confrères assure que led. Oudin Bouette n'a pas faict mettre ces armes en ce chef, ains que cette pièce y a été rapportée du depuis; mais pour moy, je croy que sy, et que c'est luy qui a le premier ainssy blasonné les armoiries du monastère et faict apposer en ce lieu, y adjoutant aux coquilles trois fleurs de lys par la concession qu'en avoit faict Louis XI, estant en ce Mont l'an 1462, aux moynes dudit lieu, ce qui est ainssy creu du vulgaire, sans toutefois qu'il m'ait été possible d'en rien trouver par escript. — Noté le 6 mars 1647.

§ 41.

La chasse de S. Aubert a été faicte par le soin et aux fraicts d'Oudin Bouette, moyne du Mont, l'an 1474.

L'an 1474, susd. le mesme Oudin Bouette, moyne du Mont-St-Michel, fit parachever la chasse de S. Aubert, évesque d'Avranches et premier fondateur de ce lieu, ainssy comme nous le voyons ce jourd'huy, laquelle il avoit fait commencer l'an 1470. Elle est d'argent, pèse 88 marcs; sa fasson représente le dessein

et modelle pour parachever l'esglise de la mesme structure comme elle est autour du grand autel. Toutefois, ceux qui ont continué d'y travailler après la mort du cardinal d'Estouteville, qui a faict le commencement, et dud. Oudin Bouette, n'ont suivy ce dessein de lad. chasse, car ce qu'ils ont faict est bien plus majestueux et plus beau. Les ossements sacrés dud. S. Evesque reposent à présent, pour la plus grande partie, en cette chasse. Il est à remarquer, en passant, que ce moyne s'est servy de la vieille chasse, qui estoit fort richement composée par les abbés du temps passé de ce monastère pour la faire mettre en ce meilleur ordre, ce qu'il n'a pu faire qu'avec de grands fraicts. Je l'ay tiré des manuscripts le 6 mars 1647.

§ 42.

Les sainctes reliques qu'envoya le St-Siége en ce monastère, après la fondation de l'église d'iceluy, sont enchassées par Bouette, l'an 1475.

L'an 1475, le mesme Oudin Bouette fit enchasser richement les reliques, qui furent envoyées du St-Siége, incontinant après la fondation de cette église, dans un beau reliquaire en forme de pulpitre, ainssy que nons le voyons encore à présent à l'un des costés duquel est une pierre de porphyre ou de jaspe garnye autour d'un cercle d'argent doré et ciselé, et par derrière, qui est l'autre costé, couverte d'argent.

Au dessoubs duquel reliquaire est attaché un escripteau de parchemin contenant les noms des sainctes reliques sittuées aud. reliquaire, lesquels mots sont aussy gravés sur iceluy, mais plus difficiles à lire. J'ay tiré le tout dud. reliquaire le 6 mars 1647.

— Cf. *Histoire générale*, t. II, p. 46.

§ 43.

Le bras de S. Aubert, richement enchassé par Oudin Bouette, l'an 1477.

— Noté le 6 mars 1647. — Cf. *Histoire générale du Mont-St-Michel*, t. II, p. 45.

§ 44.

Louis XI exempte les moynes de fournir gens d'armes et de payer imposts, et non seulement les moynes de ce Mont en leur chef, mais aussy tous leurs serviteurs, fermiers et métayers, 1477.

— Noté le 6 mars 1647.

§ 45.

Le lambris de la nef de l'église est faict au lieu de voulte, l'an 1478.

L'an 1478, les gens du cardinal Guillaume d'Estouteville, abbé commendataire premier de ce Mont-

St-Michel, firent parachever le lambris de la nef de l'église du monastère du Mont, lequel led. cardinal avoit apposé au lieu de la voulte (*au lieu de l'ancien*, surcharge d'une autre main), qui tomba sous le règne de Robert Jolivet, lad. abbaye estant, avec toutte la province, affligée des guerres des Anglois, auquel lambris les gens susd. firent mettre les armoiries de ce cardinal au milieu dud. lambris. — Noté le 6 mars 1647.





APPENDICE.

I.

Historia Montis Tumbæ, prout est in antiquis manuscriptis, verbatim et fideliter a fratre Joanne Huynes descripta.

(Composita fuit circa annum 1060). Cette opinion de Dom Huynes sur la date de la composition de cet écrit n'est pas admise aujourd'hui. — Cf. Mss. n° 211, Bibliothèque d'Avranches, f°s 181-189 et 9-20. Cf. *Catalogue des Mss. de la Bibliothèque d'Avranches*, par M. Léopold Delisle, p. 526. — *Annales Ordinis Sancti Benedicti*, t. II, p. 19 et 20. — Ce texte se trouve reproduit d'après d'autres manuscrits : *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, t. III, 84-88.

Incipit revelatio ecclesiæ Sancti Michaelis archangeli in Monte qui dicitur Tumba in occiduis partibus sub Childeberto rege Francorum et Autberto episcopo.

Postquam gens Francorum Christi gratia insignita

longe lateque vndique per provincias superborum colla perdomuisset (1), Childeberto, piissimo principe, monarchiam totius occidui et septentrionis necnon et meridiei partes strenue gubernante, quia omnipotens Deus non solum in omnibus gentibus, verum etiam in omnibus mundi partibus quem ipse fecit, per subjectorum spirituum agmina principatur, Beatus Michael Archangelus, unus ex septem in conspectu Dei semper assistentibus, qui etiam et paradisi præpositus, salvatorum animas in pacis regione collocaturus legitur; post eam manifestationem qua se in Monte Gargano ad adorandum ac glorificandum quomodo et qualiter voluit, sicut in scriptis habetur ostendit iis, ut comprehensum est, per beatum Archangelum patratis, inluminatis Christi gratia cunctis gentibus in Orientalibus Romaniæ partibus, accipe quibus sese inditiis manifestare idem beatissimus Princeps supernorum civium voluerit præsulem Occidentalium populorum; ut qui quondam benedicto in Patriarchis populo israelitico defensionis attribuerat opem, ipse custos existeret ac previus vocatis filiis per adoptionem. Namque legitur in visione Danielis Prophetæ dicente eidem Angelo: *Nemo est adiutor meus in omnibus his nisi Michael Archangelus princeps vester ;* Princeps inquit vester, populi videlicet Judæorum. Christo vero domino in propria veniente atque a suis non recepto quin potius perdito, ipso ad Patrem remeante, dum aboletur observatio priscæ legis constabilitur adnuntiationis Evangelicæ admirabile sacramentum; dum exeunte

(1) Les mots en *italiques* sont écrits en lettres rouges dans le ms. n° 211.

per omnem terram sono Apostolorum cerimoniæ transferuntur sacrorum per ministeria angelorum. Aiunt etenim historiæ ecclesiasticæ quod post passionem et adscensionem Domini ad cœlos, post diu expectatam Israhelitarum pœnitudinem, cum adpropinquaret tempus desolationis quod Salvator sacro venturum prænuntiaverat eloquio, cum fletu humanitatis, Ecclesia apud Hierosolimam, monitu divinitatis, per cunctum orbem gentibus evangelizatura diffunditur. Cumque congregatus undique ex omnibus locis populus Paschalis prestolaretur diem, sacerdotibus solitas excubias observantibus, voces subitas vigiles audiunt dicentes : Migremus ex iis sedibus. Voces vero subitæ per angelos emissæ quæ enuntiaverunt beatorum spirituum demigrationem, angelicum ministerium insinuarunt ad ecclesiam Gentium transferendum. Ex quibus patenter insinuatur quod Beatus Michael Archangelus ministerium quod exercuerat in Dei quondam populo, idem sortitus sit apud Gentium electionem. Hæc ita esse devotio credit fidelium propter ostensionem signorum. Notum enim se fieri voluit mortalibus ætatis nostræ temporibus, quo se humanum genus in electorum spirituum societatem cognosceret devocatum. Denique advertendum est, quo misterio locum mortalibus previderit in partibus occiduis, ubi ex omni orbe confluit, veneranter angelicum deprecatura subsidium, religiosa multitudo fidelium.

De situ loci. LECTIO II.

Hic igitur locus Tumba vocitatur ab incolis, qui

in morem tumuli quasi ab arenis emergens in altum, in spatio ducentorum cubitorum porrigitur, Oceano undique cinctus locus, angustum admirabilis insulæ prebet spatium, inter hostia situs, ubi immergunt se mari flumina Segia nec non et Senuna, prebens quoque habitantibus hinc inde non breve nimium spatium. Longitudine vero ac latitudine a radice qua prominet non multum distat, ut conjicitur, ab eo opere quo salvatum immo servatum est humani generis incrementum. Qui ab Abrincatensi urbe sex distans milibus, Occasum prospectans, Abrincatensem pagum dirimit a Britannia. Nulla ibi exerceri valet actio mundialis, his solis congruus exstat locus qui Christum sedulo venerari disponunt et hos suscipit quos ad æthera ardens virtutum amor evehit. Copia tantum piscium ibidem repperitur quæ plerumque fluminum marisque infusione congeritur. Procul vero cernentibus nil fore aliud quam spatiosa quædam immo speciosa turris videtur. Sed et mare recessu suo devotis populis bis in die desideratum iter prebet beati petentibus limina Archangeli Michaelis; qui primum locus, sicut a veracibus cognoscere potuimus narratoribus, opacissima claudebatur silva longe ab Oceani, ut estimatur, estu milibus distans sex, abtissima prebens latibula ferarum. Et quia secretiora cœli per contemplationis subtilitatem rimari volentibus, gratissima esse solent remotiora heremi loca, inibi olim inhabitasse comperimus monachos ubi etiam usque nunc duæ exstant ecclesiæ priscorum manu constructæ. Nam ipsi monachi ibidem Domino servientes dispensatione cuncta regentis Dei sustentabantur, presbitero

quodam de villa quæ dicitur nunc Asteriacus taliter eis ferente auxilium. Nam ut illis, sine quo humana non potest exigi vita, deerat victus, fumo signifero discurrente altaque celi petente, onerabat asellum dapibus, dilectione vera farcitis, sicque duce invisibili previo per loca ibat invia ac redibat ferens Domini iussa illis que necessaria. Sed quia hic locus nutu Dei futuro parabatur miraculo, sancti que sui Archangeli venerationi, mare quod longe distabat paulatim assurgens omnem sylvæ illius magnitudinem virtute complanavit sua et in arenæ suæ formam cuncta redegit, prebens iter populo terræ ut enarrent mirabilia Dei. Jam vero ad illud veniendum est qualiter idem beatorum princeps spirituum angelica revelatione dedicaverit predictum locum.

DE CONSTRUCTIONE LOCI PER ANGELICAM REVELATIONEM. LECTIO III.

Quodam tempore cum religiosissimus et Deo amabilis præfatæ urbis antistes Autbertus nomine, sopori sese dedisset, admonitus est angelica revelatione ut in iam dicti summitate loci construeret in honore Archangeli edem ut cujus celebrabatur veneranda commemoratio in Gargani monte non minori tripudio celebraretur in pelago. At sacerdos dum revolvit illud apostoli : *Probate spiritus si ex Deo sunt;* iterata ammonitus est visione quod perficeret quod jubebatur. Et quia spiritus prophetarum non semper est prophetis subiectus distulit adhuc presul constructionem sed adhibuit intercessionem quatinus super istiusmodi negotium domini nostri Jhesu-Christi si-

mulque beatissimi Archangeli agnoscere valeret deliberationem. Contigit per idem tempus ut taurum cuiusdam quem furtim quidam, instinctu pravitatis, subtraxerat, in ejusdem deponeret saxi cacumen ut dum is qui amiserat juvencum repperiendi amitteret spem, turpe latrunculus lucrum efficeret ex eodem. Interea tercia admonitione venerandus episcopus pulsatur hausterius (*apparente in ejusdem presulis capite usque in hodiernum diem in testimonio foramine*, add. du cartulaire), ut qui non adquieverat bis admonitus, locum adiret celerius a quo tamen se sciret egrediendum nulla tenus, priusquam perficeret quod fuerat iussus. Ad cuius fidei confirmationem monstratur etiam ibidem usque in presens petra quasi digito hominis inscripta, super quam memoratus resedit quousque opus ad finem adduxit. Percunctanti igitur episcopo qui ædificationi congruus posset videri locus, angelica in hunc modum est responsione dictatum ut loco eo ædificaretur ædes quo inerat taurus absconditus, religatus. Cumque de loci requireret amplitudinem vel quantitate, eisdem cognovit responsis ædificationi eum debere statuere modum quem videret iuvencum cum pedibus in circuitu protrivisse. Post hec quoque iussum est ut suo prereptus domino restitueretur taurus.

Venerabilis vero episcopus de visione certissimus, cum himnis et laudibus predictum locum ingressus, exercere imperatum opus adgressus est. Congregata que rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium complanavit. In cuius medio duæ præeminebant rupes quas operantium multorum movere non poterant manus nec a suo divellere statu.

Qui cum diu hererent nec omnino quid facerent invenirent, nocte insecuta visio apparuit cuidam homini nomine Baino in villa quæ dicitur Itius, qui duodecim filiis ampliatus magnum inter suos tenebat dignitatis locum. Hic ergo per visum monitus ut cum laborantibus et ipse labori insisteret, festinus ad locum cum filiis venit, impleturus quod fuerat iussus. Qui cum pervenisset, fretus auxilio sancti Michaeli Archangeli, quod humana non poterat virtus, mirum in modum tam facile molem tantæ magnitudinis removit ut nullum pondus inibi esse videretur. At omnes in commune collaudantes Deum, sanctum que Archangelum Michaelem cepto attentius insistebant operi.

Cumque jam dictus episcopus de magnitudine construendæ fabricæ adhuc dubius cogitaret, nocte media, sicuti quondam Gedeoni, in signum victoriæ, ros jacuit supra verticem montis. Ubi autem fundamenta locanda erant siccitas fuit; dictum que est Episcopo: Vade et sicut signatum videris fundamenta jace. Qui statim omnipotenti Deo gratias agens, sancti que implorans angeli Michaelis auxilium, exurgens, lætus opus adgressus est.

LECTIO IV.

Extruxit itaque fabricam non culmine subtilitatis celsam sed in modum criptæ rotundam, centum, ut æstimatur, hominum capacem, illius in monte Gargani volens exequare formam, in monte prerupti silicis, angelico apparatu facta terrigenis ad laudem

et gloriam Dei habitatione; manifeste docens semper in celestibus divini muneris opem esse poscendam, altaque contemplationis intuitu penetrare ætheris astra, non terrenis limosisque paludibus rotantia hominum ponere corda. Quod cum non post multum tempus esset, opem ferente Deo, ædificatum, viro Dei Autberto episcopo manente anxio proinde quia cernebat sibi deesse sancti Archangeli pignora, Beatus eumdem sacerdotem Michael admonuit uti fratres celerrime usque ad locum quo memoria venerabiliter colitur sanctissimi Archangeli dirigeret in Gargano, et eam quam Angelo patrocinante referrent benedictionem cum summa exciperet gratulatione.

QUALITER A GARGANO SACRA SINT PIGNORA DEPORTATA.
LECTIO V.

Interea missi nuntii adeunt locum; qui benignissime ab abbate loci illius suscepti vestibus que mutatis, ac tanti fatigatione itineris sublevati, cuncta que suæ contigerant regioni simulque ad quod venerant pandunt. Quæ verba cum ipsius Abbas loci suo retulisset Antisti, uberrimas omni potenti Deo laudes uterque retulit qui prolapsis naturæ fragilitate terrigenis, asistentium sibi ministrorum dignatur prebere suffragium. Hinc cum quæ decebat veneratione sumptis a loco pignoribus quo beatus Archangelus sui memoriam fidelibus commendaverat, partem scilicet rubei pallioli quod ipse memoratus Archangelus in monte Gargano supra altare quod ipse manu sua construxerat posuit, et partem scilicet marmoris supra quod stetit, cujus ibidem usque nunc in eodem loco

superextant vestigia, iam dictis fratribus usque ad sacrum locum referenda patrocinia contradidit, conditione interposita, videlicet ut quos una angelicæ revelationis sociaverat causa una quoque æternaliter necteret caritatis connexio.

DE EXCEPTIONE ANGELICI PATROCINII. LECTIO VI.

Summi interea nuntii repedantes, post multa itineris spatia ad locum quo digressi fuerant ipso die quo fabrica completa est in Monte iam dicto, in occiduis partibus, quasi novum ingressi sunt orbem quem primum veprium densitate reliquerant plenum. Quo dum propinquant incunctanter, sacerdos domini Autbertus occurrens cum multis laudibus, cum canticis spiritalibus, in sacrum Montem angelica mortalibus devehit profutura presidia. Dici vero non potest quanto in adventu, ut ita dicam, angelico circumiacentes provinciæ gavisæ sunt gaudio, quippeque sibi divinitus providebant superni auxilii tribui donum, in hoc quod beatum Archangelum Michaelem celestis miliciæ principem merebantur obtinere signiferum, cognoscentes etiam signa et mirabilia quæ Dominus per ministrum suum operatur mortalibus, ita ut per huius itineris spatia duodecim cæci inluminati, plures que, diversis infirmitatibus acti, pristinæ redditi sint sanitati. Et, quod iis addendum est, mulier quædam, orbata luminibus, de villa quæ dicitur Asteriacus, dum prosequitur preciosissima munera summi Archangeli, mox ut attigit planitiem arenam que maris, divinitus factum, visum, recepit admirans se subito de tenebris in lucem mutatam. Sed et usque hodie

per summum ministrum suum hæc eadem Dominus cotidie ad laudem et gloriam nominis sui in eodem loco operari non desinit.

Igitur eo die qui est XVII kl. novembris, veneranda completa templi dedicatione, vir domini Autbertus postquam sagaciter omnia sub ordine disposuit, officia quoque servientium clericorum constituit, deputans hos inibi sub numero consistere duodecim, qui legitimis observationibus perpetualiter in beatissimi Michaelis Archangeli persisterent famulatu, quamvis non ejusdem numeri in eodem loco a successoribus beati viri sint clerici constituti. Simul etiam de episcopo suo eidem loco servientibus villas contradidit videlicet iam dictam villam Itium et Genitium.

DE OPTENTA AQUA PER ANGELICAM REVELATIONEM.

Interea idem presul cuncta pervidens congruo patrata ordine, hoc unum quod poterat valde videri difficile a sancto censuit expetendum Archangelo, aquæ scilicet elementum, sine quo constare nequit vita mortalium. Super hæc ergo domini Jhesu-Christi simulque sancti Archangeli dum expetit, cum grege sibi commisso, auxilium, ut qui quondam produxerat sitienti populo de petra poculum, ipse a servis suis amovere dignaretur aquæ penuriam, tandem angelica ostensione locum didicit, ubi in prerupto silice dum concavum foramen exciditur, mirum in modum aquarum mox abundantia repperitur quæ possit habitantibus competentem prebere usum. Eadem vero aqua profluens quod sit hausta

salubris multis est ostensum modis. Celerem numque febricitantibus fert opem quotiens desiderium provenerit sumendi.

La copie de Dom Huynes ajoute au dernier paragraphe les lignes suivantes : « Præstante domino « nostro Jesu Christo qui cum Deo, Patre in Sancti « Spiritus unitate vivit et regnat per cuncta sœcu- « lorum sœcula. Amen. » Cette fin est empruntée à la transcription de la légende qui figure au folio V du même ms.

— Cf. *Chronique de Robert de Torigni,* publiée par Léopold Delisle, t. II, p. 210.

Le texte reproduit dans les *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* comprend une introduction et six chapitres : *de Situ loci; — de constructione loci per angelicam revelationem; — qualiter a Gargano sit sanctum delatum pignus; — de Adventu reliquiarum; — de obtenta aqua per angelicam revelationem; — de miraculis in eodem loco patratis.* Ce sixième et dernier chapitre, qui manque dans le ms. d'Avranches, se retrouve dans ceux dont les continuateurs des Bollandistes ont fait usage.

Nous le reproduisons tel qu'il se lit au t. VIII du mois de septembre. *Acta Sanctorum*, p. 76-80 :

« Apud beati vero Basilicam Archangeli, ipso opitulante, virtutes efficiuntur innumeræ ; illuminantur namque ibidem cæci, gressum recipiunt claudi, merentur auditum surdi, fugantur ex obsessis corporibus spiritus immundi, Domno Deo nostro prœbente auxilium per ministerium Angelorum. Autbertus autem præsul venerabilis altare in memorato loco sub honore sanctissimi dedicaverat Archangeli. Alia

vero quæ nunc videntur in undenarium crevisse numerum, crescente devotione et amore Fidelium, successorum ejus extruxit manus, ubi divina præstantur beneficia, adjuvante Domino nostro Jesu Christo. »

La version adoptée par les Benedictins nous semble en cette partie beaucoup moins satisfaisante

Mabillon, après avoir démontré que l'*Histoire de l'Apparition de l'archange Sainct Michel au Mont-Tombe* a certainement été écrite avant 980, époque de l'introduction des moines dans la collégiale de St-Aubert, nous fait connaître que le manuscrit de St-Germain-Prés, dont il a recueilli le texte, fut écrit en 1060 par ordre d'Adralde, abbé de St-Germain, ainsi que l'indiquent les vers suivants :

Abbatis Domni nutu, probitate decori,
Adraldi, monachus quidam prior arte modestus
Libris intentus, horum reparator amænus,
Siguvinus scribi librum præceperat istum
Quem si quis tulerit, maledictus fine peribit.
Hunc Ingelardus decoravit scriptor honestus.

Les mss. dont les continuateurs des Bollandistes ont fait usage, se rapprochent davantage du ms. de la bibliothèque d'Avranches, ms. 211, *in fine*. Ce ms., sur parchemin, à deux colonnes, réglé à la pointe sèche, du Xe, ou plus probablement du commencement du XIe siècle, paraît en tous cas antérieur au ms. de St-Germain-des-Prés, suivi par Mabillon ; est-il utile de faire remarquer qu'il ne présente aucune des interpolations signalées par le savant Bénédictin et que l'on ne rencontre que dans les

mss. postérieurs : Cartulaire, bibliothèque d'Avranches, n° 210. *Historiæ hujus monasterii volumen minus*, Bibliothèque d'Avranches, n° 213. Cf. Catalogue des mss. de la Bibliothèque d'Avranches, par M. Léopold Delisle, p. 526. Bethmann, dans Pertz, *Arch.*, VIII, 379. Ravaisson, *Rapport.*, 189.

FINIS.

II.

Introductio monachorum et miracula insigniora per beatum Michaelem archangelum patrata in ecclesia quæ dicitur Tumba, in periculo maris sita, nomine ipsius Archangeli fabricata (Bibliothèque d'Avranches, *Chartularium Montis Sancti Michaelis, XII*e *siècle*, n° 210, fol. 10. — *Historia Montis Sancti Michaelis volumen majus*, n° 211. — *Historia Montis Sancti Michaelis volumen minus*, n° 213, fol. 138. — Cf. *Catalogue des mss. de la bibliothèque d'Avranches*, par M. Léopold Delisle, p. 526).

DE LAUDIBUS NORMANNIÆ.

Provincia Lugdunensis secunda, quæ nunc dicitur Normannia, non immerito asseritur precipua cœterarum quas infra se continet Gallia, ut pote quœ non solum esse sufficiens sibi rerum omnium affluentissima copia, verum etiam circumjectis provinciis non minima probatur conferre subsidia. Namque aeris

salubritate, opime telluris ubertate, vinearum fertilitate, silvarum delectabilitate, nemorum fructiferarum que arborum apricitate, hortorum salubrium que herbarum amœnitate, metallorum quorumque congerie, silvestrium domesticarumque bestiarum multiplicitate, avium cuiusque generis multitudine, piscium marinorum dulciumque aquarum copiosa effusione, navium cunctarumque mercium assiduitate, clarissimarum urbium dignitate, cœnobiorum numerositate, illustrium virorum animossissimorumque militum populositate, ut testimonio sunt Cenomanicus pagus, Anglica regna, Campania, Apulia, Calabria, Sicilia aliaque plura ab eis adquisita diversis tempore, cunctis ad postremum commodis humane vitæ omni suæ vicinitati noscitur longe prestare : Hec maxima sui parte ab Occidente scilicet Orientem versus per totum Septentrionalem circulum Oceano cingitur, ab Oriente Epta, a Meridie Sarta, ab Occasu Coysnum fluminibus, Oceano que disterminatur. Et cum omnibus, ut dictum est, vitœ emolumentis ceteras precellat, universo tamen Occidenti in hoc longe superemicat quod infra se, in Monte qui dicitur Tumba, beat Michaelis continet patrocinia. Ibidem nempe haberi patrocinia eiusdemi celestis miliciæ principis concursus pene tocius testatur orbis, quo innumerabilibus choruscavit, nostra que adhuc etate choruscat miraculis, angelicæ tantum sublimitati congruis, ex quibus aliqua quorumdam nostrorum bonæ voluntatis fratrum compulsi precibus, nullo fastu sed amore ipsius Sancti memoriæ mandare studuimus prout vel ipsi nostra etate vidimus vel a nostris maioribus subnixæ authoritatis viris audivimus.

HISTORIÆ SUPRA SCRIPTÆ BREVIS RECAPITULATIO.

Igitur tempore gloriosæ recordationis Childeberti, Francorum regis, beatus Autbertus presul tunc temporis Abrincensis, iussus est ab Angelo ecclesiam construere in cacumine montis, in honore sancti Michaelis ut cuius memoria venerabatur in Gargano a fidelibus populis, eius etiam ibi patrocinium excoleret plebs occidentalis climatis. Venerabilis ergo Episcopus huic angelicæ visioni minus existens credulus, dum sibi iussa implere differt etiam secundo admonitus, tertia apparitione Angeli pulsatur austerius, sic que demum cum hymnis et laudibus predictum locum ingressus quantocius aggressus est implere quod fuerat iussus. Ad huius autem austeræ pulsationis testimonium in capite eiusdem Sancti hodieque apparet foramen haud exiguum quod diligenter oculis adtrectatum nullum cauterii sive iaculi manifeste vero divinæ virtutis prebet inditium. Et licet ad hanc partem quosdam minoris, ut sic dictum sit, fidei, incredulos videamus, nos tamen quod angelico testimonio roboratum esse scimus, ut suo tempore liquebit, in sequentibus et credimus et verum esse profitemur. Vir atque Domini Autbertus ut iussus fuerat, ecclesiam in predicto loco construxit delatis que sacris a Gargano monte reliquiis eam decenter dedicans insignivit, atque inibi ad Deo serviendum duodecim clericis constitutis, cunctis que necessariis largiter attributis, ad propriam sedem gaudens remeavit. Hoc ergo ordine per CCC^{os} et eo amplius annos idem monasterium feruntur tenuisse clerici a

tempore videlicet inclyti regis Childeberti usque ad tempus Lotharii, quo regnante, precellentissimus Dux Normannorum, Richardus filius Guillelmi, eiectis eodem loco canonicis, censura justi iudicii, divino instinctu, ibidem monachos substituit. Quomodo autem per tantum tempus isdem floruerit locus, vel quibus quantisque choruscaverit virtutibus incognitum habemus. Numquam tamen illic defuisse virtutum insignia a majoribus percepimus quorum relatu duo quædam mira quæ cognovimus suo tempore narrabimus. Quia vero egregii Principis Richardi mentionem fecimus, non incongruum narrationi immo plurimum suppetere videtur ut quo de sanguine cretus, quis, quantusve fuerit breviter intimemus et sic quomodo monachili locum insignierit narratione continuata ad ceptum opus redeamus.

DE ADVENTU ROLLONIS IN FRANCIA ET QUALITER SACRUM BAPTISMA CONSECUTUS A SECULO MIGRAVERIT.

Anno igitur dominicæ incarnationis DCCC^mo^ LXX^mo^ VI^to^, inclitæ nobilitatis, Rollo cum ingenti Dacorum juventute navigio per Sequanam appulsus est Rodomo atque a civibus ipsius urbis exceptus in pace continua. Inde irruptione creberrima huc illucque discurrens, depopulando cuncta et gravissimis cladibus atque preliis, sicut in scriptis habetur, pertrivit Francigenas. Ad postremum cunctis habitatoribus timore resolutis, igni ferro que deseviendo libere circumcirca Franciam pene pessumdedit per plura annorum spatia. Tandem autem devictus pre-

cibus Franconis, Rotomagensis Archiepiscopi, cum Francis eorumque Rege Karolo pacem fecit, ipsius dono terram quam devastaverat suscipiens eius fidelitati se commisit : atque ab eodem Francone archiepiscopo baptizatus cunctos similiter sui exercitus in fide sanctæ Trinitatis vi, precibusque baptizari fecit. Inde per quinquiennium quod supervixit, cultum christianæ religionis toto mentis adnisu excoluit; ecclesias destructas a Paganis per totam suæ ditionis terram restauravit : monasterio sancti Michaelis terram amplæ possessionis quinto die sui baptismatis dedit; leges iustissimas suis condidit; Brittones rebelles armis sibi subjugavit; atque de eorum cibariis se suos que habundantissime pavit. Dehinc, coram cunctis optimatibus suis, dedit Guillelmo ex Popa nobili Francigena suo filio, totam terram sui juris, sicque in senectute plenus dierum hominem exuit ac sepultus est honorifice Rotomagi, in ecclesia Beatæ Mariæ perpetuæ Virginis.

DE WILLELMO ROLLONIS FILIO.

Rollone ergo defuncto, cuncti ejus optimates fideliter se commiserunt supradicto Guillelmo ipsius filio, qui tanto patri dignus heres substitutus, Deo et omnibus se amabilem prebuit hominibus. Hic ut pauca de multis eius memoremus gestis, Brittones, sua naturali infidelitate rebellantes, sibi armis viriliter subjugavit; Alannum auctorem huius rebellionis trans mare effugavit; Riulfum cum multitudine innumerabili imminentem sibi cum CCC[ti] tantum prælio

fudit; Ludovicum regem paterno regno restituit, eundemque suis cum dejicere regno molientibus Vesegum usque deducens Henricum transrenanum regem illi inextricabili federe devinxit aliaque plurima strenue egit, ut legitur in libro qui de eius proprie inscribitur gestis. Inde labilem terreni principatus contempnens honorem, quod etiam superstite patre cupiebat, habitum suscipere disposuit monachilem, convocans que conspicuum optimatum suorum agmen, Richardum filium, de quo sermo agitur, illorum assensu, sibi constituit heredem. Nec multo post ab Arnulfo Flandrensi ad colloquium mutuum convocatus ipsius que fraude dolo peremptus, eternæ beatitudinis aulam, ut credimus, perpetuo intravit victurus, cuius corpus, cum ingenti luctu, Rodomo delatum atque in ecclesia beatæ Mariæ semper Virginis decentissime est tumulatum.

DE RICHARDO EJUSDEM WILLELMI FILIO.

Anno ergo ab incarnatione domini DCCCC XL° IIII^to Willelmo Normannorum Duce prescripto ordine humanis rebus exempto, cuncti sui optimates subdiderunt se fideliter eius filio Richardo tenerrimæ adhuc etatis puero, vice cordis manus dando. Pudet autem omnino memorare quot quibusve fraudibus eum Ludovicus Rex iniuste disposuit perdere, vel quotiens aggregatis exercitibus plurimis, consilio Arnulfi, aggressus est eum suosque delere, aut etiam quotiens Lotharius Rex ad colloquium eum provocans molitus sit interimere, sive quomodo, Tetboldi Carnotensis

suasu, terram ipsius sibi temptaverit vendicare; quæ omnia, iusto iudicio Dei prosequente, illis nequaquam cesserunt impune. Namque Normanni, Hairoldo accito Danorum rege, cum robore ipsius gentis captum bello Ludovicum regem custodiæ mancipa-runt, bis novem comitibus amplæ opinionis eodem bello peremptis, qui priusquam suæ redderetur potes-tati eidem puero, sacramenti interpositione, auctoravit quicquid Rollo suus avus susciperat dono Karoli regis, seque deinceps fidelissimum tutorem illi, et contra omnes inimicos defensorem, totidem datis sacramentis spopondit. Sequenti deinceps tempore, Lothario rege, prelibatis preiudiciis, compellente, isdem Richardus, egregiæ formæ ephebus, mixta animositate normannica cum dacigena feritate, indicibus cladibus inimicos suos protrivit circumquaque corumque terras pessumdedit pene per quinquien-nium continuum vulcano marteque seviente. Sic tandem furore satiato ad unguem cum Lothario Rege suis que ceteris inimicis diu oratam fecit pacem, eorumque amicitiarum suscipiens conexionem firmis-simam, cunctis suæ ditionis contulit quietem. Danorum autem alios sacro baptismate lavatos ad sua remisit, maximis muneribus ditatos, alios vero quos immobiles vidit in paganismo citra mare emisit pul-sare Mauros ne in aliquo officerent Franciæ regno. Optabili ergo potitus prosperitate, omni reliquo quoad vixit tempore, Deo in omnibus satagebat placere et ad celestis vitæ gloriam toto mentis desiderio anhelare. Monachorum Clericorumque semper curam gessit ex animo, quos ferventes videbat in suo ordine summo-pere honorando; quos desides vero ac tepidos in

melius mutari compellendo. Æcclesiarum alias a fundamentis edificavit, alias a suo statu deiectas predictis malis, in multo ampliore quam prius fuerant statu propriis rebus reparavit. Unde ut superius prelibatum est paucis, in monasterio sancti Michaelis, quod est situm in monte Tumba, in confinio pagi Abrincensis, monachos sub theoricæ vitæ palestra Domino militaturos aggregavit. Gaudebat etenim plurimum intra terminos sui iuris tantæ auctoritatis habere locum. Cernens autem potentiores quosque res ipsius ecclesiæ, Canonicorum nomine vendicare, ad servitium vero Sancti quosdam abjectissimæ vilitatis clericulos, quasi mercenarios, annuatim conducere, hoc inhibuit laudabili severitate, illos tantum decernens Canonicos ibi esse qui Deo legitime desservire vellent assidue. Quos dum postmodum comperisset omnino dissolute vivere, servitium que Dei penitus negligere, ad se eos convocatos sepissime ut regularis vitæ modum susciperent minis, blandiciisque satagebat ammonere; illi vero nichil eius ammonitione mutati, in melius, solis comessationibus, venationibus ceterisque intenti erant voluptatibus. Econtra ille frequentius iterans identidem ammonitionem nullam eis immittere valuit morum emendationem. Accitoque itaque venerabili Hugone archiepiscopo simulque fratre suo comite Rodulpfo, singularis magnanimitatis ac prudentiæ viro, cum his habuit consilium, ejectis clericis ibidem substituere monachos. Hoc acceptabilissimum Deo fore eorum addiscens responsione, iussit eos summo silentio hoc tegere, donec perquisitis idoneis monachis eos illuc deduceret, sicut et fecit oportune. Clerici autem, animad-

versa adversum se eiusdem Principis indignatione, quid vel quantum potuit quisque eorum ex rebus ipsius ecclesiæ studuerunt loco emittere, sibi que fidelibus aliorsum committere, satius ducentes si sic res urgeret loco cedere quam sub regularis vitæ norma ibi degere.

QUALITER IBIDEM SINT MONACHI CONSTITUTI.

Famosus interea Normannorum princeps, Richardus, quod de eodem loco facere disposuerat haud quaquam procrastinare voluit diucius. Missis itaque e latere suo strenuæ nobilitatis viris, Romanæ Sedis Antistiti rem ex ordine simulque suam super hoc deliberationem insinuavit. Qui benigne hanc suscipiens legationem apostolica auctoritate adiudicavit religiosi Principis debere impleri intentionem. Regressis ergo nuntiis cum licentia apostolicæ sedi Præsidentis, isdem Princeps aggregatis undecumque idoneis in sancta Religione monachis, Abrincis quasi alia tractaturus venit, iubens monachos se e vestigio subsequi, confestimque de suis unum optimatem ad iam dictum sancti Michaelis direxit Montem, mandans clericis ut aut sacri monachatus ordinem susciperent aut a loco exirent. Qui cum venisset atque, clavibus reliquiarum ornamentorumque loci a custodibus receptis, Principis mandatum retulisset, pari obstinatione monachilem ordinem refutantes, iuxta quod præmeditaverant, ut predictum est, loco cedentes, ut cuique visum est, diversas abierunt in partes. Duo tantum ex eis, Durandus videlicet atque

Berneherius dicuntur remansisse; quorum alter eiusdem Sancti amore, alter vero, scilicet Berneherius, corporis detentus est infirmitate. Is ergo ostensa sua infirmitate, orabat ut in suo prefato cubiculo quod erat contiguum Basilicæ quoad viveret sineretur habitare, hoc tamen non religionis optentu, sed malivola mente, ut corpus sancti Autberti quod ibidem absconderat clanculo furaretur, extorquere nitebatur. Quod isdem legatus omnino cepit denegare dicens substituendis monachis id molestissimum fore, ipsam que cellulam non infirmis sed ipsius ecclesie custodibus delegatam fuisse. E contrario ille paucorum saltem expetebat indutias dierum quasi in quibus perquireret locum habilem sibi ad habitandum: cumque ille responderet certissime tribuendam sibi domum quamcumque alias placuisset; ad postremum ipsius diei, sequentis que noctis spatium sibi dari instabat, procaciter iurans quod non ante, nisi vi cogeretur, inde emigraret. Tanta eius quibus res commissa erat pertesi importunitate simulque reputantes, ut sese veritas habebat, eum aliquid ibi abscondisse quod nocturno silentio moliretur auferre, efferri eum fecerunt inde et in quadam domo poni, quæ sita erat in eiusdem Montis latere, cuncta necessaria illi iubentes tribui habundantissime. His ita gestis, isdem Optimas, quibusdam suorum ad loci custodiam derelictis, retrogradum iter arripuit; Richardo duci quod egerit nuntiavit. Qui e vestigio cum Episcopis, Abbatibus, ceterisque Optimatibus suis, ad sepe dictum Montem accessit; ac sacram edem ingressus cum laudibus et hymnis monachos ibidem constituit; domnum que Mainardum eis præfecit,

virum conspicuum nobilitatis, totiusque sanctitatis; qui quandiu in reliquum, vitali fruitus est aura, paterna severitate, materna que affectione ibi constitutis regularia disposuit jura simulque, juxta preceptum sancti Benedicti, assumens sibi curam nuntiandi operis Dei, custodiam que sacræ edis, prædictum cubiculum Berneherii tam sibi quam fratribus quibus idem officium specialiter commisit, ad repausandum delegit : haberi autem quicquam super laquear ipsum nulla suspicio erat quod nec muribus esse previum videbatur ullo foramine vel exiguo. Mansit ergo incognitum idem corpus beati Autberti triginta et eo amplius usque ad tempus domini Mainardi, secundi Abbatis, quando facto divinitus miraculo, delatum est ab eodem abbate in ecclesiam beati Michaeli ut suo tempore in sequentibus liquebit.

Richardus vero Dux menia congrua monachis de suo ibi edificari fecit; altaria monasterii tabulis aureis et argenteis mirabilis precii decoravit; calices aureos cum crucibus et candelabris incredibilis ponderis addidit; ecclesias, villas, cuncta que necessaria monachis pro eorum voto concessit, sic que gaudens a loco discessit. Jam dictus vero Abbas sui que monachi pie tractantes predictum Durandum ipsius monasterii constituerunt capellanum et quicquid sui iuris extra maiorem ecclesiam fuerat benigne sibi reddiderunt. Eodem modo Berneherio predicto fecerunt, sua videlicet restituendo et cuncta victui necessaria dapsiliter amministrando. Cui licet tantam exhibuerint humanitatem, in nullo potuerunt emollire eius animi ferocitatem. Quo non post longum tempus,

supra scripta passione, defuncto, quicquid possederat concesserunt idem monachi supradicto eius nepoti Fulcholdo qui effectus eis fidelissimus, multiplici gaudio eos exhilaravit referendo qualiter ipse suusque avunculus furtive transtulerint sancti Autberti corpus.

Richardus preterea Dux cuius studium divinis cultibus potissimum invigilabat ad idem sancti Michaelis monasterium sepe veniens maioribus exemis priora accumulabat et magis ac magis in melius provehi locum conspiciens, ingenti cordis leticia exultabat. Et ne quid minus esset loco ipsi unde agitur sermo, tale privilegium contulit communi Optimatum suorum consilio, ut ibidem nullus nisi loci eius monachus Abbatis fungeretur nomine vel officio nisi is quem, secundum sanctam regulam sancti Benedicti, concors elegisset monachorum congregatio. Quod is necesse foret ibidem prefici monachum alterius congregationis, non ab alio eum eligi censuit quam ab ejusdem loci monachis, hoc observato omnimodis ne id omnino fieret, si inter eos huic ordini aptus possit reperiri vel extremus congregationis. Huius itaque privilegii super altare ipsius sancti Michaelis posuit concessivum donum sibi, retinens tantum potestatem tribuendi fratri electo pastoralem baculum. Recogitans vero ne forte, ut sese habet protervitas presumptionis humanæ aliquis in posterum vel hæc privilegia loco auferre, vel etiam inde monachos moliretur ejicere, a Lothario Francorum Rege auctorizari fecit regalis cyrografi preceptione ut in omni successura progenie isdem locus cum predictis privilegiis monachili insigniretur ordine. Deinde consilio

et hortatu predicti Regis idem cyrografum regiæ preceptionis domno Johanni Papæ qui Octaviano successerat misit, orans ut hec sancita ab eis roborare dignaretur scripto apostolicæ auctoritatis. Qui eorum piæ assentiens peticioni, pari consensu Romani Concilii subscribendo, supra scripta confirmavit, cunctos que potioris dignitatis qui eidem Consilio generali preerant, manibus propriis confirmare fecit, terribiliter intorquens in illos sententiam excommunicationis quicumque vel predicta privilegia auferre monachis, vel eos a loco ejicere temptaverit : utriusque igitur et Regis scilicet et Domini predicti apostolici Sacrum sepedictus dux Richardus super aram sancti Michaelis ad perhenne posuit testimonium diligenter illud servari precipiens in posterum ad noticiam sequentium. E quibus ne videremur talia commentari a nobis, Preceptum ipsius domini Papæ Johannis hiis subdere libuit adversus eos qui non ut pastores per hostium, sed ut fures et latrones aliunde se ingesserunt vel ingerere querunt eidem Sancti Michaelis ovili.

SACRUM DOMNI PAPÆ JOHANNIS SUPER PRIVILEGIUM CŒNOBII MONTIS SANCTI MICHAELIS.

« Noverit cunctorum noticia fidelium quod ego Johannes, pii Conditoris clementia Sanctæ Romanæ Sedis existens indignus Papa, gloriosi Francorum Regis Lotharii nec non et sanctæ Rotomagensis ecclesiæ Archipresulis Hugonis, atque Richardi Normanorum Marchissi summisso pulsatus rogatu, pro

Monte Sancti Michaelis videlicet in maris pelago sito quem ipsi, acti amore superi regis in melius restaurarant, Monachorum inibi aggregantes normam precepto que regali firmaverant, quod et ipse hoc facere non differerem. Quorum assentiens benigne peticioni, astruo et corroboro quo fine tenus in eo quo nunc pollet permaneat monachili ordine, ipsi que monachi de suis sibi adhibeant pastorem. Si quos autem id molitus fuerit contra ire, ex auctoritate Patris et Filii et Spiritus Sancti, Sanctæ que Dei Genitris ac Sancti Michaelis Sanctorum que Canonum perpetuæ sit addictus maledictioni nisi resipuerit. Nostra que stipulatio inconvulsa permaneat. Actum que est hoc tempore Mainardi ejusdem Montis abbatis. »

Hæc igitur iam dictus Rex Lotharius sacro scripto Ludum confirmavit duodecimo anno regni sui qui fuit nongentesimus sexagesimus quintus dominicæ incarnationis quo etiam anno auctorata sunt Romæ, ut dictum est ab eodem Papa in Sinodo generali.

SIGNUM GLORIOSISSIMI LOTHARII REGIS.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Lotharius, gratia Dei, Rex.

Si ea quæ predecessores nostri, divina dignatione illuminati, et piis ammonitionibus Dei instigati, pro utilitatibus ecclesiarum et necessitatibus servorum Dei supplendis, statuere decreverunt, nostris confirmamus edictis, regiam exercemus consuetudinem et hoc nobis ad presentem vitam felicius peragendam

et ad futuram capessandam profuturum procul dubio confidimus. Idcirco notum sit omnibus fidelibus nostris, presentibus scilicet atque futuris, quendam esse locum, Montem Sancti Michaelis dictum, situm in maris pelago, quem modernis diebus, amore ductus Regis eterni, Richardus, Normannorum Marchissus, cum auctoritate domni Johannis, Sanctæ Romanæ Sedis Papæ, restauravit in melius, aggregans monachorum cetum divinarum legum sanctionibus vigiter inherentium. Pro cujus perpetuo roboramine atque stabilitate domini prefati Papæ necnon memorati Marchisi atque Hugonis sanctæ Rotomagensis ecclesiæ Archiepiscopi, ad cujus diocesim pertinet jam dictus locus, nostras devenit ad aures peticio, id ipsum nostro perpetuo manendum roborare fulcimine. Quorum rato decreto Nostra Excellentia hilaris reddita, ad eorum voluntati aurem accomodantes, veluti postulaverant, fieri adjudicavimus. Unde regali auctoritate et indulgentia, per hoc perceptum nostræ confirmationis, stabili jure eundem locum in eodem quo nunc pollet ordine, videlicet monachili, permanere concedimus omni tempore, eum precipientes regia potestate ut nemo successorum nostrorum Regum, neque quislibet ejusdem regni Marchisus, neque quis in sancta Rotomagensi ecclesia Presul, per subvenientia tempora, successerit quod nostro roboratum est inviolabili decreto infringere audeat quatenus inibi Deo servientes ac divini servitii cultores libere Deo serviant et pro nobis, ac regni nobis a Deo collati conservatione, exorare queant. Et hoc Preceptum quod, ob amorem omnipotentis Dei et remedium animæ nostræ roboravimus ut firmiorem

obtineat vigorem manus nostræ conscriptione subterfirmavimus et de anulo nostro sigillari jussimus.

Perpendant igitur contemptores huius interminationis quantæ subjaceant sententiæ excommunicationis. Et quidem beato Petro, principi Apostolorum Christus ligandi solvendi que presulatum clavesque simul tradidit regni celorum, Romanæ autem Sedis antistes ipsius Apostoli Vicarius, potestatis que potissimum noscitur heres. Hoc suo tempore sanctæ memoriæ predictus Joannes extitit, ad id promotus Dei tocius que electione populi. Si ergo decretum beati Petri apostoli est ratum, consequenter et Johannis apostolici est ratum. Sed nemo, vel demens, ratum esse Petri decretum denegat, nemo igitur sanæ mentis dissimile fore Johannis repugnat. Aut igitur isti concedentes beato Petro, suis que successoribus collatam a Christo potestatem, transgredi timebunt tantæ excommunicationis auctoritatem aut floccipendentes cum diabolo suis que consimilibus prescriptæ maledictionis sibi adquirent perpetuitatem. Hoc etiam memoratu non excesserit quod Sanctus Michael, provisor loci, nullius horum corporis tumulatione ipsum maculari permiserit, licet iam quosdam non Abbates sed lupos rapaces potentia secularis ibi quasi per sepem precipitaverit. Constat enim nullum extraneorum idem cœnobium sibi preripuisse quem non constiterit nec sine dedecore amisisse, nulla hoc monachorum machinatione, sed Dei Sanctæ que Auctoritatis agente ultione. Huius autem noxam offensionis fons misericordiæ famulo tuo Radulfo Abbati

indulgere digneris cuius nos obitu absentia que tristes, heu in salicibus, in medio Babilonis, nostra suspendere organa dedisti. Nemo itaque hæc legens despiciat, nemo vel subirascendo se palam notabilem faciat, nam si irascitur de alio, forte prolatum de se dictum fatebitur.

Hoc ergo modo eumdem locum instauratum fuisse in eo quo hunc pollet monachili ordine, venerabilium virorum, ejusdem pene ætatis, addidiscimus relatione, de quibus hic duos, Gathonem atque Osmundum dignum duximus nominatim exprimere, qui Deo placita hominibusque spectabili conversatione, in eodem cœnobio cursum transegerunt vitæ laudabilis. Sed et Bernerius atque Frodmundus adhuc superstites iis substituuntur de quorum veridicis assertionibus nullus, qui eorum religiosam vitam noverit, dubitare permittitur. Quibus omnes pene antiquioris ætatis, utriusque ordinis ac sexus astipulantur personæ qui quædam se vidisse, pluriora ab his qui interfuerunt se fatentur audisse. Jam vero ad enarranda aliqua divinitus ibi ostensa properemus miracula, prout vel a nobis visa vel prædictorum venerabilium virorum sunt relatione comperta.

DE CLERICO QUI TEMERARIO AUSU SANCTA VOLUIT INSPICERE PIGNORA.

Beatus Autbertus, constructor ipsius monasterii Sancti Michaelis, sacras reliquias a Gargano in eumdem Montem, qui Tumba dicitur, fecit deferri, partem scilicet rubei pallii quod isdem Beatus Michael super ipsius loci altare posuit, partemque

marmoris in quo, sicut habetur in scriptis, ob memoriam sui, quasi hominis pusilla vestigia impressit. Quas suscipiens, honore competenti, in quadam capsula reverenter inclusit atque ad commune cunctorum suffragium, super ipsius beati Michaelis altare deposuit. Post igitur longissimi intersticium temporis, quidam, ex ipsius loci Canonicis, a suis Prioribus, requirere cœpit quæ ipsæ essent reliquiæ quas dicebant Sancti Michaelis vel utrum quispiam eorum eas aliquando viderit. Illis vero haberi quidem ibi Sancti Michaelis reliquias a suis se percepisse maioribus, neminem autem sui eas vidisse respondentibus, ipse iuvenili animi levitate permotus, ut licentiam eas inspiciendi sibi darent efflagitare cœpit enixius. Hoc licet ipsi omnimodis conati sint dissuadere, nullo modo eum ab incœpta quieverunt intentione revocare. Tandem ergo instans precibus importunis quam petebat, non sibi profuturam, licentiam extorsit. Triduo itaque continuans ieiunium, tertiaque die aquis abluens corpus, proprium super aram ipsius sancti Michaelis, sacrosancti misterii obtulit sacrificium. Expleta autem celebratione missæ, sumpta in manibus pixide qua sanctæ, ut diximus tegebantur reliquiæ, cooperculum eius cultro aggressus est revellere, sed priusquam cultrum admovisset pixidi in ipso conatu restitit mulctatumque se videndi, audiendi loquendi que officiis iam tarde ingemuit. Mox ergo inter manus inde sublatus atque, post modicum, eadem ingravescente percussione, est defunctus. Hoc illi ad terrorem profecerit qui fidem accomadabat piis solis quæ viderit.

QUALI PLEXUS EST ULTIONE QUI IN SANCTO TEMPLO PRÆSUMPSIT EXCUBARE.

Prisca majorum consuetudine mos eidem sancti Michaelis inoleverat ecclesiæ ut nullus ibi nec janitor quidem, nocturno auderit ingredi tempore, donec sonitu horologii, quod foris monasterium erat, excitato custode matutinæ pulsarentur vigiliæ, quod non frustra, sed vigilanti solertia instituisse probatur antiquitas ob frequentiam scilicet concentuum, beatorum que spirituum apparitiones creberrimas, quas ibi se vidisse vel audisse multorum hodie quoque attestatur sinceritas. Quidam ergo ignarus quod iam dictæ presomptioni contigerit cum custodibus monasterii quondam super hoc conqueri cepit, dicens se admodum mirari cur, dum custodes ubique in aliis Sanctorum dormiant ecclesiis, in hac, nec ad orandum, quispiam permitteretur ingredi. Cui illi responderunt angelica id ita actitari reverentia, eo quod, nocturno precipue tempore, angelica ibidem adesset præsentia quam nullo modo mortalis valeret tolerare fragilitas. Ipse autem temeraria actus animositate, asseruit, si permitteretur se illuc nocte integra excubare, quod ipsis custodibus primo risui fuit, estimantibus eum iocose talia prosequi; ubi vero, ut sibi hoc concederetur, eum enixius instare viderunt rem suis majoribus referentes, postquam renisi sunt cuncti, tandem eius precibus quod petebat concesserunt. Is ergo tridui peracto ieiunio, simulque aqua toto corpore lavato, incumbentibus iam noctis umbris se in quodam ipsius ecclesiæ abdidit angulo.

At ubi conticuum ad fuit tempus quod mortalium fessos artus deprimere solet sopor altus, isdem presumptor ingenti primo horrore procellitur; exin quibusdam visionibus, quas enarrare nequivit, exterritus incredibili timore solo prosternitur; deinde ipsam ecclesiam inestimabili lumine choruscare conspexit, beatumque Michaelem, celestis militiæ principem, quasi deambulantem in circuitu sacræ edis quem vero utroque latere ambiebant Sancta Maria, pia misericordiæ mater, beatusque Petrus, cœlestis regni claviger. Cum ergo pavore talis visionis solo, ut dictum est, stratus jaceret pene exanimis, audit tandem Sanctum Michaelem conqueri predictis quod infra ambitum ipsius templi deterrimum putorem sentiret cadaveris. Cumque illam in partem oculos vertere conaretur ecce repente appropriare eundem Sanctum, severissimo vultu sibique iam instare videt comminus. Qui cum nec quoquam effugere, nec a loco se movere valeret, ut sibi misereretur adnisu quo poterat cœpit orare; beata itaque Maria sanctus que Petrus, ejus miseriæ compassi, parci ei et indulgeri orabant reatum huius præsumptionis, quod dum abnueret asserens quod tanta injuria, sibi beatis que spiritibus irrogata, nullatenus impune cederet, deprecabantur eum ut saltem inducias, ad satisfaciendum, illi condonaret. Ipsa igitur pia Dei genitrix, ut ipse post retulit, pro eo se fide jussionem dedit atque ad eum se inclinans dixit : « *Coliberte*, ut quid iis arcanis « cœlestium te præsumpsisti ingerere : Surge igitur, « ecclesiam que egredere quantocius et, prout po- « teris, satisfacere stude iis quibus injuriam fecisti

« angelicis spiritibus. » Utcumque ergo, viribus resumptis, fores reseratas reperiens, ab ecclesia exivit, atque in pavimento porticus se projiciens usque ad matutinorum tempus miserabiliter ibi decubuit. Ubi vero sonitu horologii tempus nocturnalis officii horoscopus adesse sensit, ecclesiam ingressus, predictum excubitorem huc illuc que requirere cœpit. Quem dum lustratis omnibus ecclesiæ augulis minime reperisset, quibusdam suorum famulorum e vestigio eum insequi iubet autumans quod furato aliquid reliquiarum ornamentorumve aufugeret, qui ut monasterii aditum exierunt ante limen portæ eum, jam tenui spiritu palpitantem, repererunt. Convocatus itaque ecclesiæ custos occurit eiusque miseriæ interno compatiens dolore animi, quomodo se haberet exquirere cœpit qui seriatim ei cuncta exposuit, quid scilicet passus sit, quid viderit, quidve audierit, sive quomodo Sancta Maria fidejussionem dederit. Ut vero dies illuxit, coram omni populo, Sancto Michaeli, prout potuit, satisfecit sequentique biduo, continuo admissum deflens suæ presumptionis, tertia die vitam finivit. Hoc itaque, ut mirum, sic suo tempore fuit notissimum.

DE REPERTIONE SANCTARUM RELIQUARIUM.

Exigente deinde mole peccaminum, eumdem Montis Sancti Michaelis burgum nocturno tempore devastare cœpit incendium, quod altius emittens globos flammarum vaporiferos, monasterium ipsius Sancti Michaelis contiguasque invasit domos. Monachi itaque tanto obstricti articulo quicquid ornamentorum loci

igni eripere potuerunt tuto recondiderunt in loco, interque alia majorem capsam auro decentissime opertam extulerunt, infra quam recondita fuerat pixis sanctarum reliquiarum. Vorax itaque flamma cuncta habitacula cum ecclesiis exussit, illud tamen domus quod continebat corpus Sancti Auberti, ipsius meritis, solum evasit; jam dictus vero abbas Mainardus suique monachi magnanimiter ferentes damnum hujus infortunii, pro viribus, operam dederunt restaurationi loci, Richardo duce Normanorum non minimum eis conferente auxilii. Interim autem super maius altare fecerunt construi tectum ligneum: sub quo predictam capsam cum aliis ornamentis reposuerunt. Hæc itaque maior capsa infra se alteram minorem continebat in qua eadem pixis erat qua beatus Aubertus sacras, vt dictum est, reliquias condiderat. Manifestum est vero nullique incognitum quod ubicunque ignis ingruerit infortunium, nullo modo deerit improbitas sæva latronum. Hac igitur consideratione idem abbas peritique monachi deliberaverunt inspici debere utrum ibi eadem haberetur bustula nec ne. Deliguntur itaque probabilioris vitæ monachi qui id peragerent post oblationem sancti sacrificii, sacris adhuc vestibus induti, qui coram omnibus maioris capsæ inspicientes ostiolum, salvum omnino eius repererunt observaculum quod cum reserassent clave, secundam cum integris pari modo signaculis extrahentes inde, supra sanctum posuerunt altare. Hac dissignata non invenerunt pixidem qua sancta continebantur pignora. Demissis illico, hoc viso, animis, ingentibus sese subdiderunt planctibus ac lacrymis tandemque salubrius ineuntes

consilium, decreverunt, cum summa cordis contritione eleemosynarumque largitione, triduanum indicere ieiunium quo spatio cuncta ipsius loci plebs, omnipotentem Deum, eundemque sanctum exoraret Principem beatorum spirituum, sacrum sibi reddi patrocinium quo olim eundem insignierat locum. Hujus itaque indicti qualis fuerit exequtio, pia misericordia Dei, subsequens declaravit auditio; nam quod fide plena petierunt haud tarde consequi meruerunt. Tertia si quidem die constituti ieiunii, dum quidam piscator a piscatione rediret, sexta fere hora diei, ad radicem ipsius montis clarissimum lumen, instar radii solis de cœlo micare conspexit, quo appropians super quemdam lapidem, pixidem discoopertam invenit in quam prædictum lumen videbatur infundi; quam nullatenus ausus contingere, projectis quæ ferebat, festinanter hoc abbati retulit ac fratribus qui confestim sese induentes sacris vestibus, ecclesiastico more, ad locum venerunt, cum omni populo ipsius villæ, quibus præsentibus, talique miraculo gratulantibus, cum admiratione, idem cooperculum loco suo restitutum, nullo eum visibiliter contingente. Hanc itaque cum omni gaudio et reverentia sumpserunt et cum hymnis et laudibus in ecclesiam beati Michaelis deferentes in loco proprio restituerunt.

Hæc ita esse acta venerabilis provectiorisque ætatis prædictus Frodmundus narrat: quod ab iis qui interfuerunt credibiliter sane personis se percepisse confirmatur. Isdem autem lapis hodieque monstratur in eodem monte atque tam ab incolis quam a peregrinis in maxima habetur veneratione. Qui etiam quod plurima donatus sit virtute eadem Sanctarum

Reliquiarum sessione liquido claret multiplicium sanitatum qui ibi quique promerentur commoditate. Nam nonnulli febricitantium cum fide illuc euntes dormitum pristinæ sospitatis inde noscuntur retulisse levamen quæsitum, quorum aliquos nobiscum degentes impromptu est asserere huius rei idoneos testes.

QUALITER NORGODUS PRÆSUL ABRINCENSIS MONTEM SANCTI MICHAELIS QUASI ARDERE VIDERIT.

Solennis beati Michaelis impendebat festivitas quam annuatim per orbem sancta celebrat Christianitas. Exstitit itaque causa quæ tamen excessit memoria qua præsul Abrincensis ipsiusque monasterii sancti Michaelis abbas pridie festivitatis ejus in unum convenerunt colloquendi gratia. Præerat eo tempore ipsi cœnobio Mainardus secundus, Abrincensi vero ecclesiæ vigebat præsul Norgodus, tam generis nobilitate quam morum probitate conspicuus. Is quoad vixit summa dilectione monachos sancti Michaelis excoluit eundem que locum cum inhabitantibus pro viribus in cunctis extulit. Xenia etiam sæpissime immo pene assidue ipsis monachis dirigebat, præcipue hoc quadragesimali tempore faciebat, pisces de suo emptos, vice charitatis, illis immitendo in diebus quibus eos ieiunaturos sciebat : Qui etiam cursum vitæ laudabili terminavit obitu, in eodem loco, factus sancti Michaelis monachus. Hic itaque cum suis ad locum, qui nunc etiam *Rupis* dicitur, collocuturi, ut diximus, convenerunt, mutuisque colloquiis diem ducentes ad vesperum festivitatis gratia hora vespertina, synaxis non imposito fine

negotio discesserunt. Et quia id cuius causa convenerant remanebat infectum, ut sequenti die ibidem utrique redituri indixere sibi invicem intervale dicendum. Abbas ergo ad monasterium concitus venit. Præsul vero Abrincensis ad sedem propriam rediit qui cum cunctatæ festivitati congrua matutinorum solemnia peregisset atque incumbentibus adhuc tenebris noctis ad proprium cubiculum quieturus redisset, per fenestram respiciens, ecce totum Montem sancti Michaelis quasi ardere videt, evolare a summo ignis ad medium arenarum, itemque redire quasi scintillantes titiones. Turbatus itaque quosdam qui præsentes erant vocavit, eisque quod videret indicavit, quorum alii hoc idem viderunt, alii autem nihil tale se videre dixerunt. Ipse vero, cum grandi gemitu, cunctos evocans canonicos agenda mortuorum celebravit pro eis quos eodem in cœnobio credebat extinctos, confestimque ascensis equis ad eundem locum ire festinanter cœpit, ut consolationem superstitibus monachis, funus vero debitum impenderet extinctis. Abbas itaque finitis matutinis cum quibusdam suorum ad condictum locum maturius sese agere cœpit ut, inde regressus, interesse quiret sacris missarum solemniis: accelerans ergo iter prædictus Episcopus in medio arenæ iam prope Montem ei est obviam factus. Quem cum isdem abbas requisisset cur denominatum colloquii locum præteriisset seriatim ei retulit quid vidisset, quid egisset vel ad quid venisset: inquisivitque utrum, aliquid præter solitum, nocte eadem, in ipso Monte Sancti Michaelis accidisset; isque, cum nihil accidisse responderet insolitum, patenter intellexerunt non aliud signasse

ignem visum quam præsentiam beatorum spirituum eundem locum cum sancto Michaele invisentium.

DE MULIERE QUÆ IN MONASTERIO SANCTI MICHAELIS NEQUIBAT ASCENDERE.

Fama miraculorum Sancti Michaelis quæ fiebant in Monte Tumba ubicumque terrarum crebrescente, concurrebant illuc innumerabiles utriusque sexus ac conditionis catervæ. Inter quos advenit vir quidam, a Burgundiæ partibus, secundum caducos mundi honores, homo potentissimus, liberalibusque studiis non mediocriter instructus. Hic itaque a custode monasterii petiit ostendi revelationem ipsius loci, qua perlecta, maxima ductus veneratione loci, unum minimum lapidem ex eodem Monte tulit, cum licentia eiusdem custodis, quem inde rediens domi pro benedictione secum detulit (1); deinde in nobiliori castro suæ ditionis, juxta domum suam, pulcherrimam ecclesiam construxit, ipsumque lapidem ponens in altare, pro reliquiis, eandem basilicam in honorem Sancti Michaelis solemniter dedicari fecit; ubi et duodecim, ut ferunt, constituit canonicos quibus tantum unde necessaria cuncta haberent dapsiliter

(1) Les pierres de la crypte du Mont-Gargan avaient aussi une vertu miraculeuse; elles protégeaient notamment de la peste, suivant ces paroles de saint Michel lui-même : « Scito, o pastor hujus gregis, quod ego Michael « archangelus impetraverim a Sanctissima Trinitate, ut quicumque cum « devotione, saxa mea basilicæ adhibebit in domibus, civitatibus et locis « evadat liber a peste. Prædica, narra omnibus gratiam divinam. » Ces pierres étaient aussi, en toute circonstance, le gage de la protection de l'Archange. *Acta Sanctorum*, sept. 8, p. 65, § 21.

delegavit de proprio; qui, omni reliquo vitæ suæ tempore rerum omnium potitus est prosperitate, eandemque basilicam in summa semper habuit veneratione. Ut autem sensit sibi adesse vitæ terminum, uxori suæ idem studuit committere monasterium. « Nosti, inquit, o coniux charissima quali patrono hæc nostra dicata fuit basilica cuiusve prosperitatis nobis hactenus extiterit causa. Huius, ergo oro, sollicite curam habeto nullaque vitæ commoda tibi defutura, si hæc feceris scito; quod si neglexeris cum æternorum damno præsentium quoque bonorum penuria mulctaberis. » Hic itaque, plenus dierum bonorumque operum, vitam finivit, tribus filiis suis hæredibus sibi substitutis. Coniux vero eius aliquandiu delegatæ sibi ecclesiæ curam habuit, sed deinde aliis intenta in brevi postposuit. Filii denique sui pro primatu paterni honoris longam invicem habentes contentionem relictam sibi penepessum dederunt hæreditatem. Deinde malis adjicientes peiora, quisque eorum quod potest sibi vendicat ex hiis quæ ipsi ecclesiæ eorum pater concesserat. Ita ergo eadem Basilica, a pio patre in summa habita veneratione, divini cultus privata est honore, pravorum filiorum malignitate. Per huius etiam duo sibi contraposita ostia ipsius mulieris mensæ inferebantur fercula atque quia domui, ut dictum est, vicina erat, canibus domus cubile facta fuerat eiusdem matronæ negligentia. Post multorum itaque annorum decursionem venit eadem mulier ad eundem Sancti Michaelis Montem, unde, ut dictum est, suus maritus detulerat lapidem et, quasi immemor suæ prædictæ negligentiæ, ad templum Sancti Michaelis cum suis properabat ascen-

dere. In latere autem ipsius Montis, Sancti Stephani ecclesia habebatur iuxta quam, per aliquot gradus, ad maius monasterium ascenditur. Huc ipsa veniens cum suis, ubi primum gradum ascendit vehementer ingemuit, atque se quasi membratim disrumpi ac retrorsum per brachia perque crura trahi dixit. Quæ cum redisset duarum fere ulnarum spatio nihil doloris sensit omnino, sed cum iterum voluisset ascendere confestim retro rediit, clamans se duplicato urgeri dolore : fit itaque maximus ad id spectandum concursus ex omnibus ipsius villæ vicis. Uterque sexus ad videndum confluxit. Ipsa autem, verecundia cogente, tertio iteravit ascendendi præsumptionem, sed, dicto citius, rediit clamans augmentari semper dolorem. Prostrata deinde solo talia astantibus aiebat cum ingenti gemitu ac suspirio : « Testor verum Deum omnipotentem, sanctumque quem misera expetii, Michaelem, me non memorari unquam istiusmodi commisisse crimen, unde talem me suscipere crediderim ultionem. Et quidem maritum conspicuæ nobilitatis ac totius sanctitatis habui, cujus thorum, si ab hac ignominia liberer, nunquam coinquinavi ; quod si fecissem nihil esse scelestius novi : cui etiam servans fidem post obitum nullum deinceps suscepi, licet multum coacta, vel sum susceptura maritum. Ad hunc Montem Sancti Michaelis, absque direptione cuiusquam oboli, meis propriis sumptibus veni et ecce miseram cum tanto dedecore ab ingressu monasterii videor arceri. » Talia præstabat memorans ac fixa manebat. Sui interea reducentes eam ad hospitium abbati ac fratribus celerrime retulerunt dominæ suæ tam triste infortunium. Domnus abbas Hilde-

bertus eundem locum strenue regebat illis diebus, qui quantus, qualisve extiterit, quomodo sua industria eandem abbatiam ampliaverit in alio opere, Deo nos juvante, liquebit. Is ergo hoc prolato confestim duos, Frodmundum atque Hildemanum, fratrem ejus, direxit, monachos in sancta religione morumque probitate probatissimos, qui venientes et quod ei acciderat diligentius considerantes cœperunt eam monere ut si colluvie alicuius peccati se involutam sentiret vera pœnitentia vel confessione se inde piare studeret. Quod si faceret, accessum sacræ ædis sibi nullo modo deinceps denegandum sciret. Contraque ipsa, terribilibus sacramentis, cœpit asserere se non solum nullius omnino huiuscemodi delicti sibi consciam esse sed nec alicujus vel levis offensionis qua id sibi crederet accidisse. Memori enim rubore immixto hebetatæ mentis, oblivio cordis ei obduxerat oculos nec illius reatum sui reminiscebatur ullomodo, cuius pœna tali fuerat mulctata opprobrio. Inquiritur deinde ab ipsis utrum alicui peregrino seu monasterio Sancti Michaelis quicquam iniuriæ ipsa vel sui, se conscia, intulerunt aliquando. Quæ ubi monasterium Sancti Michaelis nominari audivit, protinus in se reversa, miseram se clamans graviter ingemuit atque cunctis qui aderant per ordinem retulit quomodo suus maritus in eodem Monte lapidem detulerit, sive qualiter ecclesiam in honore Sancti Michaelis constituens eundem lapidem in ipsius altare posuit necnon quanta cunctarum rerum prosperitate deinceps exuberaverit vel etiam quali studio curam ipsius moriens sibi delegaverit, utque sua iniuria, filiorumque suorum pravitate deserta facta fuerat. Nulli

igitur venit in dubium quin tanto reatui tale provenisset iudicium. Cœpit itaque amarissime flere, capillos sibi manibus evellere, vestes scindere et quomodo satisfacere posset ipsa monachos humiliter inquirere, asserens se quæque extrema libenti animo suscipere dummodo tanti excessus veniam a sancto sibi tribueretur Michaele. Suadent igitur ei ut sancto Michaeli voveret quod si, recepta ipsius gratia, ad propria rediret eandem ecclesiam in priorem statum pro portione restauraret. Quod illa devote in presentia fecit et eidem sancto loco quoad viveret sese delegavit. Continuo, præeuntibus monachis, ad monasterium Sancti Michaelis miserrime ascendit; atque ante sanctum altare se projiciens, uberrimis lacrymarum fontibus, quod promiserat deflevit ac se ab Abbate loci vel a fratribus humiliter petiit absolvi. Aliquandiu ergo ibidem remorata, ob amorem ipsius sancti, demum ad propria rediit et, uti devoverat, restaurandi ecclesiam pro viribus operam impendit. Huius vero miraculi plures qui interfuerunt hodie que existunt testes omnes scilicet ipsius loci, utriusque ordinis antiquiores.

DE PEREGRINO QUI INIUSSUS LAPIDEM DE EO DEMLOCO DETULIT.

Constat quemdam peregrinum hoc penitus ignorasse qui ad eundem Montem Sancti Michaelis veniens a partibus Italiæ alterum lapidem, absque cuiusque licentia, secum detulit pro benedictione. Quod quia, sine ipsius sancti gratia fecerit, res subsequens ostendit. Nam lapidem, quem detulit in

quodam altare, mox reversus ad propria, recondidit, sed quum ipsum acceperat, nullo concedente sibi, nocte sequenti gravissimam ægritudinem incurrit, eodem per plura annorum curricula lecto decubuit. Cui etiam ad recuperandam sanitatem nullum ad modicum proficere potuit medicamen. Post plurimum itaque temporis advenerunt ibidem duo ex monachis sancti Michaelis quorum alter Bernardus dicebatur alter Vitalis qui, ad montem Garganum tendentes, ad suffragia Sancti Michaelis, ad eandem villam qua ægrotus decumbebat diverterunt causa hospitii. Hos isdem infirmus ad se fecit venire, cunctaque necessaria illis de suo, ut locupletissimus, tribuit abunde atque inter loquendum retulit se quondam ad Montem Sancti Michaelis venisse quo postquam, inquit, nunquam pristina gavisus sum sanitate, cum enim incolumis ad domum propriam redissem, insecuta nocte, hanc corporis incurri valetudinem, ex quo usque in hodiernum diem nulla medicorum arte valui sentire levamen. Huic eidem monachi responderunt se admodum mirari quod, cum eundem locum aliis omnibus reparatio sit sanitatis, ipsi extiterit causa infirmitatis. Inquirunt deinde ab eo utrum aliquid commiserit eundo vel redeundo sive in eodem loco quod ipsi displicuisset angelo. Quo nihil omnino dedecens in eodem itinere se commisisse perhibente, sciscitantur itidem si forte quidpiam detulerit inde quasi pro benedictione. Qui unum minimum lapidem se inde detulisse respondit ipsumque se retulisse in altare monasterii ipsius loci ob venerationem eiusdem Sancti Michaelis. Interrogant ergo cuius consensu hoc fecerit, qui a nullo se inde petiisse licen-

tiam respondit. Hanc igitur esse dixerunt causam languoris illius quod ex eodem loco quicpiam exferre fuit ausus absque Abbatis monachorum que consensu. Hortantur itaque ut Sancto Michaeli voveret quod si, sua intercessione, pristinæ eum sospitati redderet sanctum ipsius locum reviseret eumdemque lapidem per se referret. Qui cuncta alia se libenter dixit facere, ipsumque sanctum maximis muneribus honorare, lapidem vero nullo modo reddere velle ; quia licet ipsius causa, ut perhibebant, gravi mulctatus sit infirmitate, cunctarum tamen rerum commoditate se suos que fatebatur ex tunc mirum in modum exuberasse. Cumque pollicerentur quod idem lapillus, vel si quid eligeret, aliud, incunctanter sibi tribueretur, diu renisus fecit tandem quod monebant ipsis præsentibus. Qui cum inde discederent jam noctis recedentibus umbris, ut redeuntes ibidem diverterent obnixis ab eo sunt precibus obstricti. Hi itaque accelerantes iter cœptum citius pro posse ad montem Garganum venerunt. Inde redeuntes via qua venerant ad eandem sui hospitii reversi sunt villam : cumque eumdem hominem quem infirmum dimiserant requisisissent, invenerunt eum omnino sanum et incolumem, paratisque itineri necessariis eorum iam per aliquot dies regressum sustinentem, qui sequenti die cum eis iter arripuit atque ad Montem Sancti Michaelis venit. Quo adveniens super sacrum altare reposuit lapidem condignis muneribus eundem sanctum honoravit Michaelem. Deinde monachorum dono ipsum lapillum recepit, et ad propria reversus ecclesiam in honorem Sancti Michaelis extruxit : sicque omni in reliquum tempus quoad vixit cum omni domo sua, et incolu-

mitate corporis et cunctis ad plenum vitæ emolumentis abundavit.

DE SANCTA TRANSLATIONE BEATI AUBERTI.

Beati Auberti sanctissima ossa prolixiori tempore cunctis manserunt ignota, eodem in loco, ubi bellua prædicta, scilicet Berneherius, absconderat. Tandem autem superno opifici qui ordine, mensura et pondere cuncta disposuit, ad decus loci ea manifestari placuit, Richardo secundo monarchiam gubernante Normanicæ gentis, domno vero Hildeberto Abbate haud ignobiliter regente moderamina ipsius cœnobii; isdem itaque, ut plerisque abbatibus moris est, prope ecclesiam separatim cubiculum habebat, in quo noctibus, cum quibusdam monachis, ipsius templi custodibus, quiescebat. Infra hoc maiusque monasterium idem erat domicilium quo ipsius sancti Auberti celabatur sacrum. In quo loco, dulcimodum, ut comperimus, frequentissime audiebatur melos, quod ineffabili dulcidine cunctorum audientium demulcebat animos. Hoc etiam eo tempore eadem ecclesia dicebatur et erat gazophilatium, inter alia omni metallo pretiosius retinens margaritum. Quadam itaque nocte, cunctis alto depressis sopore, eadem domus insonuit ingenti fragore, ac si maxima vi per tectum eius aliquis conaretur erupere, quo sonitu cuncti qui in eodem cubiculo dormiebant evigilantes nocturno silentio illuc ingressos ita perstrepere crediderunt fures. Perniciter ergo exilientes stratis ad comprehendendum eos ibidem cum fustibus et lucernis sunt ingressi quo neminem reperientes, nec etiam aliquam suffossionem inparie-

tibus, tecto vel laquearibus inspicientes, cum grandi admiratione, redierunt suum quisque cubile repetentes. Cumque iterum cubitum locassent, omnes insimul quamdam perpessi mentis inquietudinem, fugiente ab oculis somno, noctem totam transegere insomnem. Die itaque sequenti præfatus Abbas quod passus sit, quidve nocte eadem acciderit universo conventui retulit et quid super hoc opporteret agi ab eis consilium efflagitat, qui diligentius quod acciderat inspecto, triduanum indici ieiunium statuerunt generali decreto, quo spatio intente domini misericordiam omnis imploraret congregatio, ut si aliqua a se hæc esset revelatio manifestiore declararetur indicio, sin vero fantastica illusio ut cessaret omnimodo. Rumor autem iam eorum percrebuerat auribus prædictum Berneherium furatum esse ac abscondisse beati Auberti corpus. Convocantes itaque supra memoratum Fulcoldum sibi præ cæteris fidelissimum sciscitati sunt eum, utrum de corpore ipsius Sancti Auberti quicquam sibi retulisse reminisceretur eundem suum avunculum, vel si, ut fama erat, illud eum transtulisse haberet. Compertumque respondit se, ut pote qui interfuerit, certissime scire ipsum Berneherium ipsius sancti ossa transtulisse atque aliorsum in eodem tamen Monte abscondisse; sed ubi ea absconderit se penitus ignorare. Et ut ipsius verbis currat oratio : « Eadem ossa inquit, ab eo inclusa « cado recolo me puerum propriis humeris noctanter « in hoc ipso detulisse cubiculo, sed ubi ea reposuerit « omnimodis incognitum habeo. Postmodum autem « sub trabibus domus novum laquear scio eum fecisse « construi robustissimi ligni tabulis. » Hac ejus rela-

tione cuncti animosiores redditi ad obtinendum, omni cum devotione, indictum tridui peregerant ieiunium. Sequenti itidem nocte, isdem locus pari imo maiori insonuit fragore. Hoc etiam tertia nocte est iteratum, nec etiam ut primo vel secundo, sed quasi funditus idem everteretur domicilium, omnibus itaque extitit manifestum quod tanti tumultus signum sub eodem tecto toties iteratum aliquid signaret debere emigrari ibidem inclusum. Tertia igitur die prædictus abbas cæterique monachi deliberaverunt eandem domum debere scrutari si quid ibidem haberetur absconditi. Quam ingressi cum hymnis et laudibus, ablatis duabus vel tribus ex ligneis tabulis qui suberant trabibus quosdam ex suis ad perscrutandum ascendere jubet superius qui ipsos trabes constratos cristellis cernentes, singulas per ordinem investigare tabulas aggressi sunt, reseratas eas reperientes : quasdum aperiendo immorantur, sicut ab iis qui interfuerunt comperimus, observaculum ipsius qua sancta continebantur dicto citius avellitur atque in alteram partem, eregione, quasi maxima turbine impellente, violenter projicitur. Hoc ut viderunt relictis aliis, ad eam se contulerunt cujus mox, ut cooperculum amoverunt, prædictum vas cum sancti corpore invenerunt. Evocatus itaque Fulcoldus ascendit et idem vas certis indiciis se recognoscere asseruit, quod confestim inde levaverunt ac cæteris eum suscipientibus inferius dimiserunt. Deinde pretiosissimo pallio id involventes atque in loculo vectatorio decenter componentes ad ecclesiam, cum omni exultatione spirituali psallentes, deferebant. Ubi vero ad introitum ventum est monasterii unus deferentium

scilicet Hildemanus dubitare cœpit utrum revera corpus sancti an cuiuslibet alterius deferret defuncti. Hæc ubi tacito secum revolvit animo, tanto pondere ipsius sancti quod antea levissime ferebat depressus est subito, ut genu tenus prostratus solo, nec exurgere nec loco se valeret movere ullo modo. Qui deinde, coram omnibus, publica confessione pœnitudinem agens suæ infidelitatis, ipsius sancti meritis, viribus receptis tandem surrexit, atque uti cœperat iam absque pondere eum usque ante sacrum altare deportavit. Protensa itaque cortina per medium monasterii in transversum eadem sanctissima ossa exposita prædicto vase super mundissimum mantile composuerunt. Quem diligenter intuentes, pia curiositate, repererunt foramen in ejus sancto capite quod cunctis claruit esse indicium percussionis Angeli. Invenerunt etiam ibi altare ipsius sancti sed et membranulam sacri tituli quam quum pene consumpta erat diuturnitate temporis inter alia hoc in ea potuit reperiri : *Hic requiescit Cps. Domni. Autberti. Abrincatensis Epi.* Hoc ergo venerabile corpus beati viri cum summa veneratione deposuerunt super sanctæ et individuæ Trinitatis altare quod usque in hodiernum diem in eodem monasterio servatur honore competenti.

MIRACULUM.

Placuit etiam summæ divinitati eundem sanctum Aubertum commendare alterius ostensione miraculi. Duo si quidem ex ejusdem cœnobii fratribus, iam per aliquot dies anhelos, febris incommodo vexabantur. Horum alter senilis alter vero ætatis videbatur

esse juvenilis. Is ergo qui alterum ætate proire videbatur ablui ipsius Sancti Auberti caput, ipsumque liquorem sibi ad bibendum deferri precabatur. Quem delatum sibi cum fide suscipiens hortabatur secum bibere causa remedii præfatum juvenem qui omnino cœpit renuere, asserendo se malle mori quam liquorem per caput hominis mortui distillatum bibere cuius ille senior irridens levitatem, allatum potum solus ebibit eadem hora pristinæ restitus sanitati in crastino se sancto conventui reddidit; ipse vero alter gravissima mox correptus est infirmitate, qua augmentum de die in die sumente, infra octo dies terminum suscepit vitæ.

DE PARALITICA MERITIS SANCTI AUBERTI CURATA.

Nec incongruum hic subvidere ducimus quid nostra ætate, his scilicet temporibus per eundem, antistitem suum, Aubertum operari dignatus sit dominus. Mos esse noscitur tam monachis Montensibus quam clericis Abrincensibus ut alternatim alterius ecclesiæ semel in annum ad alteram ecclesiam procedat clerus : illis quidem Sancti Auberti corpus, his autem Sanctæ Pientiæ secum ferentibus. Juxta hanc morem idem corpus Sancti Auberti nuper Abrincis ad suam scilicet delatum est sedem. Ibidem vero quædam muliercula in aliquot annis decumbebat paralitica devotorum eleemosynis habens vitæ subsidia. Cum ergo post celebrationem missæ eadem lectica Sancti per medium urbis deferetur de more, ipsa muliercula cernens illuc undique quosdam utriusque sexus concurrere, quonam tanta multitudo sic properanter

iret cœpit inquirere. Cui responsum est hos ire obviam corporis sancti Auberti quod deferebatur per majorem vicum ipsius civitatis. Hoc audito eundem Sanctum Aubertum, nomen eius frequenter inclamitans, cœpit orare ut sua sanctissima intercessione opem sanitatis sibi dignaretur conferre. Ubi autem portitores sancti corporis portam urbis vidit egredi, adnisu quod potuit per terram se trahens illuc properare studuit magis ac magis imprecans affore sibi suffragium ipsius sancti. Hæc itaque omnipotentis Dei miseratione qui sanctos suos et in cœlis coronare et in terris miraculis consuevit honorare, meritis ejusdem sancti Auberti integra protinus redintegrata est sanitate, omni populo undique prospectante. Mox enim ut eam sancti feretri umbra attigit, cunctis Deum laudantibus, sana et incolumis in pedes constitit.

DE MULIERE QUÆ IN MEDIO MARI PEPERIT.

Mirabilis Dei omnipotentia nec minus reverenter eius laudanda clementiaque beatum Michaelem cui cœlestis principatus contulit insignia, etiam in terris haud quaquam glorificare destitit miraculorum frequentia. Prædictum namque locum quem isdem beatissimus Princepssibi providit in partibus occiduis admirabilibus semper extollere dignatus est virtutum prodigiis; quæ uno miraculo humanam admirationem excellenti ante non longum tempus accumulavit in diebus scilicet regiminis prædicti domni Hildeberit Abbatis, quod propter quosdam modicæ fidei omnino restituissemus nisi idonea rei gestæ testimonia in promptu haberemus. Eo igitur tempore fervescente

zelo christianitatis erga divinæ religionis cultum, ad idem Sancti Michaelis monasterium populositas pene confluebat terrarum, experimento sanitatum corporearum, ibidem se consequi non frustra credentes salutem animarum. Quædam ergo eius provinciæ matrona, illis diebus alvo existens pergravida, maritum suum orabat ut, orationis gratia, ipsius Sancti Michaelis simul adirent limina. Hoc ille diu abnegando implere distulit, aptumque ad hoc tempus postquam prole exonerata esset debere expectare dixit. Ipsa vero eundem sanctum majori succensa desiderio ut hoc facerent urgere cœpit omnimodo. Cuius ille tandem devictus precibus cum suorum aliquibus ad eundem Sancti Michaelis locum est profectus, quo advenientes ac vota sua cum gratiarum actione solventes a loco exierunt cum gaudio ad propria remeantes. Illis ergo egressis ac in medio pene arenæ iam constitutis repente eos opacissima nebulæ densitas obtexit; eorumque auribus iam a vicino fragor alluentis pelagi insonuit : cumque hoc sonitu exterriti acceleraverent iter cœptum, eadem matrona prægnans, uti diximus, ipsa festinatione devenit ad partum, quam nec a loco movere nec ibidem quirent se subsistere, Deo, Sanctoque Michaeli eam committentes, discesserunt inde cum ingenti mœrore iam præ oculis habentes mare. Hæc ergo, solatio destituta, Sancti Michaelis attentius cœpit implorare suffragia et quia devote expetierat eundem Sanctum Michaelem, promptissimum in eodem periculo experta est auxiliatorem. Novo enim omnibusque seculis inaudito ordine idem princeps cœlestis militiæ immunem mali in tanto talique eam

servavit discrimine. Si quidem alluens circumcirca unda maris in modum coronæ eam undique circumdedit nec ipsam tanto spatio fluctus attigit quanto ipsa utrimque occupare poterat extensis brachiis. Pelagus itaque altius accrescens in immensum quasi quemdam circa eam profundissimum effecit puteum : nec una gutta sui introrsus per totum ipsius circuli defluente spatium; ubi enim illuc impegisse fluctus tumentes retrorsum in invicem collidebantur ultra progredi non valentes, altum frementes et quodam modo quasi contra obicem indignantes. Talis, itaque ut sic dictum sit, tuta munimine valli, ibidem iam secura peperit, enixumque puerum ejusdem pelagi undis abluit quod ad abluendum ut aqua hauriri poterat, ad nocendum vero super eandem beati Michaelis fœminam nullo modo aqua defluere poterat. Mare igitur paulatim decrescens tempore suo recessit ipsamque mulierem in sua arena sanam et incolumem reliquit. Est igitur illuc cernere antiquum trium puerorum miraculum in contrario licet elemento renovatum, illis enim ad deambulandum ignibus æstuans cessit caminus ; huic peregrinæ Sancti Michaelis ad libere pariendum in medio sui sinum aperuit pelagus. Ad illorum vincula consumenda vorax flamma obsequium præbuit; ad huius necessitatem naturæ undarum insensibilitas ministravit. Illorum liberatio ad Dei reverentiam Regem impulit impium; huius salvatio ad Dei suique ministri Sancti Michaelis venerationem mentes excitat fidelium. Post abcessum vero pelagi ad requirendum corpus eius mulieris, causa sepeliendi idem maritus suique comites sunt reversi, quam eodem in loco

quo eam reliquerant sanam enixumque puerum inter manus 'habentem reperientes, postquam diu immorati sunt, Dei omnipotentis clementiam Sanctique Michaelis meritum collaudantes, sciscitati sunt ab ea quomodo se inter marina discrimina habuisset, quæ respondit se quædam quasi candidissima aulea in circuitu suo extensa vidisse, fluctusque maris ipsa aulea non valentes transire, sibi undique instar altissimi muri effecisse. Post condignas ergo pro posse sancti Michaeli recompensas super hoc gratias repedarunt ad propria, collata sibi Dei suique Archangeli ubique cunctis enarrantes magnalia. Natum itaque puerum a conjugato *Peril* a periculo scilicet maris vocari, fecerunt eundemque mox ablactatum sacris litteris erudiendum ad deo serviendum magistro tradiderunt. Is postea postquam ordinatus presbyter in pago Lixoviensi, quatuor fere ab urbe miliariis hodieque superest : Et huius miraculi, si qui forte sint increduli, idoneus testis adest. Ad eundem quoque montem recurrens, singulis annis refert, cum munere, grates eodem Sancto Michaeli, imitator revera illius evangelici qui solus ex decem mundatis domino regressus gratias egit. Animadvertat igitur quisque fidelis quantum prosit quemdam se committere patrocinio Sancti Michaelis. Qui enim tantopere curam gerit corporum, sua limina devote expetentium, procul dubio potentissimus auxiliator est animarum sibi in præsenti jure famulantium.

DE CUSTODE IPSIUS MONASTERII DIVINITUS PERCUSSO.

Eiusdem beati Michaelis Basilicæ custodia cuidam

monacho nomine Drogoni commissa, cuius quamvis in aliis potissum vigeret strenuitas, erga sacræ ædis venerationem suique, ut post patuit, custodiam minus æquo invigilabat solertia. Namque non adeo erat studiosus sobrietatis et persæpe post serotinam potationem meri rediens ad domum suæ cæterorumque custodum requietionis irreverenter transibat ante sacrum altare Sancti Michaelis; irreverenter autem dico, orationi non incumbendo. Hoc licet illi nullo modo cesserit impune, venialiter tamen, ut in sequentibus patebit, corporea plexum esse ultione. Eidem ergo, ut prœlibatum est, mos habebatur ecclesiæ neminem quantælibet dignitatis vel potentiæ, nocturno tempore illuc ingredi. Et ne quoquo modo latitanter fraus ibi ocularetur latronum, consuetudinaliter quaque die, post completorium ipsi custodes totum perscrutantur monasterium, stricte obseratis diligenter repagulis portarum, in suo diversorio iuxta ecclesiam tempus præstolabantur matutinorum. Advenit itaque celebris festivitas sancti Michaelis, solemnitas scilicet dedicationis loci sanctarumque reliquiarum exceptionis. Post completorium igitur, iam monasterio a custodibus perscrutato prædictus monachus ecclesiam ingressus ad metatum suum redibat, ante sanctum altare transiens more solito, respiciensque retro videre sibi visus est tres elegantis formæ peregrinos qui pergrandes in manibus tenentes cereas; versis ad altare vultibus, in edito ipsius monasterii consistebant loco. Æstimans ergo aliquos Potentum qui pro foribus excubabant consensu introisse custodum (nam soliti sunt religiosi quique in porticu

ipsius monasterii eadem nocte vigilias agere) evocato clerico cui commiserat curam ecclesiæ colaphum ei incutit animosissime, inquirens cur tali hora quemquam illuc sinerit intrare. Qui respondit neminem se ibi reliquisse, neminem intromisisse, ad postremum neminem eo excepto infra monasterium videre. Ille eos quos videbat digito ei ostendere nitebatur quos ille nullo modo se videre fatebatur. Tandem vero, utrisque, illo ostendendo, illo se videre negando lassatis, clericus quidem dormitum rediit, monachus autem ad altare quicpiam acturus accessit, quo perveniens a quodam invisibiliter percussus, in faciem prostratus ad terram corruit, et colaphum, quem clerico injuste incusserat, illo multum austerius persensit. Hac percussione aliquantum ibi iacens, exanimi similis pene, tandem resumptis viribus ad proprium reversus est cubile, moxque gravissima percussus infirmitate alicui fratrum qui ibi secum quiescebant claves commisit ecclesiæ. In crastinum autem Abbati ac fratribus quid sibi contigisset retulit, regio morbo iam perfusus tota superficie corporis. Monachi itaque cum Abbate, licet admodum dolentes super illius tam triste dispendium, a loco eum emiserunt, Dei tamen admirantes iudicium, quod quamvis aliquando occultum nunquam tamen constat iniustum, in Calso itaque insula eum dirigentes ad habitandum summo studio cuncta ad integrum tribuendo, curam ipsius quoad vixit impenderunt. Qui aliquanto tempore tali purgatus scalore languoris, iam non puniendus ibidem vitam finivit. Audiant et contremiscant talem tantillæ offensionis

vindictam qui impudenter circa eandem Sancti Michaelis cursitare non metuunt aram.

DE QUIBUSDAM MONACHIS IBIDEM CŒLESTI IGNE COHERCITIS.

Sub iisdem fere diebus quoddam aliud contigisse audivimus quod ad correctionem quorumlibet levis animi memoratu dignum duximus. Quidam namque fratrum ipsius loci, quodam die, sanguine minuti, ibi consedebant ante altare Sanctæ Trinitatis, causa celebrandi vespertinam Synaxim (moris siquidem est monachos sanguine minutos non interesse ipsa die canentium choro, ne forte psallendo seu genu flectendo molestiori graventur incommodo), cum ergo ibidem residerent et ut sese habet levitas iuventutis, plus æquo hylares, negligenter sacra verba deprimerent, ecce repente flammam ignis ab altari egredi vident qui eorum vultibus ac comis nonnullum calorem, multo maiorem eorum animis incussit pavorem; taliter igitur coherciti, iam devotius institerunt cœpto operi dei, ultrice flamma edocti, angelicos spiritus præsentialiter interesse divinis officiis, quos, psalmista testante, vocari constat flammam ignis. Testati sunt idem monachi sæpe se, licet coopertis capitibus tantumvis ardoris sensisse, ut quisque ipsorum credens sibi absumi comas eodem igne propriis manibus eas conatus sit inhibere. Hæc bonæ memoriæ domnus Vuazo suis minoribus levisque animi solitus erat proponere de cuius veridica assertione nullus cui notus extiterit noscitur dubitare.

MIRACULUM.

Melos angelicum in eodem templo persæpe fuisse auditum veridica hodieque attestatur assertio multorum, cui rei, prædictus Bernerius idoneus testis superstes extat, qui non tantum ab aliis sed etiam a se ipso hoc esse auditum confirmat. Absit autem absit omnimodis ab animo cujusque fidelis, ut monachum tantæ religionis ac sanctitatis de tanta talique præsertim re credat præsumpsisse mentiri. Is ergo quondam in eodem loco, horoscopi gerens officium, post nocturnas vigilias residere solitus erat infra ipsum monasterium. Aliquando itaque ibidem restitit, revera vota precum oblaturus auribus divinis, ut vero narrat quippiam acturus sui officii. Cumque ut eius verbis loquar: peracto id cuius causa remanserat nec dum sol densas noctis depelleret tenebras, egressus oratorium ibi se ad repansandum collocavit ante ipsius ecclesiæ ianuas mox que ut leviter est sumno depressus ineffabilis dulcedinis cantus eius insonuit auribus ac si infra ecclesiam trium haud dissonum vocum resonaret concentus. Qui confestim hoc audito festinus surrexit et approprians ecclesiæ ianuis non parvo horæ spatio easdem voces *Kyrie eleeyson* quam dulcissime cantantes auribus hausit. Ecclesiam ergo non præsumens ingredi ibidem pro foribus diu stetit ipsaque neumata armoniæ cœlestis ad plenum, ut sibi visum est, addidiscit. Cum itaque post aliquot horarum spatium conticuisset vox beatorum spiri-

tuum, prædictus frater tertio sibi replicavit in animo ordinem eorumdem neumatum.

Simile miraculum accidit in tempore domini Ricardi Tustini Abbatis prædicti loci, anno millesimo ducentesimo sexagesimo tertio.

III.

NOTÆ FRATRIS JOANNIS HUYNES IN PRÆDICTAM HISTORIAM.

Supra scriptam historiam ab enarratione Apparitionis Sancti Michaelis factæ Sancto Auberto Abrincensi Episcopo ad concentus angelicos a Bernerio perceptis, seu ab his verbis : *Postquam gens Francorum Christi gratia insignita*, etc., ad illa : *Replicavit in animo ordinem eorumdem neumatum* ab uno eodemque authore fuisse compositam apparet ex phrasi latina, præcipue vero ex recapitulatione historiæ ubi sic loquitur : *Igitur tempore gloriosæ recordationis Childeberti Francorum regis, beatus Autbertus Præsul tunc temporis Abrincensis jussus est ut supra diximus*, etc. Hic quidem nomen suum præ humilitate reticuit. Monachum tamen huius montis fuisse colligere possumus ex his verbis : *Ex quibus aliqua quorumdam nostrorum bonæ voluntatis fratrum compulsi precibus, nullo fastu, sed amore ipsius Sancti memoriæ mandare studimus*, etc. Quod vero hæc scripserit circa annum sexagesimum patet ex his verbis : *Huius autem*

noxam offensionis, Fons misericordiæ famulo tuo Radulpho Abbati indulgere digneris cuius nos obitu absentiaque tristes, heu in salicibus, in medio Babylonis nostra suspendere organa dedisti. Quod enim ille Radulphus, octavus Abbas Montis, obierit circa illud tempus, manifestum habemus ex quamplurimis manuscriptis.

Existimamus eundem monachum composuisse Historiam montis Gargani quam superius transcripsimus ut satis patet ex phrasi latina et ex iis quæ legimus initio Historiæ Montis Tumbæ : *Iis, ut comprehensum est, per beatum archangelum patratis*, etc... Verum de hoc nihil certi asserere possumus ; hoc unum dicimus aut eum eam composuisse, vel alium eo antiquiorem vel coætanum nec minoris scientiæ. Nunc veniamus ad difficultates quæ in prædicta historia Montis Tumbæ tunc temporis reperiuntur.

Oceano undique cinctus locus, etc., potius dicendum esset arena oceani undique cinctus locus ; nam mare, licet singulis diebus bis crescat et decrescat, non tamen quotidie Montem circumdat nec nisi certis diebus et horis arenam inundat universam. Nec proprie locus insula dici potest. Hic quoque duo fluvii, Segia et Senuna, simul ac in arenam defluunt varias persæpe mutant sedes et nunc raros radices Montis alluunt.

Ut etiam usque nunc duæ extant ecclesiæ priscorum manu constructæ. Modo non extant et illarum locus ignoratur.

Onerabat asellum dapibus dilectione vera farcitis,

etc. Hunc a Lupo devoratum fuisse, lupumque aselli officium exercuisse non scribit, quod tamen in aliis manu-scriptis legimus. Sicut et cum loquitur de Baino, monitu Archangeli ad montem directo, ut cum laborantibus et ipse labori insisteret, nil refert de infantulo cuius pedis applicatione Beatus Aubertus miraculose rupem projecit in mare quod similiter in aliis manu-scriptis invenimus.

De villa quæ dicitur nunc Asteriacus, etc. Bis sic loquitur in hac historia cum tamen fama sit (quod etiam legimus in aliquibus manuscriptis) hunc vicum dictum fuisse *Belvidere* vel *Bellavisum* a principio fundationis huius ecclesiæ, cum mulier quædam, luminibus orbata, prosequens pretiosissima munera summi Archangeli a Gargano allata, divinitus recepit visum et in has voces repente prorupit : *Oh! qu'il faict beau voir!*

Mare quod longe distabat paulatim assurgens. Bene dicit paulatim, nec enim putandum est illud cunctam sylvæ illius magnitudinem in arenæ suæ formam, immediate ante apparitionem Sancti Michaelis factam Sancto Auberto, redegisset, cum inferius dicat nuntios a Gargano remeantes quasi novum ingressos esse orbem quem primum veprium densitate reliquerant plenum. A tempore enim, apparitionis Sancti Michaelis factæ Sancto Auberto ad dedicationem templi, mare longe maiorem sylvæ illius magnitudinem in arenam redegit quam antea.

Tertia admonitione pulsatur austerius.

Qualis fuerit ista austeritas indicat author in recapitulatione historiæ his verbis : ad huius autem

austeræ pulsationis testimonium in capite eiusdem sancti hodieque apparet haud exiguum quod diligenter oculis attrectum nullam cauterii sine jaculi manifeste vero divinæ virtutis præbet indicium. Et in translatione corporis Sancti Auberti his verbis : Quem diligenter intuentes pia curiositate repererunt foramen in eius sancto capite quod cunctis claruit esse indicium percussionis Angeli. (Vide quæ etiam dicuntur in prosis.)

Ad cuius fidei confirmationem monstratur etiam ibidem usque in præsens petra. Ubi sit modo ignoratur.

Quod cum non post multum tempus esset, opem ferente deo, ædificatum, etc. Non inde putandum est sanctum Aubertum complevisse ædificium omnimodis, ante directionem clericorum ad montem Garganum, alias essent falsa quæ subjicit his verbis : « Summi interea nuntii repedantes post multa itineris spatia ad locum quo digressi fuerunt ipso die quo fabrica completa est in monte jam dicto. » Sed dicendum est ante profectionem clericorum locum fuisse purgatum et ecclesiam jam incœptam, perfectam vero fuisse tempore peregrinationis illorum.

Veneranda completa templi dedicatione. Hic non dicit a quo facta fuerit illa dedicatio. In recapitulatione tamen historiæ ā sancto Auberto dicatam fuisse tenet his verbis : Vir itaque domini Aubertus, ut iussus fuerat, ecclesiam in prædicto loco construxit, delatisque sacris a Gargano monte reliquiis, eam decenter dedicans, insignivit, etc. Nos in quibusdem

aliis manu-scriptis a deo dicatam fuisse ministerio angelorum legimus.

Eadem vero aqua profluens quod sit haustu salubris, etc. Modo in summitate montis sunt tres cisternæ unde aqua desumitur tum ad potandum, tum ad alia necessaria, nec fons iste salientis aquæ in tanta veneratione habetur quantum deberet. Excusat equidem ex parte difficultas descensus ad eum.

Sic nihil dicit de apparitione archangeli facta sancto Auberto, postquam complevit omnia supradicta, qua sanctus Michael promisit dicto sancto se eam ecclesiam in honorem sui constructam semper in sua tutela suscepturum quod in aliquibus manu-scriptis legimus.

Vinearum fertilitate, etc. Hic author hoc loco satis insinuat se Normanum esse. Equidem nobilissima est Normannia in plurimis, verum ab arboribus pomiferis potius quam a vineis eam laudare debuisset.

Nunquam tamen illic defuisse virtutum insignia a maioribus percepimus quorum relatu duo quædam mira, etc. Primum est de clerico qui temerario ausu sancta voluit inspicere pignora. Secundum : de ultione eius qui templo præsumpsit excubare.

Navigio per Sequanam appulsus est Rodomo. Ponendum appulit Rothomagum.

Mansit ergo incognitum idem corpus beati Auberti triginta et eo amplius annis usque ad tempus domini Maniardi secundi abbatis. Dicendum errorem hic irrepsisse ponendum que est : quinquaginta circiter

annis usque ad tempus domini Hildeberti abbatis; nam infra dicitur reliquias, a Gargano allatas, repertas quidem fuisse tempore Mainardi secundi, nec ibi loquitur de repertione corporis sancti Auberti; solummodo, domum in qua sacrum illud corpus erat absconsum flammas evasisse affirmat. Cum vero de translatione corporis sancti Auberti ex professo tractat sic habet : « Domno vero Hildeberto abbate, haud ignobiliter regente moderamina ipsius cœnobii. » Atqui cum introductio monachorum facta fuerit anno 965, vel 966, quo tempore Berneherius abscondit corpus sancti Auberti, domnus vero Hildebertus primus nomine non nisi anno 1009 Abbatiam regere incœperit nec insuper constet quo anno sui regiminis facta fuerit ista translatio, evidenter patet fluxisse circiter quinquaginta annos.

Concesserunt eidem Monachi supradicto eius nepoti Fulcholdo. Superflua est vox illa *supradicto*, nam de ipso Fulcholdo nundum locutus est author.

Sibi retinens tantum potestatem tribuendi fratri electo pastoralem baculum. Intellige si adesset benedictioni abbatis : si vero adesse non poterat huiusmodi electionem scripto confirmabat.

Domno Joanni papæ qui Octaviano successerat misit, etc. Inter Octavianum seu Joannem duodecimum et istum Joannem decimum-tertium ponunt historici Benedictum quintum qui quidem paucis diebus vel mensibus præfuit ecclesiæ; nam Joannes duodecimus obiit anno nongentesimo quarto, pridie Idus Maii. Joannes vero decimus-tertius creatus fuit Pontifex anno nongentesimo quinto circa mensem

Augustum. Consulat Baronium qui plura scire cupit et vitam Benedicti quinti in Conciliis Generalibus ubi sic habetur : « Hunc (intellige Benedictum) scriptorum alii velut iniuste intrusum omittunt, alii Leoni Schismatico et Antipapæ eundem antiponunt. Sed utramlibet harum sententiam tuentes falluntur. » Ergo fallitur author noster qui Benedictum omisit.

Pari consensu Romani concilii subscribendo supra dicta confirmavit. Illud concilium Romanum quo privilegia huius Monasterii Sancti Michaelis de periculo maris a Rege Lothario et Duce Richardo concessa confirmantur, utrum anno 965 et 966 actum sit, incognitum habemus eo quod in fine diplomatis ponat noster author hæc verba : Actum est hoc tempore Mainardi abbatis. Subdatque Lotharium ista confirmasse anno duodecimo regni sui, Christi vero nongentesimo sexagesimo quinto, cum multa manuscripta Montis dicant introductionem monachorum factam fuisse tantum anno 966. Insuper constat ex hoc Richardum ducem Normannorum bis vel ter Romam misisse legatos pro monasterio Montis, primo ut canonicos ejiceret, secundo ut introductionem monachorum iam factam sua authoritate summus Pontifex roborare dignaretur.

Sanctus Michael provisor loci nullius horum tumulatione ipsum maculari permiserit, etc. Quo tempore scribebat author iam octo abbates regimen monasterii Montis habuerant. Quatuor primi communibus monachorum suffragiis electi, in monte sepulti sunt. Tres potestate Normannorum ducum positi, alibi sepulti iacent. Satis insinuat author

octavum, eadem potestate intrusum sepultum esse extra Montem his verbis : « Cuius nos obitu absentiaque tristes. » Equidem obiesse extra Montem, nempe in itinere Jerusalem, omnes fatentur : sed cum in quibusdam manu-scriptis legamus eundem sepultum esse in porticu huius ecclesiæ, cadaver eius allatum esse dicendum. Sane prædicta observatio probatione non caret usque ad præsens, nam nonus a conventu electus in hoc monte iacet ; decimus, undecimus, duodecimus, decimus-tertius vi et potestate Ducum Normannorum intrusi, alibi iacent præter decimum-tertium quem legimus in hoc Monte sepultum (forte propter præclara illius gesta hoc Deus permisit). Decimus-quartus, decimus-quintus, decimus-sextus a monachis electi in hoc monte requiescunt. Cæteri omnes similiter electi eodem privilegio gaudent : exceptis Jordano qui in Monte Dessedens apud Tumbam Helenes humari voluit, Petro Regis qui, propter utilitates Romanæ ecclesiæ absens ab hoc Monte, Bononiæ in Italia iacet, Roberto Joliveti qui iacet Rothomagi. Licet duo postremi alibi sepultos esse dicere possimus, quod se culpabiles reddiderunt, primus dum cum suis monachis convenit de pensione annua sibi facienda, sub pretextu necessitatis, secundus cum monasterium undique ab inimicis obsessum reliquit et, per viginti quatuor annos, absens fuit. Commendatarios quis dubitat alibi sepultos? Possem hic sævissimam horribilemque mortem quorumdam qui nomine commendatariorum præfuerunt huic ecclesiæ sive in reparationibus faciendissive in redditibus percipiendis recensere. Sane nulla hoc monachorum

machinatione sed Dei, sanctique Michaelis agente ultione accidit.

De clerico qui temerario ausu sacra voluit pignora inspicere. Istæ reliquiæ modo in Thesaurario aperte videntur; mos etiam non intrandi ecclesiam nocturno tempore non viget.

Isdem autem lapis hodieque monstratur in eodem monte, etc. Ubi sit ignoratur.

Domnus abbas Hildebertus eundem locum et in alio opere, deo nos iuvante, liquebit. Nundum illud opus invenire potuimus.

Isdem itaque, ut plerisque abbatibus moris est, prope ecclesiam separatim cubiculum habebat. Nempe ut facilius nunciarent opus Dei, die noctuque. Quid diceret author si abbates huius temporis videret?

Mos esse noscitur tam monachis Montensibus quam clericis abrincensibus, etc. Mos iste non servatur modo.

FINIS.

(On consultera avec fruit, sur l'*Apparition au Mont-Tombe*, les annotations des *Bollandistes : Acta sanctorum*, Septembre, t. VIII, p. 78.)





TABLE DES CHAPITRES.

PRÉFACE 1

INTRODUCTION DE L'AUTEUR. 35

CHAP. I. De sainct Aubert, évesque d'Avranches, premier fondateur de ce monastère. 69

CHAP. II. De Maynard, 1er du nom, esleu 1er abbé du Mont-St-Michel 90

CHAP. III. De Maynard, 2e du nom, esleu 2e abbé de ce Mont-St-Michel. 95

CHAP. IV. D'Hildebert, 1er du nom, esleu 3e abbé du Mont-St-Michel 102

CHAP. V. D'Hildebert, 2e abbé de ce nom, esleu 4e abbé du Mont-St-Michel. . . . 108

CHAP. VI. D'Almod, esleu 5e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel . . . 110

CHAP. VII. De Théodoric, 6e abbé, estably en ceste abbaye du Mont-St-Michel. . . . 114

CHAP. VIII. De Suppo, esleu 7e abbé en cette abbaye et monastère du Mont-St-Michel . . 116

CHAP. IX. De Radulphe de Beaumont, esleu 8e abbé du Mont-St-Michel 120

CHAP. X. De Ranulphe, esleu 9e abbé de l'abbaye de ce Mont-St-Michel 124

CHAP. XI. De Roger, 1er du nom, esleu 10e abbé du Mont-St-Michel. 132

CHAP. XII. De Roger second, esleu 11e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel. . . . 139

CHAP. XIII. De Richard, 1er de ce nom, esleu 12e abbé du Mont-St-Michel 144

CHAP. XIV. De Bernard, esleu 13e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel 147

CHAP. XV. De Geoffroy, 1er du nom, esleu 14e abbé de cette abbaye de St-Michel. . . 159

CHAP. XVI. De Robert de Torigni, esleu 15e abbé du Mont-St-Michel 162

CHA . XVII. De Martin, esleu 16e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel 181

CHAP. XVIII. De Jourdain, esleu 17e abbé de ce Mont-St-Michel 184

CHAP. XIX. De Radulphe, second de ce nom, esleu 18e abbé de ce Mont. 191

CHAP. XX. Thomas des Chambres, esleu 19e abbé du Mont-St-Michel. 202

CHAP. XXI. De Radulphe de Villedieu, esleu 20e abbé du Mont-St-Michel 202

CHAP. XXII. De Richard Tustin, esleu 21e abbé du Mont-St-Michel 215

CHAP. XXIII. De Nicolas Alexandre, 22e abbé, esleu en l'abbaye du Mont-St-Michel. . . 230

CHAP. XXIV. De Nicolas Famigot, esleu 23e abbé de ce Mont-St-Michel 234

CHAP. XXV. De Jan Le Faë, esleu 24e abbé du Mont-St-Michel 236

CHAP. XXVI. De Guillaume du Chasteau, esleu 25e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel. . . 246

CHAP. XXVII. De Jan de la Porte, esleu 26e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel. . 268

CHAP. XXVIII. De Nicolas Le Vitrier, esleu 27e abbé de l'abbaye du Mont-St-Michel . . . 268

CHAP. XXIX. De Geoffroy de Servon, esleu 28e abbé de ce monastère du Mont-St-Michel. 277

CHAP. XXX. De Pierre Le Roy, esleu 29e abbé de cette abbaye du Mont-St-Michel . . 299

